



JUIN 2006 – Bulletin des séances du Grand Conseil

JUNI 2006 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton (Bericht des Staatsrates über die Gesamtevaluation der vom Kanton entrichteten Subventionen), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Développement postulat 1.081 (Entwicklung des Postulates 1.081), JUIN 2006 (09.06.2006)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Développement postulat 1.075 Laurent Gavillet, JUIN 2006 (09.06.2006)

Andenmatten Anton (CVPO)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Aymon Egide (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Bagnoud Charles-André (PDCC)

Développement et traitement motion urgente 4.043 Gabriel Luisier, JUIN 2006 (09.06.2006)

Bagnoud Xavier (PDCB)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Développement postulat 1.075 Laurent Gavillet, JUIN 2006 (09.06.2006)

Bérod Patrick (suppl.), (GRL)

Développement motion 1.061, JUIN 2006 (09.06.2006)

Bétrisey Albert, président (GRL)

Allocution, JUIN 2006 (06.06.2006)

Divers, séance du mardi 6 juin 2006 / séance du mercredi 7 juin 2006 / séance du jeudi 8 juin 2006 / séance du vendredi 9 juin 2006

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 7 juin 2006 / séance du jeudi 8 juin 2006 / séance du vendredi 9 juin 2006 – Heure des questions

Intervention finale, JUIN 2006 (09.06.2006)

Bodrito Jean-Pierre (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Bonvin Jérôme (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Bonvin Marie-Madeleine (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Bovier Jacqueline (suppl.), (UDC/SVP)

Développement postulat 3.047 Franziska Lutz-Marti, JUIN 2006 (08.06.2006)

Bressoud François (suppl.), (PDCB)

Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Bridy Pascal (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006)

Développement motion 1.072 Narcisse Crettenand, JUIN 2006 (09.06.2006)

Brigger Liliane (CSPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de l'économie et du territoire (08.06.2006)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Brunner Thomas (CSPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, débat final (09.06.2006)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Développement motion 2.042 Alexis Turin, JUIN 2006 (09.06.2006)

Carraux Antoine (suppl.), (UDC/SVP)

Développement postulat 5.032 Laurent Gavillet, JUIN 2006 (07.06.2006)

Carrupt Yves (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Claivaz Christophe (suppl.), (GRL)

Développement motion 1.069 Pascal Nicolo (suppl.), JUIN 2006 (09.06.2006)

Constantin René (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Copt Jean-François (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006)

Cordonier Sandrine (suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Crettenand Narcisse (GRL)

Développement motion 1.072, JUIN 2006 (09.06.2006)

Darbellay Georges (PS/AdG)

Développement motion 5.034, JUIN 2006 (07.06.2006)

Desponds Sandrine (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006)

De Preux Alain (PDCC)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Diserens Brigitte (GRL)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Dubuis Bénédicte (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Dussex Grégoire (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'économie et du territoire (08.06.2006)

Ecoeur Marie-Claude (GRL)

Développement postulat 1.064, JUIN 2006 (09.06.2006)

Développement motion 1.066, JUIN 2006 (09.06.2006)

Eggel Beat (suppl.), (PDCC)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Développement motion 4.040 (Entwicklung der Motion 4.040), JUIN 2006 (08.06.2006)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais (Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2005 der Walliser Kantonalbank), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006)

Es-Borrat Philippe (PDCB)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006) / débat final (08.06.2006)

Eyer German (SPO)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005 (Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2005), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Développement motion 4.040 Matthias Eggel (Entwicklung der Motion 4.040 Matthias Eggel), JUIN 2006 (08.06.2006)

Développement motion 4.042 Franz Ruppen (Entwicklung der Motion 4.042 Franz Ruppen), JUIN 2006 (08.06.2006)

Fauchère Bernard (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006)

Développement motion 1.069 Pascal Nicolo (suppl.), JUIN 2006 (09.06.2006)

Favez Jérôme (suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Gaillard Pascal (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006)

Gavillet Laurent (UDC/SVP)

Développement postulat 1.075, JUIN 2006 (09.06.2006)

Giroud Willy (GRL)

Développement motion 5.034 Georges Darbellay, JUIN 2006 (07.06.2006)

Développement postulat 2.045 Georges Darbellay, JUIN 2006 (09.06.2006)

Grand Erno (CVPO)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion (Beschlussentwurf betreffend den Kauf des Gebäudes der Primarschule Planta für die Bedürfnisse des Kollegiums durch den Staat Wallis von der Stadt Sitten; die Renovation und die Zuteilung des Gebäudes an das Kollegium Planta von Sitten) et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour

l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention für den Kauf des ehemaligen Lehrerseminars des Unterwallis für die Bedürfnisse der Primarschule Sitten durch die Stadt Sitten von der Kongregation der Ordensschwwestern von St. Ursula), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Realisierung eines unterirdischen Magazins im Rahmen des Umzugs der Mediathek Wallis in Sitten ins Zeughausareal), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2005 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Développement postulat 1.081 Beat Abgottspon (Entwicklung des Postulates 1.081 Beat Abgottspon), JUIN 2006 (09.06.2006)

Imboden Ignaz (CSPO)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2005 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de l'économie et du territoire (08.06.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Développement postulat 2.044 (Entwicklung des Postulates 2.044), JUIN 2006 (09.06.2006)

Développement postulat 1.074 (Entwicklung des Postulates 1.074), JUIN 2006 (09.06.2006)

Kuonen Roland (Suppl.), (SPO)

Développement motion 2.042 Alexis Turin (Entwicklung der Motion 2.042 Alexis Turin), JUIN 2006 (09.06.2006)

Léger Laurent (PDCB)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)/ débat final (07.06.2006)

Développement motion 5.034 Georges Darbellay, JUIN 2006 (07.06.2006)

Développement postulat 2.045 Georges Darbellay, JUIN 2006 (09.06.2006)

Loretan Gilbert (CSPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006)

Luisier Gabriel (PDCB)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Lugon Pascal (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006) / Département de l'économie et du territoire (08.06.2006)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Développement postulat 3.047 (Entwicklung des Postulates 3.047), JUIN 2006 (08.06.2006)

Maire Roland (suppl.), (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Maret Véronique (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Développement postulat 1.080 Susanne Hugo-Lötscher, JUIN 2006 (09.06.2006)

Massy Laetitia (GRL)

Développement postulat 3.047 Franziska Lutz-Marti, JUIN 2006 (08.06.2006)

Massy Mittaz Marie-Noëlle (PDCC)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Melly Jacques (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Michielan David (suppl.), (GRL)

Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Rapport d'activité 2005/2006 de la Présidence et du Service parlementaire, JUIN 2006, discussion générale (09.06.2006)

Moulin Pascal (PDCB)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Nicolo Pascal (suppl.), (PS/AdG)

Développement motion 4.040 Matthias Eggel, JUIN 2006 (08.06.2006)

Développement motion 1.069, JUIN 2006 (09.06.2006)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton (Bericht des Staatsrates über die Gesamtevaluation der vom Kanton entrichteten Subventionen), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey (Bericht der Geschäftsprüfungskommission: Investitionsbeitrag der Dienststelle für Umweltschutz (DUS) an die SATOM in Monthey für das Projekt "Satam 2003"), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion (Beschlussentwurf betreffend den Kauf des Gebäudes der Primarschule Planta für die Bedürfnisse des Kollegiums durch den Staat Wallis von der Stadt Sitten; die Renovation und die Zuteilung des Gebäudes an das Kollegium Planta von Sitten) et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention für den Kauf des ehemaligen Lehrerseminars des Unterwallis für die Bedürfnisse der Primarschule Sitten durch die Stadt Sitten von der Kongregation der Ordensschwwestern von St. Ursula), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Realisierung eines unterirdischen Magazins im Rahmen des Umzugs der Mediathek Wallis in Sitten ins Zeughausareal), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Développement postulat 3.049 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung des Postulates 3.049 Claude-Alain Schmidhalter), JUIN 2006 (08.06.2006)

Développement et traitement interpellation urgente 1.083 Philipp Schnyder (suppl.), (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 1.083 Philipp Schnyder (Suppl.)), JUIN 2006 (09.06.2006)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Développement motion 5.034 Georges Darbellay, JUIN 2006 (07.06.2006)

Perruchoud Christophe (GRL)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'économie et du territoire (08.06.2006)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006)

Philippoz Freddy (PDCC)

Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Porcellana Daniel (PDCC)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Développement postulat 2.045 Georges Darbellay, JUIN 2006 (09.06.2006)

Rausis Lucie (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Resenterra Aldo (GRL)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Développement postulat 3.046, JUIN 2006 (08.06.2006)

Rey Bernard (GRL)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rey Pascal (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Rothen Michel (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Roux Paul-André, deuxième vice-président (PDCC)

Invitation à l'apéritif, JUIN 2006 (09.06.2006)

Rudaz Patrick (PCCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Développement motion 4.042 (Entwicklung der Motion 4.042), JUIN 2006 (08.06.2006)

Sarbach Robert (SPO)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton (Bericht des Staatsrates über die Gesamtevaluation der vom Kanton entrichteten Subventionen), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2005 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Développement postulat 3.047 Franziska Lutz-Marti (Entwicklung des Postulates 3.047 Franziska Lutz-Marti), JUIN 2006 (08.06.2006)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2005 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Développement postulat 3.049 (Entwicklung des Postulates 3.049), JUIN 2006 (08.06.2006)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen), JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006)

Tornare Gilbert (GRL)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Truffer Markus (CVPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Turin Alexis (GRL)

Développement motion 2.042, JUIN 2006 (09.06.2006)

Développement postulat 1.075 Laurent Gavillet, JUIN 2006 (09.06.2006)

Vernay André (GRL)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006)

Développement postulat 1.065, JUIN 2006 (09.06.2006)

Voide Nicolas (PDCB)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'économie et du territoire (08.06.2006) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Vythelingum Prisca (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'économie et du territoire (08.06.2006)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Développement postulat 1.082 (Entwicklung des Postulates 1.082), JUIN 2006 (09.06.2006)

Walter Jakob (Suppl.), (CVPO)

Développement interpellation 5.033 Beat Abgottspon (Entwicklung der Interpellation 5.033 Beat Abgottspon), JUIN 2006 (07.06.2006)

Zehnder Viviane (PDCB)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Zen Ruffinen Marie-Christine (PDCC)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Développement postulat 1.065 André Vernay, JUIN 2006 (09.06.2006)

Z'graggen Sonia (PS/AdG)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Zufferey Joseph (PDCC)

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement

Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais (Geschäftsbericht 2005 des Gesundheitsnetzes Wallis), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton (Bericht des Staatsrates über die Gesamtevaluation der vom Kanton entrichteten Subventionen), JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (09.06.2006)

Heure des questions, JUIN 2006 (09.06.2006)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005 (Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005), JUIN 2006, Département de l'économie et du territoire (08.06.2006)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, entrée en matière (06.06.2006) / JUIN 2006, Département des finances, des institutions et de la sécurité (07.06.2006) / débat final (09.06.2006)

Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Développement interpellation 1.060, JUIN 2006 (09.06.2006)

Développement interpellation 1.068 François Gianadda, JUIN 2006 (09.06.2006)

Heure des questions, JUIN 2006 (09.06.2006)

Développement et traitement interpellation urgente 1.083 Philipp Schnyder (suppl.), JUIN 2006 (09.06.2006)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey, JUIN 2006, discussion générale (06.06.2006)

Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006) / débat final (08.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (07.06.2006)

Développement interpellation 5.033 Beat Abgottspon, JUIN 2006 (07.06.2006)

Heure des questions, JUIN 2006 (09.06.2006)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux, JUIN 2006, entrée en matière (07.06.2006) / débat final (07.06.2006)

Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005, JUIN 2006, Département de l'éducation, de la culture et du sport (08.06.2006)

Traitement interpellation urgente 3.037 Brigitte Diserens, JUIN 2006 (08.06.2006)

Heure des questions, JUIN 2006 (09.06.2006)

Développement et traitement motion urgente 4.043 Gabriel Luisier, JUIN 2006 (09.06.2006)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de juin 2006

Séances des 6, 7, 8 et 9 juin 2006

Séance du mardi 6 juin 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 6 juin 2006, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Albert Bétrisey prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Chers collègues députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire, Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du service,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

"Un savetier chantait du matin jusqu'au soir

C'était merveilles de le voir

Merveilles de l'ouïr."

C'est M. Jean de La Fontaine qui ouvre avec moi cette session consacrée à l'examen des comptes de l'Etat du Valais pour l'exercice 2005.

"Son voisin, au contraire,

Chantait peu, dormait moins encore."

Ne voilà pas exactement un conseil, cousu sur mesure, pour le Parlement?

Chantez peu, mais bien, Mesdames et Messieurs les députés! Dormez moins encore!...

"Si sur le point du jour parfois il sommeillait

Le savetier alors en chantant l'éveillait."

Je veillerais tout autant à troubler la moindre velléité de sieste ou d'assoupissement; soyez-en assurés. Du haut du perchoir, je serai le réveille-matin qui vous rappellera à vos devoirs d'élus.

Ce voisin était un financier.

Voilà donc notre première tâche de juin: l'analyse méticuleuse des comptes, le contrôle des recettes et celui des dépenses. Chaque franc dépensé doit l'être avec le souci de la meilleure efficacité et dans le respect du budget.

La morale publique ne tolère plus aucun laxisme et encore moins des arrangements d'un autre temps. C'est au Grand Conseil qu'il appartient d'incarner cette morale. Nous le faisons pour la première fois sous le regard de la télévision. Je souhaite ainsi la bienvenue aux téléspectateurs qui nous accueillent chez eux à l'occasion de cette session ordinaire retransmise en direct. J'espère qu'ils auront de l'intérêt à nous voir débattre.

En politique, l'unité et la recherche de solutions constructives apparaissent parfois comme dépassées et, pourtant, quelle autre recette pour conduire l'Etat vers le succès? En cette période où le thème de l'unité cantonale occupe la classe politique, inspirons-nous du FC Sion, dont je salue l'ascension en Super league. Cette volonté de se surpasser devrait s'étendre et se transmettre à tous les secteurs: de l'économie jusqu'à la formation. Quel exemple pour incarner ce Valais ambitieux et ouvert que celui de son nouvel entraîneur Nestor Clausen, Valaisan d'Argentine, à qui le soutien de tout un canton prédit un bel avenir.

Le football comme école de vie, comme stimulant et sans doute en ce mois de Mondial comme concurrent aux débats politiques... Je salue ici les Valaisans de la Nati Raphaël Wicki et Stéphane Grichting qui, dès la semaine prochaine, porteront les espoirs de toute une nation. Que nos voisins français soient les premiers à goûter à notre volonté de nous surpasser!

Dans cette session de juin, qui s'annonce ardue, ne perdons pas notre souffle. Pour nous y aider, notre salle des pas perdus s'est transformée, vous l'avez vu, en une magnifique forêt, avec des résineux, des feuillus, des bosquets. On ne pourra désormais plus dire que le vert n'a pas pleinement droit de cité au Parlement. Ce décor, c'est à l'Association Lignum-Valais que nous le devons. Celle-ci veut nous sensibiliser à l'importance du bois, à son utilisation, sa production et son rôle dans le développement durable.

Un dernier mot, enfin, pour vous remercier toutes et tous d'avoir honoré de votre présence ma réception officielle dans ma commune d'Ayent. Nous autres, députés, nous ne pouvons pas nous couper de nos racines qui sont aussi notre engagement. Aussi, je vous invite à en faire de même, vendredi en fin de session, lors de l'apéritif qui sera offert par la commune de Grimisuat en l'honneur du deuxième vice-président.

"Un savetier chantait du matin jusqu'au soir

C'était merveilles de le voir

Merveilles de l'ouïr."

La session est maintenant ouverte, en espérant que ce sera merveille pour moi de vous ouïr et merveille pour les téléspectateurs de vous voir.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005

2. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais
Bericht des Staatsrates zum Geschäftsjahr 2005 der Walliser Kantonalbank
3. Rapport annuel de gestion 2005 du Réseau Santé Valais
Geschäftsbericht 2005 des Gesundheitsnetzes Wallis
4. Rapport du Conseil d'Etat concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton
Bericht des Staatsrates über die Gesamtevaluation der vom Kanton entrichteten Subventionen
5. Rapport annuel d'activité de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005
Jahresbericht des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2005
6. Rapport de la commission de gestion: Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à Monthey
Bericht der Geschäftsprüfungskommission: Investitionsbeitrag der Dienststelle für Umweltschutz (DUS) an die SATOM in Monthey für das Projekt "Satam 2003"

Entrée en matière

1. PROJET DE DECISION concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005

Eintretensdebatte BESCHLUSSENTWURF zur Staatsrechnung für das Jahr 2005

Cf. Compte 2005 p. 28*

Siehe Rechnung 2005 S. 28*

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Ich äussere mich hier im Namen der CVPO zur Staatsrechnung, zum Verwaltungsbericht und zum Bericht des kantonalen Finanzinspektorats, weil ich denke, dass diese drei Berichte eine Art Einheit in sich bilden.

Man hat auf den ersten Blick fast eine gewisse Mühe und auch Hemmungen etwas an der Staatsrechnung 2005 zu bemängeln. So ist es wohl auch der Finanzkommission ergangen, die das Haar in der Suppe schon fast krampfhaft suchte.

In der Tat sind die aussagekräftigen finanziellen Kennzahlen der Staatsrechnung durchwegs im grünen Bereich. Die Ausgaben- und Schuldenbremse ist eingehalten, die Ausgaben der laufenden Rechnung steigen weniger stark als die Einnahmen. Die Nettoinvestitionen können aus eigenen Mitteln gedeckt werden. Die Staatsschuld kann um 160 Millionen Franken gesenkt werden. Trotz Sonderabschreibungen schliesst die Rechnung noch mit einem Ertragsüberschuss ab.

Sollen wir jetzt einfach zur Tagesordnung übergehen?

Nein, sagt die CVPO. Denn wir stellen einerseits fest, dass die budgetierten Investitionen nicht voll ausgeführt wurden. Das Nettoinvestitionsvolumen ist 2005 so tief wie seit vielen Jahren nicht mehr. Gerade aus Sicht des Oberwallis ist das zu bedauern. Denn im oberen Kantonsteil, der bei wichtigen Projekten wie dem Nationalstrassenbau schon fast hoffnungslos im Rückstand ist, wurden die geplanten Investitionen bei weitem nicht ausgeschöpft. Beim Nationalstrassenbau wurden die Bruttoinvestitionen im Betrag von 33 Millionen Franken nicht realisiert. Bei der 3. Rhonekorrektur waren es 3,5 Millionen Franken und bei den Beteiligungen an Investitionen Dritter sogar 38 Millionen Franken. Nun mögen die Gründe für diese Budgetunterschreitung mannigfaltig sein und wohl auch ihre objektiven Ursachen haben. Aber wir können in unserem Kanton nicht immer beim Bund jammern, dass zu wenig Geld in unseren Kanton fliesst und dann handkehrum die bewilligten finanziellen Mittel nicht ausschöpfen. Das wird uns mit der Zeit dann wahrscheinlich niemand mehr abnehmen. Hier ist eine seriöse Planung und Vorbereitung der Projekte an die Hand zu nehmen, damit die bewilligten Investitionen dann auch ausgeführt werden. Denn Investitionen schaffen Mehrwert.

Bei der laufenden Rechnung darf die Kostenbremse keineswegs gelockert werden. Angesichts der guten Verfassung der Kantonsfinanzen werden jetzt die Gelüste geweckt, dass man mehr Geld an allen Ecken und Enden ausgeben kann. Hier warnen wir: die Eventualverpflichtungen des Kantons betragen 2'500 Millionen Franken. Die Pensionskassen der Beamten und Lehrer müssen saniert werden. Hier werden dann grosse finanzielle Mittel nötig sein, auch gerade vor dem realistischen Szenario des Wechsels vom Leistungsprimat zum Beitragsprimat.

Was sind denn eigentlich die Gründe des erfreulichen Rechnungsabschlusses?

Einerseits wirkt sich erstmals klar die Zinsentlastung durch die Verwendung des Nationalbankgolds zum Schuldenabbau aus. Die eingesparten Zinsen können jetzt verwendet werden für Investitionen, die Mehrwert schaffen (ich habe das bereits erwähnt). Andererseits

sind die Steuern reichlich geflossen, dies sicher auch durch den Wechsel auf die jährliche Steuereinschätzung, die namhafte Nachzahlungen der Steuerzahler zur Folge hatte. Hier stellt sich die Frage, ob dieser Effekt einmal war oder Wiederholung findet. Die CVPO stellt sich hier aber auch die Frage der Steuerbelastung in unserem Kanton, die in gewissen Bereichen immer noch nicht konkurrenzfähig ist mit anderen Kantonen. Ich will hier jetzt nicht der Steuerspirale und dem Steuerwettkampf das Wort reden. Aber in diesem Punkt müssen wir ein wachsames Auge haben. Und ich denke auch, dass sich die strukturellen Massnahmen, welche dieses Parlament beschlossen hat, jetzt so langsam auch zu greifen beginnen und sich bemerkbar machen. Das Dekret über die strukturellen Massnahmen hat einen Mentalitätswandel in der Staatsverwaltung eingeleitet, den es jetzt wachsam zu begleiten gilt. Dies ist die wichtige Aufgabe der GPK, die ich ermuntere, diese Aufgabe konsequent weiter zu verfolgen.

Der Bericht des kantonalen Finanzinspektorats ist einmal mehr sehr lesenswert und zeigt auf, dass in der staatlichen und parastaatlichen Verwaltung Menschen am Werk sind, denen Fehler passieren wie uns allen. Es ist irgendwie tröstlich, das zu wissen, auch wenn Schadenfreude keineswegs am Platz ist und es auch keineswegs am Platz ist mit dem Finger auf die anderen zu zeigen.

Andererseits ist festzustellen, dass es sich bei den Mängeln fast durchwegs um Führungsprobleme handelt, die am Ursprung der Fehlentwicklung stehen. Und hier sind sowohl der Gesamtstaatsrat als auch die Departementvorsteher und auch die Dienstchefs gefragt. Hier muss sich die Führungskultur ändern. Vor allem der Staatsrat muss seine starke Hand mehr spüren lassen und seine Führungsverantwortung besser wahrnehmen. Ich denke, dass auf diesem Gebiet noch ein bedeutender Nachholbedarf besteht.

Die CVPO ist im Lichte der gemachten Ausführungen für Eintreten auf die Rechnung 2005.

Ich danke Ihnen.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le compte 2005 de l'Etat du Valais est bon, même très bon.

Bien évidemment, le groupe PDCC s'en réjouit et relève la parfaite conformité de l'exercice aux exigences constitutionnelles du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Des charges de fonctionnement maîtrisées et une augmentation des recettes de 7,4% permettent de dégager une marge d'autofinancement de 282,5 millions et, après un amortissement supplémentaire de 74 millions, font encore apparaître un boni de plus de 54 millions.

Comme en 2004, cette situation permet au canton de financer ses investissements, mais également de réduire sa dette nette de plus de 160 millions. Cette dernière s'inscrit aujourd'hui à 155,5 millions pour une fortune qui se monte à 1,459 milliard.

Au niveau des points noirs, il convient toutefois de souligner le net recul des investissements par rapport au budget avec, par exemple, -38 millions au niveau des parts aux investissements de tiers et -3,5 millions pour la troisième correction du Rhône, ce qui correspond à un volume net d'investissements inférieur de 13,7% au budget. Le groupe PDCC estime que, dans ce domaine, le Gouvernement peut et doit mieux faire.

Malgré cela, il convient tout de même, comme je l'avais déjà fait l'an passé, de relever le réalisme et la détermination d'un Gouvernement qui, en six ans, aura amélioré la situation financière du canton de près de 400 millions, sans compter la manne provenant de l'or de la BNS.

Mais, si notre république est sur la bonne voie, financièrement parlant, ne nous laissons pas enfermer dans un optimisme béat. Dans une course par étapes, il ne faut jamais perdre de vue l'objectif final et même la gloire d'un jour à l'Alpe d'Huez ne remplacera jamais la victoire sur les Champs-Élysées. Soyons donc attentifs et restons vigilants, tout en nous montrant réalistes et ambitieux pour notre canton.

Attentifs et vigilants tout d'abord

Les futurs comptes 2006 du canton feront apparaître les quelque 35 millions d'allègements fiscaux au profit de l'économie et des familles, voulus et défendus par le PDC et issus du décret du 17 juin 2005.

En outre, comme le souligne le Conseil d'Etat dans son rapport, la mise en place de la RPT réserve peut-être encore des surprises. Les estimations publiées la semaine passée semblent favorables au Valais, mais certains cantons contestent d'ores et déjà la répartition basée sur les comptes 2004/2005 et il faudra donc attendre confirmation de la péréquation avant de tirer des plans sur la comète.

La mise en œuvre des mesures structurelles et une gestion rigoureuse du fonctionnement de l'Etat sont donc toujours d'une brûlante actualité et doivent être poursuivies à tous les niveaux et en totale collaboration par le Gouvernement, le Parlement et l'Administration. C'est à ce prix que nous pourrons faire face aux inévitables conséquences cantonales des futures mesures d'assainissement fédérales prévues dans le plan 2007-2009 et continuer sereinement de satisfaire aux exigences d'une gestion responsable, garante d'un développement harmonieux pour notre canton.

Réalistes et ambitieux ensuite

Si le compte 2005 de l'Etat est très bon, c'est d'abord et avant tout grâce à l'économie valaisanne, grâce à l'impôt cantonal. Nous avons, il est vrai, contenu la dépense, mais que dire des citoyennes et citoyens valaisans qui nous ont gratifiés d'une recette fiscale inespérée?

Pourvu que ça dure, me direz-vous; je vous répondrai: il faut que ça dure.

La situation économique de notre république est la clef de voûte de la santé financière de l'Etat et la santé de l'économie est étroitement liée à la capacité de l'Etat à assurer et assumer ses obligations constitutionnelles. Parmi celles-ci figure en bonne place la réalisation des infrastructures indispensables à l'épanouissement du citoyen, mais aussi indispensables au développement harmonieux des entreprises à qui elles doivent offrir des conditions cadres compétitives et encourageantes. Sécurité, santé, routes, communications ou encore énergie et finances, le débat est vaste et l'ouvrage à sa mesure.

Et comment parler d'infrastructures sans évoquer le tourisme, les équipements parfois obsolètes et les problèmes financiers insolubles pour les investissements indispensables dans lesquels se débattent bon nombre de sociétés? Dans quelques mois, nous allons traiter en première lecture la nouvelle loi sur le tourisme et il faudra véritablement aborder ces problèmes de fond.

Si nous voulons, à juste titre, encourager les activités en adéquation avec les principes de développement durable, alors il convient de soutenir activement la branche touristique, elle qui, depuis près d'un siècle, nous a ouverts au monde et qui, encore aujourd'hui, génère un franc sur trois produits dans notre canton.

Doit-on, à l'image de l'Autriche, consacrer une part de nos investissements à garantir à long terme la compétitivité du Valais dans ce secteur où la concurrence internationale est impitoyable?

Peut-on considérer les infrastructures permettant l'accès aux champs de ski au départ de la route construite par l'Etat, par exemple, comme un équipement de base, sorte de bien commun à usage général du Valais touristique?

Et, enfin, le tourisme n'est-il qu'un passe-temps à l'usage exclusif du Valais des montagnes et des stations ou, au contraire, n'est-il pas aussi l'un des moteurs économiques importants du Valais des plaines et des cités?

Aujourd'hui, nous débattons des comptes de l'Etat et ces questions philosophiques n'appellent pas de réponse immédiate. Simplement, à l'heure où la totalité des investissements prévus au budget peine à se réaliser, à l'heure où les montants provenant de la diminution des intérêts passifs (en relation avec l'or de la BNS) augmentent des capacités financières déjà importantes, il me semblait nécessaire de faire part à notre Gouvernement de ces quelques remarques et réflexions à usage des futurs budgets.

Pour le surplus, je ne m'étendrai pas ici sur l'analyse des comptes et des contrats politiques par département, ni sur les intéressantes remarques formulées tant par la commission des finances que par l'Inspection cantonale des finances. Nous y reviendrons lors de la discussion de détail et aurons alors l'occasion de formuler les remarques émises par le groupe PDCC lors de sa séance de préparation.

C'est en remerciant la commission des finances pour la qualité de son travail et en félicitant le Gouvernement pour sa gestion remarquable des finances de l'Etat que je terminerai en vous disant bien sûr que le groupe PDCC entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Die Rechnung 2005 schliesst mit einem sehr befriedigenden Ergebnis. Der Ertragsüberschuss von 54,5 Millionen nach ausserordentlichen Abschreibungen von 74,2 Millionen kann als recht ordentlich bezeichnet werden. Die laufende Rechnung weist zudem eine Selbstfinanzierungsmarge von 282,5 Millionen Franken aus, die um 137 Millionen über der budgetierten Selbstfinanzierungsmarge liegt. Erfreulich ist auch die Feststellung, dass die Erträge stärker angestiegen sind als der Aufwand. Die CSPO stellt erfreut fest, dass die Ausgaben- und Schuldenbremse konsequent eingehalten wurde und dass sich die Staatsschuld inklusive der Unterdeckung der drei Pensionskassen auf 764 Millionen Franken beläuft. Ein Wermutstropfen bleibt: die Investitionsausgaben blieben unter dem Budget 2005. Die Investitionsausgaben haben gegenüber 2004 gar abgenommen. Überhaupt kann festgehalten werden, dass die Ausgaben des Kantons in den Jahren 1994, 1998 und 2000 stärker anstiegen, d.h. in den Jahren nach den grossen Unwettern.

Die CSPO-Fraktion verlangt vom Kanton, dass die budgetierten Investitionen ausgeführt werden. Obwohl die Bruttoschuld abgebaut werden konnte, beläuft sich diese nach wie vor auf einem hohen Niveau von über 2 Milliarden Franken.

Es wäre vermessen angesichts dieses Rechnungsabschlusses noch die Nadel im Heuhaufen zu suchen und die Freude unseres Finanzministers angesichts dieser positiven Zahlen zu trüben. Sicherlich besteht nach wie vor Handlungsbedarf in verschiedenen Rechnungspositionen. Vorweg möchte ich im Namen der CSPO-Fraktion allen danken, die zu diesem Resultat beigetragen haben.

Weiter bleibt noch zu bemerken, dass das Dekret vom 17. Juni 2005, welches eine Entlastung von Familien und KMU zur Folge gehabt hätte und dessen finanzielle Auswirkungen bereits im Kostenvoranschlag 2005 berücksichtigt wurden und dessen Inkrafttreten seitens des Staatsrates rückwirkend auf den 1. Januar 2005 vorgesehen war und dann bei der Beratung des Parlaments um ein Jahr verschoben wurde. Dies hat zur Folge, dass einerseits die Steuerertragsminderungen für die öffentliche Hand ein Jahr später erfolgen und andererseits die Familien und Klein- und Mittelbetriebe ein Jahr länger tiefer in die Tasche greifen mussten. Dadurch wurde die Staatsrechnung 2005 um fast 40 Millionen entlastet. Hier trifft das Sprichwort treffend zu, des einen Freud und des anderen Leid.

Der eingeschlagene Kurs von Parlament und Staatsrat muss für die nächsten Jahre weiter verfolgt und verbessert werden. Es ist nicht der Zeitpunkt die Hände in den Schoss zu legen und auf die Dinge zu warten, die auf uns zukommen. Gerade die Ungewissheit bei der Umsetzung der NFA ab dem Jahr 2008 im Bereich des Neuen Finanzausgleichs, den Sanierungsmassnahmen der Bundesfinanzen, die sich auf die Kantonsfinanzen auswirken werden, gilt es die notwendigen Restrukturierungen und Reformen umzusetzen, immer mit dem Gedanken im Hinterkopf einer ausgewogenen, personalfreundlichen und regionalpolitischen Ausgewogenheit.

Wenn ich bei der letzten Staatsrechnung gesagt habe, dass das Fundament erstellt ist, so können wir uns nun an die Erstellung der Wände unseres Haushalts machen. Wir befinden uns demnach nach wie vor auf einer Baustelle mit nach wie vor vielen Schwachstellen.

Die einzelnen Schwachstellen wurden durch die Kommissionen schonungslos aufgelistet und dies ist auch gut so. Die CSPO anerkennt die Arbeit der Finanzkommission, der GPK und des kantonalen Finanzinspektorats und unterstützt deren Schlussfolgerungen und Anträge vorbehaltlos.

Nimmt man die Berichte der ständigen Kommissionen der letzten Jahre zur Hand, können wir feststellen, dass die Umsetzung der Anträge durch den Staatsrat teilweise schleppend erfolgt und die FIKO in wiederholtem Masse auf dieselben Schwachpunkte jährlich hinweisen muss. Auch im Hinblick auf die Auslegung von Artikel 22bis des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle, teilt die CSPO die Meinung der FIKO, dass eine Praxis unzulässig ist, die darauf abzielt sämtliche übrig bleibenden Voranschlagskredite aufzubreuchen. Dies ist nicht zulässig und entspricht nicht dem Willen des Parlaments. Der Staatsrat wird aufgefordert sich an die Vorgaben strikte zu halten.

Die CPO-Fraktion wird die Einladung des Staatsrats annehmen und am gleichen Strang ziehen zur Erhaltung gesunder Kantonsfinanzen, damit eine harmonische Entwicklung des Kantons auf sozialer, wirtschaftlicher und kultureller Ebene gewährleistet ist.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Staatsrechnung 2005.

Danke.

M. le député René Constantin (GRL):

Du noir, comme on aime, aurions-nous envie de dire au moment de débattre sur l'entrée en matière des comptes 2005, un noir paradoxalement teinté d'optimisme.

Il est vrai que les chiffres ont belle allure: une augmentation des charges inférieure à celle des recettes, le double frein plus que respecté, des amortissements extraordinaires qui soulagent la dette, cette même dette qui fond comme neige au soleil grâce aux incidences positives de la vente de l'or excédentaire, grâce aussi à l'excédent de financement s'élevant à quelque 160 millions de francs.

En Romandie, on nous envie, à juste titre d'ailleurs.

Une chose est sûre aujourd'hui: le centre droit, qui instaura en son temps des règles strictes comme celle de ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne au niveau du fonctionnement s'entend ou des investissements, a fait preuve d'une belle lucidité.

Cette anticipation nous évite, aujourd'hui, de devoir agir comme le Gouvernement neuchâtelois, à majorité de gauche – faut-il le rappeler? – qui se voit condamné à couper de manière drastique dans les budgets des différents départements, avec des conséquences fâcheuses au niveau du maintien de la qualité de l'enseignement, par exemple, avec la hausse programmée des effectifs par classe.

Mais, laissons-là les comparaisons avec nos voisins pour nous concentrer sur la situation de notre canton.

Nous aimerions apporter un bémol à ces considérations initiales plutôt flatteuses.

Il suffit d'observer le tableau en page 5* du livre des comptes pour affirmer que la régression se poursuit inexorablement en matière d'investissements. Ce constat, nous l'avions déjà souligné lors de l'entrée en matière des comptes 2004. Permettez-nous d'insister à nouveau sur cette faiblesse qui devient criarde au fil des ans. Comme vient de l'affirmer notre collègue Jacques Melly, dans ce domaine, le Gouvernement peut et doit faire mieux.

Si vous établissez une rétrospective sur les 15 dernières années, vous constaterez l'évolution suivante:

- Augmentation du coût de la vie: plus ou moins 23%.
- Augmentation de la masse salariale: en gros +40%.
- La masse fiscale, elle, a été augmentée de près de 30%, passant de quelque 600 millions à 900 millions aujourd'hui.
- Quant aux investissements, hélas!, ils ne suivent pas la même courbe ascendante; pire même, ils stagnent et c'est là que le bât blesse.

L'augmentation substantielle des rentrées fiscales devrait être affectée avant tout à la plus-value économique du canton. La valorisation salariale de ces dernières années, même si elle n'est pas combattue, méritait néanmoins d'être rappelée. Mais, valorisation ne doit pas

signifier pour autant alourdissement des structures administratives. A défaut de pouvoir respecter un Personalstopp évoqué lors d'une lointaine table ronde, nous nous associons à la commission des finances pour réitérer notre demande de régularisation du statut des auxiliaires afin d'obtenir la transparence souhaitée par nous tous.

Permettez-nous, en guise de conclusion, d'anticiper quelque peu sur le débat du prochain budget pour vous faire part du vœu suivant: Avant même que des voix ne s'élèvent ici même pour réclamer une valorisation générale des salaires ou une augmentation générale des subventions au vu du résultat 2005, avant même que ces mêmes voix ne considèrent à haute voix la dette comme quasi insignifiante, occultant au passage les obligations nouvelles liées à l'assainissement des caisses de pension, le groupe radical-libéral invite le Gouvernement à maintenir la rigueur et, ensuite, à miser sur d'autres cartes en construisant l'avenir en augmentant sensiblement les investissements dans ce canton.

Nous ne souhaitons pas des constructions tous azimuts. Ce n'est pas un appel au bétonnage à outrance. Non! Cette voie-là est à privilégier quand il s'agit d'adopter une politique anticyclique, à savoir donner du travail aux entreprises quand la conjoncture n'est pas favorable – ce qui n'est pas le cas actuellement.

Notre canton possède des atouts indéniables qui, s'ils étaient valorisés, seraient source supplémentaire de richesses. Dans ce sens, nous invitons le Gouvernement à porter la réflexion sur le bien-fondé d'un accroissement des investissements dans deux domaines, à savoir celui de la recherche fondamentale et appliquée par un partenariat plus soutenu avec nos différents centres de compétences ainsi que, comme déjà mentionné tout à l'heure par mon préopinant, au niveau de l'offre touristique, une amélioration, un accroissement des fonds, ce tourisme à qui l'on va confiner sous peu une loi nouvelle avec un projet de financement qui soulève de nombreuses oppositions. Il nous faut une politique d'investissements en la matière osée, audacieuse, car le Valais, dans son ensemble et au risque de choquer certains, est touristique et se doit de disposer des moyens nouveaux.

Voilà nos pistes de réflexion, que nous vous soumettons pour l'année en cours, avec le secret espoir que vous nous surprendrez en novembre ou en décembre prochain lors de l'analyse du budget 2007.

Du noir, comme on aime, avons-nous dit en guise de préambule. Cela explique notre unanimité à dire oui à cette entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Je vous prierai, tout d'abord, d'excuser ce ton de voix un peu déficient dû à un refroidissement de fin de printemps. En fait, j'en voulais un peu à la météo de ce dernier week-end, mais en voyant le magnifique sapin à l'entrée de la salle des pas perdus, je me suis souvenu que, finalement, dans six mois et demi, c'était Noël et qu'alors nous serions en plein débat sur le budget 2007!

Pour en venir au compte 2005 et à l'heure de trouver le qualificatif, voire le superlatif le plus adéquat pour le qualifier, le groupe PDCB s'est arrêté sur l'adjectif "extraordinaire".

Du point de vue étymologique, "extraordinaire" signifie qui sort de l'ordinaire. C'est le cas du compte 2005, nous y reviendrons.

Par extension, "extraordinaire" a également une connotation essentiellement positive: est extraordinaire ce qui est remarquable et réjouit, au-delà de la norme, les personnes concernées. Dans ce sens-là, dire que le compte 2005 est extraordinaire, c'est partager les avis du Conseil d'Etat et de la commission des finances.

C'est aussi se réjouir du respect de l'obligation constitutionnelle du double frein aux dépenses et à l'endettement, de l'augmentation des charges inférieure à celle des recettes ou de la possibilité de procéder à des amortissements supplémentaires.

Si cela est très satisfaisant, et nous ne boudons pas notre plaisir d'enregistrer ce résultat, nous refusons de tomber dans un optimisme béat conduisant à une quelconque relâche des efforts consentis ces dernières années et si bien récompensés.

C'est effectivement le sens étymologique du qualificatif "extraordinaire" qui nous incite à cette prudence. Est aussi et avant tout extraordinaire ce qui se produit rarement.

La simple comparaison avec les exercices de ces dernières années souligne ce caractère et amène à s'interroger sur les facteurs ayant influencé le résultat de l'année écoulée.

Force est alors immédiatement de constater que l'augmentation des rentrées fiscales (+33,2 millions par rapport au compte 2004 et +60,4 millions par rapport au budget 2005) a une influence décisive.

Une première réflexion à ce sujet nous amène inévitablement à qualifier les prévisions du budget de bien pessimistes. Si la quotité exacte de l'embellie économique n'était peut-être pas définissable, il semble aujourd'hui évident – mais on est toujours plus intelligent après qu'avant – que ces recettes aient été sous-estimées.

2005 est le dernier exercice non influencé par les baisses fiscales décidées par la majorité de ce Parlement. La hausse des rentrées fiscales nous conforte dans l'idée que nous avons fait le bon choix, c'est-à-dire aussi un choix supportable pour le ménage cantonal, en adoptant ces mesures favorisant en particulier les familles et l'économie de notre canton. Pour le reste, nous ne prêtons pas notre voix à ceux qui crient au scandale face à ces rentrées fiscales en augmentation. Les règles de perception n'ayant pas changé, c'est bien l'amélioration de la situation générale des assujettis qui induit cette progression. Sachons également le reconnaître et nous en réjouir.

Au chapitre des investissements, les chiffres du compte sont inférieurs à ceux du budget (-19,5 millions pour les investissements nets). Une réflexion de fond doit être menée afin de conjuguer au mieux les principes de politique anticyclique et les besoins en investissements de notre canton. Persuadé que le niveau des investissements reste trop faible, notre groupe souhaiterait au moins que puisse être réalisée la masse des investissements prévus au budget.

C'est avec cet éclairage qu'il a abordé la querelle d'interprétation autour de l'article 22bis LGCAF. Sans être en mesure de trancher entre les avis du Conseil d'Etat et de la commission des finances, les députés DC du Bas remarquent que le point de vue du Conseil d'Etat présente l'avantage de permettre d'assurer, par transfert, la masse globale des investissements. Ce n'est donc pas une voie à écarter d'emblée puisqu'elle conduit au but recherché.

Nous proposons donc de sortir de l'affrontement stérile et de définir le but avant les moyens de l'atteindre.

Quand bien même il faudrait revoir le texte de l'article, nous pensons que la nécessité d'assurer un bon niveau d'investissements pourrait justifier la mise en place d'un outil, indépendant du crédit supplémentaire, permettant un transfert, ce aux quatre conditions suivantes:

1. le crédit d'investissement du projet favorisé a été décidé par l'autorité compétente (cela va de soi, mais ça va encore mieux en le disant);
2. un motif sérieux, par exemple juridique (opposition) ou naturel (surprise de nature géologique), empêche la réalisation, sur l'exercice concerné, du projet figurant au budget;
3. des circonstances indépendantes de l'Etat et tenant, par exemple, à la volonté du maître d'œuvre ou d'autres partenaires payeurs (Confédération) permettent d'anticiper les travaux du projet ne figurant pas au budget;
4. le Conseil d'Etat rapporte spécialement, au moment des comptes, sur le transfert, ses circonstances et son influence sur la réalisation finale de l'un et l'autre des deux projets.

Nous sommes prêts à poursuivre cette réflexion, tant avec le Gouvernement qu'avec la commission des finances.

Pour le reste, la semaine qui débute nous donnera l'occasion d'aborder, département par département, les points de détail relevés tant par l'Inspection cantonale des finances que par la commission des finances.

Nous entrons bien évidemment en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les comptes 2005 sont excellents; l'année dernière, ils étaient très bons et, en 2003, ils étaient bons.

Il est quand même agréable de se pencher sur des comptes largement bénéficiaires. Cela devrait réjouir les parlementaires et les services de l'Etat de disposer de moyens financiers suffisants pour réfléchir aux besoins de la population et les inciter à mettre en place des projets innovateurs pour notre canton.

Les domaines qui pourraient être réorganisés ou améliorés sont nombreux.

Nos enfants méritent une réforme de toutes les structures liées à l'éducation, depuis les toutes petites classes, en passant par les apprentissages, jusqu'aux hautes écoles. Les graves problèmes que nous rencontrons avec des jeunes en difficulté ou délinquants ne devraient pas seulement nous faire mettre des moyens dans un centre de détention pour mineurs. Nous devrions aussi attaquer le problème à la base et créer des maisons ouvertes gérées par les régions et subsidiées par le canton afin d'offrir des lieux d'accueil et de conseil pour les parents confrontés à des difficultés d'éducation. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Nos concitoyens souhaitent un système de santé performant et de qualité. Les réformes et restructurations mises en place ont besoin d'être poursuivies et améliorées pour offrir des soins de qualité à un coût maîtrisé. Les personnes âgées de plus en plus nombreuses devront pouvoir disposer d'aides renforcées pour finir leur vie dignement à leur domicile tant que cela est possible ou dans des EMS.

Dans le domaine de l'environnement ou de la protection des forêts, nous devons réfléchir aux moyens permettant de garantir la biodiversité et la sécurité. Dans l'agriculture, il est indispensable de prévenir les pertes induites par les réformes 2007 et 2011 pour nos exploitations agricoles trop petites pour toucher les paiements directs. Si nous ne voulons pas nous retrouver avec un paysage totalement bouleversé par l'abandon de parcelles difficiles à travailler et peu rentables – ce qui risque de faire augmenter les risques de catastrophes naturelles comme les avalanches –, il faudra permettre aux agriculteurs de pouvoir vivre de leur métier.

L'entretien de notre réseau routier cantonal, surtout dans les vallées latérales, devra trouver les moyens pour compenser le retrait des investissements de la Confédération afin de maintenir la population dans les régions de montagne.

Avoir de l'argent pour remplir notre mission qui est d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par nos concitoyens devrait nous motiver à trouver des solutions novatrices, tout en respectant une gestion parcimonieuse des deniers publics. Nous devrions réfléchir comment créer un cadre dynamique pour notre économie afin de maintenir et de créer des emplois. Comment favoriser les projets culturels et sociaux qui font la richesse de notre société? Comment maintenir un environnement protégé afin de sauvegarder un tourisme de qualité pour que nos enfants puissent encore en vivre?

Nous pourrions faire beaucoup mieux.

Pourtant, l'on constate, lors de l'établissement du budget, que l'on coupe systématiquement dans des rubriques que l'on sait nécessaires afin d'avoir un budget qui respecte le sacro-saint double frein aux dépenses et aux investissements.

Alors que l'on sous-estime, année après année, les rentrées fiscales, malgré les remarques faites à ce sujet par les représentants de la gauche et de quelques autres, cette manière de faire, malheureusement habituelle, prive l'Etat de moyens financiers supplémentaires pour mener à bien sa mission. Je vous donne un exemple: le Service des routes qui, s'il paie parfois à l'avance les travaux non encore exécutés, oublie de budgétiser des sommes importantes qu'il sait pourtant devoir à ses créanciers, car les travaux sont en cours et les échéances sont connues. Cette manière de faire n'est pas très responsable, car il en résulte la demande d'un crédit supplémentaire alors que le critère de l'imprévisibilité n'est pas respecté.

Cette embellie des comptes de l'Etat, faussée en partie par les remarques que je viens de faire, aiguise pourtant l'appétit d'une certaine droite dont le seul credo est "moins d'Etat, moins d'impôts". Cependant, tout au long de l'année, des demandes d'aides pour la promotion économique et touristique sont faites par ces mêmes milieux qui voudraient, à juste titre, un développement de l'économie, mais qui maintiennent, malgré le décret fiscal voté l'an passé par le Parlement, une initiative fiscale qui amoindrirait les recettes de l'Etat de près de 80 millions de francs.

Le groupe PS/AdG partage en partie les remarques de la commission des finances sur les comptes.

Dans le Département des finances, des institutions et de la sécurité, nous nous inquiétons aussi de l'augmentation constante du nombre d'auxiliaires par rapport au personnel fixe. Nous comprenons que les auxiliaires permettent plus de souplesse dans la gestion du personnel. Nous constatons, cependant, que les services conservent, malgré les remarques que nous avons déjà faites par le passé, des auxiliaires de longue durée dont le statut devrait être régularisé. L'Etat n'a pas le droit de fragiliser le statut de son personnel en remplaçant le personnel nommé par des auxiliaires qui ont un statut plus précaire. Cette politique de la gestion du personnel s'apparente à un démantèlement social inacceptable pour les socialistes et l'alliance de gauche.

Nous nous insurgons contre les retards récurrents et les inégalités constatées selon les communes dans les taxations. Nous avons demandé, lors du budget, des taxateurs supplémentaires pour que les citoyens ne doivent plus attendre des années avant de connaître le montant de leurs impôts. Le Parlement avait mandaté la commission de gestion afin qu'elle se penche sur le fonctionnement de ce service. Nous attendons toujours les résultats de cette enquête.

Dans le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, la gauche souhaite que les conditions d'accès aux soins gériatriques soient uniformes pour l'ensemble des personnes âgées du canton. Elle s'interroge sur les pratiques de certains médecins et des caisses maladie dans le Haut-Valais qui restreignent l'accès aux soins hospitaliers aux personnes âgées.

Dans le Département de l'éducation, de la culture et du sport, nous approuvons la demande de la commission des finances de fusionner les deux HEVs et nous espérons que le personnel de cette nouvelle entité ait un statut unifié et que la gestion de cette nouvelle école soit étatisée.

Dans le Département de l'économie et du territoire, nous demandons au canton de régulariser et d'accélérer les processus de facturation pour les mensurations cadastrales afin de ne pas perdre les subventions promises par la Confédération.

Dans le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, nous espérons que les procédures de paiement et de budgétisation soient mieux respectées à l'avenir.

Le groupe PS/AdG approuve le travail de la commission des finances et la remercie pour son analyse des comptes 2005. Ce rapport, par la modération de ses requêtes, permettra, nous l'espérons, aux différents départements de corriger les erreurs constatées et d'améliorer le fonctionnement des services.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière. Merci.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Hinter der Staatsrechnung 2005 und den ergänzenden Berichten steckt eine Fleissarbeit von vielen Leuten. Die Rechnung enthält viele interessante Details, jede Menge Zahlen, positive Elemente und wertvolle Ergänzungen im Verwaltungsbericht. Kritisch betrachtet stellt die SPO/Linke Allianz bei der Rechnung 2005 vor allem folgendes fest.

Das Rechnungsergebnis ist auf den ersten Blick positiv.

Der SPO/Linke Allianz fällt auf, dass das Wallis im Grunde genommen ein Pro-Kopf Vermögen von 2'109 Franken hat.

Erst nach dem Abzug der Unterdeckung der Pensionskassen ergibt es pro Kopf eine Nettoschuld von 2'652 Franken. Dies ist in erster Linie dem Goldsegen der Nationalbank in der Höhe von 1,1 Milliarden Franken zu verdanken.

Bei diesen Zahlen wären in Zukunft grössere Investitionen in Arbeits- und Ausbildungsplätze und längerfristige Projekte für junge Leute angesagt. Es nützt nichts "Braindrain" Studien zu machen und zugleich die Investitionen im Kanton stark zu drosseln, nur um ja die Vorgaben der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse zu erfüllen und weitere Steuersenkungen ins Auge zu fassen. Es wird teurer, viel Geld auszugeben um die jungen Leute auszubilden und dann in die grösseren Kantone ziehen zu lassen. Es wird teurer, wenn aus Spargründen kein zusätzliches Personal angestellt wird, Mandate dann aber auswärts an teure Büros vergeben werden – Budgetierungen nicht rechtzeitig gemacht werden und Projekte sich dadurch verzögern – wenn Vermessungen zu spät eingetragen werden und dadurch Bundessubventionen verloren gehen. Es wird teurer, wenn Kinder mit Verhaltensstörungen aus Prioritätsgründen hinten anstehen müssen um die angemessene Betreuung zu erhalten und immer weniger Leute immer mehr Arbeit unter grossem Druck verrichten müssen und schliesslich krank werden und gar nicht mehr arbeiten können; dies um einige Beispiele zu nennen.

Diese Politik des Sparens kostet uns sehr viel Geld.

Zweite Feststellung:

Gewisse Mängel in Sachen Rechnung wiederholen sich jedes Jahr aufs Neue. Trotzdem scheint niemand der zuständigen Staatsräte den verantwortlichen Dienstchefs die nötigen Zielsetzungen und Fristen für die Behebung der Mängel durchzugeben und falls nötig die personellen Konsequenzen zu ziehen. Wenn z.B. zum wiederholten Male beanstandet werden muss, dass die vom Finanzinspektorat, der Finanzkommission und der GPK eingebrachten Forderungen nicht erfüllt wurden, so ist der Zuständige z.B. an eine Weiterbildung zu schicken, speziell zu instruieren oder im schlimmsten Fall auszuwechseln.

Dritte Feststellung:

Es gibt immer noch auffallend viele Hilfskräfte in der Kantonsverwaltung. Besonders in den Departementen von Staatsrat Fournier und Staatsrat Roch fällt dies auf. Für uns stellt sich die Frage, ob diese Leute zu anderen Bedingungen angestellt werden als die Festangestellten mit genauer Tätigkeitsbezeichnung. Stellen sie eine flexible Manövriermasse dar? Weswegen werden sie nicht als das angestellt, was sie sind? Hinter der Bezeichnung "Hilfskräfte" können sich von Reinigungsangestellten bis Direktoren verbergen, natürlich mit unterschiedlicher Lohnskala. Mit der korrekten Anstellung und Bezeichnung der meisten dieser Stellen kann die Transparenz und die Notwendigkeit der Posten unterstrichen werden.

Vierte Feststellung:

Zum Teil recht grosse Unterschiede der Investitionsrechnung zum Budget zeigen auf, dass nicht alle Gelder wie geplant investiert werden konnten. Teilweise hat das zur Folge, dass Bundesgelder verspätet oder im schlimmsten Fall gar nicht mehr abgeholt werden können.

Ein Beispiel dazu aus dem Departement Rey-Bellet werden wir diese Woche ja noch eingehender behandeln.

Dann noch etwas zu den Controllingberichten:

Nach wie vor ist die SPO /Linke Allianz der Meinung, dass die Controllingberichte weder mehr Transparenz noch Effizienz noch sonst irgendwelche Verbesserungen bringen. Die Oberziele sind so formuliert, dass jedermann/frau etwas anderes hinein interpretieren kann und im Nachhinein Überraschungen innerhalb der Rechnung nicht ausgeschlossen werden können. Für uns ist und bleiben die Controllingberichte zusätzliches Papier und ein teurer Mehraufwand, welcher vermieden werden könnte.

Schlussfolgerung:

Im Gegensatz zu den bürgerlichen Parteien freuen wir uns nicht besonders über das Rechnungsergebnis. Für die Bevölkerung ist es nicht förderlich, wenn der Staat spart und spart und dadurch seine Aufgaben in der Schule, bei der sozialen Sicherheit, bei der Festlegung der Steuern, bei der Auszahlung von Subventionen etc. nicht mehr genügend oder rechtzeitig wahrnehmen kann. Früher oder später kommt dem Kanton Wallis die ganze Sparwelle der Bürgerlichen mit dem Anspruch zur Einhaltung der doppelten Ausgaben und Schuldenbremse teuer zu stehen. Davon sind wir überzeugt.

Wir sind für Eintreten auf die Rechnung und werden in der Detailberatung auf Verbesserungen für die zukünftige Budgetierung oder auf Fragen zu den einzelnen Departementen eingehen. Danke.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Après l'arrosoir, Mesdames et Messieurs, le double arrosoir, dirai-je, voici la rigueur.

En session d'avril, vous nous avez fait visiter les écuries d'Augias. Ce jour, nous sommes conviés à admirer la vitrine, et une vitrine, par définition, est attrayante. Avec un esprit critique, critique constructive au demeurant, au nom du groupe UDC/SVP, nous souhaitons porter le regard sur les alcôves et dans les arrière-salles et ne pas accepter de se laisser charmer servilement par l'agencement de la vitrine. En effet, il est aisé de se complaire dans des appréciations dithyrambiques. Il faut garder à l'esprit que le compte de l'Etat est le fonctionnement de la communauté des Valaisannes et des Valaisans, alimenté par leurs impôts.

En guise d'ouverture, nous allons poser une question: pour quelle raison s'évertue-t-on à présenter une situation exagérément bonne? La réponse est aisée: en trompetant à tous vents que le résultat financier est bon, probant, excellent – les qualificatifs finiront par paraître ternes tellement l'exagération est évidente –, on rassure et on maintient le bon peuple dans une fausse quiétude. Et lorsqu'on exerce le pouvoir sans réel partage, cette méthode se révèle la plus idoine. Souffrez, Mesdames et Messieurs, que je citasse Lord Acton: "Le pouvoir tend à corrompre, et le pouvoir absolu corrompt absolument".

Cela étant, s'exprimer sur le compte 2005 de l'Etat exigerait des développements longs, techniques et fastidieux, s'étendant sur plusieurs heures. En effet, la machinerie étatique est d'une telle dimension, d'un tel poids et, par voie de conséquence, d'une telle inertie que le parlementaire animé des meilleures intentions n'obtiendra qu'une compréhension partielle et superficielle. Toutefois, nous pouvons affirmer une certitude: si, globalement, cette machinerie fonctionne de manière acceptable, des dysfonctionnements ne sont pas rares. Cette constatation amène le groupe UDC/SVP à redoubler d'engagement, de vigilance et de curiosité.

Dans cette entrée en matière, pour étayer et démontrer la justesse de son approche, il se limitera à mettre en exergue à titre exemplatif quelques aspects:

En automne 2005, on découvre que le Service de l'action sociale a facturé sur quatre ans 2,3 millions en trop aux communes. Cette erreur – découverte par la suite – a échappé à tout le monde.

Il y a quelques mois, en matière de routes nationales, on apprend que des travaux non encore effectués ont fait l'objet de paiements anticipés pour plus de 12 millions. On fanfaronne la découverte, mais certains prétendent – et la lumière devra être faite sur ce point – que cette pratique était connue.

Ces deux manquements formels prouvent que la rigueur n'est pas suffisante. Mais cela induit la conviction que les carences matérielles dans la conduite des affaires étatiques sont beaucoup plus fréquentes que l'on veut bien le dire au sein d'une certaine intelligentsia sévissant à l'ombre de Valère et de Tourbillon.

Comme exemple topique, et le thème n'est pas nouveau (je fais chorus à ce qu'ont dit nos collègues René Constantin, Marcelle Monnet-Terrettaz et Susanne Hugo-Lötscher), on citera la pratique des auxiliaires qui n'est de loin pas maîtrisée. Selon le règlement du 17 décembre 1997 du Conseil d'Etat fixant le statut des auxiliaires (RS NO 172.214), le principe, qui est sans doute un détournement du Personalstopp, permet une durée d'une année, avec possibilité de prolongement d'une seconde année. Or, les auxiliaires quasi-permanents – le qualificatif est antinomique – sont une distorsion du système et de la légalité. Le groupe UDC/SVP demande l'établissement de statistiques globales pour l'ensemble de l'Etat, y compris des entités dépendantes. En effet, il n'est pas tolérable dans un Etat de droit de poser un principe et d'institutionnaliser de si nombreuses exceptions que ce principe est sérieusement dilué.

En matière de compte, singulièrement le compte 2005, la marge de manœuvre du Parlement est étroite. Le groupe UDC/SVP se laisse convaincre, avec de bons motifs il est vrai, et accepte l'entrée en matière.

J'aimerais terminer ce propos avec deux observations:

Tout d'abord, le groupe UDC/SVP tient à relever l'engagement et la qualité de la fonction publique dans sa grande majorité. Les quelques moutons noirs méritent qu'ils soient dénoncés, car ceux-ci ternissent l'image de l'institution.

Ensuite, tout en étant conscient d'anticiper quelque peu sur l'examen du rapport de l'Inspection cantonale des finances, il s'agit de lui rendre un hommage sans réserve. M. Christian Melly avec son équipe s'engage inconditionnellement à identifier et à dénoncer les dysfonctionnements de la machinerie étatique. Qu'il trouve ici notre gratitude.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Die Rechnung 2005 des Staates kann aus Sicht der FDPO insgesamt als gut bezeichnet werden. Sie schliesst mit einem Ertragsüberschuss von 54,5 und einem Finanzierungsüberschuss von 160 Millionen Franken ab. Damit sind die Kriterien der Ausgaben- und Schuldenbremse erfüllt. Erfreulich ist zudem, dass der Schuldenberg des Kantons weiter abgebaut werden konnte und dass die Ausgaben im Vergleich zum Vorjahr nicht stärker als die Teuerung gestiegen sind. Dies ändert aber nichts an der Notwendigkeit von Reformen bzw. strukturellen Massnahmen.

Weniger positiv sieht die Entwicklung der Investitionen aus. Der Staat Wallis investierte im vergangenen Jahr netto 122 Millionen Franken. Das sind fast 20 Millionen weniger als budgetiert und 44,5 Millionen oder 26,7 Prozent weniger als im Jahr 2004. Im Jahr 2005 erreichten die Investitionen damit ihren tiefsten Stand in den vergangenen 15 Jahren. Im gleichen Zeitraum stiegen aber die Ausgaben der laufenden Rechnung stark an. Die FDPO ist besorgt über die gegenläufige Entwicklung von laufenden Ausgaben und Investitionen. Bereits mehrfach haben wir verlangt, dass in erster Linie bei den laufenden Ausgaben Einsparungen vorzunehmen sind und nicht bei den Investitionen. An dieser Forderung halten wir auch weiterhin fest.

Die FDPO erwartet vom Staatsrat, dass er in Zukunft einerseits durch strukturelle Massnahmen endlich Einsparungen bei den laufenden Ausgaben vornimmt und andererseits notwendige Investitionen tätigt.

Die FDPO ist für Eintreten.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

C'est au nom du nouveau groupe parlementaire "constructions", qui a eu le plaisir de se pencher sur les comptes 2005 de l'Etat, que je m'exprime ici.

Les membres du groupe "constructions" ont constaté que les comptes sont bons, mais il a quelques remarques à émettre.

La hausse des rentrées fiscales a grandement amélioré le résultat de ces comptes. La charge fiscale des entreprises n'a pas baissé. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat évoluent inexorablement tandis que les investissements stagnent depuis une dizaine d'années. En 2005, le budget prévu pour les investissements n'a pas été utilisé. Cet état de fait n'est pas tolérable pour les membres de notre groupe, même si une justification existe. Nous pensons et nous demandons au Conseil d'Etat qu'il planifie mieux les projets et que, en cas de problèmes de réalisations, il utilise les outils à sa disposition pour exercer d'autres projets nécessaires et utiles à notre canton, quitte à effectuer une réserve de projets.

Nous soutenons une politique d'investissements anticyclique, mais, lorsque le budget est établi, nous demandons que le montant prévu soit utilisé et cela en faveur de notre économie cantonale.

Un vœu par anticipation pour le budget 2007. Nous demandons que les montants nécessaires à maintenir la valeur du parc immobilier et du réseau routier soient prévus au budget et non pas, comme cela se pratique depuis quelques années, seulement le 70% des montants nécessaires.

Les membres du groupe acceptent cette entrée en matière et émettront quelques questions et remarques lors du traitement de détail par département.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Le compte 2005 constitue un record qu'il sera difficile de réitérer à l'avenir, mais ce n'est pas pour autant que la commission des finances a bâclé son travail d'examen et j'espère que vous aurez pu le constater à la lecture de notre rapport.

La commission des finances a, comme à son habitude, essayé d'expliquer les principales différences avec le budget, mais sans trop faire de la pharmacie. Elle a plutôt cherché à mettre l'accent sur quelques éléments principaux qui lui semblent devoir retenir l'attention du Parlement, notamment:

- le fonctionnement du Service des contributions qui voit toujours des retards récurrents dans la taxation des personnes physiques. La commission des finances espère que le rapport demandé à la commission de gestion aidera à trouver les solutions adéquates;
- la question de l'imputation de l'impôt anticipé supputé dont il faudra reparler puisque la récente décision du Grand Conseil de maintenir la pratique actuelle ne repose pas sur une base légale selon la LGCAF. La commission des finances attend la prise de position du Conseil d'Etat sur le rapport de l'Inspection cantonale des finances;
- le nombre important d'auxiliaires, principalement de longue durée, dont il faut se poser la question de la titularisation. La commission des finances demande au Gouvernement une analyse détaillée de la justification de ces postes et du maintien du statut actuel.

La seule véritable divergence entre le Conseil d'Etat et la commission des finances consiste en l'application de l'article 22bis de la LGCAF.

La commission des finances a examiné les avis juridiques rendus à ce sujet. Elle est d'avis que la compensation prévue à l'article 22bis impose une condition supplémentaire aux trois critères de l'article 22 pour les dépassements de crédits, contrairement au Gouvernement qui veut en faire une application plus souple.

Une séance consacrée spécialement à cet objet a réuni les chefs du Département des finances, de l'Administration cantonale des finances, du Service juridique des finances, de l'Inspection cantonale des finances ainsi que la commission des finances et le bureau de la commission de gestion, mais elle n'a pas apporté de changement dans les différentes interprétations de l'article 22bis LGCAF qui, pour la première fois, est utilisé à l'occasion du compte 2005.

Donc, affaire à suivre et pas plus tard que demain avec le traitement de la demande d'un crédit supplémentaire du Service des transports.

J'ai pris note avec intérêts des "pole position" du groupe DC du Bas-Valais.

Au moment de terminer et à l'instar de plusieurs présidents de groupe, je tiens à relever que nos finances cantonales sont saines, mais nous devons rester prudents et ne pas oublier les décisions que nous avons prises ou que nous allons prendre, qui auront des effets seulement à partir du compte 2006, soit:

- le décret fiscal qui va occasionner une diminution des recettes fiscales de 35 millions;

- l'assainissement des caisses de pension, pour lequel nous envisageons sérieusement d'injecter un montant de 550 millions;
- sans compter l'incertitude liée à la RPT dès 2008.

A la lecture de notre rapport, vous avez pu remarquer que la commission des finances recommande au Parlement d'accepter le compte 2005 tel que présenté et cela à l'unanimité de ses 13 membres.

Je constate sans surprise qu'il en est de même de tous les groupes pour l'entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

D'abord, quelques considérations générales puisque bien sûr il n'a échappé bien heureusement à personne dans cette salle que le compte 2005 est un compte qui est bon, très bon, extraordinaire, comme l'a qualifié le président du groupe DC du Bas, le député Nicolas Voide, un compte record, a même dit le président de la commission des finances, ce qui est juste. En effet, historiquement, c'est un compte record, il n'y a jamais eu de marge d'autofinancement aussi importante dégagée depuis que l'Etat fonctionne.

Cela dit, il faut très rapidement se poser la question: pourquoi?

La première des réponses n'est pas une réponse simple. Il y a de nombreux facteurs qui ont concouru à ce résultat, facteurs qui sont dans une échelle d'importance et de priorité de poids tout à fait différents.

Tout d'abord, il faut dire merci aux contribuables valaisans parce que même si la charge fiscale, la pression fiscale n'a pas augmenté, le fait que l'économie et le contexte général soient bons a fait que la masse fiscale des recettes a crû d'une façon très forte. On a déjà entendu dans cette salle certains regretter la difficulté ou parfois même la volonté déguisée de certains chefs de service, voire du Gouvernement de minimiser les recettes. Je vous rappellerai quand même que lorsque la progression entre les acomptes a été portée de 7 à 10,75%, il y a eu pas mal de voix aussi dans le Parlement pour dire que cette progression des acomptes était exagérée et que finalement on allait déjà ponctionner par avance les contribuables de façon exagérée. Finalement, on a constaté que la progression n'était pas de 10,75%, mais bien de 20% dans le cadre des recettes d'impôts. Alors, merci aux contribuables, merci aux entreprises en général, patrons et salariés, de contribuer à la santé de l'économie qui permet aussi à l'Etat de récolter quelques fruits.

Ensuite, il faut le dire aussi, un élément important qui contribue à ce résultat, c'est la maîtrise des dépenses nettes, progression de 0,9% alors que, durant l'exercice 2005, la progression du renchérissement, elle, se monte à 1,3%. Alors, cela non plus, on ne l'a pas rencontré souvent dans les comptes de l'Etat; regardez les années précédentes et vous verrez que, là aussi, il y a de la part certainement du Parlement, des commissions permanentes, mais aussi de l'ensemble de la fonction publique et des chefs de département une gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement qui contribue, elle aussi, dans une moindre mesure il est vrai, au résultat de l'exercice passé sous revue actuellement.

Alors, progression faible des dépenses, très forte progression des recettes, marge d'autofinancement conséquente, pour couvrir quoi? Pour couvrir des amortissements et surtout

pour couvrir les investissements nets de l'Etat que beaucoup ont regretté ici en régression. Pratiquement tous les présidents de groupe, à part les présidents du groupe PS/AdG et SPO, ont regretté ce niveau d'investissements trop bas et, finalement, que l'on n'ait pas pu réaliser ces investissements en 2005, tels qu'ils étaient planifiés et budgétisés.

Il faut dire ici que les investissements de l'Etat, où l'Etat est maître d'ouvrage, ont pratiquement été tous réalisés, à 1,4 million près. Par contre, les investissements prévus par des tiers, où des tiers sont maîtres d'ouvrage, et auxquels l'Etat participe au financement, ceux-là ont connu une baisse importante de 18 millions à 19 millions.

Alors, demander au Conseil d'Etat qu'il planifie mieux ses investissements, oui d'accord, on est toujours prêt à le faire, mais il faut aussi que, dans le cadre des procédures qui sont à l'origine des freins ou des accélérations dans les investissements de tiers, on ait la même conjonction, de manière à ce que nous puissions aussi remplir nos budgets en matière d'investissements.

Maintenant, portez un peu la réflexion sur l'article 22bis LGCAF et son interprétation. Est-ce que vous pensez, Monsieur le député Gilbert Loretan, président du groupe CSPO, qu'on peut en même temps dire qu'on suit l'interprétation rigoureuse de la commission des finances, qui dit que la loi est claire dans son texte et on l'interprète, je dirai, de la façon gestionnaire et comptable, et qu'on autorise des transferts de rubriques seulement lorsque les conditions d'un crédit supplémentaire avec les trois prémisses indispensables et prévues par la loi soient remplies pour pouvoir pratiquer ces transferts, et à ce moment-là on se trouve dans la situation d'aujourd'hui, ou bien on en fait une interprétation non pas gestionnaire et comptable, mais une interprétation politique, et on dit que l'objectif n° 1 lorsque le Parlement décide d'un budget, il décide avant tout d'un niveau d'investissements (on l'a entendu ce matin à de nombreuses reprises, on veut un niveau d'investissements; vous verrez, dans la planification intégrée pluriannuelle, que le Conseil d'Etat a levé très fortement le niveau des investissements nets pour y mettre un plancher pratiquement à 150 millions – c'est aussi la volonté du Gouvernement), alors est-ce que cet objectif est prioritaire? Est-ce qu'il prime, ensuite, les investissements décidés ou budgétisés rubrique par rubrique par le Gouvernement et par le Parlement? Finalement, c'est à cette question-là qu'il faudra répondre. Si on répond par une volonté politique, on suit les indications et les souhaits du député Nicolas Voide et de son groupe qui ont saisi cet enjeu, qui est un enjeu politique et pas un enjeu comptable ou de gestion. A ce moment-là, on fait une interprétation un peu plus large de cet article 22bis LGCAF, tout en se donnant et en dotant le Parlement des moyens d'information et de contrôle qui font que l'on n'attend pas la fin d'un exercice comptable pour équilibrer les bidons parce que, à ce moment-là, ce n'est pas de la conduite, ni politique ni gestionnaire, c'est tout simplement se livrer au hasard des résultats du compte en fin d'année, c'est la perte totale de la maîtrise des opérations. A ce moment-là, on se dote (Gouvernement et Parlement) de moyens qui permettent de voir arriver les événements, d'anticiper là où les procédures vont se bloquer et interdire certains investissements, pour pouvoir profiter dans d'autres secteurs où les portes s'ouvrent de faire la compensation et procéder aux transferts et, finalement, réaliser le niveau d'investissements certainement souhaité par tout le monde dans cette salle.

Une appréciation en ce qui concerne les auxiliaires: Vous savez qu'une étude a été menée et que les chiffres sont connus maintenant. A l'Etat du Valais, il y a 330 auxiliaires, c'est vrai, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, essentiellement dans le département de

mon collègue Claude Roch et dans le mien. Il y a donc 330 auxiliaires dits de longue durée et 55 de courte durée. La volonté du Conseil d'Etat est de pouvoir déterminer maintenant quels sont les critères, de manière à pouvoir proposer au Parlement dans le cadre du budget 2007 la titularisation des auxiliaires qui doivent l'être, de manière à pouvoir, une fois pour toutes, clarifier cette situation, ce qui est le vœu des commissions permanentes depuis de nombreuses années. Nous allons ainsi essayer de vous proposer cette manière de faire dans le cadre du budget 2007.

Je ne vais pas répondre à toutes les interventions qui ont touché plus spécifiquement certains départements, mais je donne déjà des réponses en ce qui concerne le Département des finances, notamment à la députée Marcelle Monnet-Terrettaz qui dit qu'elle attend depuis belle lurette un rapport sur les taxateurs. Il faut savoir que la commission de gestion s'y attelle. Elle est sur ce rapport, ce n'est pas une chose simple et, à ma connaissance, elle déposera cet automne encore un rapport sur le fonctionnement de la taxation au Service des contributions.

Alors, si l'on porte une fois de plus une appréciation sur ce compte, bien sûr compte record, compte extraordinaire, difficilement à nouveau réalisable à l'avenir, d'autant plus qu'il existe aujourd'hui encore des hypothèques importantes – et certains d'entre vous l'ont bien relevé – sur le futur. Première hypothèque connue de tous et qu'il faudra débattre cet automne: le sort que l'on donnera à la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la couverture des caisses de pension. Ce sont des montants extrêmement importants. Comme on l'a vu en première lecture du projet de loi, on parle d'un montant de 550 millions, mais si la volonté du Parlement, telle qu'elle a été exprimée en première lecture, veut le changement du paradigme du principe de la primauté des prestations en primauté des cotisations, ce ne sera pas en centaines de millions, mais ce sera de plus de 2 milliards qu'il faudra causer dans très peu de temps si l'on veut pouvoir réaliser ce changement de principe. Je vois le président de la deuxième commission, le député Louis Ursprung, qui fronce les sourcils, mais je sais qu'il est tout à fait conscient des enjeux financiers notamment pour le canton d'une telle opération.

Il y a aussi les inconnues de la RPT. Certains d'entre vous ont déjà vu et pu lire que, dans le cadre de la deuxième estimation qui a eu lieu, le canton du Valais est le seul canton romand qui améliore sa situation par rapport au premier calcul basé sur les chiffres 2001/2002. La Confédération a procédé à une nouvelle estimation sur la base des chiffres 2004/2005. Mais soyons extrêmement prudents, pourquoi? D'abord, il y a des cantons qui n'ont pas donné leurs chiffres, le canton de Vaud n'a pas donné tous ses chiffres à la Confédération et c'est un canton important. La fiabilité des chiffres actuels n'est donc pas d'une très grande solidité. Ensuite, il faut dire que si l'on s'améliore globalement en touchant finalement un million de plus, au niveau structurel, on perd énormément puisque la situation du canton s'est tellement améliorée au niveau financier et celle d'autres cantons payeurs au niveau de la péréquation s'est péjorée. Le canton du Valais perd net, avant de toucher au fonds de compensation pour les cas de rigueur, 53 millions dans cette balance. C'est simplement le versement et l'accès à ce fonds qui traite des cas de rigueur qui nous permettent de récupérer ce que l'on perd, mais cela veut dire que ce cas de rigueur là s'amortit sur 28 ans. Cela veut dire que, dans la durée, le nouveau calcul nous péjore même si, au niveau de la cosmétique immédiate, il donne l'impression encore de nous favoriser. Il faut donc être prudent.

Ensuite, il faut être prudent aussi parce que l'on connaît les effets de ce que nous avons décidé, vous et nous, dans cette salle en ce qui concerne le décret fiscal. S'il est vrai, Monsieur le député Laurent Léger, que les entreprises n'ont pas vu baisser fiscalement leurs obligations en 2005, elles le verront en 2006, et nous le verrons aussi dans notre compte. C'est le deuxième aspect dont il faudra aussi tenir compte à l'avenir.

Enfin, l'inconnue qui, certainement, pèsera encore plus fort, ce sont les différents plans d'assainissement et d'économies de la Confédération puisque, comme vous le savez, dès que la Confédération décide une économie, la répercussion dans le canton et dans les cantons en général est extrêmement forte.

Alors, non, d'une manière générale, le Conseil d'Etat ne traîne pas la patte pour répondre aux desiderata et aux volontés des commissions permanentes et de l'Inspection cantonale des finances. Nous tâchons de faire au mieux, mais nous avons aussi une échelle de priorités. Il est vrai que nous connaissons encore, dans notre canton, des problèmes dans la formation, des problèmes dans l'éducation, des problèmes dans la prise en charge des personnes âgées et des problèmes dans le domaine touristique – on va d'ailleurs y venir lors d'une session relativement proche –, il est vrai que, dans tous ces domaines, on peut faire mieux, mais il est vrai aussi que, vous et nous, nous devons fixer des priorités parce que tout, nous ne pourrions pas le faire et surtout nous ne pourrions pas le faire si nous gardons cette volonté ferme de respecter la norme constitutionnelle que vous avez voulue, que nous avons voulue et que le peuple valaisan a plébiscitée: celle du fameux double frein aux dépenses et à l'endettement. C'est là que nos responsabilités se rencontrent et c'est là que nous devons trouver des points communs.

Voilà en ce qui concerne quelques inconnues quant au futur.

Bien sûr, quand on parle de la loi sur le tourisme, j'ai de nouveau entendu l'exemple de l'Autriche. C'est bien. Lorsque l'on considère comment un Etat intervient pour soutenir une branche touristique, il faut bien sûr regarder les conditions cadres, mais il faut aussi parfois regarder les interventions spécifiques. Ces dernières années, je crois savoir que les crédits LIM ont été très orientés en direction des hôtels – nous sommes le seul canton à le faire – pour rénover et remettre à jour le parc hôtelier. Il y a encore d'énormes travaux à faire dans ce secteur, j'en conviens. Les crédits LIM ont aussi été orientés en direction des remontées mécaniques. Ce n'est pas suffisant, on le sait, car, maintenant, il faut 120 millions par année d'investissements dans cette branche pour la tenir à niveau du marché. Par contre, ce qui est intéressant lorsque l'on se pose la question et que l'on fait une comparaison entre les pays et les régions, ce n'est pas seulement de voir la totalité de la masse financière qui va en direction du soutien à une activité, mais il faut savoir ce qu'on en fait de ce montant financier. C'est bien là-dessus que, en tant que responsable des finances du canton, non seulement il m'intéresse de savoir comment on va financer ces opérations et cette politique active en faveur du tourisme valaisan, mais il m'intéresse aussi de savoir ce que l'on va en faire de cette manne. Dire que l'on veut 14 millions ou 15 millions: oui, mais pourquoi? C'est finalement à ce "pourquoi" que devra répondre cette nouvelle loi sur le tourisme que tout le monde attend, non seulement dans cette salle, mais dans tous les milieux économiques concernés, mais bien sûr, en Valais, tout le monde est concerné, Monsieur le député René Constantin, par une loi sur le tourisme parce que c'est évidemment une toile de fond du canton qui sous-tend pratiquement toutes les activités économiques et d'autres aussi administratives sur l'ensemble du territoire cantonal.

Voilà, en vous remerciant de cette entrée en matière unanime, en vous priant d'être toujours attentifs, y compris lors de l'examen du budget 2007, aux risques qui sont toujours présents dans le cadre de la politique financière du canton, je conclurai en disant un petit mot..., je ne peux pas m'en empêcher, Monsieur le député Edmond Perruchoud, à l'UDC. Vous avez dit, c'était votre première question: pour quelles raisons, tout le monde s'attelle à

vouloir présenter un compte trop bon? Votre réponse a été de dire que le Gouvernement ou plutôt le pouvoir au pied de Valère et de Tourbillon, veut rassurer la population, mais dans une situation qui n'est pas aussi rose qu'il veut bien la dépeindre. Alors, souffrez, Monsieur le député, que, de temps en temps, quelques-uns d'entre nous veuillent rassurer la population..., il y en a d'autres qui s'attachent tellement à l'inquiéter.

En ce qui concerne la carence dans la gestion, vous avez cité deux exemples, j'aimerais tout simplement vous dire que si, effectivement, nous devons maintenir, comme l'ont, à juste titre, dit les députés Beat Abgottspon et Gilbert Loretan, maintenir la pression sur la rigueur de la gestion des affaires publiques, je vous ferai remarquer que, dans les deux cas, c'est bien le Gouvernement, par ses chefs de département, qui a fait en sorte que ces situations, non seulement soient exposées, démantelées, mais qu'on y trouve une solution, une réponse nous permettant, à l'avenir, de ne pas retomber dans ces travers, lorsque travers il y a eu.

Alors, je vous remercie encore, tous et chacun, pour votre entrée en matière et me réjouis de pouvoir vous apporter les réponses nécessaires et utiles dans le cadre de la discussion de détail du compte 2005.

Merci.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite de l'examen du compte 2005, séance du mercredi 7 juin 2005.)

2. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais

BERICHT DES STAATSRATES zum Geschäftsjahr 2005 der Walliser Kantonalbank

*Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission
Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Georges
Darbellay*

Discussion générale:

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec intérêt des différents rapports émanant du conseil d'administration de la BCV, de la commission de gestion et du Conseil d'Etat.

La stratégie de l'Etat, qui consiste:

- au maintien de sa forme juridique actuelle avec la garantie de l'Etat, confirmant ainsi sa noble mission de défendre les intérêts généraux du canton, tout en assurant un développement harmonieux de l'économie valaisanne;
- à opter éventuellement à une réduction de sa participation, qui est actuellement de 110 millions et qui représente 73,33% du capital-actions, sans toutefois remettre en cause le maintien de sa participation majoritaire;
- à assurer également prioritairement la consolidation des fonds propres de la banque malgré l'augmentation des fonds propres de 38 millions en 2005, portant ainsi les fonds propres à 587 millions et non pas à 549 millions, comme le mentionne le rapport de la commission de gestion,

satisfait en tous points de vue notre groupe.

S'agissant plus particulièrement des créances de 50 millions chacune, les remarques et réflexions suivantes s'imposent:

- La première créance de 50 millions datant de 1993, dont le taux de rémunération a passé de 0,5 à 2,6% en 2005, devrait être correctement rémunérée avec l'application d'un taux équivalant au minimum au taux moyen de la dette consolidée de l'Etat. En ce sens, la présente demande de la commission de gestion reçoit bien évidemment l'appui du groupe DC du Centre.
- Quant à la deuxième créance, née en 2000 et issue de l'exigence supplémentaire de la Commission fédérale des banques, cette dernière se voit ainsi libérée depuis peu des contraintes imposées par la Commission fédérale des banques.

Ainsi se pose la question au Conseil d'Etat de l'opportunité du maintien ou non de ce deuxième prêt. En ce qui me concerne, j'aurais souhaité que le Conseil d'Etat aille beaucoup plus loin dans sa réflexion au lieu de se contenter de reporter le traitement de la question du remboursement de la deuxième créance jusqu'au moment où les incidences de Bâle II, qui, par ailleurs, entreront progressivement en vigueur à partir de 2007, seront connues avec exactitude.

Pourquoi ne pas envisager la conversion partielle avec une limite à 75 millions des deux créances en fonds propres par l'émission de bons de participation? Cette autre alternative de financement est, par ailleurs, prévue à l'article 9, alinéa 2, de la loi sur la Banque cantonale du Valais. Les bons de participation, cotés et négociables en bourse, sont couramment utilisés pour répondre à un besoin de fonds propres par l'émission de titres négociables, sans droit de vote, avec une faible valeur nominale. Les droits sociaux de l'actionnaire majoritaire, en l'occurrence l'Etat du Valais, ne seraient en rien péjorés et sans incidence sur le pourcentage des droits de vote. Une rémunération du capital bien plus importante sous la forme de dividendes annuels serait ainsi obtenue. Je fais volontairement abstraction ici de l'opportunité que pourrait encore avoir l'Etat de profiter d'une variation du cours boursier.

Par ce moyen, du reste prévu par le Parlement, les éventuels problèmes des incidences de Bâle II, du maintien du taux de couverture actuel, des dangers potentiels et de la problématique liée à une rémunération correcte des fonds investis par l'Etat, soulevée sous forme de deux demandes dans le rapport de la commission de gestion du 12 mai 2006 au

Conseil d'Etat, pourraient être ainsi satisfaits. Une motion ou un postulat allant dans ce sens sera, par ailleurs, prochainement déposé.

Cela dit, au-delà de l'aspect financier, le groupe DC du Centre accepte ce rapport et constate que la BCV accomplit de manière satisfaisante sa mission économique, tout en participant activement au développement harmonieux de l'économie valaisanne et tient spécialement à remercier les organes dirigeants et l'ensemble du personnel pour le travail accompli. Je vous remercie de votre attention.

M. le député André Vernay (GRL):

Le groupe radical-libéral a analysé les comptes de la BCV, le rapport du Conseil d'Etat ainsi que le rapport de la commission de gestion, et tient à faire les remarques suivantes:

Tout d'abord, dans son rapport concernant l'exercice 2005 de la BCV, le Conseil d'Etat mentionne, sous le point II Stratégie: réduction de l'importance de la participation de l'Etat au capital de la banque, sans toutefois aller en dessous d'une participation majoritaire; objectif que nous partageons totalement.

La participation au capital-actions de la banque est actuellement, selon le rapport de la commission des finances, de 73,33%. Il y a donc de la marge jusqu'à 51%. Pourquoi l'Etat ne passerait-il pas à l'acte maintenant pour réaliser la proposition suivante, décidée par le groupe radical-libéral: partant du constat que l'innovation est le pilier principal de la nouvelle politique régionale, il conviendrait d'anticiper cette réforme par l'accroissement des efforts dans le domaine de la recherche et du développement. Un fonds de promotion des programmes de recherche et de développement, sous la coordination de la HEVs et en collaboration avec les universités et éventuellement les hautes écoles suisses et internationales, devrait être alimenté. Parmi les sources de financement, pourquoi ne pas utiliser cette possibilité de vendre une partie des actions de la BCV? Voilà qui démontrerait une volonté politique claire et nous mettrait en position de force pour attirer dans notre canton des entreprises et surtout des emplois à haute valeur ajoutée.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Il nous est demandé de nous prononcer sur le rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2005 de la Banque cantonale du Valais.

Chacun s'accorde à dire que les résultats ont été excellents avec un accroissement du taux de couverture, avec des fonds propres réalisés à tel point que l'exigence de refinancement de ces fonds propres imposée par décision de la Commission fédérale des banque n'est plus d'actualité.

Deux questions se posent au-delà de la constatation d'un exercice de grande cuvée:

- La Banque cantonale du Valais doit-elle rembourser 50 millions à l'Etat du Valais? La réponse est négative, pour laisser à la Banque cantonale du Valais une capacité de financement en respectant les accords de Bâle II qui posent des exigences strictes en matière de fonds propres et de la couverture des crédits, notamment que "les fonds propres des établissements doivent être au moins égaux à un niveau dont les accords (de Bâle II) définissent la méthode de calcul."

- Quels sont les risques à provisionner pour le prochain exercice après les différentes informations alarmistes que l'on a pu lire dans la presse? Je ne doute pas que les risques aient été identifiés pour les prochains exercices, mais, comme toujours, il faudra veiller à ce qu'ils soient correctement quantifiés. Si l'information parue dans la presse économique est avérée, on peut se demander quel sera le sort des crédits en blanc octroyés à la direction générale en cas de problème.

Sous ces réserves, au nom du groupe DC du Bas, nous acceptons le rapport du Conseil d'Etat et recommandons également de suivre les remarques de la commission de gestion.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Seit mehreren Jahren fordert die GPK den Staatsrat auf, die Beteiligung an der Walliser Kantonalbank zu senken. Verkauft hat der Kanton alle seine Inhaberaktien, die gegenüber den Namenaktien in den letzten Jahren immer mit doppelter Zinshöhe eingestuft wurden. Der Kanton besitzt aber noch heute einen Stimmrechtsanteil von 84,61 Prozent, was einen schweizweiten Rekord darstellt.

Die Walliser Kantonalbank konnte – nicht zuletzt dank den Staatsdarlehen – innert sieben Jahren von einer Bank mit Unterdeckung zu einer Bank mit Überdeckung an Eigenmitteln wachsen.

In seiner Beurteilung verweist der Staatsrat auf die ungewissen Auswirkungen der neuen Eigenmittelvereinbarung Basel II. Nun, gemäss der Medienmitteilung der eidgenössischen Bankenkommission, die einen Tag vor dem Erstellen des staatsrätlichen Berichtes die Ergebnisse der nationalen Studie zu den quantitativen Auswirkungen von Basel II bekannt gab, führen die neuen Bestimmungen bei den traditionellen Banken sogar zu einer leichten Entlastung der Eigenmittelanforderungen. Ausserdem will der Bundesrat, sollte die Abschaffung des Eigenmittelrabatts bei den Kantonalbanken Probleme bieten, die Abschaffung zeitlich anpassen, d.h. verschieben.

Die staatsrätliche Strategie sollte also demnach lauten:

- Erhöhung des gegenwärtigen Zinssatzes der Staatsdarlehen auf die durch die GPK vorgeschlagenen 3,6 Prozent;
- gleiche Dividendenhöhe für die Inhaber- und die Namenaktien;
- eine Ausschüttungsquote von 30 Prozent des Bruttogewinns – die Wirtschaft verlangt heute bis zu 50 Prozent;
- stabilisieren des Eigenmittelüberschusses auf mindestens 40 Prozent, denn zu hohes Eigenkapital verleitet bekanntlich zu erhöhter Risikobereitschaft.

Hundert Prozent der Namenaktien oder 73,33 Prozent des Aktienkapitals gehören dem Staat bzw. dem Volk, die Ausschüttung sollte also auch dem Volk zugute kommen.

Zu begrüssen wäre im Bericht des Staatsrats – auch wenn dies der Gesetzesauftrag nicht explizit vorsieht – im Sinne der Transparenz die Angaben zu den Steuereinnahmen des Kantons durch die Kantonalbank.

Ich schätze, sie liegen etwa gleich hoch wie die Zinseinnahmen.

Im Bericht der GPK wird auf Seite 5 von 7,25 Prozent Dividenden gesprochen und in der Rechnung auf Seite 96 sind es 6,5 Prozent. Wie erklären sich die unterschiedlichen Angaben?

Ich danke für die Beantwortung und Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Au-delà de ce qui ressort des rapports qui nous sont soumis, j'aimerais revenir, au nom du groupe UDC, sur un point particulier.

Le 6 avril 2004, Cyrille Fauchère, pour l'UDC – il n'y avait pas de groupe à l'époque –, avait déposé une interpellation urgente dans laquelle il avait notamment évoqué plusieurs centaines d'opérations à la loi, en l'occurrence à l'OPP2, qui avaient été effectuées par la Caisse de retraite du personnel enseignant avec le concours de personnes de la Banque cantonale du Valais qui pouvaient, semble-t-il, difficilement ignorer les restrictions que la loi apporte aux opérations boursières autorisées pour une caisse de pension. Notre collègue demandait alors au Conseil d'Etat si, par là, la Banque cantonale du Valais avait engagé sa responsabilité civile ou pénale.

Le 8 avril 2004, le Conseil d'Etat s'était contenté de répondre qu'en l'état des procédures qui étaient alors en cours, il ne lui appartenait pas de se prononcer sur une responsabilité éventuelle de la Banque cantonale du Valais.

Depuis lors, deux ans se sont écoulés, même si la procédure pénale n'est pas encore terminée.

Nous posons dès lors à nouveau la question au Conseil d'Etat: la responsabilité civile de la Banque cantonale du Valais risque-t-elle d'être engagée dans l'affaire de la Caisse de retraite du personnel enseignant et, si oui, un éventuel risque n'exigerait-il pas que la Banque cantonale du Valais constitue une provision spéciale pour cela?

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Je ne veux pas alarmer et inquiéter M. le gouverneur..., mais je sais que rien ne l'inquiète dans ce bas monde.

Toutefois, j'aimerais quand même observer ce qui suit:

La BCV n'est pas une banque comme les autres. Elle est la banque étatique des Valaisans. Indirectement, la Banque cantonale du Valais appartient aux Valaisannes et aux Valaisans, ne serait-ce par le capital-actions majoritaire que l'Etat détient dans cette société.

Le remplacement du regretté Odilo Guntern fut un exercice particulièrement délicat. En nommant M. Maurice de Preux à la présidence, le Valais misait sur une personnalité au-dessus de tout soupçon. En effet, dans le canton, notoirement, certains réseaux sont puissants. Toutefois, sa présence dans d'autres conseils d'administration, notamment comme vice-président d'un groupe ayant défrayé ce printemps la chronique – la Valaisanne Holding – entache l'image de la BCV. Souvenez-vous, il a été parlé dans la presse de polar afro-valaisan.

L'image qu'une telle relation diffuse sur la BCV est gravement dommageable. Que M. de Preux siège dans des conseils d'administration d'autres banques est pour le moins regrettable, mais sa présence dans une autre société valaisanne – Orgamol SA – renforce ce sentiment désagréable.

Avec une rémunération à la BCV de l'ordre de 150'000 francs par année pour un poste important sans doute, mais n'exigeant pas une activité très étendue, les Valaisannes et les Valaisans sont en droit d'attendre que, par votre intervention, le président du conseil abandonne sans délai ses liaisons dangereuses. Vous en avez le pouvoir, vous en avez le devoir!

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Tout d'abord, je voudrais remercier les groupes d'avoir abondé dans le sens de la commission de gestion.

Je ne veux pas être longue parce que je pense que, dans le rapport, tout a été dit, mais je voudrais aussi remercier le Conseil d'Etat d'avoir été dans le sens de la commission et d'avoir augmenté le taux, comme nous l'avions demandé l'année dernière, de 0,5 à 2,6%. M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier pensait, à l'époque, que ce taux devrait avoisiner le taux moyen de la dette consolidée de l'Etat. Je ne sais pas si, cette année, il va réitérer cela. Egalement d'autres questions restent en attente et nous vous remercions de bien vouloir y répondre.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Avant de faire de quelconques remarques sur le rapport de la BCV, et je crois que le Parlement devrait le faire avec moi, j'aimerais féliciter la Banque cantonale, ses dirigeants et tous leurs collaborateurs pour l'excellent résultat que cette banque, que notre banque a obtenu durant l'année 2005. En effet, d'une façon directe, cela permet d'encaisser un revenu d'intérêts de nos créances supérieur, mais l'impact fiscal n'est pas non plus négligeable. Alors, je crois que si on se réjouit des comptes de l'Etat, il faut aussi se réjouir de la santé financière de notre Banque cantonale.

Cela dit, Madame la présidente de la commission de gestion, par rapport à ce fameux taux de rémunération de la créance de 50 millions, je rappellerai ici que, pendant des années, le taux de rémunération était de 0,5%. Nous passons de 0,5 à 2,6%. On multiplie donc par 5. C'est un million de francs supplémentaire garanti à l'Etat. Est-ce que ce taux doit être mis en relation avec le taux de la dette moyenne de l'Etat, ces fameux 3,6%? Je vous pose la question: est-ce que vous confondez, vous, dans votre ménage ordinaire, le taux que vous recevez sur votre épargne et le taux que vous payez sur vos hypothèques de la maison? C'est un peu ça le problème. On ne peut pas imposer un taux politique à une Banque cantonale, Monsieur le député Edmond Perruchoud, qui est un établissement indépendant et autonome,

même si nous avons, par le biais des actions, la majorité, et la Commission fédérale des banques est là-dessus intransigeante, la politique n'intervient pas dans l'opérationnel, Monsieur le député Jean-Luc Addor. Le Conseil d'Etat ne peut pas et ne veut pas intervenir dans l'opérationnel de la banque. C'est la raison pour laquelle il ne posera pas la question à la banque de savoir si elle a fait des réserves pour une procédure qui est en cours; ça, c'est son job ordinaire. Par contre, si, après coup, il s'avérerait que des provisions auraient été nécessaires et qu'elles n'auraient pas été faites, alors se pose la question en tant qu'actionnaire notamment aussi de la gestion de la banque. Mais nous n'interviendrons pas dans l'opérationnel de la banque.

Ce n'est pas le même cas pour le président du conseil d'administration, j'y reviendrai tout à l'heure, Monsieur le député Edmond Perruchoud.

Alors, après discussions avec les membres du conseil d'administration, ceux-ci m'ont convaincu que l'on ne pouvait pas exiger ce taux qui serait un taux politique et non pas un taux rattaché par rapport à l'épargne ou à des fonds publics, etc., que l'on pourrait justifier économiquement et financièrement parlant. Alors, jusqu'à 2,6%, on peut aller, mais, au-delà, on a privilégié, pour quand même augmenter les revenus de l'Etat, une approche globale. C'est la raison pour laquelle l'augmentation du dividende des actions nominatives et au porteur – je rappelle que nous sommes les actionnaires principaux et majoritaires – est de 0,75%. C'est cette fameuse différence entre 6,5 et 7,25%; 6,5%, c'est ce que l'on nous servait avant sur les nominatives et 7,25%, c'est ce que l'on nous sert maintenant. C'est de nouveau presque un million de recettes garanties à moyen et long termes quand même en faveur de l'Etat.

Alors, l'enveloppe globale, si l'on veut, on réalise l'objectif, mais pas de la même manière parce que l'on ne peut pas mélanger les pommes et les oranges. Il faut aussi non seulement montrer que l'on traite cet établissement comme un établissement autonome, sans ingérence de la politique dans l'opératif, mais il faut encore le démontrer par des décisions. C'est la raison pour laquelle nous avons suivi ce chemin et nous aimerions bien persévérer dans cette voie-là, avoir la vision globale, mis à part les rentrées fiscales parce que ces dernières dépendent bien sûr de l'évolution économique et de la capacité de générer des bénéfices par la Banque cantonale, mais en ce qui concerne soit le dividende, soit la rémunération de cette créance, avoir une vue globale, de manière à ce que l'objectif soit global et non pas purement politique. C'est dans cette direction-là que nous sommes allés.

En ce qui concerne le remboursement, oui ou non, de ces 50 millions, on l'a dit, on ne connaîtra vraiment dans la pratique les effets de Bâle II qu'en 2007/2008, entrée progressive de ces mesures. Et comme – il faut bien le dire – nous n'avons pas un urgent besoin, nous Etat du Valais, de cette ristourne de 50 millions, nous préférons laisser ces 50 millions à disposition de la Banque cantonale, de manière à ne pas devoir remettre une tranche dans trois ans si cela s'avérait nécessaire. C'est donc un peu une "réserve" – entre guillemets – que nous rémunérons largement au-delà du taux moyen de l'épargne et qui pour nous aussi est un excellent placement. En effet, en 2005, la rémunération moyenne d'une créance sur un an était entre 0,7 et 0,9%. C'est donc ce taux-là qu'il faut comparer à celui de 2,6% que nous avons obtenu dans le cadre des négociations.

Il est vrai que l'on pourrait être peut-être un peu plus imaginatif, Monsieur le député Daniel Porcellana, sur la manière d'approcher le remboursement ou la transformation de cette créance de 5 millions. Là, il y aura plusieurs alternatives à choisir. Même chose d'ailleurs en ce qui concerne la diminution de la part de l'Etat au capital-actions de la Banque cantonale. Je

rappellerai que, l'exercice passé, nous avons vendu les actions au porteur que nous avons obtenues à l'époque en échange de dividendes sonnants et trébuchants. On avait accepté la transformation de ce versement cash en actions au porteur remises à l'Etat. Ces actions avaient été remises à l'époque au prix de 280 francs la pièce et on les a revendues 335 francs la pièce. On a fait quand même 2,7 millions de bénéfices. Je vous rappelle que, à l'époque, certains d'entre vous s'étaient élevés contre cette manière de faire en disant: on ne paie pas par des actions, dont on ne connaît pas le développement et l'issue; on préfère avoir du cash. Alors, c'est vrai que c'était aussi un pari sur l'avenir et c'est un pari gagné. Toutefois, il faut reconnaître aussi que peut-être, dans d'autres situations et d'autres circonstances, on aurait aussi pu perdre au lieu de gagner, mais bien heureusement la situation économique étant ce qu'elle est, nous avons profité de cette opportunité.

Notre volonté reste et demeure bien sûr de diminuer notre participation au capital-actions, de rester majoritaires, mais dans une moindre mesure. Toutefois, vous en conviendrez – surtout ceux qui connaissent bien le système bancaire – que cela mérite une bonne réflexion parce que ça dépend de la manière dont vous le faites, vous pouvez en tirer du bénéfice ou simplement retirer les billes que vous avez investies, et ce n'est pas forcément la politique et la volonté du Conseil d'Etat. L'instrument, la méthode et la manière de pouvoir le faire méritent donc une étude un peu plus approfondie. Je n'en dirai pas plus, non seulement pour des raisons de confidentialité, mais tout simplement parce que les projets ne sont pas suffisamment mûrs et les options pas encore choisies par le Gouvernement.

En ce qui concerne la présidence du conseil d'administration, j'y viens, Monsieur le député Edmond Perruchoud. Vous savez, lorsque l'on choisit des membres du conseil d'administration de la Banque cantonale, si on devait soustraire et se soumettre à tous les souhaits qui ont été émis dans cette salle, finalement, à part les capucins et je ne sais qui, on n'arriverait à trouver personne, des personnes très honorables d'ailleurs, mais qui n'ont peut-être pas forcément les compétences voulues pour siéger au conseil d'administration. Nous voulons des gens branchés quotidiennement sur l'économie valaisanne et, si possible aussi, je vous rappelle qu'à cette époque-là il était question de chercher un partenaire à la Banque cantonale extérieur au canton, voire extérieur à la Suisse, et nous avons cherché des personnes qui avaient ces relations et qui siégeaient dans d'autres conseils d'administration d'autres banques, voire des banques internationales, de manière à avoir ces ouvertures et à pouvoir saisir des opportunités pour en faire profiter un maximum notre établissement cantonal. C'était la philosophie qui régnait, qui a présidé à la nomination du président du conseil d'administration. C'est une philosophie qui demeure. Pour l'instant en tout cas, les résultats obtenus par la banque et le réseau de relations de M. de Preux ont plutôt profité à l'épanouissement de la Banque cantonale qu'à le péjorer. Alors, bien sûr, lorsque l'on est engagé dans divers conseils d'administration, il y a forcément aussi des risques à courir. Celui-là, il est peut-être un peu plus difficile pour le commun des mortels de pouvoir l'appréhender. Comme vous le savez, nous avons suivi les recommandations de la commission de gestion. Nous sommes intervenus auprès de nos représentants au conseil d'administration d'une façon orale et d'une façon écrite pour demander tout simplement que l'on respecte les devoirs de récusation, la volonté et les responsabilités d'un représentant de l'Etat, selon la loi bancaire, tous les préceptes qui président au bon comportement d'un administrateur dans une banque.

Je sais n'avoir répondu que partiellement à la question que vous posez, mais l'indépendance qui régit nos rapports entre la Banque cantonale et l'Etat du Valais fait que je ne peux pas et que je n'irai pas plus loin dans ces explications.

Alors, je vous remercie encore de bien appréhender le rapport de la commission de gestion, que je remercie, avec les remarques que j'ai faites maintenant en plenum, et je vous remercie de bien vouloir l'accepter.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous n'irons pas plus loin et passons directement au prochain point de l'ordre du jour.

3. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2005 du Réseau Santé Valais

GESCHÄFTSBERICHT 2005 des Gesundheitsnetzes Wallis

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration*

Président: Pascal Moulin / Berichterstatter: René Loretan, Suppl.

Discussion générale:

M. le député Bernard Rey (GRL):

Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire que pour le non-spécialiste que je suis, la lecture du rapport de gestion 2005 du Réseau Santé Valais (RSV) s'est avérée être un exercice plutôt ardu. Pour exemple: la planification est faite par discipline, les chiffres, eux, sont présentés par regroupements de disciplines. Cela a pour conséquence qu'il est impossible de vérifier la mise en œuvre de la planification, de même que la répartition des équivalents/plein temps. Ne faudrait-il pas structurer le rapport de gestion de la même manière que les directives? Autre exemple: en page 12 du rapport, je lis que les comptes 2005 du RSV bouclent par un bénéfice de 3,6 millions de francs. Cinq lignes plus bas, j'apprends que le résultat réel 2005 se solde par une perte de 3,4 millions de francs. En page 25 du même rapport, il est mentionné que le compte 2005 du RSV, épuré des incidences 2004 sur 2005, boucle par un déficit financier effectif de 7,8 millions de francs. Je n'irai pas plus loin..., une mère y perdrait ses petits!

Au niveau des résultats chiffrés, il est inquiétant de constater qu'il existe toujours pour près de 60 millions de francs de débiteurs. Ce retard récurrent dans la facturation nous inquiète et nous aimerions savoir quelles mesures seront prises pour réduire drastiquement ce montant.

Dans son rapport, le RSV se plaint à de multiples reprises des contraintes imposées par le critère de l'équilibre régional. Nous aimerions rappeler qu'une des missions fixées par le décret du 4 septembre 2003 est justement d'assurer un équilibre entre les régions. Nous avons l'impression que certains confondent sciemment "équilibre régional" et "régionalisme" dans le but de faire capoter une structure dont la majorité s'accorde à reconnaître la nécessité.

Au niveau du personnel, le groupe radical-libéral ne peut que se réjouir de ses qualités, de ses compétences et de sa fiabilité qui semblent être reconnues par tous.

Nous attendons avec impatience les résultats de l'enquête de satisfaction du personnel demandée par la commission thématique. Nous souscrivons entièrement à son affirmation qui indique que la satisfaction du personnel n'est toutefois qu'un indicateur parmi d'autres. Cependant, nous ne pouvons adhérer à son principe de vouloir mener cette enquête seulement dans les hôpitaux faisant preuve d'une certaine stabilité. Cette enquête doit être le reflet de la réalité et ainsi donner des résultats exacts, et non pas ceux que l'on aimerait obtenir.

Puisque je faisais référence à la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, je vais m'y arrêter quelques instants. L'année passée, presque tous les groupes s'étaient accordés pour trouver son rapport pour le moins rachitique. Cette année, le rapport s'est étoffé. J'y ai appris, par exemple, avec intérêt que la propagation des infections nosocomiales s'élève à 8,1%. Je m'étonne, cependant, que ce rapport ne comporte aucun chiffre alors que le RSV est subventionné à hauteur de 156 millions de francs et qu'un des rôles de la commission est de vérifier le respect des objectifs financiers.

Au niveau de l'activité médicale, je ne m'attarderai pas sur les variations d'activités dans les différents domaines; d'autres députés le feront certainement après moi. Je vais, par contre, m'arrêter quelques instants sur deux points importants:

Le premier concerne les transports intersites. Alors que le premier budget estimait les coûts à 50'000 francs, on se trouve à ce jour à un coût d'environ 2 millions de francs. Le RSV étudie, à juste titre, la mise en place d'un système de transports internes. Attention, cependant, à ne pas préférencier les entreprises privées qui ont investi dans le but d'effectuer ces transports.

Le second point concerne les problèmes organisationnels créés par le fait que les médecins ont des patients sur plusieurs sites. Un médecin en voiture ne soigne pas. Quelles solutions adopter pour changer cet état de fait?

Je ne saurais terminer sans aborder le problème de la communication. Une responsable a été nommée, il y a maintenant une année, et des pistes semblent se dessiner afin d'améliorer ce problème qui ressort chaque année des rapports de gestion du RSV. Pour l'année prochaine, nous attendons plus que des intentions, nous voulons des améliorations tangibles.

Merci de votre attention.

M. le député Joseph Zufferey (PDCC):

Amies et Amis téléspectateurs, bonjour et merci de suivre nos débats!

L'Inspection cantonale des finances, la commission des finances, la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration se mettent à l'unisson pour reconnaître la qualité du rapport de gestion du Réseau Santé Valais (RSV) pour l'année 2005.

Le groupe DC du Centre se joint à eux et reconnaît l'excellence de celui-ci, rapport qui, rappelons-le, fait le tour du pays, car nous faisons office de pionniers et nous sommes suivis et enviés de l'extérieur sur notre manière de gérer la santé via le RSV.

Ce rapport est quelque peu laudatif, il est vrai, mais c'est bien compréhensible, car c'est le résultat que l'on attend de meneurs d'hommes et de projets. C'est le rôle du RSV de rassembler et de motiver. Pour le groupe DC du Centre, c'est un signe de bonne santé et il est compris dans ce sens.

Après une étude approfondie de ce rapport, le groupe DC du Centre apporte quelques réflexions complémentaires.

Les urgences

Les urgences de proximité ont été voulues par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Cela a un coût d'environ 14 millions et engendre un déficit de 4 millions pour le RSV. Pourquoi une telle augmentation des urgences? Celle-ci est due surtout au renoncement des médecins privés à assurer des services de garde, ce qui engendre un afflux de patients vers les urgences des différents sites du RSV.

Les conventions Genève-Valais, Vaud-Valais, hôpital de l'Ile de Berne-Valais

Ces conventions sur la chirurgie générale et autres permettent un échange de compétences, un échange d'activités, un échange de formations et surtout ces conventions permettent à nos patients d'être soignés en Valais.

Coûts par cas

Les coûts par cas n'ont pas baissé, il est vrai, mais ils se sont stabilisés. Rappelons qu'il a fallu engager 20 assistants en fonction de la loi sur le travail, qu'il a fallu reprendre le projet Infoval (informatique) qui était à l'Etat du Valais ainsi que le personnel informatique des hôpitaux. De plus, la pression des syndicats sur les salaires est forte. Toutefois, l'ensemble de ces coûts est toujours 20% moins élevé que la moyenne suisse, ce qui correspond à moins d'impôts pour le citoyen et à des primes de caisse maladie inférieures à la moyenne. Nos hôpitaux sont performants puisque la durée des cas est beaucoup plus courte que par le passé.

ICHV

L'Institut central des hôpitaux valaisans n'a plus de partenaires privés. Il faut savoir que Concilia SA est devenue propriété du RSV. Rappelons également que le RSV est majoritaire au conseil de fondation de l'ICHV.

Hôpital du Chablais

Celui-ci devrait se réaliser puisqu'il fait partie des priorités du canton de Vaud. Actuellement, l'hôpital du Chablais est géré par une association de communes mixtes Vaud-Valais. Il sera, dans le futur, intégré au RSV.

Attribution des tâches

Le fait que des médecins-chefs n'exercent plus dans la sphère médicale, mais font de l'informatique et du codage semble justifié puisque, aujourd'hui, ils informatisent des dossiers médicaux qui ne sauraient être compris que par des professionnels de la branche.

Regroupement des soins dans un site donné

Si ce site est quelquefois un peu éloigné de votre domicile, pensez aux habitants des fonds de nos vallées qui effectuent ce déplacement et cela depuis toujours. En outre, le même patient qui se plaint d'être déplacé de Sion à Sierre ou vice-versa ira peut-être facilement

assister à un match de la Juventus de Turin. Par ce regroupement des soins, nous pouvons mettre à disposition des patients les meilleurs outils, les meilleures techniques du moment. Nous pouvons garantir des médecins spécialisés qui, grâce à la multiplicité des interventions, assurent une grande sécurité pour les patients alors qu'en faisant du cas par cas dans chaque région, le manque de pratique (seulement quelques cas par an) pouvait laisser entrevoir un manque d'expérience.

Malgré notre lecture attentive de ce rapport et toutes les informations qui nous ont été transmises, quelques questions se posent encore.

L'équilibre régional et son maintien: qu'est-ce que cela signifie? Se base-t-on sur le nombre de lits, sur le nombre de postes de travail, sur les retombées financières ou sur le retour de tous les soins dans chaque établissement (le tout partout)?

Vu l'augmentation des coûts de transports, ne serait-il pas judicieux que l'on étudie la reprise des transports des patients par le RSV?

Qu'en est-il du document qui devait être annexé au rapport de la commission thématique?

Tout en sachant que les salaires, en Valais, sont environ 20% en dessous de la moyenne suisse, ce qui engendre un problème de concurrence favorisant l'exode du personnel soignant pour le Haut-Valais vers Berne et pour le Bas-Valais vers Vaud ou Genève, est-ce que le recrutement du personnel du RSV est effectué en fonction des besoins en ressources intellectuelles ou manuelles selon les tâches à effectuer (surqualification du personnel, gestion des coûts)? Dès lors, n'y a-t-il pas trop de collaborateurs cadres au RSV?

Est-il prévu d'intégrer les établissements privés au RSV?

Une totale fusion de l'ICHV et du RSV est-elle envisagée?

Une meilleure coordination des soins est-elle encore à l'étude?

Et, pour terminer, essayons de donner moins d'importance à toutes les petites querelles de chapelles afin de laisser plus de liberté au RSV qui pourra se pencher sur les points essentiels de sa gestion.

Encore un souhait: que s'inscrive dans la loi le décret prévu pour janvier 2007.

Quelques corrections sont encore à apporter au RSV, il est vrai. Nous mettrons toute notre énergie dans le suivi de ce dossier pour que celles-ci soient effectuées dans l'intérêt général de la population.

Par l'occasion qui nous est donnée, nous souhaitons à tous les patients de nos établissements un prompt rétablissement et, à tous les collaborateurs du RSV, nous adressons un merci pour leur dévouement et leur collaboration.

Enfin, nous pensons que tous les acteurs du RSV aspirent à un peu de tranquillité afin de pouvoir continuer la gestion de leurs dossiers dans l'intérêt général de la population et des finances de l'Etat et celui des citoyens.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Grossmehrheitlich wurde in unserer Fraktion der Geschäftsbericht des GNW von 2005 genehmigt.

Die Verhandlungen mit den Krankenkassen brachten eine Erhöhung des Tarifs der medizinischen Leistungen, dem TARMED. Berechtigt wurde der TARMED erhöht, hatten wir doch bis anhin den tiefsten der Schweiz. Aber ob nun die Krankenkassen oder die öffentliche Hand mehr bezahlt, am Ende bezahlt sowieso der Bürger. Was dem Bürger etwas bringt ist, dass die Kosten generell stabilisiert wurden. Eine Erhöhung der Kosten von zwei bis drei Prozent pro Jahr ist im Vergleich mit den anderen Kantonen als Erfolg zu werten. Das muss in Zukunft immer das Ziel des GNW sein.

Viel verlangte man in den letzten zwei Jahren vom Personal. Neben der Umsetzung der kantonalen Spitalplanung führte man gleichzeitig die Informatisierung ein. Alles wird über den PC erfasst. Die Pflegeleistung mit dem LEP, das Phönix und wie all die Systeme heissen, mussten vom Personal erlernt und umgesetzt werden. Jetzt muss in den Spitälern wieder Ruhe einkehren und die Erneuerungen automatisiert werden. Dabei muss man einige Arbeitsabläufe optimieren. Ich denke dabei an die vielen Transportwege – die wurden heute hier auch schon angesprochen – zwischen den einzelnen Spitalstandorten. Nicht nur dass hier ein Sparpotential vorhanden ist, sondern es bedeutet für die Betroffenen, sei es der Patient, der Arzt oder eine Pflegende, Zeitverlust und ist nervenaufreibend. Für die Optimierung und eine Lösung dieses Problems braucht es eine noch bessere Triage.

Man darf aber nicht stehen bleiben und sich auf dem Erreichten ausruhen. Durch die jahrelangen Streitereien und den Konkurrenzkampf zwischen den Spitälern liess man einiges liegen. Es müssen Angebote geschaffen werden, wie eine chronische Tagesbetreuungsstruktur für die Geriatrie und Psychiatrie. Die Umsetzung der bewilligten Palliativbetten muss zügig voran gehen und mit der spitalexternen Palliativbetreuung verknüpft werden.

Das GNW mit all seinen Angestellten hat trotz grossem Widerstand bei der Bevölkerung in den letzten zwei Jahren eine grosse Arbeit geleistet. Schauen wir nach vorne und nehmen andere Strukturen an die Hand wie die SMZ oder die Alters- und Pflegeheime. Hier herrscht nun grosser Handlungsbedarf.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):

Nous avons pris acte du rapport du Réseau Santé Valais (RSV) ainsi que de celui de la commission thématique. Les 66 pages du rapport du RSV plus les 7 pages de celui de la commission thématique, qui est un peu plus fourni que le dernier, nous fournissent un nombre important et précieux d'informations et d'appréciations sur le RSV.

La compensation du point TARMED 2004 a fourni des recettes extraordinaires de l'ordre de 7,3 millions. Nous en prenons acte.

Nous aurons, durant cette semaine, l'occasion de faire une approche financière en traitant les comptes par département. C'est pour cela que je ne reviens pas davantage sur des chiffres.

Par contre, j'aimerais relever quelques points qui inquiètent le groupe DC du Bas.

L'augmentation considérable des cas psychiatriques est un phénomène de société actuellement. On souhaiterait qu'une réflexion soit faite à ce sujet.

La problématique des gardes et les coûts qui se reportent sur les institutions publiques: On a vu dernièrement que les médecins refusent de plus en plus d'assurer les gardes. Ce sont donc des coûts qui retombent sur l'institution publique.

Les urgences sont des décisions politiques, mais ont un coût. On accepte que ces décisions politiques soient prises et elles seront soutenues par notre groupe.

Quant à la politique du personnel, nous avons pris acte qu'il y a une diminution des heures des médecins-assistants. Il est vrai que de passer de 55 à 50 heures par semaine, c'est certainement aussi, et on l'espère, un gage de qualité des soins.

L'ICHV, qui a été créé il y a des dizaines d'années, je crois que cela fait bientôt 30 ans, était un outil pour rassembler les différents hôpitaux. Actuellement, la question suivante se pose: est-ce qu'une consolidation de l'ICHV dans le RSV serait opportune? Ce sont des remarques que l'on a pu lire dans le rapport de l'Inspection cantonale des finances et qui sont soutenues aussi par la commission des finances. On attend des prises de position et des réponses du Conseil d'Etat.

L'hôpital du Chablais est une entité qui ne fait pas partie intégrante du RSV, mais qui devra dorénavant en tout cas faire l'objet d'une réflexion pour l'hôpital unique Riviera-Chablais, dont la planification est en cours.

L'information et la communication internes et externes: c'est là-dessus que notre groupe aimerait apporter aussi une réflexion. Il est vrai que les informations et la communication, que ce soit au personnel ou à la population valaisanne, sont extrêmement importantes. Nous avons pu nous rendre compte que, dès le départ, ce manque d'informations a créé quelques incompréhensions et quelques échauffements dans les esprits. Nous pensons ainsi qu'en insistant sur une bonne information, on ne pourra qu'améliorer le fonctionnement du RSV et sa consolidation dans l'esprit de la population.

J'aimerais brièvement revenir sur l'hôpital du Chablais qui fait partie de l'extrémité bas-valaisanne et qui dorénavant dans la réflexion fera partie d'une collaboration intercantonale. Actuellement, la prise en charge pour la partie valaisanne est de 50%, mais elle devrait, avec la nouvelle planification, passer à 25% environ, mais ce n'est pas encore décidé. Cette planification est en cours depuis la fin des années nonante et, actuellement, le multisite Monthey-Aigle fonctionne. On peut le voir dans le résultat positif de 1,7 million dont font partie les 520'000 francs pour la compensation du point TARMED. L'intégration dans le contexte du RSV doit faire l'objet d'une réflexion du Conseil d'Etat puisque les travaux et les décisions futures sont en cours.

Un dernier point. La deuxième lecture de la loi sur les institutions hospitalières est en cours. Pour la bonne marche du RSV, ce serait certainement bien que l'on puisse ne pas trop tarder avec l'adoption de cette nouvelle loi qui donnera aussi une certaine marge de manœuvre et de liberté de pouvoir continuer à agir en bonne connaissance de cause au RSV et à sa direction.

Globalement, il ne faut pas perdre de vue que le thème de la santé et l'évolution des besoins demanderont toujours de prendre des décisions politiques portées par ce Parlement, tout en veillant sur l'évolution des coûts. La bonne position du Valais au niveau des coûts de la santé par cas et des primes que nous payons démontre que nous sommes sur la bonne voie.

(Le président: Madame la députée, il faut conclure, s'il vous plaît.)

En conclusion, le groupe PDCB soutient le Département de la santé et le RSV dans leur effort de restructuration et de planification de la santé valaisanne. Il souhaite que ce grand chantier, dont le concept est d'ailleurs repris par d'autres cantons, continue de se concrétiser dans le but de contenir l'explosion des coûts.

Merci.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Durch die Schaffung des GNW im Jahr 2004 hat sich im Gesundheitswesen des Kantons einiges verändert. Tatsache ist, dass sowohl der Staat als Ganzes als auch der einzelne Bürger des Wallis im Vergleich mit anderen Kantonen im Gesundheitswesen nicht so schlecht fahren. Hervorzuheben sind die Abbremsung der Kostensteigerung und die relativ kleinen Krankenkassenprämien erhöhungen im Kanton Wallis. Wir sind überzeugt, dass das GNW noch besser abschliessen würde, wenn das Kriterium des regionalen Ausgleichs den Handlungsspielraum des GNW nicht zusätzlich einschränken würde. Dies hat die CSPO immer wieder betont und im Bericht heisst es wörtlich, es besteht eine Unsicherheit bezüglich der Definition des regionalen Ausgleichs. Es ist am Staatsrat hier Klarheit zu schaffen.

Ein weiterer Schwerpunkt ist der Pflegedienst. Problematisch scheinen die verschiedenen Ausbildungsniveaus zu sein, die aus den immer wieder neu geschaffenen Berufsbildern entstehen. Dies führt zu einer Verunsicherung und Abwehrhaltung des Personals. Wichtig ist eine gute Koordination zwischen dem DEKS und dem GNW, da der Bereich Ausbildung zum DEKS gehört. Hier stellt sich die Frage, welchen Zweck die ständig neuen Ausbildungsrichtungen verfolgen. Ein anderer wichtiger Aspekt ist das Thema der Pflegequalität und Patientensicherheit. Auch wenn hier das GNW im nationalen Vergleich befriedigend abschneidet, besteht noch Handlungsbedarf, könnten doch mehr als 50 Prozent der unerwünschten Effekte der Hospitalisierung vermieden werden. Auch ist die Kommunikation und Information des Personals zu fördern, denn ein gutes Arbeitsklima trägt ebenfalls zur Pflegequalitätssteigerung bei.

Schliesslich noch zur Entwicklung der Wartebetten.

Einer progressiven Schliessung der Wartebetten steht die CSPO mit viel Skepsis gegenüber. Obwohl sich die Situation im Oberwallis durch die Eröffnung des Alters- und Pflegeheims St. Michael in Naters etwas entschärft hat, ist die Situation doch nach wie vor angespannt. Mit einer progressiven Schliessung der Wartebetten wird ein falsches Signal gesetzt.

Das GNW hat im grossen und ganzen die richtige Richtung eingeschlagen.

Die CSPO unterstützt diesen Weg.

Danke.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

On nous permettra d'abord, comme nous sommes à l'origine de la proposition qui vise à modifier une situation qui n'est pas satisfaisante, d'espérer que c'est la dernière fois qu'un tel rapport est porté à l'ordre du jour du Grand Conseil avant qu'au préalable, le Conseil d'Etat n'ait livré, dans un rapport spécial, sa propre appréciation de la gestion d'une entité qui, bon an, mal an, dépense l'équivalent du cinquième du budget de l'Etat.

Cela dit, ce rapport, c'est surtout, pour le RSV, une opération de relations publiques à l'adresse du Parlement. On y trouve toute une série d'informations intéressantes, mais sur les problèmes d'une structure dont nous persistons à dire qu'elle est inadaptée (sur des points importants en tout cas), rien ou pas toujours grand chose.

Ainsi, il faut lire les rapports de l'Inspection cantonale des finances pour constater qu'au-delà de certains artifices comptables et de cette espèce de cadeau de plus de 3 millions alloués par le Conseil d'Etat, l'exercice 2005, malgré encore une hausse des tarifs, se solde par un déficit en hausse de près de 8 millions. Le Réseau Santé Valais (RSV), en 2005, c'est aussi une diminution de l'activité sans réduction proportionnelle des coûts.

Dans le même sens, on nous dit dans ce rapport que les transports intersites ont augmenté de manière considérable. C'est peu dire, en réalité, car ce qu'il faut savoir (et je tiens mes chiffres d'une réponse du chef du département du 8 mars 2006 à une question écrite), c'est qu'en 2005, le coût des transferts a littéralement explosé: 2,7 millions pour le RSV au lieu des 750'000 francs budgétisés, dont 2,1 millions rien que pour le CHCVs au lieu des 480'000 francs budgétisés et un dépassement de budget d'environ 400'000 francs pour le Haut-Valais. Face à de tels chiffres, on ne peut être que d'accord avec le rapport qui, par un doux euphémisme, nous dit, je cite, que "les dépenses pour les transports doivent être réduites en 2006". Mais pour réduire ce genre de dépenses, encore faut-il en identifier les causes, causes que, manifestement, on doit rechercher, pas entièrement bien sûr, mais en partie tout de même, dans les structures d'une organisation défaillante, en particulier dans la répartition de certaines disciplines que certains critiquent depuis le départ et que l'on n'a décidé que très récemment de changer sur différents points.

Ce qui est important, c'est de ne pas simplement prendre acte béatement de ce rapport, surtout d'un rapport aussi dénué d'esprit critique et qui, de ce fait, ne nous aide pas beaucoup, c'est peu dire, à identifier les causes des dysfonctionnements et ne nous propose non plus guère de solutions pour améliorer l'organisation, la qualité et la sécurité des soins ainsi que ce que l'on pourrait appeler l'efficacité économique du RSV.

Ce qui est important, pour nous, c'est de tirer les conséquences de ce que nous pouvons constater, en particulier avec l'aide de l'Inspection cantonale des finances, dans une structure qui, aujourd'hui encore, ne brille pas toujours par sa transparence. Pour cela, nous avons rendez-vous cet automne pour la deuxième lecture de la loi sur les établissements et institutions sanitaires.

D'ici là, nous espérons que, dans l'intérêt du canton, des assurés et des contribuables, une majorité au moins d'entre nous arrivera à faire preuve d'un esprit critique suffisant pour arriver à imaginer que les choses pourraient être autrement qu'elles ne le sont depuis la mise en place du RSV. Cela, nous le devons à tous ceux (patients, médecins, infirmières et infirmiers) qui, aujourd'hui encore, malgré les correctifs qui ont déjà été apportés, vivent quotidiennement des problèmes qui sont dus, en partie, à une structure qu'il faudrait avoir le courage de repenser entièrement.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

L'année passée, l'adjectif qui a qualifié le rapport du Réseau Santé Valais (RSV) était "rachitique". Cette année, la commission des finances lui colle l'adjectif de "laudatif". Le moins que l'on puisse dire, c'est que, effectivement, le rapport du RSV manque pour le moins d'esprit critique.

D'abord, sur le plan financier, force est de constater qu'il y a toujours des pertes, que les montants versés par les assureurs, donc les assurés, sont en forte augmentation, que le financement du RSV par l'impôt, donc grâce aux contribuables, est aussi en forte augmentation.

Autre constat: Il y a toujours – c'est une tendance – de moins en moins de monde dans les hôpitaux du RSV, mais pour des coûts qui prennent l'ascenseur. En plus de tout cela, malgré les courbes que le RSV s'évertue à publier partout en disant qu'il y a 2 à 3% d'augmentation des coûts de la santé en Valais, malheureusement, une partie de ces coûts a quitté le RSV pour être pris en charge par d'autres acteurs de la santé. Je pense à l'augmentation de l'activité de la clinique de Valère, à l'activité de l'hôpital du Chablais, aux médecins pour les petits bobos qui passaient par les urgences avant ou aux pharmacies qui prennent en charge l'intégralité des médicaments.

Tout cela n'est guère surprenant, Monsieur le conseiller d'Etat, dans le sens où vous l'avez dit lors de la dernière session, il y a environ 45% de la capacité des hôpitaux qui sont inutilisés ou alors employés à d'autres fins. Tant que ce problème n'aura pas été solutionné ou abordé au moins, l'espoir n'est pas de mise. Les coûts du RSV continueront à augmenter au détriment des contribuables et des assureurs.

Enfin quant à la qualité, certains l'ont dit avant moi, l'enquête de satisfaction n'a pas pu être obtenue. C'est quand même relativement incroyable alors que le RSV a toujours obtenu ce qu'il voulait du Parlement et surtout du Conseil d'Etat, toujours! La première demande qui vient pour savoir si les gens sont satisfaits du RSV, eh bien!, non, nous n'arrivons pas à l'obtenir.

En conclusion, je dirai, Monsieur le conseiller d'Etat, qu'effectivement le RSV va mieux..., mais il va mieux que l'année prochaine.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Ist im GNW Geschäftsbericht zu viel Lob enthalten? Diese Frage überlassen die SPO/Linke Allianz und die AdG gerne all jenen, die sich damit befassen wollen. Für uns sind vor allem folgende Punkte wichtig:

Der mutige Entscheid in Richtung GNW hat in Sachen Gesundheitspolitik hier im Wallis etwas ins Rollen gebracht. Die Strukturverbesserung kommt gut voran und es wird weiterhin daran gearbeitet, die Pflegequalität und das Angebot im ganzen Kanton zu optimieren.

In diesem Sinne bringen wir denn auch einige für uns wichtige Bemerkungen und Anregungen ein:

- Wir begrüßen die Änderung des Statuts der Assistenzärztinnen und –ärzte mit der Reduktion von 55 auf 50 Wochenstunden. Der Beruf Arzt/Ärztin ist sehr fordernd und verlangt zwischendurch genügend Erholungszeit. Dies wäre übrigens auch ein Thema bei den Hausärztinnen und Ärzten, aber darauf kommen wir bei Gelegenheit an einem anderen Ort zurück.

- Dem Anstieg der Aufenthaltstage in der Psychiatrie ist ein besonderes Augenmerk zu schenken. Angebot, Fachpersonal, Notfallangebot und die Integration der psychisch Kranken im Spitalalltag sind optimal zu gestalten.

- Die Zweisprachigkeit des Kantons muss gelebt werden – auch in den Spitälern. Vor allem für ältere Leute ist es sehr wichtig, dass sie von Leuten gepflegt und umsorgt werden, die ihrer Sprache mächtig sind. Das stärkt das Vertrauen ins Spital und fördert den Bezug zum Pflegepersonal, was beides den Heilungsprozess beschleunigt.

- Das GNW hat – noch – kein Problem neues Personal zu rekrutieren. Es bestehen aber, wie zu Recht im Bericht der thematischen Kommission festgehalten wurde, Probleme bei der Koordination zwischen der Pflegeausbildung und z. B. den Praktikumsplätzen in den Spitälern. Schulen und Arbeitseinsätze in den Spitälern müssen aufeinander abgestimmt sein und sich ergänzen.

- Die interne Kommunikation wird verbessert. Das unterstützen wir und schlagen vor, dass für weitere Umsetzungsschritte und für zukünftige Verbesserungen von Arbeitsabläufen vermehrt jene Leute beigezogen werden, die tagtäglich an vorderster Front in den verschiedenen Abteilungen arbeiten. Denn alles was geplant wird, muss sich in der Praxis bewähren.

- Noch ein Wort zur Personalpolitik. Ziel des GNW ist es, auch in Zukunft als attraktiver Arbeitgeber aufzutreten.

- Aus diesem Grunde möchten wir all jene hier im Saal warnen, welche ständig an den Personalkosten sparen wollen. Der Druck gerade auch für das Pflegepersonal und die Anforderungen sind in den letzten Jahren ständig gestiegen. Für eine gute Pflegequalität braucht es aber auch Zeit für das Personal, um sich nicht nur pflegerisch, sondern auch menschlich um die Kranken zu kümmern. Mitmenschliche Beziehungen, Zeit für tröstende oder aufmunternde Worte sind beim Heilungsprozess nicht zu unterschätzen und werden von den meisten ehemaligen Kranken als wichtiges Qualitätsmerkmal weitererzählt.

Mit diesen Anregungen möchte die SPO/Linke Allianz und die AdG das GNW, den Staatsrat und all jene unterstützen und ermuntern, welche sich das ganze Jahr hindurch für eine qualitativ hoch stehende Behandlung und Pflege für die Walliser Bevölkerung einsetzen.

Ich danke.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Der Geschäftsbericht 2005 des GNW wird von diesem Rat in einer geradezu blinden Staatsgläubigkeit, in mehr oder weniger unkritischer Reflexion und von allen im Staatsrat vertretenen Parteien ohne wenn und aber goutiert. Der Geschäftsbericht 2005 des GNW passiert diese Eintretensdebatte ohne grosses Hinterfragen, fast wie ein Hirtenbrief des Bischofs von Sitten. Und wehe, wenn ich mich in diesem Kontext als Abgeordneter jetzt doch noch erdreiste, ein paar kritische Fragen zur GNW Geschäftspolitik 2005 zu stellen.

Frage 1:

Wie steht es um die Kostentransparenz bei der Generaldirektion des GNW? Wurde vor zwei Jahren, bei der Einführung des GNW Dekrets, nicht noch von Kosten bei der GNW Direktion von 1,3 Millionen Franken gesprochen?

Ich möchte heute eigentlich klipp und klar wissen: Welches sind die Gründe des Kostenanstiegs auf heute 2,5 Millionen Franken? Im übrigen, wie viele Direktoren und Vizedirektoren kennt eigentlich die Generaldirektion des GNW?

Frage 2:

Das Spitalkonzept 2004 machte unter anderem Vorgaben betreffend Disziplinenaufteilung und die regionale/örtliche Verteilung von Arbeitsplätzen.

Stimmt der Vorsteher des Gesundheitsdepartements mir zu, dass die Vorgaben von 2004 vom staatlichen GNW laufend geändert werden?

Mich interessiert insbesondere die Frage, wie hat sich der Personalbestand im Akutbereich im Oberwallis seit Bestehen des GNW entwickelt? Und in diesem Zusammenhang: Stimmt es, dass am Spitalstandort Brig seit zwei Wochen der Posten eines 2. Anästhesisten gestrichen worden ist und der Spitalplatz Brig somit medizinisch einmal mehr weiter abgebaut wurde? Sie wissen ja, dass den Anästhesisten bei der Zuweisung in Notfalldiensten eine zentrale Bedeutung zukommt.

Frage 3:

Aus dem GNW Geschäftsbericht 2005 geht herzlich wenig hervor, was das Gesundheitsdepartement des Wallis betreffend dem Spital Chablais zu tun gedenkt. Wird der Grosse Rat noch im Jahr 2006 über die Planungs- und Ausbauschritte, die Kosten und die Finanzierung durch den Kanton Wallis betreffend dem Spital Chablais schriftlich orientiert?

Frage 4:

Wie lauten die Zahlen betreffend ausserkantonale Hospitalisationen für die Periode 1997 – 2005? Stimmt die Zahl eines vierzigprozentigen Anstiegs? Welches sind die Ursachen dieser Entwicklung?

Frage 5:

Wie haben sich die Verlegetransportkosten seit dem 1.1.2004 entwickelt? Vor allem, was gedenkt das GNW gegen die immens steigenden Verlegetransportkosten für 2007 zu tun? Es haben ja mehrere Vorredner und Vorrednerinnen auf das Problem hingewiesen.

Frage 6:

Kann das Gesundheitsdepartement begründen, warum der Kanton Wallis noch 2004 mit einem Ansatz von 72 Rappen je TARMED Punkt zu rechnen hatte, obwohl der schweizerische Durchschnitt schon damals 86 Rappen je TARMED Punkt betrug?

Frage 7:

Warum wird im Oberwallis das bewährte System der Wartebetten gestrichen, obwohl die zusätzlichen Bettenkapazitäten der neuen Alters- und Pflegeheime in Naters und Ried-Brig immer noch nicht ausreichen?

Herr Staatsratspräsident, ich danke Ihnen für die Antwort.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

La commission a eu le plaisir de vous remettre, Chers collègues, le rapport sur le rapport de gestion du Réseau Santé Valais (RSV) 2005. Tout y a été dit ou presque. Il y est même mentionné que la politique d'information du RSV continue d'être le point faible et que la communication doit être améliorée.

Le RSV boucle, avec l'année 2005, son deuxième exercice. Lorsqu'une entreprise opère des restructurations, on lui accorde en principe cinq ans pour qu'elle atteigne des performances optimales. Nous devons donc nous réjouir des résultats du RSV, en sachant que des améliorations doivent être apportées, notamment dans le domaine des transferts hospitaliers.

La mise en œuvre de la planification hospitalière est maintenant en route. Elle a débouché sur la mise en place d'un service d'urgences à Viège et à Martigny, au regroupement de la pédiatrie, de la gynécologie et des soins intensifs sur le site de Sion, à la réorganisation du service des urgences à Sion, à la fermeture de deux services (médecine interne et chirurgie), soit 48 lits, afin de maintenir l'équilibre régional, à l'ouverture du centre de chirurgie ambulatoire à Sierre, à la création d'une unité d'évaluation préopératoire à Sion.

La commission thématique, sans vouloir vous adresser un rapport laudatif: alléluia, mais réaliste: allez là où il y a des problèmes, a pu se convaincre du fait que, s'agissant de la qualité des soins et de la sécurité des patients, le RSV obtient des résultats tout à fait satisfaisants par rapport au niveau national.

Avec une immense satisfaction, nous constatons, en outre, que le RSV dispose d'un personnel compétent et fiable. Je profite de cette occasion pour remercier tous les acteurs du RSV pour leur engagement.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés sur le rapport du Réseau Santé Valais (RSV).

Si je compare la discussion de l'année passée avec celle d'aujourd'hui, je constate que, sur le fond, la majorité des interventions d'aujourd'hui reconnaissent la qualité du travail effectué au niveau du RSV dont fait état le rapport. Selon la législation en vigueur, ce rapport est fourni par les responsables du RSV et non pas par le département. Le décret sur le RSV sera transféré, avec des modifications à apporter encore par le Grand Conseil en deuxième lecture, dans la législation ordinaire.

Il est vrai, Monsieur le député Jean-Luc Addor, que ce qui manque, c'est un message du Conseil d'Etat sur le rapport du RSV. Actuellement, la législation ne le prévoit pas. Cette disposition figurera dans la nouvelle loi, parce que je pense que le Parlement doit aussi connaître l'avis du Conseil d'Etat sur le rapport du RSV.

Verschiedene Grossrätinnen und Grossräte haben sich zu diesem Bericht des GNW geäussert und haben festgestellt, dass effektiv nicht alle Probleme aus der Welt geschaffen sind. Immerhin kann man festhalten, dass die Ausgaben einigermassen im Griff sind. Wir haben eine Ausgabensteigerung von 2,6 Prozent im Jahr 2004 und 2,7 Prozent im Jahr 2005. Das ist ein Resultat, das sich auch im schweizerischen Vergleich durchaus sehen lässt. Klar wäre es besser, wenn die Kostensteigerung noch tiefer wäre, aber es muss berücksichtigt werden, dass im Spitalsektor die Personalkosten etwa 75 – 80 Prozent der Gesamtkosten ausmachen und dass, unter anderem auch wegen des politischen Entscheids der Regierung im Rahmen der Restrukturierung keine Entlassungen vorzunehmen, die Personalkosten relativ stark ins Gewicht fallen.

Wir haben auch eine Verbesserung der finanziellen Situation durch den neuen TARMED Taxpunktwert. Nous avons une amélioration de la situation financière due au nouveau point TARMED. Il est vrai que ce montant était dû par les caisses puisque l'on a constaté, sur la base des outils informatiques et sur la base des chiffres, que les caisses effectivement ne payaient pas ce que coûtaient les interventions dans le secteur ambulatoire. Il a été posé la question par le député Jean-Marie Schmid de savoir pourquoi le point TARMED était tellement bas; c'est assez facile: parce que l'ancienne amicale des directeurs des hôpitaux valaisans n'avait jamais bien négocié les tarifs dans le secteur ambulatoire. Ceux-ci préféraient plutôt des tarifs plus élevés dans le secteur stationnaire puisque, là, les collectivités, l'Etat et les communes à l'époque, cofinançaient le système, tandis que pour le secteur ambulatoire où seulement les caisses payaient, ils préféraient des tarifs trop bas. Le point de départ du TARMED était basé sur la moyenne des tarifs des quatre années précédentes. C'est la raison pour laquelle, au début du nouveau système TARMED, le point n'était pas assez élevé.

On a aussi constaté – c'est un point que je veux souligner – en 2005 une diminution du nombre de cas, mais aussi une diminution du nombre de journées malades. Nous avons connu une chute déjà assez importante en 2004, ce qui était étonnant pour tout le monde parce que l'on ne s'attendait pas à ce que les mesures de planification aient un tel impact sur le nombre de cas. On peut dire que quelques cas ont disparu dans la nature, par exemple, quand la pédiatrie a été fermée à Sierre, on a constaté qu'il n'y a pas eu une augmentation à l'hôpital de Sion. Alors, peut-être que les médecins de famille, les médecins de premier recours, consultent plus les enfants à la maison, ce qui est éventuellement aussi un effet positif.

Il y a eu ensuite dans le secteur du personnel une baisse réelle de 10 équivalents/plein temps au niveau des places de travail, mais, en même temps, il a fallu augmenter le nombre de médecins-assistants. A juste titre, la députée Susanne Hugo-Lötscher, ainsi que d'autres ont souligné ce fait par la diminution de 55 à 50 heures par semaine. Il a fallu compléter l'équipe des médecins-assistants dans les différents hôpitaux, ce qui, bien sûr, a aussi un certain coût. Toutefois, je pense que l'intérêt des assistants suisses et valaisans existe bel et bien aujourd'hui – dans le Haut-Valais, il n'y avait presque que des Allemands qui s'intéressaient à faire leur formation dans les hôpitaux du Haut-Valais –, car il y a de nouveau des Valaisans et des Suisses qui viennent. Cela démontre aussi que la qualité des prestations médicales a augmenté depuis la réforme. C'est ce même constat que l'on fait également à l'hôpital de Sion, par exemple. On a de nouveau une bonne qualité des médecins qui postulent pour des postes.

Man kann sich fragen, ob sich das GNW in diesem Bericht etwas zu stark gelobt hat. Es ist klar, dass bei der Erstellung eines solchen Berichtes Vergleiche mit anderen Kantonen gemacht werden. Objektiv muss festgehalten werden, dass das GNW die Vorgaben der

kantonale Planung effektiv einigermaßen gut oder sogar sehr gut umgesetzt hat. Auch die finanziellen Resultate lassen sich im interkantonalen Vergleich durchaus sehen.

Je vais répondre à quelques questions en essayant de les regrouper.

Le député Bernard Rey, pour le groupe radical-libéral, a dit qu'il ne comprenait pas pourquoi, une fois, on parlait d'un bénéfice de 3,6 millions et, après, d'un déficit de 7,8 millions. Cela dépend où on place les rectifications apportées au point TARMED: si on met tout sur l'année 2005, le résultat est positif; si on les répartit sur les années 2004 et 2005, le résultat est celui que vous avez mentionné. Vous dites aussi que les responsables du RSV parlent d'une contrainte de l'équilibre régional. A cette question, la deuxième commission parlementaire, présidée par le député Pascal Bridy, doit donner une réponse: dans quelle mesure, dans notre canton, voulons-nous avoir aussi une répartition régionale au niveau des prestations médicales ou voulons-nous encore admettre une centralisation décentralisée, mais encore un peu plus forcée que jusqu'à maintenant? C'est une réponse politique que nous devons donner avec la commission et qui sera discutée au mois de septembre, je dirai au plus tard au mois d'octobre de cette année.

Quant à l'enquête de satisfaction, la commission thématique a souhaité une telle enquête. Nous ne nous sommes jamais opposés à une telle enquête, mais nous avons dit que si on faisait, par exemple aujourd'hui, une enquête à l'hôpital de Gravelone auprès du personnel et si on demandait: "est-ce que vous êtes satisfaits de votre situation?", la plus grande partie du personnel dirait "non". C'est normal, puisque nous avons décidé de fermer l'hôpital de Gravelone en tant qu'établissement hospitalier et de le transformer en EMS, en répartissant le personnel vers Martigny, vers Sierre, ainsi que dans la structure de l'EMS. C'est pourquoi nous avons dit que nous voulions faire une enquête objective sur des établissements quant aux effets de la planification qui sont quelque part déjà un peu posés parce que toute restructuration provoque beaucoup d'inquiétudes et, dès que les gens sont inquiets, il va de soi qu'ils ne sont pas tellement satisfaits.

En ce qui concerne les coûts des transports intersites, il est vrai que si on n'avait pas ces transports intersites, si on avait comme avant dans chaque hôpital toutes les prestations, il est clair que si on offre tout partout, maintenant un patient peut être dirigé en direction de Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny ou dans le Chablais, si toutes les prestations sont fournies partout, il ne faudra plus organiser des transports. Maintenant, nous avons choisi contrairement à d'autres cantons qui ont carrément fermé totalement certains hôpitaux, comme l'initiative "Soins pour tous" le souhaite, une autre manière d'attribuer des tâches différenciées aux uns et aux autres. Maintenant, que se passe-t-il? Il y a des médecins de premier recours, des médecins de famille qui ont des patients et qui les dirigent – c'est mon impression personnelle, mais c'est aussi une impression qu'ont les responsables du RSV – toujours en direction de l'hôpital le plus grand au niveau des appareils médicaux parce qu'ils pensent: "peut-être que mon patient peut avoir quelque chose qui est grave", alors c'est mieux de l'envoyer d'abord à Sion et éventuellement seulement après en direction de Martigny ou de Sierre. Cela nécessite donc encore une information plus poussée en direction des médecins de premier recours, de sorte que déjà eux à l'interne dirigent, ventilent mieux les patients au bon endroit. De plus, on constate que ce sont aussi des réflexions qui se font au niveau du RSV d'organiser ces transports éventuellement d'une manière interne. Vous faites cette proposition, mais en même temps, vous dites: "mais, attention, il ne faut pas faire concurrence aux entreprises qui font ce travail aujourd'hui". Alors, je vous dis que si le RSV, à juste titre, est toujours sous pression financière, s'il peut économiser quelques centaines de milliers de francs, je pense qu'il ira chercher cette solution interne. Peut-être y aura-t-il la possibilité de trouver un mixe avec des sociétés qui sont prêtes à collaborer avec le RSV d'une manière efficace.

Vous avez encore souligné, Monsieur le député Bernard Rey, le problème de la communication. Il est vrai que, à ce niveau, on peut toujours s'améliorer. Il faut aussi savoir que le chantier, après les décisions de la planification et de la mise en œuvre de celle-ci, est immense. Il faut en même temps communiquer vers l'extérieur. Je pense que le RSV s'est beaucoup amélioré au niveau interne. Il a installé Intranet pour les collaboratrices et les collaborateurs. Mais il est vrai que la communication doit être améliorée.

Quand j'étais personnellement dernièrement à l'hôpital, une personne m'a dit: "à quoi nous sert-il d'être réunis pour être informés sur des choses que nous avons lues deux ou trois jours avant dans les journaux?" Alors, cela me pose effectivement un problème. J'ai dit que j'allais regarder avec les responsables du RSV comment on pouvait améliorer cette situation.

Monsieur le député Joseph Zufferey pour le groupe PDCC, vous avez reconnu la qualité du rapport du RSV. Vous soulevez aussi, et c'est quelque chose dont nous allons discuter avec la commission Bridy et avec le Grand Conseil, toute la question des urgences. Il est vrai qu'il est important d'avoir des urgences à proximité. Cependant, il est vrai aussi que le maintien des urgences dans tous les hôpitaux coûte au RSV 4 millions de francs. Maintenant, se pose la question de savoir si nous voulons nous offrir, je ne dirais pas ce luxe, mais cette prestation ou si nous voulons, ce qui est médicalement aussi défendable, concentrer les urgences encore un peu plus? Vous avez également souligné la collaboration avec le CHUV, les hôpitaux universitaires de Genève et de Berne. Je pense que c'est une bonne politique que nous menons parce que, au lieu d'envoyer nos patients vers Lausanne, Genève ou Berne, c'est mieux de pouvoir les traiter en Valais avec les spécialistes qui viennent de ces hôpitaux universitaires.

Frau Verena Sarbach hat auf den TARMED Taxpunktwert hingewiesen und zu Recht gesagt, dass diese Verbesserung die Kostensituation stabilisiert hat. Und Sie haben auch von einem Erfolg des GNW gesprochen. Ich muss Ihnen ganz ehrlich sagen, solche Aussagen freuen mich, weil man hier in der Regel eher etwas kritisiert wird. Aber das ist manchmal auch nötig. Sie haben auch zu Recht darauf hingewiesen, dass in den letzten Jahren vom Spitalpersonal viel verlangt wurde. Das stimmt, wir haben verschiedenste Neuerungen eingeführt. Auf der einen Seite mussten durch die Spitalentscheide gewisse Personen ihr angestammtes Spital verlassen und in einem anderen Spital arbeiten. Dann haben wir ein neues Informatiksystem eingeführt, mit dem alle Handlungen elektronisch erfasst werden müssen. Das ist aber ein Vorteil bei den Verhandlungen mit den Kassen. Verfügt man über saubere Unterlagen und Zahlen so ist es möglich die Tarife und Kosten entsprechend anzupassen. Ich möchte auch hier dem Personal, allen die innerhalb der Walliser Spitäler arbeiten, meinen grossen Respekt und auch meinen Dank aussprechen. Das Problem der Transporte besteht natürlich im Oberwallis genau gleich wie in den anderen Teilen des Kantons. Das GNW überlegt sich diese Transporte selber zu organisieren, um Kosten zu sparen. Ziel ist es aber, dass die Ärzte ihre Patienten – wenn immer möglich – schon am richtigen Ort einliefern, was bisher nicht immer der Fall ist. Sie sagen auch – was immer auch das Ziel der kantonalen Spitalplanung war –, dass wenn in einem Bereich durch Eliminierung von Doppelspurigkeiten ein Posten eingespart werden kann, dass es nicht nur das Ziel ist Kosten zu reduzieren und die Qualität zu verbessern, sondern auch neuen Bedürfnissen entsprechen zu können. Und wir haben – Sie haben darauf hingewiesen – mit der Schaffung von Palliativbetten einen richtigen und wichtigen Schritt gemacht. Manche Schritte müssen

zweifelsfrei noch folgen, beispielsweise in der chronischen Psychiatrie, die Sie ebenfalls angesprochen haben. Sie haben auch gesagt, dass bezüglich Alters- und Pflegeheime und SMZ noch viel zu tun sei, ein grosser Reformbedarf vorhanden ist. Das ist effektiv so. Diesen Teil werden wir als dritten Teil der Revision des Gesundheitsgesetzes in Angriff nehmen. Sobald wir die Spitäler unter Dach und Fach haben – wenn ich dem mal so sagen kann – werden wir an den allgemeinen Teil gehen. Der wird auch spannend sein, z.B. mit den Fragen im Zusammenhang mit Rauchverboten usw. und im dritten Teil wird die Finanzierung der Alters- und Pflegeheime und der SMZ geregelt. Wir wollen in diesem Bereich nochmals einen Anlauf nehmen und eine breite Vernehmlassung durchführen.

Madame la députée Margrit Picon-Furrer pour le groupe PDCB, vous avez parlé, comme d'autres aussi, de ce qui vous inquiète: l'augmentation des journées malades dans la psychiatrie. Il est vrai que, pour moi, cela est un peu incompréhensible parce que, dans d'autres domaines, il y a une stabilité assez importante. Dans la psychiatrie, certaines années, il y a une augmentation de 10% et, une année après, il y a une diminution de 15%. Cela est toujours fluctuant. Je n'ai pas une bonne explication pour cette situation. Ce que l'on constate, c'est qu'il y a, surtout parmi les jeunes, une augmentation des cas psychiatriques. Nous avons bien heureusement aussi une structure à Sierre pour la psychopédie, mais dans les institutions psychiatriques du Valais romand à Monthey, on constate cette augmentation. Je vais voir avec les responsables, avec le Dr Carron, qui va malheureusement très prochainement quitter l'institution, s'il y a des indices qui nous indiquent pourquoi il y a cette augmentation. Vous avez aussi dit qu'un problème qui vous concerne surtout dans le Chablais, c'est la question de la garde parce qu'il y a un problème avec une caisse maladie, la Chrétienne sociale, qui dit que certains médecins, qui ne sont pas seulement généralistes, mais aussi spécialistes, ne sont plus reconnus dans un de ses produits, ne sont plus sur la liste. Ces médecins disent: "si nous ne sommes plus sur la liste de cette caisse, alors nous refusons de faire la garde". Les autres médecins sont solidaires avec les trois médecins concernés. Alors, toute l'équipe prend un peu la population en chantage. Je pense que cela n'est pas correct, mais nous allons essayer de trouver une solution. Je rencontrerai, le vendredi après la Fête-Dieu, le président de la CSS, M. Pierre Boillat, ainsi que des responsables de la caisse, avec votre collègue Marc-Henri Gauchat, le président de la Société médicale du Valais, pour essayer d'apporter une solution à ce problème. Vous avez aussi souligné la problématique de l'information ainsi que la collaboration intercantonale avec les Vaudois. Il est vrai qu'un jour, l'hôpital du Chablais et de la Riviera sera réalisé. La part des patients valaisans passera à 25%. Aujourd'hui, nous sommes majoritaires si on regarde seulement le Chablais. Le 22 mai dernier, j'ai rencontré, à Lausanne, M. Maillard, mon collègue ministre de la santé du canton de Vaud, qui m'a confirmé le calendrier comme il l'a discuté dernièrement également avec le vice-président, le député Georges Mariétan. Il m'a donc confirmé le calendrier: ils veulent aller de l'avant, mais il est vrai que le canton de Vaud – je ne sais pas si c'est seulement dans ce dossier, il y en a d'autres aussi, vous avez peut-être plus d'expérience – est effectivement un peu plus lent que nous. Vous souhaitez enfin que la loi sur les institutions hospitalières soit traitée au mois de septembre en deuxième lecture. La commission Bridy travaille beaucoup. Jusqu'à maintenant, elle a fait des hearings. Elle va prochainement se pencher sur le texte. On a toujours souhaité que cette loi soit traitée au mois de septembre. Si cette loi est traitée au mois d'octobre et si le groupe de rédaction (M. Bumann et son équipe) effectue en deux ou

trois jours le contrôle et si la loi paraît à fin octobre dans le Bulletin Officiel, les trois mois de référendum facultatif se dérouleront en novembre, décembre et janvier. En ayant le délai référendaire de trois mois, on pourrait mettre en vigueur cette loi le 1^{er} février. Mais cela ne doit pas donner le feu vert à la commission Bridy pour partir maintenant en vacances..., c'est simplement pour dire qu'octobre suffit aussi.

Frau Irmina Imesch-Studer hat darauf hingewiesen, dass das Wallis im interkantonalen Vergleich gut dasteht, auch was die Prämien anbelangt. Es stimmt, wir haben Prämien, die etwa 38 Prozent unter den Westschweizer Prämien liegen und 17 Prozent unter den schweizerischen Prämien, aber das bleibt natürlich für eine durchschnittlichen Haushaltung immer noch eine hohe Belastung. Sie haben auf die existierende Schwierigkeit mit den verschiedenen Ausbildungsniveaus innerhalb der Spitäler hingewiesen. Es gibt die Krankenschwestern DN1, dann Diplommiveau 2, zusätzlich existieren jetzt die Fachangestellten Gesundheit, die eine Lehre, eine Ausbildung mit einem Lehrabschluss machen, den man nicht mit einer Krankenschwester vergleichen kann. Umgekehrt kommen von der Fachhochschule die ersten Abgänger, die eine Fachhochschulausbildung haben. Um diese verschiedenen Berufe besser zusammenzubringen, starten wir in Zusammenarbeit mit dem Erziehungsdepartement ein Pilotprojekt, bei dem auf verschiedenen Abteilungen Leute von verschiedenen Berufen zusammengeführt werden und beobachtet wird, wie die Abgrenzungen genau stattfinden. Es geht darum herauszufinden, wer für was zuständig ist und wer welche Akte innerhalb des Spitals ausführen kann.

Von verschiedenen Oberwalliser Rednern wurde darauf hingewiesen, dass die Wartebetten nicht abgeschafft werden sollten. Ich muss Ihnen, meine sehr verehrten Damen und Herren, sagen, Wartebetten sind eine Notlösung. Ein Wartebett ist eine schlechte Lösung für eine betagte Person, denn diese sind eingegliedert in einer Spitalstruktur, es gibt keine oder wenig Animation und die Kosten für das GNW sind fast so hoch wie für einen Geriatriepatienten. Die Entschädigung liegt aber in etwa zwei Drittel tiefer. Es ist eigentlich für alle keine gute Lösung. Das einzig positive ist, dass ein Wartebett besser ist als gar kein Bett. Darum haben wir ja auch Anstrengungen unternommen, indem wir in Ried-Brig 35, in Naters 57 und die restlichen der 132 geplanten Betten in Brig bewilligt haben. Naters und Ried-Brig sind in Betrieb, Brig werden wir im Laufe des Herbstes vor den Grossen Rat bringen, damit wir auch dort vorwärts kommen. Vielleicht ist es nicht nur nötig die Bettenzahl zu erhöhen, sondern es sollte auch mit den SMZ zusammengearbeitet werden, damit gewisse Fälle durch die Spitex betreut werden können.

Wir haben unsere geplante Ausstattung mit Pflegebetten herausgegeben, die wir jetzt im Oberwallis fast erfüllt haben. Die Region Siders sagt nun, es sind viel zu viele Betten, die ihr da plant, wir müssen die Spitex ausbauen. Im Oberwallis ist die Tendenz fast umgekehrt. Man will immer noch mehr Betten bauen, damit wir bei der Spitex etwas Luft ablassen können. Aber gut, ich weiss, dass die SMZ sich in dem Bereich auch Mühe geben, aber wir müssen miteinander dafür sorgen, damit die Situation im Spitexbereich noch verbessert werden kann.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous traitez le rapport du RSV de brochure de relations publiques. Bien sûr, si on fait une brochure comme une banque ou comme une autre société, c'est aussi un peu pour se vendre, cela va de soi, mais je pense qu'il y a beaucoup de transparence dans ce rapport. Vous dites qu'il y a un manque de transparence qui règne autour

du RSV. Vous siégez vous-même dans la commission thématique de la santé. Les responsables du RSV ont assisté, pendant deux ou trois heures, à notre séance. Vous avez pu poser toutes les questions. A toutes les questions que vous avez posées, vous avez reçu des réponses. Alors, je ne sais pas comment on peut encore augmenter la transparence. Toutefois, si vous avez des cas concrets, je pourrai bien sûr vous mettre en contact avec les responsables du RSV pour que ceux-ci puissent vous donner des informations supplémentaires.

Vous dites que c'est une organisation défaillante et que, à cause de cela, il y a ces transports entre les sites. Bien sûr, si l'UDC avait plus à dire à l'Etat du Valais – ce qui n'est bien heureusement pas le cas –, nous aurions encore l'ancien système avec, dans tous les hôpitaux, toutes les prestations. Si tel était le cas, vous auriez une diminution de la qualité, mais vous auriez peut-être moins de transports, c'est effectivement possible.

Monsieur le député Gabriel Luisier – lui aussi un fidèle des critiques en direction du RSV –, vous dites qu'il y a un manque de réflexes critiques. Cela est tout à fait possible. Il faut – je le dis toujours, mais ils n'aiment pas tellement l'entendre – toujours les mettre sous pression, aussi sous pression financière parce que dès qu'ils pensent qu'il y a une marge dans le budget, alors là la volonté de mettre en œuvre des décisions de planification en cours peut éventuellement tomber. Vous dites qu'il y a trop de capacités dans nos hôpitaux. Oui, c'est vrai, il y a des hôpitaux qui ont été construits dans les années quatre-vingts–début nonante, mais est-ce qu'on devrait les fermer? Bien sûr, avec votre initiative, vous voulez fermer l'hôpital de Sierre, mais déjà là vous n'avez pas beaucoup d'amis, pas seulement dans votre groupe, mais aussi dans les autres groupes de la région. Comme nous avons voulu donner des tâches différenciées aux uns et aux autres, nous avons aussi pu faire quelque chose pour un certain équilibre régional, mais pas un régionalisme qui veut doubler partout les prestations. Non, bien au contraire, nous avons pris des décisions assez ciblées.

Frau Susanne Hugo-Lötscher hat auf das Personal hingewiesen, auf die grossen Anstrengungen, die dieses in den letzten Jahren unternommen hat. Sie haben auch darauf hingewiesen, dass Ihnen der Anstieg in der Psychiatrie Sorge macht. Es ist effektiv so, dass wir einen solchen Anstieg haben. Ich werde das mit den Verantwortlichen auf medizinischer Seite noch im Detail analysieren.

Herr Jean-Marie Schmid, Sie sagen, das sei der Hirtenbrief des Bischofs, der stillschweigend und viel zu wohlwollend von allen zur Kenntnis genommen wird. Manchmal, wenn man ein Geisterfahrer ist, Herr Schmid, muss man sich fragen, ja bin ich eventuell auf der falschen Spur oder sind alle anderen auf der falschen Spur, nicht wahr. Darum ist das immer auch sehr subjektiv gefärbt. Gut, was die Kostentransparenz betrifft – die Zahlen sind im Bericht aufgeführt – die Vorgaben der Spitalplanung hat das GNW korrekt umgesetzt. Gut, es traf zu, dass die Gynäkologie, zu einem Zeitpunkt als das noch nicht beschlossen war, nach Visp transferiert wurde. Wir haben das aber nachher in einem Entscheid korrigiert. Was Sie aber immer verschweigen, dass wir beispielsweise neue Aktivitäten wie die Palliativpflege usw. in Brig ansiedeln. Ich muss Ihnen sagen, ob ein Anästhesist in Brig gestrichen wurde oder nicht, das überlasse ich dem GNW. Sie müssen entscheiden wo sie welche Ärzte einsetzen. Es macht keinen Sinn irgendwo einen Arzt die Finger drehen zu lassen wenn an einem anderen Ort allenfalls Not am Mann ist. In Bezug auf das Spital Chablais erwarten Sie einen schriftlichen Bericht. Gut, wir können einen Zwischenbericht abgeben wie es sich

verhält. Ich habe bereits gesagt, dass wir mit den Waadtländer Behörden und insbesondere mit Staatsrat Maillard in enger Verbindung stehen und dort schauen das Dossier vorwärts zu bringen. Die Zahl der ausserkantonalen Hospitalisationen – in den letzten Jahren plus 40 Prozent – ich weiss nicht woher Sie diese Zahl haben. In den letzten zwei, drei Jahren auf alle Fälle war die Zahl relativ stabil.

Die Transportkosten habe ich bereits erwähnt und wieso der TARMED Taxpunktwert tiefer war, habe ich auch schon erklärt. Auch die Frage der Wartebetten wurde bereits besprochen. Wir haben nicht im Sinn diese ganz zu streichen, sondern pro Spital in etwa zwei Betten zu belassen. Ich bin bereit auf diese Frage zurückzukommen, falls sich effektiv zeigen sollte, dass die neu geschaffenen Betten in den Alters- und Pflegeheimen überhaupt nicht genügen. Ich werde aber auch im Detail analysieren wie viele Leute in den Pflegeheimen sind, die allenfalls auch durch die Spitex betreut werden könnten. Diese Fälle werden dann natürlich von den Betten in Abzug gebracht. Es geht auch nicht an, dass eine Region einfach mehr Betten bauen will, nur weil man im Spitexbereich zu wenig machen will und auf der anderen Seite gibt es dann Regionen – wie Siders –, die sagen wir planen viel zu viele Betten.

Mesdames et Messieurs, j'ai été un peu long, mais vos questions étaient nombreuses.

Je vous remercie de votre intérêt.

Bien sûr, les discussions vont continuer dans le cadre de l'examen de la loi sur les institutions hospitalières au mois d'octobre ou, c'est toujours possible, Monsieur le député Pascal Bridy, déjà au mois de septembre.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton

BERICHT DES STAATSRATES über die Gesamtevaluation der vom Kanton entrichteten Subventionen

*Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur:
Georges Darbellay*

Discussion générale:

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Le groupe radical-libéral a pris connaissance des rapports concernant l'évaluation complète des subventions versées par le canton.

A son grand étonnement, il n'a trouvé, dans le rapport remis par le Conseil d'Etat, que le titre de complet. Nous nous arrêterons donc aux considérations générales.

Le Conseil d'Etat s'est-il perdu en chemin dans l'analyse de ces labyrinthes, que ce soit ceux des subventions, de la pertinence, de la méthode ou des modalités d'octroi? Lorsque l'on décide de courir un 100 mètres, il ne faut pas le faire à la vitesse d'un marathonien, au risque de finir hors délai. L'échéance prévue du budget 2007 nous semble bien proche pour que le Conseil d'Etat puisse répondre aux demandes légitimes de la commission de gestion concernant l'élaboration d'une méthode d'évaluation et de son application – demandes auxquelles nous souscrivons entièrement.

Seul fait réjouissant: c'est un début, même s'il reste fort modeste.

Nous attendons donc avec impatience la suite promise et espérons que les embryons de pistes cités en page 3 de votre rapport trouveront un terrain convenable à leur développement. L'été sera-t-il une saison plus favorable?

Merci.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Laut den Bestimmungen des Dekretes betreffend die strukturellen Massnahmen 2005–2009 hat der Staatsrat dem Grossen Rat spätestens in der Junisession 2006 eine umfassende Evaluation der vom Kanton entrichteten Subventionen zu unterbreiten.

Die Dienststellen haben erstmals nach festgelegten Kriterien 301 Subventionen im Gesamtbetrag von 900 Millionen Franken analysiert. Die Zeit dazu war sehr knapp bemessen. Die ersten Analysen haben doch ergeben, dass eine gewisse Anzahl Subventionen in ihrer Zweckmässigkeit und Gewährungsmodalität zu überprüfen sind und einige Verbesserungsvorschläge wurden auch eingebracht.

Die CSPO unterstützt die GPK in ihrer Forderung, dass bei künftigen Analysen die Kriterien verfeinert werden müssen und dass eine Evaluationsmethodik erarbeitet wird, um eine einheitliche periodische Evaluation der Subventionen zu gewährleisten. Diese Evaluationsmethodik soll zu Beginn des Jahres 2007 in Kraft treten und für die Subventionen im Zusammenhang mit der Neugestaltung des Finanzausgleichs (NFA) Anwendung finden. Diese Subventionen machen nämlich rund ein Drittel aus. Ebenfalls sei daran erinnert, dass der Staatsrat laut Subventionsgesetz dem Grossen Rat alle vier Jahre einen Subventionsbericht unterbreiten muss.

Die CSPO ist der Meinung, dass Subventionen, welche nicht mehr oder nur teilweise mit dem verfolgten Ziel übereinstimmen, unbedingt überprüft und nach der Dringlichkeit beurteilt werden sollten.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Alain de Preux (PDCC):

Le constat est presque unanime: c'est la satisfaction qui s'affiche au sein des groupes politiques sur le résultat des comptes 2005 et nous pouvons aussi raisonnablement penser qu'il en va de même depuis le citoyen jusqu'au conseiller d'Etat.

Si ces heureux auspices proviennent de multiples facteurs, que je ne vais pas citer puisqu'ils seront abondamment évoqués tout au long de cette session et qu'ils viennent d'être détaillés par le conseiller d'Etat en charge du département, j'aimerais quand même souligner les efforts consentis par les acteurs et autres décideurs de notre république pour tendre à cette situation, a priori pas si évidente si l'on prête garde aux échos de nos cantons voisins.

Et puis, sans faire de l'autosatisfaction béate, je voudrais quand même vous dire l'agréable sensation de me trouver dans cette travée puisque c'est de nos forces vives que sont parties certaines initiatives qui portent visiblement leurs fruits. C'est de cette même place que j'occupe aujourd'hui – pour mémoire, Grégoire Luyet qui était l'instigateur des mesures structurelles siégeait à cette place – que sont parties les mesures structurelles, que nous avons d'ailleurs ensemble appelées de nos vœux au début de cette législature, esquissées lors de l'élaboration de la loi sur les subventions de 1995, confortées par le double frein à l'endettement, supportées encore par le décret sur les mesures structurelles. Notre Parlement a eu le courage et la vision de proposer des dispositions originales, bien que contraignantes. Celles-ci inspirent aujourd'hui les démarches intéressantes qui nous sont rapportées dans les deux courts, mais évocateurs documents qui nous sont soumis.

Le groupe DC du Centre a apprécié la démarche des différents organes de contrôle, des chefs de service jusqu'aux chefs de département.

Nous avons particulièrement été interpellés par les 105 propositions d'amélioration qui montrent bien, d'une part, que tout est perfectible et, d'autre part, une volonté à œuvrer vers l'efficience.

Dans l'expression du Conseil d'Etat est affichée la volonté d'arrêter une méthode uniforme d'évaluation, de définir les priorités et de porter une analyse fouillée et ciblée sur l'octroi des subventions.

Nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie, tout en précisant que nous ne nous satisferons pas d'un exercice alibi et que les bonnes intentions affichées devront se concrétiser en des applications effectives, et ce dans les prochains exercices déjà.

Mesdames et Messieurs, nos moyens sont comptés, et les perspectives et autres exercices qui nous attendent seront délicats.

C'est donc en toute conscience que nous devons nous rappeler des efforts fournis lors de nos prochaines revendications.

Je termine mes propos par un schéma imagé: Nous avons franchi la base de départ. Un long parcours nous attend jusqu'à l'objectif. C'est en rangs serrés que nous vous proposons d'avancer afin de gagner en efficience et aussi en crédibilité.

Nous pouvons faire mieux, nous voulons mieux faire et nous serons attentifs à l'évolution des démarches qui devront suivre cette première ébauche d'analyses.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Mit dem Artikel 18 des Subventionsgesetzes vom 13. November 1995 wurde die Verpflichtung geschaffen, die Subventionspolitik des Kantons regelmässig zu kontrollieren.

Dieser Gesetzesartikel wurde trotz mehrmaliger Anfrage und Hinweisen, auch von SP Seite, vom Staatsrat nicht umgesetzt.

900 Millionen: Diese Summe und die dahinter verborgenen Entscheide verdienen es, genau überprüft zu werden, damit allen klar ist, wo, wie viel, von wem und weshalb bezahlt wird. Eigentlich normal, wenn man für einen sorgfältigen Umgang mit öffentlichen Geldern besorgt ist.

Bis heute hat es der Staatsrat aber nicht geschafft das 900 Millionenpaket gemäss den gesetzlichen Vorgaben zu verwalten. Erst die Angst vor den Auswirkungen der Neugestaltung des Finanzausgleichs hat die Kommission "strukturelle Massnahmen" und als Folge davon den Staatsrat bewogen, sich endlich einer umfassenden Evaluation der Subventionen anzunehmen. Und das zehn Jahre nach Inkrafttreten der gesetzlichen Kontrollbestimmungen.

Nachdenklich stimmt die Bemerkung im Bericht des Staatsrats, dass das Departementscontrolling die Verlässlichkeit der Daten und die Stichhaltigkeit der Analysen und Vorschläge nicht überprüft hat. Es darf hier tatsächlich die Frage gestellt werden, wie verlässlich überhaupt solche Daten der Dienststellen sind. In diesem Zusammenhang möchte ich auf den Bericht der Finanzkommission betreffend Nachtragskredit der Dienststelle für Verkehrsfragen von morgen verweisen, in welchem die mangelhafte Planung und die Nichteinhaltung der Regeln des Subventionsgesetzes gerügt wird.

Die SPO/Linke Allianz anerkennt, dass der vorliegende Bericht ein erster Schritt in die richtige Richtung ist. Wir legen grössten Wert auf die Durchführung der angetönten 2. Phase, bei welcher einzelne Subventionsgruppen etappenweise genauer unter die Lupe genommen werden. Genau geprüft werden muss zudem auch, ob Doppelsubventionen und/oder andere Verflechtungen bestehen und wie und in welcher Form in Zukunft sämtliche Subventionszahlungen transparent aufgezeigt werden können.

Auch wenn der Arbeitsaufwand beträchtlich sein wird, die Einhaltung der Vorgaben des Subventionsgesetzes sind von grosser Wichtigkeit, damit wir nicht noch weitere böse Überraschungen erleben werden.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat concernant un élément important du rôle dévolu à l'Etat: celui de gérer de manière adéquate et optimale ses ressources financières.

De son côté, la commission de gestion a soulevé, dans son rapport, le problème de la délimitation de la pertinence des subventions et celui de la nécessité, voire de l'urgence à réévaluer dans les délais les plus brefs les montants attribués. Aussi, malgré la présentation tardive du premier rapport sur les subventions, au demeurant fort regrettable, il nous paraît indispensable de ne rien précipiter actuellement. A l'instar du Conseil d'Etat, nous demandons que des priorités soient clairement établies afin d'éviter des coupes linéaires aux conséquences diverses qui seraient dommageables pour tous.

Par ailleurs, les subventions cantonales sont, en principe, allouées en application de bases légales décidées par ce Parlement, auxquelles le Conseil d'Etat se doit de se conformer et de demander si nécessaire au Grand Conseil d'apporter des modifications.

Dès lors, nous estimons adéquate la proposition du Conseil d'Etat de mener l'analyse de fond de la pertinence et des modalités d'octroi des subventions dans une prochaine étape de travail. Dans ce contexte, des modifications ne devraient aboutir qu'au terme d'une réévaluation globale dont le Grand Conseil devrait prendre connaissance, en examinant les conséquences financières avant de les appliquer lors de l'examen du budget 2007. Vouloir prendre des décisions sans connaître les nouvelles modalités d'octroi des subventions fédérales ne se justifie pas. Le Conseil d'Etat propose, dans son rapport, de tenir compte de cette problématique dans l'échéancier des étapes de l'évaluation des subventions.

Le groupe PS/AdG fait également sienne cette conclusion, en y ajoutant la proposition de bien évaluer et sans précipitation les conséquences financières des décisions qui seront faites par les départements.

Je vous remercie de votre attention.

J'aimerais juste ajouter pour continuer la belle histoire du président du Grand Conseil que nous avons aujourd'hui un magnifique bouquet qui augure très certainement d'un bel été.

Merci.

M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant l'évaluation des subventions.

Sans allonger sur les critiques ou sur les louanges concernant ce rapport, dont nous savons tous qu'il a été fait sous la pression du temps, que certains détails manquent et qu'il doit se lire pour ce qu'il est, notre groupe fait siennes les conclusions de la commission de gestion, mais a toutefois une question de détail à formuler au Conseil d'Etat et en particulier à son président. Nous lisons, en effet, que 174'820'000 francs et des poussières ont été alloués à l'exploitation des hôpitaux. Nous aimerions savoir si l'hôpital du Chablais est également concerné par cette subvention.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour son rapport et nous lui demandons de suivre les remarques de la commission de gestion.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Endlich - ist man versucht auszurufen!

Die periodische Überprüfung der Subventionen ist eigentlich bereits im geltenden Subventionsgesetz, das ja aus dem Jahr 1995 datiert, vorgesehen. Leider ist dies bis heute nicht geschehen. Wenn ich heute hier in diesem Saal höre, dass man unter Zeitdruck gewesen ist, dann kann ich diesem Argument keinen starken Stellenwert beimessen.

Man muss sich jetzt eben fragen, warum ist das seit 1995 noch nie passiert? Wahrscheinlich weil es eine sehr unangenehme Aufgabe sein wird, diese Subventionen zu überprüfen. Ich kann mich erinnern, dass wir in der Finanzkommission mehrmals verlangt

haben, dass man endlich an diese Aufgabe herangeht. Ich bin gespannt wenn man dann konkret an diese Subventionen geht. Dann wird nicht nur bei den Subventionsempfängern, sondern wahrscheinlich auch hier in diesem Grossen Rat Heulen und Zähneknirschen herrschen.

Seien wir uns bewusst – es geht um 900 Millionen Franken oder um über 40 Prozent des Staatsbudgets und da denke ich, da ist es wirklich Aufgabe der Regierung und der Verwaltung, dass man diese Sachen überprüft – eine wichtige Aufgabe.

Positiv ist es immerhin, dass man jetzt einen ersten Schritt macht, mit dem ja schlussendlich jede Reise beginnt. Dieser erste Schritt erfolgt auch auf sanften Druck des Dekrets über die strukturellen Massnahmen. Wichtig ist jetzt die zügige Erarbeitung einer Methodik für die Überprüfung der Subventionen. Wir müssen spätestens zum Zeitpunkt der Umsetzung des neuen Finanzausgleichs wirklich bereit sein. Ich danke.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

"Mieux vaut tard que jamais", "tout vient à point à qui sait attendre" et surtout "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras", tout cela pourrait résumer dix ans d'attente avant que cette loi ne soit appliquée.

Alors, la commission de gestion, finalement, était contente, contente que le Conseil d'Etat ait fait un premier pas dans ce sens et surtout de répéter que cela est dû aux mesures structurelles, car un grand nombre de demandes avaient déjà été faites dans cette salle et aucune suite n'avait été donnée.

Mais..., parce qu'il y a tout de même un "mais", la commission de gestion est quand même restée sur sa faim... et ce aussi parce que c'est midi et demi! Alors, nous attendons maintenant la méthode d'évaluation et surtout nous serons vigilants pour le budget 2007 pour que cette étude porte à l'ensemble des subventions liées à la RPT.

Ici, je suis contente parce que les groupes l'ont bien compris, ils ont compris le respect de cette loi, ils ont compris que cela était important, même ceux qui étaient contre les mesures structurelles étonnamment – comme quoi finalement ce décret n'était pas tout à fait inutile.

Mais espérons tout de même que ce ne soit pas un vœu pieux du Conseil d'Etat. Je pense que la commission de gestion et le Parlement surtout sauront être vigilants pour que le Conseil d'Etat réitère cette opération au fil des années à venir. Merci.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Je remercie tous les groupes politiques qui se sont exprimés et surtout la commission de gestion qui s'est penchée de manière plus détaillée sur ce rapport.

Il a été dit dans cette salle que chaque subvention que l'Administration ou le Conseil d'Etat, suivant la hauteur de la subvention, décide à une base légale qui a été votée par le

Parlement..., peut-être pas dans la loi sur les préfets de 1850, mais il y a bien sûr d'autres lois qui datent d'avant les députés siégeant aujourd'hui dans cette salle, mais ce sont les représentants du peuple, les députés au Grand Conseil, qui ont voté ces lois.

Ces lois sont appliquées par l'Administration et par les services.

Alors, il est bien sûr aussi de la tâche de chaque député de voir si les dispositions qui créent la base légale pour une subvention sont encore utiles, oui ou non.

Mais ici j'admets, et c'est la raison pour laquelle dans la loi sur les subventions déjà, il y a l'obligation pour l'Administration et le Conseil d'Etat de regarder l'utilité des subventions d'une manière permanente. Il est vrai que quelqu'un qui a affaire avec les destinataires de ces subventions connaît beaucoup mieux et plus en détail les besoins réels de ceux qui les reçoivent. Un député peut peut-être ne pas mesurer d'aussi près les effets d'une subvention.

Je répète que c'est un premier rapport et le député Beat Abgottspon a tout à fait raison de dire qu'il ne peut pas accepter le reproche selon lequel le Gouvernement a dû travailler dans la précipitation ou sous pression puisque, depuis 1995, nous avons la tâche d'élaborer ce rapport. C'est vrai. C'est le décret sur les mesures structurelles, qui définit encore plus en détail ce rapport sur les subventions, qui a augmenté la pression en direction du Gouvernement. Nous ne ressentons pas cela comme une pression, mais comme une obligation légale. C'est aussi notre volonté de toujours analyser subvention par subvention et les effets concrets que l'on veut avoir.

Toutefois, il faudra, et ce ne sera peut-être pas la première fois – le député Beat Abgottspon en a fait une allusion –, une fois les subventions analysées, peut-être constater que si on devait biffer l'une ou l'autre des subventions en faveur de l'agriculture, de l'hôtellerie, de l'industrie, dans le secteur social ou ailleurs, ce sera l'heure de vérité. Die Stunde der Wahrheit wird kommen wenn wir dann einen Bericht machen und sagen, diese oder jene Subvention im Landwirtschaftsbereich, im Tourismusbereich, Gesundheits-, Sozialbereich oder im Schulwesen oder so ist nicht mehr gerechtfertigt oder nicht mehr unbedingt nötig. Ja dann werden alle, die immer anklopfen für 3'000 Franken Subvention hier, 2'000 Franken Subvention da, die werden dann alle Grossräte in Bewegung setzen und dann werden dann hier wieder die Vorstösse kommen, wieso hat man diese oder jene Subvention gestrichen oder zurückgestutzt.

Notre ministre des finances vient d'arriver. Je ne sais pas s'il veut ajouter quelque chose. Non.

Alors, nous prenons bien sûr note des remarques critiques qui ont été faites dans ce Parlement.

Nous remercions chaleureusement la commission de gestion.

Wir danken der GPK für die gute Arbeit, die gemacht wurde und wir werden uns bemühen im Sinn und Geist – wie wir das jetzt dargestellt haben in unserem Bericht – die Arbeit fortzusetzen und all diese Subventionen kritisch unter die Lupe zu nehmen und dann werden wir auf den Tag von Philippi (so heisst das, glaube ich, in der Bibel) schauen, an dem es dann um die Wahrheit geht, wie weit der Grosse Rat bereit sein wird, den theoretischen Vorgaben dann auch die praktischen folgen zu lassen. Danke schön.

5. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005

JAHRESBERICHT des kantonalen Finanzinspektorates für das Jahr 2005

Discussion générale:

M. le député (suppl.) Beat Eggel (PDCC):

Les députés du groupe PDCC ont analysé avec attention le rapport annuel de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005.

Nous tenons à mettre en évidence la qualité et les détails de ce rapport.

En ce qui concerne le contenu, nous observons, tout d'abord, que les offices des poursuites et faillites sont une nouvelle fois mis en évidence pour leur dysfonctionnement. Cela devrait interpeller le Conseil d'Etat quant à la mise à jour rapide de la loi les régissant. De cette façon, les prochains rapports n'auraient plus à mentionner des difficultés liées à la détermination des revenus, à la comptabilisation des salaires ou des charges sociales ou encore des gestions approximatives.

Il n'est, en effet, pas acceptable de constater, par exemple, des différences de rétrocession pour 242'225 francs et des poussières pour le préposé du district d'Hérens ou encore des prestations infondées pour 40'000 francs pour le district de Brigue.

Une remise à l'ordre par une réorganisation fera le plus grand bien.

Concernant le régime de pension des magistrats, la situation relevée dans le rapport, avec un taux de couverture de 0%, doit absolument s'améliorer, surtout si l'on constate que les engagements d'assurances se montaient à 59 millions au 31 décembre 2004.

Le contrôle du secteur de la police des étrangers a démontré d'importantes lacunes quant à l'organisation et au suivi administratif et financier. Nous nous interrogeons sur les mesures prises pour y remédier ainsi que sur l'évolution du cas concernant la commune de Zermatt.

De plus, nous souhaitons connaître la situation dans le domaine de l'impôt fédéral direct quant à la priorité à donner aux taxations provisoires ou bloquées par un code recours, comme demandé par l'Inspection cantonale des finances.

Nous observons aussi que la gestion des dépôts de livres scolaires, si elle s'améliore, demeure un aspect à améliorer nettement.

Le rapport de l'Inspection cantonale des finances relève également la complexité de la gestion d'un établissement tel que le Conservatoire cantonal de musique. Dans ce genre d'établissement spécialisé, la gestion est souvent confiée à des spécialistes. Il est, par conséquent, difficile de concilier les compétences spécifiques d'un domaine comme la musique et la gestion minutieuse d'une telle organisation.

En ce qui concerne le Service des mensurations cadastrales, le rapport met à nouveau en évidence le retard pris dans la mise à jour des mensurations conformément à la nouvelle loi fédérale. Nous invitons le Conseil d'Etat à encourager activement les communes retardataires.

Finalement, nous relevons que les autorisations pour fonctionner comme vérificateurs des comptes communaux, basées sur la loi sur les communes de 2004 et données par l'Inspection cantonale des finances, témoignent d'un suivi efficace et systématique des nouvelles règles de gestion des communes.

Pour terminer, nous tenons encore à remercier l'Inspection cantonale des finances pour ce rapport de qualité et ne pouvons qu'inviter chaque service ou organisme concerné à utiliser ce rapport comme un outil de travail et non à le considérer comme une sanction.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député André Vernay (GRL):

Le groupe radical-libéral tient, tout d'abord, à souligner l'importance du travail fourni par l'Inspection cantonale des finances. La qualité de ses rapports, la pertinence des remarques et des analyses sont unanimement reconnues au sein de notre groupe.

Mettre le doigt sur les dysfonctionnements, sur les malversations, sur les erreurs est un travail nécessaire, utile et aussi constructif.

Mais, faut-il aller au-delà? Faut-il, lorsque l'on fait du controlling, faire de la politique?

Permettez-moi ici de prendre deux exemples issus de cet excellent rapport, je le répète encore une fois.

Tout d'abord, ce rapport analyse toute une série de problèmes soulevés dans la gestion des offices de poursuites et faillites de ce canton et conclut ainsi en page 7: "Cette situation démontre les limites du système de régie mis en place et la nécessité de passer à une étatisation des offices de poursuites et faillites." Belle conclusion, que nous partageons, mais est-ce bien le rôle de l'Inspection cantonale des finances que de tirer une telle conclusion? Son rôle ne devrait-il pas se limiter à soulever les problèmes et à laisser aux instances politiques élues de tirer les conclusions qui s'imposent.

Autre exemple en page 8 de ce même rapport concernant la situation de l'hôpital du Chablais. Je cite à nouveau: "L'hôpital du Chablais n'est pas intégré dans le système de gestion du RSV. Le RSV ne gère pas cet hôpital et ainsi cette sphère hospitalière du Valais échappe à la conception même du réseau." On est d'accord, mais s'agit-il ici de dysfonctionnements, s'agit-il ici d'erreurs, s'agit-il ici de malversations? Non, il s'agit tout simplement d'un état de fait voulu, décidé et accepté par toutes les instances politiques concernées de ce canton. Alors, pourquoi soulever ces soi-disant et faux problèmes? Simple emportement, volonté déguisée de négliger, voire plus, les efforts d'une région qui a su faire sa planification avant que le RSV n'existe et ne récolte, aujourd'hui, les résultats de ses efforts?

Nous avouons notre perplexité. Toutefois, ces deux remarques n'enlèvent rien, mais rien du tout, à l'excellent travail présenté par l'Inspection cantonale des finances dans le domaine du controlling.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les rapports de l'Inspection cantonale des finances permettent aux commissions permanentes d'avoir connaissance des dysfonctionnements de l'Etat et des institutions. C'est une aide précieuse qui permet de corriger et d'unifier les procédures de comptabilité et le fonctionnement des organes contrôlés, mais c'est aussi un pouvoir énorme que possède M. Christian Melly d'influencer les commissions permanentes dans leurs travaux. C'est pourquoi il est important de sauvegarder à tout prix l'indépendance politique de l'Inspection cantonale des finances.

Nous sommes persuadés qu'un contrôle efficace de l'Inspection cantonale des finances est le garant de la bonne gestion des deniers publics et que ces contrôles permettent de contenir les erreurs, les abus ou les malversations.

Ces rapports permettent de souligner que notre Etat et ses institutions fonctionnent en général de manière satisfaisante, même si l'on doit corriger les problèmes constatés et que l'on peut toujours améliorer ce qui n'est pas optimal.

Les remarques concernant le fonctionnement des départements, qui n'avaient pas encore été corrigées, ont été reprises en partie par la commission des finances dans son rapport.

En ce qui concerne la gestion des communes, la gauche est assez pessimiste quant à la volonté ou la possibilité de rigueur dans la gestion de leur commune des autorités communales. Nous constatons que plus les intérêts sont proches, moins les autorités sont à même de respecter les normes de gestion publique tant elles sont mises sous pression par les entreprises locales et leurs électeurs. Nous ne voulons pas jeter la pierre aux personnes qui se dévouent pour la cause publique, mais nous souhaitons que le canton garde un œil vigilant sur la gestion du territoire, le respect de l'environnement et la sécurité.

Parfois, les membres des conseils communaux seraient soulagés de pouvoir dire que les ordres viennent de Sion et qu'ils doivent respecter les lois.

Nous avons pu constater dans la gestion des dossiers des mensurations cadastrales les difficultés rencontrées par certaines communes à respecter les délais en matière de facturation et de suivi des travaux.

Pour terminer, le groupe PS/AdG tient à remercier toutes les personnes qui travaillent à l'Inspection cantonale des finances pour leur engagement et pour la qualité de leurs rapports.

Merci.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance avec intérêt du rapport de l'Inspection cantonale des finances pour l'année 2005.

Il a pris note des diverses constatations effectuées auprès des départements, des services de l'Etat, des contrôles de communes ainsi que des taxes touristiques.

C'est également une lecture captivante de faits divers chiffrés qui nous est proposée.

Merci aux auteurs de ce rapport que nous approuvons.

Toutefois, et je parle ici en qualité de président de la commission thématique de la santé, notre attention a été retenue par la remarque de l'Inspection cantonale des finances concernant l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV). Je cite: "Il serait judicieux d'intégrer l'ICHV au RSV dans le sens du rattachement retenu dans le décret approuvé par le Parlement en septembre 2003 et de dissoudre en conséquence la fondation." Lors de la première lecture de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, la commission thématique a étudié cette option de dissoudre la fondation actuelle, comme elle a d'ailleurs envisagé d'autres variantes, par exemple le maintien de l'ICHV en dehors du RSV ou le transfert des biens et du personnel de l'ICHV au canton ou au RSV. En réalité, la situation actuelle, à savoir l'intégration de l'ICHV au RSV, mais sans transfert des infrastructures, est à l'évidence l'option la plus opportune. Elle permet, en effet, de poursuivre les activités hospitalières que l'ICHV remplit pour le RSV (des travaux de laboratoire, de pharmacie, etc.), ainsi que les activités déléguées par le canton, notamment le Centre de maladies infectieuses et d'épidémiologie. La solution actuelle, sans transfert des infrastructures, permet d'éviter une indemnisation qui devrait être versée à l'ICHV de l'ordre de 5 millions à 6 millions, selon les critères de la commission Boillat, ainsi qu'un financement par le canton des investissements de remplacement de l'ordre de 500'000 francs par an alors que ce dernier montant est aujourd'hui entièrement financé par la fondation. Quant au laboratoire et au partenariat avec la société Concilia, il faut relever que, depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ICHV est le seul actionnaire de Concilia, ce qui permet une gestion rationnelle et économique des activités de laboratoire pour les hôpitaux. Pour les membres du RSV, les prestations de l'ICHV sont facturées aux prix de revient. Enfin, les bénéfices réalisés par l'ICHV sont intégralement transférés au RSV.

Lors d'une audition de M. Fernand Mariétan, président du conseil de fondation de l'ICHV par la commission thématique de la santé, ce dernier a insisté sur le fait que notamment l'ICHV revêt la forme juridique d'une fondation de droit privé, ce qui implique une marge de manœuvre limitée s'agissant d'une éventuelle dissolution. Une dissolution de fondation n'est possible que lorsque le but ne peut plus être atteint ou lorsque le but devient illicite ou contraire aux mœurs.

Aussi, j'espère que nous n'allons pas dissoudre la fondation d'un institut qui fonctionne à satisfaction de tous au service des hôpitaux.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wir haben heute Morgen in diesem Parlament relativ viel gesprochen, wir haben relativ wenig entschieden und einige Abgeordnete haben relativ intensiv mit den Bauklötzchen auf den Tischen gespielt. Und es ist 12.30 Uhr vorbei. Wir machen nur eine kurze, aber wichtige Bemerkung zum Bericht des Finanzinspektorats.

Wenn man jedes Jahr diesen Bericht liest, stellt man fest, dass das Finanzinspektorat plus/minus die gleichen Unregelmässigkeiten in plus/minus den gleichen Dienststellen feststellt. Wir haben in der letzten Session vorab auf die Unregelmässigkeiten in der Dienststelle des Nationalstrassenbaus hingewiesen, wo es seit Jahren immer wieder zu Unregelmässigkeiten gekommen ist. Jetzt könnte man sagen, das Finanzinspektorat spiele hier ein bisschen die Rolle des einsamen Rufers in der Wüste und so lange es Kamele gäbe, brauche es auch diesen Rufer in der Wüste. Aber das kann es nicht sein und deshalb müssen

wir uns im Parlament und vorab in den Oberaufsichtskommissionen überlegen, wie wir dafür sorgen können, dass diese Unregelmässigkeiten, die das Finanzinspektorat festgestellt hat, eliminiert werden können und welche Massnahmen im Terrain umgesetzt werden können ansonsten erinnert das tatsächlich ein bisschen an den Hirtenbrief des Bischofs – um Grossrat Jean-Marie Schmid zu zitieren. Danke schön.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Comme d'habitude, nous ne pouvons que saluer le travail accompli par l'Inspection cantonale des finances toujours aussi utile pour nous permettre de comprendre certaines choses qu'à défaut de nous cacher, on nous présente dans un paquet un peu trop bien ficelé (je pense au déficit du RSV), mais aussi, évidemment, pour nous aider à contrôler le travail des services de l'Etat.

En principe, ce rapport parle de lui-même, sous réserve qu'on veuille bien tirer les conséquences des faits constatés.

Nous nous limiterons donc à quelques éléments particuliers.

Tout d'abord, en ce qui concerne les offices des poursuites en régie, nous pensons qu'avant de conclure un peu hâtivement à la nécessité d'une étatisation générale, il convient d'abord de bien distinguer entre les défaillances individuelles (je pense en particulier au cas de l'office du district d'Hérens) et les défauts du système. Derrière les questions purement comptables, il ne faut pas oublier non plus d'autres éléments importants, à savoir surtout la souplesse et le service de proximité que le système dont les Valaisans ont l'habitude permet actuellement de garantir.

Cela dit, ce qui est important, ce n'est pas seulement de saluer le travail de l'Inspection cantonale des finances et de classer ce rapport avec les précédents, mais c'est bien d'en tirer quelques conséquences.

Ainsi, on ose espérer qu'après s'être fait épingleur – si j'ose dire – à deux reprises dans ce rapport pour avoir "oublié" les compétences financières du Grand Conseil, le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport fera en sorte de ne pas figurer sous la même rubrique dans le rapport 2006.

Toujours dans ce département, on prend un petit peu peur quand on lit, entre les lignes, que des subventions peuvent être allouées (en l'occurrence à la HEVs2) pour les formations non HES, sans critères objectifs et prédéfinis. Là aussi, il y aura apparemment un peu de travail pour le chef de ce département.

De même, on ose espérer que ce qui s'est passé à l'office des poursuites et faillites du district d'Hérens avec une modique différence – déjà rappelée – de plus de 242'000 francs au préjudice de l'Etat, sans parler des autres irrégularités relevées, ne restera pas sans suite.

Je terminerai par le problème le plus grave, à notre sens, qui ressort de ce rapport, à savoir les pratiques illégales mises en lumière dans la gestion du chantier du tunnel de Riedberg. A cet égard, nous pensons que, pour ce qui concerne ce chantier particulier, nous devons évidemment laisser la justice pénale faire son travail. Mais cela ne veut pas dire que nous, politiques, devons rester les bras croisés face à des faits extrêmement graves qui, manifestement, exigent des investigations particulières. En effet, il y a tout de même plus que

des bruits selon lesquels les pratiques mises en lumière sur ce chantier seraient relativement répandues à l'Etat du Valais. Pour la crédibilité de l'Etat et de ses représentants, il faut donc faire toute la lumière à ce sujet. Les Valaisans veulent savoir s'il est vrai ou non que ces pratiques sont répandues ailleurs que sur ce chantier. Si, malheureusement, on devait constater sur d'autres chantiers que celui de l'A9 qu'il y a ce genre de pratiques, alors il faudrait déterminer qui exactement et jusqu'à quel niveau, y compris politique, est au courant, éventuellement, de ce genre de pratiques.

Alors, quand on sait que le Conseil d'Etat a refusé de dessaisir le chef du département concerné de la gestion du dossier du chantier du tunnel de Riedberg, on ne voit pas d'autre moyen, pour garantir des investigations sérieuses et impartiales, qu'une commission d'enquête parlementaire. C'est ce que le groupe UDC/SVP demande aujourd'hui par une motion urgente que nous avons déposée tout à l'heure, cela encore une fois – et je conclus par là – pour que le rapport de l'Inspection cantonale des finances, sur ce point particulier, ne reste pas lettre morte.

La discussion est close.

Le président:

Est-ce que le Conseil d'Etat veut réagir? Non, la discussion est ainsi terminée sur ce point de l'ordre du jour.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION:
Subvention d'investissement allouée pour le projet «Satam 2003» par le
Service de la protection de l'environnement (SPE) à la SATOM à
Monthey
BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION:
Investitionsbeitrag der Dienststelle für Umweltschutz (DUS) an die
SATOM in Monthey für das Projekt "Satam 2003"**

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission

Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Georges Darbellay

Discussion générale:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Beim Investitionsbeitrag an die SATOM in Monthey gab es verschiedentlich Unregelmässigkeiten. Die Arbeitsvergaben des Projektes "Satam 2003" – "Ersetzen eines Ofens und der Turbine sowie der Bau einer Schlammverbrennungsanlage" wurden dem Staatsrat nicht zur Genehmigung unterbreitet und damit hatte die Dienststelle für Umweltschutz keinen Überblick über die finanziellen Verpflichtungen. Diese Vorgehensweise ist nicht im Einklang mit den geltenden Gesetzesbestimmungen, da die Dienststelle die Aufsicht über das öffentliche Beschaffungswesen inne hat.

Die Subventionszahlungen von 5,4 Millionen Franken wurden vor dem vom Grossen Rat festgelegten Termin ausbezahlt und kosteten so den Kanton 76'000 Franken an Zinsen. Ebenfalls wurde die Teuerung von der SATOM zu hoch angesetzt, was einen Betrag von 265'680 Franken ausmacht.

Die CSPO unterstützt die GPK in ihren Forderungen, insbesondere dass die bereits ausbezahlte Teuerung von 265'680 Franken an die SATOM sofort zurückbezahlt wird und künftige Arbeitsvergaben jeweils dem Staatsrat zu unterbreiten sind, um künftig entsprechende Unregelmässigkeiten zu verhindern.

Die Schlussfolgerungen der CSPO: "Vertrauen ist gut, Kontrolle ist besser".

Ich danke.

M. le député Freddy Philippoz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le rapport de la commission de gestion sur la subvention d'investissement allouée pour le projet "Satam 2003" par le Service de la protection de l'environnement à la SATOM à Monthey.

Tout d'abord, nous relevons la complexité de ce dossier, liée surtout aux difficultés de l'intercantonalité. De ce fait, la gestion du dossier "Satam 2003" n'a pas suivi les mêmes règles que celles appliquées pour les usines d'incinération de Gamsen et d'Uvrier. Aucune adjudication des travaux n'a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Etat.

Le groupe PDCC relève avec étonnement, dans le rapport de la commission de gestion, que la SATOM demande une subvention complémentaire portant sur la TVA (qui avait été omise lors de la demande de 2000) alors que, dans le message adressé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, le 20 septembre 2000, le coût de l'œuvre s'élevait à 75 millions de francs, TVA comprise.

Nous sommes surpris de constater que le Service de la protection de l'environnement ne respecte pas les termes fixés dans la décision du Grand Conseil et paie avec 11 mois d'avance les deux premiers acomptes de 1,7 million et de 1,9 million. Le non-respect de ces échéances a occasionné pour l'Etat un coût de 76'000 francs en termes d'intérêts.

L'aide financière complémentaire de 2004 d'un million concernant le subventionnement des coûts de renchérissement n'est pas conforme aux directives de l'Administration cantonale des finances approuvées par le Conseil d'Etat. Ainsi, le Service de la protection de l'environnement doit veiller à ce que la ristourne de 265'000 francs soit effectuée rapidement.

Le groupe PDCC se rallie donc pleinement à la commission de gestion qui demande au Conseil d'Etat de veiller, dans le futur, à ce que les modalités financières soient clairement établies dans le cadre des collaborations intercantionales et précisées au préalable dans une convention.

Nous nous posons également la question de savoir s'il est judicieux que le chef du Service de la protection de l'environnement siège au conseil d'administration de la SATOM. Comme le demande la commission de gestion, le Conseil d'Etat devrait intervenir auprès du conseil d'administration afin de revoir les statuts de la société et surtout de mettre en place une procédure plus stricte pour mieux gérer les adjudications des travaux, et veiller également à ne subventionner que les travaux qui se justifient par un besoin cantonal avéré.

Le groupe PDCC relève avec plaisir le sérieux du travail effectué par la commission des finances et l'Inspection cantonale des finances ainsi que l'excellent rapport établi par la commission de gestion pour ce projet "Satam 2003".

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) François Bressoud (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance du rapport de la commission de gestion du Grand Conseil et soutient les conclusions et recommandations exprimées par cette commission.

Cependant, il relève qu'en 1976, lors de la mise en service, il y avait 64 communes: 34 valaisannes et 30 vaudoises. A ce jour, il y en a 94. Si le nombre de communes valaisannes n'a pas changé, par contre, le nombre de communes vaudoises a passé de 30 à 60.

Cela nous amène à considérer que si une analyse mathématique de la situation, telle que l'a faite la commission, est nécessaire pour éviter des abus ou garantir une bonne répartition des charges, il faut néanmoins tenir compte qu'une approche politique de la situation est nécessaire.

Le coût actuel pour l'incinération est de 155 francs la tonne, ce qui est très avantageux pour les communes concernées et les installations sont à la pointe aux points de vue technique et écologique.

Aujourd'hui, la SATOM traite les déchets de plus de 250'000 habitants. Elle a une capacité de traitement annuelle correspondant à 160'000 tonnes de déchets, 16'000 tonnes de boues de STEP et elle produit plus de 100 gWh/an d'électricité.

Pour garantir cette bonne situation, il faut maintenir, voire améliorer les collaborations intercantionales, ce qui est souhaité par le Chablais, afin de maintenir la masse critique actuelle nécessaire à maîtriser les coûts. Donc, il faut être attentif à ne pas créer une surcapacité quand on sait que la ville de Lausanne va ouvrir son usine de traitement appelée Tridel et qu'un coût d'incinération intéressant permet le traitement d'ordures en provenance d'Allemagne. Il faut également maintenir un subventionnement uniquement justifié par un besoin cantonal avéré.

Le groupe DC du Bas-Valais remercie la commission pour son travail et souhaite que les différents problèmes financiers intercantonaux se règlent sans préjudice du fonctionnement et le rendement de la SATOM.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Les groupes PS/AdG et SPO ont lu attentivement le rapport de la commission de gestion sur la subvention d'investissement allouée pour le projet "Satam 2003" à l'usine d'incinération de Monthey SATOM.

Les recommandations de la commission de gestion sont fondées et pertinentes.

Nous espérons que le Conseil d'Etat en prendra bonne note.

A cet égard, une expression, citée dans les conclusions de la commission de gestion, nous a particulièrement frappés, je cite: "le besoin cantonal avéré". Cela nous amène à soulever deux questions:

1. La SATOM importe depuis cette année 30'000 tonnes de déchets par an depuis le centre de l'Allemagne et cela durant trois ans au moins, suite à quoi les déchets italiens pourraient remplacer les déchets allemands. Avec ses trois usines d'incinération, le Valais s'est-il doté d'une surcapacité d'incinération? S'agit-il d'un échec de planification cantonale ou encore d'un échec de la planification intercantonale?
2. Bien que la SATOM réutilise une partie de l'énergie des déchets en produisant de l'électricité, des quantités de chaleur importantes sont galvaudées comme par ailleurs dans les deux autres usines valaisannes de Sion et de Brigue. Il existe pourtant un besoin avéré de ne pas gaspiller de l'énergie. Un chauffage à distance permettrait de récupérer intelligemment cette énergie. Que font les communes concernées? Le canton n'a-t-il pas son mot à dire, voire exiger une utilisation efficiente de l'énergie produite puisqu'il subventionne les usines d'incinération des ordures?

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) David Michielan (GRL):

La subvention d'investissement allouée pour le projet "Satam 2003", la SATOM et le Service de la protection de l'environnement ont pris quelques aises que nous ne pouvons laisser aller.

Dans les adjudications de travaux, la SATOM est passée outre la loi sur les marchés publics en ne passant pas par l'Etat. De plus, des acomptes ont été versés avant l'échéance prévue par le Grand Conseil. Cela a amené une perte d'environ 75'000 francs à l'Etat. En outre, il est avéré que le calcul financier n'est pas correct et des subventions d'un montant de plus de 265'000 francs sont encore à verser à l'Etat du Valais. Nous insistons pour que ce remboursement soit fait dans les meilleurs délais.

Toujours est-il que, à l'avenir, il faudra bien se poser la question de savoir s'il faut continuer à subventionner encore les usines d'incinération. Ne vaudrait-il pas mieux laisser libre cours à la concurrence pour inciter la SATOM à chercher de nouveaux clients.

Enfin, comme ceci a déjà été relevé à plusieurs reprises, on peut à nouveau se poser la question du bien-fondé que le chef de service soit juge et partie en étant membre du conseil d'administration. Est-ce vraiment une solution optimale?

Le groupe radical-libéral suit les recommandations et les conclusions de la commission de gestion et accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention avant l'heure du repas.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Je crois qu'ici, tout a été dit, relevé et bien compris par les groupes, notamment sur les points du litige précis. Je ne m'attarderai donc pas.

Cependant, je voudrais juste insister sur le point global, mais néanmoins très, très important qui consiste à ne subventionner dorénavant que les travaux qui se justifient par un besoin cantonal avéré, cela pour une maîtrise des coûts et du domaine en question.

Cela me paraît très important pour la suite, pour les mesures structurelles et pour tout ce qui en découle.

Je vous remercie.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Un certain nombre de questions, reprises ici dans cette salle, méritent à nouveau une réponse et je vais m'y attacher.

Tout d'abord, concernant le non-respect des règles de marché public, en réalité, la seule infraction qu'il y a eue, si l'on peut parler d'infraction, est celle de ne pas avoir soumis les adjudications à l'approbation du Conseil d'Etat. Or, en ce qui concerne cet aspect-là, il y a formellement une décision de M. l'ancien conseiller d'Etat Raymond Deferr datant de 1994 et qui en quelque sorte exonère la SATOM de cette démarche. La SATOM n'a donc pas violé des dispositions de la loi sur les marchés publics. Elle n'a tout simplement, parce qu'il s'agit d'une réalisation intercantonale et que le canton en avait décidé comme cela il y a une dizaine d'années, pas soumis au Conseil d'Etat pour approbation. Cependant, je crois qu'ici, il faut être assez clair: cette approbation aurait été donnée par le Conseil d'Etat. Toutefois, je pense qu'effectivement, ce type de disposition mérite d'être précisé.

En ce qui concerne la TVA, il est exact que cette TVA figurait apparemment comme telle dans la décision du Grand Conseil. Mais, cela est déjà une vieille affaire. Cela fait déjà pas mal de temps qu'on l'a constaté: c'est une faute dans le message. Toutes les pièces ont prouvé que, effectivement, il s'agit d'une faute dans le message adressé au Grand Conseil. Cette décision a été corrigée en connaissance de cause, présentée au Conseil d'Etat et le Grand Conseil en a été prévenu.

En ce qui concerne le calcul du renchérissement, qui laisse apparaître une erreur de l'ordre de 250'000 francs, il faut dire que si la SATOM ne touchait pas cette subvention pour environ 250'000 francs, elle pourrait la demander en fonction des travaux supplémentaires qui ont été effectués. C'est donc simplement l'intitulé de cette subvention qui, en soi, était faux dans le calcul du renchérissement, mais la SATOM aurait pu demander que cette subvention lui soit accordée au titre de travaux supplémentaires qui ont été constatés. Toutefois, la SATOM a déjà décidé de ne pas poursuivre plus avant sa demande et de restituer ce montant.

En ce qui concerne le paiement anticipé, il est exact que nous n'avons pas attendu le terme initialement prévu pour le paiement de ces subventions, mais il faut dire aussi que ces subventions sont versées sur des travaux exécutés. Alors, la question du principe de l'annualité se pose toujours et, dans la mesure où nous avons des disponibilités budgétaires, la question peut se poser de savoir si nous devons faire attendre des collectivités publiques – je rappelle

bien qu'il s'agit de collectivités publiques qui touchent ces subventions – ou si, au contraire, nous pouvons – une fois n'est pas coutume – payer légèrement plus rapidement que ce que nous imaginions. Je précise que si vous décidez de payer les subventions en fonction de la date fixée dans une décision du Grand Conseil, vous risquez de vous retrouver avec des situations impossibles parce que les décisions du Grand Conseil prévoient des paiements avec des échéances qui ne sont pas toujours respectées en fonction de l'avancement des travaux. Donc, dans le cas particulier, le paiement dit anticipé l'a été sur des travaux effectués.

En ce qui concerne maintenant la question du chef du service qui siège au conseil d'administration, l'avis du Conseil d'Etat, actuellement en tout cas, c'est qu'il s'agit d'une bonne chose. Faut-il faire siéger comme représentant du Conseil d'Etat dans un conseil d'administration un conseiller d'Etat? C'est une question que l'on peut se poser. Faut-il y faire siéger un représentant du Conseil d'Etat qui a des connaissances plus ou moins poussées de cette matière? Ou bien faut-il y nommer un chef de service? La décision du Conseil d'Etat, qui a été renouvelée d'ailleurs pour cette période, est d'y faire siéger un chef de service, de manière à être le mieux informé possible, mais aussi à informer le mieux possible la société. C'est en tout cas la décision qui a été prise par le Conseil d'Etat.

J'ai encore deux remarques à formuler.

Tout d'abord, concernant "le besoin cantonal avéré", je pense que la commission de gestion a eu raison de faire cette remarque, mais il faut dire aussi que "le besoin cantonal avéré" n'est pas toujours facile à déterminer, d'abord, parce que ces investissements portent sur une très longue durée d'utilisation et, ensuite, parce que la question se pose ainsi, Mesdames et Messieurs les députés: si vous avez deux fours et qu'il serait nécessaire d'en avoir un demi de plus, est-ce que vous faites deux fours et vous êtes en sous-capacité avec l'obligation d'exporter vos déchets ou bien est-ce que vous construisez trois fours et vous allez chercher le complément de déchets, si on peut le dire comme cela, vers des clients extérieurs? Donc, à un moment donné, le choix doit être opéré par l'autorité, dans le cas particulier d'ailleurs le Grand Conseil qui vote les décisions relatives à ces objets. Le choix qui a été fait a été celui d'une certaine surcapacité de la SATOM. Je pense que c'est un choix intelligent plutôt que de devoir, ensuite, reconstruire des unités nouvelles. Mais il est clair que, dans toute la mesure du possible, nous devons en rester au "besoin cantonal avéré".

Cela m'amène à ma dernière remarque qui concerne cette réalisation intercantonale. Je crois qu'il est judicieux de préciser des modalités qui ne l'ont pas été à l'époque. Les choses se sont beaucoup compliquées, vous le savez, Mesdames et Messieurs les députés, en matière de procédures et aussi en matière de modalités intercantionales. Tout devient extrêmement plus précis qu'à l'époque où la SATOM a été créée. Dans une réalisation intercantonale, on peut toujours regarder son intérêt. Pourtant, son intérêt va parfois bien au-delà d'une simple disposition précise. Il faut négocier avec un partenaire et ce partenaire, il faut surtout chercher à ne pas le perdre parce que – il faut le reconnaître aussi –, à travers la gestion d'une usine telle que la SATOM, les communes valaisannes sont extrêmement bénéficiaires d'une installation qui a une taille suffisante et qui est alimentée aussi et je dirai même surtout par nos partenaires vaudois. Alors, chercher parfois la petite bête comptable, c'est risquer, dans une réalisation intercantonale, de faire échouer soit un projet, soit de tuer une installation qui fonctionne à des prix qui, d'ailleurs, défient toute concurrence au point d'en faire pâlir des installations concurrentes puisque, sur le marché des déchets, une certaine concurrence existe aussi.

Nous suivons donc les conclusions de la commission de gestion avec cette prudence relative aux négociations à entreprendre ou à poursuivre avec un partenaire très précieux pour nos communes valaisannes.

Le président:

Merci, Monsieur le vice-président du Gouvernement.

Nous arrivons ainsi au terme de l'ordre du jour de cette première longue matinée.

Une communication encore avant de vous libérer. La commission des finances se réunit tout de suite ici pour une petite séance.

Quant à moi, il me reste à vous souhaiter un bon appétit, d'excellents et fructueux travaux de groupe cet après-midi.

Je me réjouis de vous retrouver demain matin à 9 heures.

Merci.

La séance est levée à 13 h 05.

Séance du mercredi 7 juin 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière et lecture

1. Projet de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion et
2. Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion

Eintretensdebatte und Lesung

Beschlussentwurf betreffend den Kauf des Gebäudes der Primarschule Planta für die Bedürfnisse des Kollegiums durch den Staat Wallis von der Stadt Sitten; die Renovation und die Zuteilung des Gebäudes an das Kollegium Planta von Sitten
und

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer Subvention für den Kauf des ehemaligen Lehrerseminars des Unterwallis für die Bedürfnisse der Primarschule Sitten durch die Stadt Sitten von der Kongregation der Ordensschwwestern von St. Ursula

Entrée en matière et lecture

3. Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux

Eintretensdebatte und Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die Realisierung eines unterirdischen Magazins im Rahmen des Umzugs der Mediathek Wallis in Sitten ins Zeughausareal

Entrée en matière

4. Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen

5. Compte 2005 et gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2005
Rechnung 2005 und Verwaltungsbericht 2005

Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

6. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Laurent **GAVILLET**, concernant la sécurité routière dans le secteur des supermarchés de Collombey (11.04.2006) (5.032)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent **GAVILLET**, betreffend Strassensicherheit in der Region der Einkaufszentren von Collombey (11.04.2006) (5.032)
7. Interpellation du député Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) concernant la réorganisation de la Section cantonale routes nationales (12.04.2006) (5.033) (*postulat transformé en interpellation par l'auteur*)
Interpellation von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) betreffend Reorganisation kantonale Sektion für Nationalstrassen (12.04.2006) (5.033) (*Postulat durch den Autor in eine Interpellation umgewandelt*)
8. Motion du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant: le ramoneur garant d'un air de qualité (13.04.2006) (5.034) (*en collaboration avec le DFIS*)
Motion von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend: reine Luft dank dem Kaminfeger (13.04.2006) (5.034) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

Le président:

J'ai le plaisir de vous retrouver ce matin pour la deuxième séance de la session de juin consacrée au compte 2005.

J'adresse également un cordial salut à toutes les personnes qui oeuvrent afin que notre Parlement puisse fonctionner à satisfaction. Je pense au Service parlementaire, à la technique et à la traduction.

Un clin d'œil également aux médias ainsi qu'aux téléspectateurs qui nous accueillent chez eux.

Ce matin, j'ai pris le temps d'humer l'air. Je l'ai senti rempli d'ondes positives, de bonnes intentions et de motivations. Cela est bon signe.

C'est donc dans les meilleures dispositions que nous entamons l'ordre du jour.

Entrée en matière et lecture

1. PROJET DE DECISION
concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion
de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les
besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site
du lycée-collège de La Planta de Sion
et

2. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la
Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école
normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSSENTWURF
betreffend den Kauf des Gebäudes der Primarschule Planta für die
Bedürfnisse des Kollegiums durch den Staat Wallis von der Stadt Sitten;
die Renovation und die Zuteilung des Gebäudes an das Kollegium Planta
von Sitten

und

BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Gewährung einer Subvention für den Kauf des ehemaligen
Lehrerseminars des Unterwallis für die Bedürfnisse der Primarschule
Sitten durch die Stadt Sitten von der Kongregation der
Ordensschwwestern von St. Ursula

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission
für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Hans Schwestermann / Rapporteur: Jean-Albert Ferrez

Le président:

Quelques remarques par rapport à ces objets.

Vous constatez que nous traitons sous le même point ces deux projets de décision qui sont étroitement liés.

Nous procéderons de la manière suivante:

La discussion d'entrée en matière portera globalement sur les deux projets.

Si aucun amendement n'est proposé, nous procéderons, ensuite, à la lecture de détail de ces deux projets de manière séparée.

Par contre, si ces projets devaient être amendés, la lecture de détail serait alors reportée à vendredi.

Discussion sur l'entrée en matière:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Die dargelegten Gründe in der Botschaft des Staatsrats haben die Kommissionsmitglieder davon überzeugt, auf die Problematik einzutreten. Die gestellten Fragen der Kommission wurden von den anwesenden Fachleuten beantwortet. Obwohl das zu behandelnde Geschäft etwas überstürzt, kurzfristig und nicht in allen Punkten ausgereift der thematischen Kommission vorgelegt wurde, erachtet es die CSPO als sinnvoll, den vorgelegten Beschlussentwurf zu unterstützen, damit das Geschäft mit der Stadt Sitten bis zum Schulbeginn wie geplant durchgeführt werden kann.

Ich danke.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise les projets de décision concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble actuel de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège, la rénovation et l'affectation du site au lycée-collège de La Planta de Sion ainsi que l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion, et il vous fait part des observations suivantes:

- La ville de Sion a établi un planning de réalisation des projets et des travaux pour la rentrée scolaire 2007, d'où l'importance de traiter ce double objet rapidement.
- Ces projets sont étroitement liés et l'un ne se réalisera pas sans l'autre.
- L'échange des bâtiments offre la possibilité de résoudre les problèmes à moindres coûts et laisse une marge de manœuvre pour l'évolution des besoins à moyen terme.
- Sur la base d'une expertise neutre, la ville, le canton et la congrégation se sont mis d'accord sur les modalités de transactions.
- La ville de Sion soutient ce double projet.
- L'architecte cantonal reconnaît la complexité du dossier sur le plan financier, mais que celui-ci est le résultat d'une série de compromis qui ont permis d'arriver à une solution satisfaisante.

- L'échange de propriétés et l'utilisation des deux groupes de locaux sont parfaitement logiques. Il est important pour la ville de Sion d'avoir deux sites de 1'000 étudiants chacun et disposant chacun de locaux sur un site unique et conforme.
- La ville de Sion s'est engagée à reprendre l'exploitation de l'internat qui est indispensable pour les étudiants haut-valaisans suite à l'annonce de la congrégation de ne plus l'exploiter.
- Le principe du bilinguisme n'est pas remis en cause.
- L'opération sera financièrement neutre pour l'Etat, les frais financiers remplaçant les frais de location encourus actuellement.
- La nouvelle situation permettra une exploitation plus rationnelle des salles spéciales et de gymnastique compte tenu du peu de temps que prendront les déplacements des élèves et la sécurité de ceux-ci.

Il faut aussi relever que ces projets de décision ont été acceptés à l'unanimité par les 12 membres présents de la commission.

Pour les motifs ci-dessus, le groupe DC du Bas-Valais vous propose d'accepter d'entrer en matière.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Wir, das Parlament, werden mit höchster Wahrscheinlichkeit heute ja sagen zu einem Kredit in der Höhe von 18 Millionen Franken. Ein Geschäft, das lange in der Schublade weilte und nun einmal hervor genommen, im Eilzugstempo durch den Grossen Rat geboxt wird.

Die CVPO vermisst in diesem Geschäft die korrekte Vorbereitung. Abklärungen der Kosten wie die Erdbebensicherheit und die Energieeffizienz werden in der Botschaft wohl angesprochen, Antworten aber fehlen. Dies zwei Elemente, die hohe Kosten zur Folge haben können. Die Antwort, das Haus habe das Erdbeben von 1946 überstanden - dieser Satz steht im Kommissionsbericht – ist unverantwortlich, wenn nicht sogar fahrlässig. Ein Nachtragskredit zu diesem Geschäft wird mit grosser Wahrscheinlichkeit in diesem Parlament beantragt werden.

Die CVPO hat zur Art und Weise wie das Geschäft vorbereitet wurde Bedenken und trotzdem stimmen wir diesem Verpflichtungskredit in der Gesamthöhe von 18 Millionen Franken zu. Vorteile und Nutzen dieser Operation überwiegen unsere Bedenken. Wir sind überzeugt, die Zusammenlegung des Kollegiums macht Sinn und ist auch unbestritten.

Wir sind für Eintreten.

Danke.

M. le député Egide Aymon (PS/AdG):

Comment ne pas approuver les objets qui nous préoccupent ici quand toutes les parties y trouvent un intérêt?

En premier, la commune de Sion en déplaçant ses élèves des classes primaires de La Planta dans des locaux de l'ancienne école normale, beaucoup mieux adaptés à cette fonction. La sécurité des enfants sera encore améliorée du fait que ceux-ci éviteront le trafic intense de l'Avenue de la Gare et se retrouveront dans un quartier beaucoup plus calme.

En deuxième, le canton qui, par ce rachat, créera un second site pour les collégiens avec peu de déplacements entre les cours.

Les soucis qui interpellent le groupe PS/AdG sont, d'une part, la vétusté de cette bâtisse où le chauffage n'est pas aux normes actuelles et, d'autre part, l'étude des nouvelles normes antisismiques pas encore faite.

Le groupe PS/AdG se pose la question des incidences financières de ces deux mises aux normes et dans quels délais elles seront réalisées.

Dans quelle mesure n'aurait-il pas mieux valu construire un nouveau collège plutôt que de rafistoler celui-ci?

Malgré ces interrogations, le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière et soutiendra la réalisation de ces projets.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec grand intérêt des projets présentés.

Malgré quelques incertitudes sur les modalités de réalisation des ouvrages et de la relative complexité des opérations, les projets qui nous sont soumis correspondent visiblement à une nécessité et aussi à une opportunité qu'il y a lieu de saisir.

Du compromis de base, soit de l'achat et de la transformation de l'école de La Planta par l'Etat du Valais pour les besoins du collège et de l'achat de l'ancienne école normale du Valais romand par la ville de Sion pour les besoins de l'école primaire, il ressort clairement que la solution est cohérente et satisfaisante. Elle offre de nouvelles disponibilités qui faisaient défaut et que l'école de notre capitale attend de ses vœux.

Ces projets permettent à la ville de Sion:

- d'être propriétaire des locaux nécessaires à la scolarisation des élèves qui fréquentent actuellement l'école de La Planta et l'école de Gravelone;
- de centraliser sur un seul site les 25 classes, soit environ 500 élèves provenant de la filière de langue allemande de l'ensemble de la ville et des communes environnantes et de la filière bilingue de la ville;
- de pérenniser l'exploitation du foyer et de l'internat pour filles qui se trouvent dans ce bâtiment. L'exploitation de cette infrastructure, reprise cette année déjà par la ville de Sion, est indispensable aux élèves des régions périphériques qui fréquentent les écoles secondaires sises à Sion.

Ces projets permettent également de regrouper sur un seul site les élèves du collège de La Planta.

De plus, et ce qui ne gâche rien, ces projets nous sont annoncés pour un coût raisonnable et sont inscrits dans la planification financière quadriennale de l'Etat du Valais.

Satisfait, le groupe DC du Centre se rallie aux voix de la commission thématique pour accepter l'entrée en matière.

M. le député (suppl.) Jérôme Favez (GRL):

Le groupe radical-libéral est emprunté devant les projets de décision à l'ordre du jour ce matin, non pas sur le fond, mais sur la forme.

Bien que les besoins, soit de la ville de Sion, soit de l'Etat, d'acquérir et de transformer ces deux objets, ne nous échappent pas, leur présentation quelque peu expéditive laisse l'impression que ce dossier est traité dans l'urgence et n'a pas fait l'objet de toutes les analyses techniques nécessaires. Nous pensons notamment qu'une étude plus fournie en matière énergétique et surtout sismique aurait permis de répondre à bon nombre de questions relatives aux travaux et surtout aux coûts des travaux devant être faits à moyen terme sur ces bâtiments.

De ce point de vue, l'optimisme de l'architecte cantonal ne suffit pas à nous rassurer. Néanmoins, le groupe radical-libéral accepte ces projets qui sont le résultat d'une série de compromis entre trois partenaires.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP s'est penché sur ce dossier avec attention.

Après lecture des documents, notre groupe ne peut que saluer ces projets de décision.

L'Etat du Valais va investir environ 18,5 millions de francs pour l'achat, la subvention et la rénovation des bâtiments en question.

Dans les années à venir, outre l'augmentation des élèves, nos établissements devront faire face aussi à l'augmentation des énergies, je pense notamment au mazout et à l'électricité. L'Etat du Valais, en général, a une très bonne politique énergétique dans le domaine des constructions et des rénovations. C'est pour cette raison que notre groupe s'interroge sur les raisons qui ont poussé les auteurs de ce projet à ne pas vouloir inclure dans son prix des réfections et l'échange de certaines installations pour permettre à des bâtiments d'être aux normes énergétiques. Même si une mise aux normes n'a pas été exigée, l'Etat doit montrer l'exemple aux citoyens. En investissant aujourd'hui, nous économiserons demain.

Malgré cette lacune, qui ne justifie évidemment pas le renvoi de l'ensemble du projet, le groupe UDC/SVP entre en matière sur ces projets de décision.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger (PDCB), vice-président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

Je prends note que tous les groupes acceptent d'entrer en matière.

Tous les groupes ont compris que ces projets, qui impliquent trois partenaires, avec une négociation qui a été serrée, et qui impliquent deux législatifs, sont importants.

Les deux objets soumis aujourd'hui sont interdépendants. Ils vont permettre une redéfinition des locaux scolaires du nord de la ville de Sion et une répartition plus adéquate et plus rationnelle des étudiants.

Des questions ont été soulevées par le groupe CVPO, les radicaux et les socialistes concernant les mesures sismiques et les travaux à effectuer au niveau énergétique sur ces bâtiments. Ces points ont été relevés par la commission thématique. Il a été répondu, d'une part, que pour les mesures sismiques, il n'avait pas été possible de faire l'étude de suite pour cause de manque de spécialistes et, d'autre part, qu'au niveau énergétique, il n'y allait pas y avoir des transformations aussi directement.

Les locaux qui vont devenir propriété de la ville de Sion sont directement utilisables. Quant aux locaux que l'Etat du Valais va acheter, les premières transformations, qui sont obligatoires vu leur vétusté, vont être effectuées de suite et sont chiffrées.

Pour le reste, la commission thématique a regretté que le coût des transformations, qui seront induites par la suite, parce qu'il est clair qu'il y aura des transformations qui vont venir dans le futur, n'ait pas pu être chiffré et mentionné comme information dans le présent message.

Je remercie donc tous les groupes pour leur entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, tout d'abord, remercier la commission thématique d'avoir accepté de traiter assez rapidement les deux objets..., il est vrai que, par les temps qui courent, j'ai tendance à aller un peu trop vite dans les dossiers comme ailleurs!

Il faut rappeler que ce dossier dure depuis un certain temps parce que les transactions ont été difficiles. Celles-ci ont été difficiles, d'abord, pour la définition du prix. Il y a plusieurs partenaires: les Sœurs Ursulines, la ville de Sion et l'Etat du Valais. Il a fallu résoudre, tout d'abord, les problèmes de principe: la réunion du collège de La Planta, une certaine organisation différente des classes d'élèves de l'école primaire. Il fallait donc avoir l'accord de tous les partenaires. Finalement, il y a eu un dernier écueil: le problème du subventionnement puisque nous avons repris de façon logique (c'est la procédure habituelle) toutes les subventions qui ont déjà été données à la ville de Sion sur ces bâtiments. Cela représentait donc un certain nombre de problèmes de négociations avec nos partenaires.

Lorsque nous sommes arrivés au terme de ces négociations, avec l'accord de la ville de Sion, avec l'accord de la municipalité de Sion, nous avons pu entreprendre les démarches législatives.

J'aimerais ainsi remercier l'ensemble des groupes qui acceptent l'opportunité parce que la clause du besoin n'est pas contestée.

Je dois encore apporter quelques précisions.

Les questions sismiques, qui n'ont pas été étudiées, sont marginales. Elles concernent les salles de gymnastique. J'ai reçu, entre hier au soir et ce matin, une estimation des coûts. Pour la salle de gymnastique, c'est environ 20'000 francs. Cela est donc compris finalement dans le surplus qui est déjà calculé dans le devis. Pour l'ensemble du domaine scolaire, c'est

autour de 300'000 francs, mais je vous rappelle que toutes les transformations qui sont faites comprennent les mesures sismiques. Pour la ville de Sion, l'achat du bâtiment: nous n'avons qu'un achat et les transformations viendront certainement durant la prochaine législature. A ce moment-là, l'ensemble des mesures sismiques et énergétiques sera pris en considération. C'est la différence que nous devons relever dans ce dossier: nous avons un achat et nous n'avons, pour la ville de Sion, aucune rénovation dans cette étape, mais cela permettra de transférer les salles des collégiens à l'école primaire actuelle et l'école primaire sera centralisée vers l'ancienne école normale, sans mouvement de travaux pour cette première activité.

Je crois ainsi que les crédits complémentaires Minergie sont marginaux. Toutes les transformations lourdes qui seront faites comprennent à la fois les mesures énergétiques et les mesures sismiques. Pour les bâtiments actuels, lors d'une prochaine rénovation, les mesures seront évidemment prises.

Comme l'a dit le député Erno Grand, je crois, les avantages sont nettement supérieurs aux inconvénients, et les inconvénients, dans le temps, se résoudront.

Le président:

L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est acceptée.

Je me tourne vers le deuxième vice-président: des amendements ont-ils été déposés?

Aucun!

Nous passons ainsi à la lecture de détail séparée de ces deux projets de décision.

PROJET DE DECISION

concernant l'achat par l'Etat du Valais à la ville de Sion de l'immeuble de l'école primaire de La Planta pour les besoins du collège et la rénovation et l'affectation au site du lycée-collège de La Planta de Sion

BESCHLUSSENTWURF

betreffend den Kauf des Gebäudes der Primarschule Planta für die Bedürfnisse des Kollegiums durch den Staat Wallis von der Stadt Sitten; die Renovation und die Zuteilung des Gebäudes an das Kollegium Planta von Sitten

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 118 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 7 juin 2006.

PROJET DE DECISION

**concernant l'octroi d'une subvention pour l'achat par la ville de Sion à la
Congrégation des Sœurs Ursulines des immeubles de l'ancienne école normale du
Valais romand pour les besoins de l'école primaire de Sion**

BESCHLUSSENTWURF

**betreffend die Gewährung einer Subvention für den Kauf des ehemaligen
Lehrerseminars des Unterwallis für die Bedürfnisse der Primarschule Sitten durch
die Stadt Sitten von der Kongregation der Ordensschwwestern von St. Ursula**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

**Ainsi décidé par 117 voix et une abstention dans la nouvelle mouture présentée
par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 7 juin 2006.**

Le président:

Je saisis cette occasion pour saluer à la tribune M. Jean-Pierre Meyer, ancien collègue et surtout nouveau directeur des écoles de Sion, dont le sourire est certainement à la hauteur de sa satisfaction. Bonjour, Monsieur le directeur!

Entrée en matière et lecture

3. PROJET DE DECISION

**concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un
magasin souterrain dans le cadre du transfert de la Médiathèque Valais à
Sion sur le site des arsenaux**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSSENTWURF

**betreffend die Gewährung eines Verpflichtungskredits für die
Realisierung eines unterirdischen Magazins im Rahmen des Umzugs der
Mediathek Wallis in Sitten ins Zeughausareal**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission
für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport*

Präsident: Hans Schwestermann / Rapporteur: Jean-Albert Ferrez

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Cordonier (GRL):

Fruit des restructurations décidées en haut lieu dans le domaine de la défense nationale, l'ancien arsenal militaire s'est métamorphosé en une médiathèque accueillante pour tout un chacun. La décision de 1999, judicieuse au demeurant, a permis ainsi d'utiliser à bon escient des locaux existants.

Aujourd'hui, une nouvelle phase de transformations, liées aux décisions antérieures, s'avère nécessaire.

Ce projet de décision reçoit naturellement l'approbation du groupe radical-libéral.

Mis à part le respect de la continuité de la décision de 1999, nous nous devons d'assurer la protection et la sauvegarde de nos biens culturels. Ce projet permettra, en outre, de rationaliser la gestion de la médiathèque par une centralisation des divers sites actuellement en activité.

Concernant les aspects financiers, il est à relever que ce projet n'entraînera pas de frais d'exploitation supplémentaires et n'aura pas d'incidences sur l'effectif du personnel, ce qui, naturellement, représente un avantage certain.

Un des points, toutefois soulevés lors de l'étude de cet objet, demeure le maintien de la sécurité au sein du bâtiment. Le chef du département peut-il nous assurer qu'en cas d'incendie au niveau du magasin de stockage, la sécurité du personnel soit totalement garantie.

C'est avec ces quelques remarques et cette question que le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière et le projet tel que présenté.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Die Mediathek Wallis erfreut sich einer intensiven Nutzung der Walliser Bevölkerung, insbesondere von Personen in Ausbildung. Eine sichere Konservierung der über 500'000 Dokumente in Form von Büchern, Manuskripten, Zeitungen, Plakaten etc. ist für unseren Kanton von grosser Wichtigkeit. Angesichts der gegenwärtigen und zukünftigen Bedürfnisse und unter Berücksichtigung der Vorschriften des Kulturgüterschutzes, wird die Archivierung der Mediathek im Zeughaus besser zentralisiert. Ebenfalls können damit den bestehenden Problemen wie Platzmangel, Feuchtigkeit usw. entgegen gewirkt werden.

Die CSPO erachtet es als zwingend, dass die Arbeitsbedingungen des Personals im unterirdischen Magazin sowie die Sicherheit der sich im 2. Untergeschoss aufhaltenden Personen gewährleistet sind.

Die CSPO ist für den vorliegenden Beschlussentwurf.

Ich danke.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Die CVPO nimmt mit Befriedigung Kenntnis vom Bau des geplanten Magazins für den Kulturgüterschutz.

Mit diesem Werk kann die Konservierung und Archivierung der Walliser Kulturgüter in den nächsten zwanzig Jahren sicher gestellt werden. Zudem ist die Lage des neuen Archivs ideal und zweckmässig.

Allerdings bleibt für uns die Frage nach der Sicherheit der Stickstofflöschanlage ein zentrales Anliegen. Die Wirkung einer Stickstofflöschanlage ist sehr effizient und kann, bei unsachgemäßem Handeln, schnell für Menschen, die in der Anlage arbeiten, zur Gefahr werden. Wir verlangen vom Staatsrat, dass er diesem Punkt höchste Aufmerksamkeit schenkt und alle nötigen Sicherheitsvorkehrungen für Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in diesem Projekt vorsieht.

Die CVPO stimmt dem Verpflichtungskredit von 5 Millionen Franken zu und ist für Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Roland Maire (PDCB):

Cette réalisation constitue la seconde étape du transfert de la Médiathèque Valais à Sion sur le site des arsenaux, conformément au concept et au programme d'ensemble présentés dans le message du Conseil d'Etat du 18 août 1999 décrivant la première étape de cette réorganisation.

Cette réalisation a pour but d'assurer la conservation des documents de la Médiathèque Valais, conformément aux critères actuels de sécurité et en application des normes de la protection des biens culturels, tout en réunissant sur le site des arsenaux l'ensemble des documents de la médiathèque destinés à la consultation et aux prêts, favorisant ainsi une gestion rationnelle de cette institution culturelle.

La première étape du transfert de la Médiathèque Valais de Sion sur le site des arsenaux (décision du Grand Conseil du 22 septembre 1999) concernait pour l'ensemble les services au public. Un crédit d'engagement de 5'152'413 fr. 40 a été mis à la disposition du Conseil d'Etat.

Les investissements réalisés ont entièrement porté leurs fruits et répondu aux attentes du public qui fait désormais un usage massif de l'offre ainsi proposée dans de bonnes conditions.

Par contre, rien n'a été réalisé en ce qui concerne les locaux, saturés, destinés à la conservation et à la gestion des collections de documents. L'aménagement des combles de l'arsenal fédéral a permis de trouver une solution intermédiaire, mais une solution définitive doit être réalisée dans les deux ans à venir.

Objectif du projet de magasin souterrain: Cette réalisation vise à doter la Médiathèque Valais d'un espace de stockage et de gestion des collections qui réponde aux normes de la protection des biens culturels et qui lui offre une capacité de stockage pour les 20 années à venir.

Le projet est inscrit dans la planification financière de l'Etat au niveau du Service des bâtiments, monuments et archéologie.

La participation de la Confédération fait l'objet d'une promesse ferme qui pourra être honorée dès 2009. Le montant de cette subvention est de 1'250'000 francs.

Cette réalisation permettra à la Médiathèque Valais de libérer les locaux que l'Etat loue dans les bâtiments de La Croisée et de Planta 2000. Elle n'entraînera pas de frais d'exploitation supplémentaires et n'aura pas d'incidences sur l'effectif du personnel.

Compte tenu de ce qui précède, il nous est proposé d'accepter le montant net de 5'015'300 francs correspondant aux coûts de construction du magasin souterrain après déduction de la subvention fédérale.

La commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports a accepté l'entrée en matière à l'unanimité et, par 12 voix, aucune opposition et aucune abstention, le projet de décision.

Le groupe DC du Bas-Valais accepte l'entrée en matière ainsi que le projet et vous invite à le suivre.

Merci.

M^{me} la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG):

Un projet d'importance cantonale que ce magasin souterrain pour le stockage de 600'000 volumes et documents sur le site de la Médiathèque Valais et qui a fait l'unanimité des membres de la commission thématique du DECS.

Conforme aux exigences de la protection de la population et aux normes de la protection des biens culturels, ce projet bénéficie des expériences faites à Berne par la Confédération qui réalise actuellement une construction similaire pour la Bibliothèque fédérale.

Les problèmes de stockage existent depuis plusieurs années déjà: humidité, exigüité des lieux. En effet, les documents de la Médiathèque Valais et ceux des Archives cantonales partagent le même espace, rendant ainsi leur conservation, leur stockage et leur mise en valeur difficiles, voire impossibles.

De plus, divers locaux doivent être loués pour faire face à ce manque de place. Ce nouvel espace, situé idéalement au centre de Sion et proche des collèges, s'inscrit dans un projet à long terme de transfert total (bureaux et administration compris) de la Médiathèque Valais sur le site des arsenaux.

En outre, la réalisation de ce magasin permettra d'installer les Archives cantonales avec le soin qui est dû à la mémoire d'un pays. Cela devrait inciter de nombreuses communes à revoir leur système d'archivage, souvent laissé à l'abandon et dans un état pitoyable.

Le groupe PS/AdG soutient ce projet et sa réalisation.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Yves Carrupt (PDCC):

Le besoin de créer un magasin de stockage et de gestion des biens est une nécessité que l'on ne peut contester.

Cette réalisation et, à plus long terme, le transfert total de la Médiathèque Valais reçoivent l'adhésion du groupe PDCC.

Cependant, la demande de crédit que l'on nous soumet aujourd'hui laisse quelques zones d'ombre. Nous demandons des précisions sur les surcoûts de construction importants liés au fait d'avoir trois niveaux enterrés. La subvention de la Confédération ne couvre que le coût lié au stockage et aux normes PBC (protection des biens culturels).

Lors du premier crédit d'engagement en 1999 pour la première étape, les informations suivantes avaient été communiquées aux membres de la commission présents, je cite: "La deuxième étape concerne le déplacement de l'Arsenal cantonal à l'extérieur de la ville. Le Conseil d'Etat a donné mandat au département de M. Jean-René Fournier pour trouver une solution dans ce sens. Si cela n'était pas possible, une nouvelle étape intermédiaire devrait être envisagée sous la forme d'un magasin d'entreposage souterrain pour la bibliothèque sur le terrain de l'arsenal, locaux qui seraient intégrés dans la solution définitive."

Aujourd'hui, la situation a changé. L'Arsenal cantonal fermera ses portes à la fin de l'année. Une solution moins onéreuse ne pourrait-elle pas être envisagée? Reconvertir l'Arsenal cantonal en magasin de stockage? En effet, en 1999, la solution de construire un local d'entreposage souterrain était seulement en remplacement et intermédiaire.

M. le chef du département en charge du dossier pourrait-il nous expliquer quelle est aujourd'hui la solution définitive retenue et son coût total?

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger (PDCB), vice-président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

Je prends note que tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

Un petit rappel. Une des missions de la Médiathèque Valais est la conservation du patrimoine imprimé et audiovisuel valaisan. Ce projet entre donc dans le cadre de cette conservation.

Je remercie ainsi les membres du Parlement pour leur sensibilité envers notre patrimoine puisque ces archives sont d'une importance capitale pour la mémoire de notre canton.

Deux questions principales ont été soulevées par les groupes:

Une touche la sécurité des personnes. Une réponse nous a été donnée en commission thématique, qui ne figure peut-être pas dans le rapport, c'est que, en fait, à l'intérieur du magasin même, il n'y a que du passage de personnes et très peu de personnes travaillent directement sur les lieux, mais dans le bureau en annexe, et cela représente très peu de temps de travail. C'est vraiment un magasin de stockage.

L'autre question, posée par le groupe PDCC, est celle de savoir le pourquoi d'un magasin enterré de trois étages. Il faut savoir qu'il y a des normes pour la protection des biens culturels qui obligent à avoir une certaine structure. Ce magasin enterré a une structure en béton et est protégé contre des dégâts qui pourraient survenir. C'est donc pour cette raison qu'il est souterrain.

Je remercie à nouveau l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais remercier la commission d'avoir traité ce dossier; merci aussi au vice-président de la commission pour son intervention qui donne déjà un certain nombre d'explications, notamment sur l'analyse qui a été faite sur la planification pour les 20 ans qui viennent. La solution de sous-sol est recommandée au niveau de la protection des biens culturels, des catégories A (biens d'importance nationale). Ce sont donc des recommandations qui sont faites par la Confédération. Ces recommandations sont évidemment contrôlées par la Confédération qui amène une subvention importante dans ce domaine.

Depuis que je suis en fonction, ce dossier est permanent. Il n'a pas changé de structure. La situation qui a prévalu était l'attente de savoir quel était l'avenir des arsenaux avant d'avoir le projet définitif.

Aujourd'hui, la question est claire et, pour nous, il faut aller de l'avant avec cette structure en sous-sol. Je crois que c'est à la fois rationnel, cela permet d'avoir la centralisation de cet archivage, une situation saine et un archivage protégé. Un des problèmes aujourd'hui était la protection des biens culturels et du patrimoine de l'Etat. C'est donc un projet à long terme que nous voulons réaliser.

Une question posée par un certain nombre de groupes est celle de la sécurité. Il faut rappeler que nous sommes en sous-sol, que ces lieux ne sont pas des lieux publics, qu'ils sont réservés au personnel de l'Etat (en principe, une ou deux personnes sont à l'intérieur de ces locaux). Il y a un système d'alerte qui est efficace. Le système d'extinction procède avec de l'azote. Les expériences sont déjà faites par pratiquement tous les musées et tous les établissements de ce style en Suisse. Evidemment, lors du dossier de détail, nous examinerons dans le détail les questions de sécurité de façon à ce que, entre le moment où l'incident se produit et l'azote entre dans le secteur, les gens aient la sécurité de pouvoir sortir, ensuite les portes se ferment et plus personne n'a accès à l'établissement. C'est donc un système qui est sécurisé et que nous voulons contrôler. Ce sera évidemment le rôle de l'architecte de s'assurer de cette sécurité.

Pour le reste, je vous remercie d'entrer en matière parce qu'il est important que nous ayons des normes qui soient respectées au niveau de la protection de nos archives et des biens culturels.

L'entrée en matière est acceptée.

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 116 voix et une abstention dans la nouvelle teneur présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 7 juin 2006.

M. le député Laurent Léger (PDCB), vice-président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

Un dernier petit mot pour clore ces dossiers.

Je profite pour remercier les membres de la commission, M. le conseiller d'Etat, les chefs de service et leurs collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ces deux projets, ainsi que les représentants de la ville de Sion pour toute la collaboration que nous avons eue dans le cadre de ces deux dossiers.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais m'associer aux remerciements adressés par le député Laurent Léger et remercier la commission pour son travail, pour son écoute et surtout les questions pertinentes qui ont été posées et résolues durant cette journée de réflexions.

Nous nous engageons à poursuivre ces travaux en faveur du patrimoine.

Entrée en matière

**4. PROJET DE DECISION
concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions
d'investissements 2006 du Service des transports**

Eintretensdebatte

**BESCHLUSSENTWURF
betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und
Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen**

Commission des finances / Finanzkommission

*Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal
Gaillard*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances sur cet objet, le groupe radical-libéral a bien compris que le problème réside plus dans la forme que dans le fond en lui-même puisque les objets concernés par la demande de crédit supplémentaire ont déjà été traités et avertisés par ce Parlement.

Ainsi, nous avons un souci comptables puisque, malgré des prévisions échelonnées dans divers budgets antérieurs, les dépenses y relatives effectives n'ont pu être comptabilisées partiellement qu'en 2005 et devront l'être surtout en 2006 et 2007.

Dès lors, cette demande de crédit supplémentaire démontre toute la problématique d'un dossier où l'Etat n'est pas le maître de l'œuvre, mais uniquement le partenaire financier. Pour les objets concernés, des conventions ont été établies entre l'Office fédéral des transports et des tiers une fois la décision formelle prise par notre Parlement. Or, le commencement des travaux étant du ressort final du maître de l'œuvre, l'Etat ne peut qu'attendre la date du premier coup de pioche avant de régler les montants dus. Dans l'intervalle, la solution aurait été d'inscrire chaque année la dépense en chargeant le budget y relatif en attendant l'exécution des travaux, mais avec quelles conséquences?

Aujourd'hui et par opposition, nous avons donc à choisir:

- entre la position de la commission des finances, qui préavis défavorablement le crédit supplémentaire au nom des trois critères qui lui sont chers et que nous respectons même si, dans ce cas de figure, certains d'entre nous estiment qu'il s'agit-là d'un préavis qualifié de très ou trop rigide et
- entre une demande basée sur les faits réels et actuels, à savoir payer des travaux qui seront exécutés en 2006 et pour lesquels notre Parlement a accepté les dépenses lors de précédentes sessions.

Il faut être très clair: un refus de notre part entraînerait certainement un arrêt des travaux jusqu'au moment où les montants seraient à nouveau disponibles. Sommes-nous prêts à imposer cela aux partenaires impliqués? La question reste ouverte.

En tout état de cause, le groupe radical-libéral, dans sa majorité, va accepter cette entrée en matière avec les remarques suivantes:

- Cette manière de faire ne saurait ouvrir une brèche à des dépenses non planifiées ou mal planifiées qui nous seraient régulièrement soumises. Il s'agit-là d'une exception qui ne doit pas devenir monnaie courante. Si de telles situations se profilent à l'avenir, nous invitons le Conseil d'Etat à, malgré tout, mieux budgétiser les dépenses.
- Notre groupe va se pencher attentivement sur le problème mis en lumière aujourd'hui et, dans la mesure du cadre légal, vous proposera prochainement et si nécessaire une modification de la LGCAF permettant une affectation à un compte de financement spécial des moyens non utilisés, dans le but d'un préfinancement des dépenses, pour autant, bien entendu, que celles-ci aient été budgétisées. Cette solution aurait peut-être pour effet une comptabilisation des dépenses dans les exercices comptables mentionnés dans les futurs messages et éviterait des demandes de crédits complémentaires, telles que celle qui nous est soumise aujourd'hui.

Merci de votre attention.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Face à cette demande de crédit supplémentaire, le groupe PDCB a procédé à une double analyse:

- tout d'abord, politique au sens large et,
- ensuite, plus technique au sens de la LGCAF.

Politiquement, quelle image voulons-nous donner de notre canton soit au maître d'œuvre, soit aux autres partenaires payeurs de ce dossier (la Confédération et les autres cantons)? En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas donner l'image d'un canton ne donnant pas suite à ses décisions et traînant les pieds pour payer sa part de la facture.

Au sens technique de la LGCAF maintenant, le projet – et ceci vient d'être rappelé – a été accepté par ce Parlement, plus exactement notre participation à l'investissement de tiers a été acceptée par ce Parlement. Comme l'a dit le préopinant, la création d'un fonds de financement spécial d'investissements n'a pas été possible pour ce projet puisque la modification de la LGCAF n'était pas encore en vigueur.

Dès lors, seule se pose la question de la réalisation des trois conditions légales d'octroi d'un crédit supplémentaire.

Nous admettons volontiers avec la commission des finances la nécessité et l'urgence, mais quid de l'imprévisibilité? Eh bien!, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, s'agissant de l'investissement de tiers, auquel nous ne faisons que participer, l'imprévisibilité ne saurait s'analyser par la planification du département ou du service, mais doit s'analyser en regard du calendrier. A ce sujet, quatre dates:

- tout d'abord, le 27 juin 2005 qui est la date à laquelle s'est tenue la séance traitant du budget entre l'Administration cantonale des finances et le service;
- ensuite, le 16 septembre 2005, approbation du projet par l'Office fédéral des transports, soit trois mois après l'élaboration du budget 2006;
- enfin, le 29 septembre 2005, début des travaux décidé – comme cela a déjà été dit – par le maître d'œuvre;
- finalement, le 14 décembre 2005, signature de la convention sur la base de laquelle nous sommes appelés à participer à la facture.

Preuve est donc faite ici que la planification des travaux de tiers n'est pas possible et que, dans ce dossier, l'imprévisibilité est également donnée, contrairement à l'avis de la commission des finances.

Raison pour laquelle le groupe PDCB accepte l'entrée en matière et le crédit supplémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Cette demande de crédit supplémentaire, pour moi, ne respecte pas les trois critères nécessaires à l'octroi d'un crédit supplémentaire.

En effet, les travaux étant en cours et les échéances connues, cette somme aurait dû être mise au budget.

Sous-estimer le budget alors que l'on sait que les sommes devront être de toute façon dépensées n'est pas très responsable de la part du chef du département.

Les nombreuses irrégularités dans ce département nous inquiètent et nous font nous interroger particulièrement sur le bon fonctionnement du Service des routes.

Pourtant, mais à contrecœur, le groupe PS/AdG approuve le crédit supplémentaire, car les entreprises qui ont fait le travail n'ont pas à être pénalisées par les dysfonctionnements du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

Nous acceptons ce crédit aussi pour ne pas péjorer à l'avance le budget 2007 et retarder de nouveaux investissements.

Merci.

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Die CSPO folgt dem Staatsrat zur Gewährung eines Nachtragkredits für Investitionsbeiträge der Dienststelle für Verkehrsfragen. Bei ihrem Entscheid liess sich die Fraktion von folgenden Überlegungen bzw. folgenden Argumenten leiten.

Es trifft zwar zu, dass man auch mit guten Gründen die Position der Mehrheit der Finanzkommission vertreten kann. Nach einer rein buchstabengetreuen Auslegung der Kriterien zur Gewährung eines Nachtragkredits, kann man zum Schluss kommen, der Antrag des Staatsrats sei abzulehnen. Wir vertreten aber auch die Auffassung, dass gerade bei diesem Geschäft die zwei erfüllten Kriterien der Notwendigkeit und der Dringlichkeit viel gewichtiger sind als das Kriterium der Vorausschbarkeit. Investitionen im Bahnbereich und gerade im Bahnbereich im Wallis und vor allem noch dann, wenn diese mit der Eröffnung der Lötschbergbasislinie in Zusammenhang stehen, dürfen nicht zurückgestellt werden. Dies selbst dann wenn das Kriterium der Vorausschbarkeit nicht hundertprozentig erfüllt ist.

Selbstverständlich könnte man auch argumentieren, der Kanton Wallis investiere gemessen am Investitionsvolumen der anderen Kantone, noch heute sehr viel und folglich sei gerade mit Nachtragskrediten sorgsam umzugehen. Man könnte auch ins Feld führen, dass gegenwärtig eine antizyklische Investitionspolitik ein Gebot der Stunde sei. Und sicher wäre es gerade für die öffentliche Hand richtig im jetzigen Zeitpunkt das Investitionstempo den jetzigen Bedürfnissen anzupassen, damit dann in Jahren mit dünneren Auftragsbeständen noch zugelegt werden könnte.

Aber beim beantragten Geschäft zählen diese letzten Argumente nicht. Auch deshalb wird die CSPO-Fraktion den Antrag der Regierung unterstützen.

Vielleicht noch ein Wort zur Finanzkommission.

Unser Entscheid schmälert in keiner Weise den Respekt, den wir der Finanzkommission entgegen bringen. Aber bei diesem Geschäft kann man, wie dargelegt, auch mit guten Gründen eine andere Position vertreten als diejenige der Finanzkommission.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Jérôme Bonvin (PDCC):

Le vote très serré de la commission des finances a poussé le groupe DC du Centre à se pencher avec encore plus de circonspection que d'habitude sur ce sujet – ce qui n'est pas peu dire.

Nous avons examiné cette demande sous les trois angles que sont l'urgence, la nécessité et l'imprévisibilité. Si les deux premiers ne posent pas problème, l'imprévisibilité,

elle, a suscité beaucoup plus de débats. Toutefois, les circonstances et les arguments développés, déjà rappelés par différents intervenants, nous ont convaincus et nous avons défini cette dépense comme étant imprévisible.

Nous suivons donc le Conseil d'Etat et, les trois critères étant réunis, nous nous prononçons pour l'entrée en matière.

Toutefois, nous désirons quand même agrémenteur notre intervention de ce matin par deux remarques, tout d'abord, à la commission des finances et à ses membres. Nous désirons remercier cette commission pour le travail fourni et nous désirons exhorter ses membres à continuer dans la voie qu'ils se sont tracée. C'est à eux d'être suspicieux dans les différentes demandes de crédits qui arrivent sur leur table et nous les remercions pour cette suspicion. C'est grâce à eux notamment que les finances de l'Etat du Valais continueront à être saines s'ils se prononcent en examinant chaque fois les critères avec la célérité voulue.

Une remarque aussi au Conseil d'Etat. Victor Hugo disait: "L'avenir n'est à personne; l'avenir est à Dieu." En ces temps de budget bientôt, nous exhortons le Conseil d'Etat à se recueillir encore plus souvent et encore plus longtemps pour que les dépenses, même imprévisibles, apparaissent au budget. Nous désirons de moins en moins voter sur ce genre de demandes parce que nous devons avouer que celles-ci ne nous sont pas forcément agréables.

En vous remerciant de votre attention, je réitère notre acceptation d'entrer en matière.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Das Departement Bau, Verkehr und Umwelt tut sich wieder speziell hervor. Diesmal durch eine miserable Planung.

Die rechtzeitige Budgetierung wurde verschlafen. Das, bei so wichtigen Projekten, wie der Anpassung der Infrastrukturen der MGB. Dies, obwohl die Finanzierungs- und Baupläne bekannt waren. Beim vorliegenden Nachtragskredit ist die Unvorhersehbarkeit möglicherweise nicht gegeben. Bei Projekten dieser Grössenordnung gibt es immer Verzögerungen, sei es durch hängige Genehmigungen oder durch Einsprachen. Das ist bekannt und berechenbar.

Trotzdem möchte ich daran erinnern, dass der Grosse Rat diese Projekte mit grosser Mehrheit angenommen hat. Es ist von enormer Wichtigkeit, dass diese Infrastrukturen bei der Eröffnung der NEAT stehen, vor allem der Bahnhof Visp.

Wir können es uns nicht erlauben durch formelle Unrichtigkeiten die Weiterführung dieser Projekte zu gefährden, zumal die Projekte notwendig und dringend sind.

Aus diesen Gründen ist die SPO/Linke Allianz für Eintreten auf den Nachtragskredit und gegen den Antrag der Finanzkommission.

Für die Zukunft möchten wir festhalten, dass das Departement aus Fehlern lernen soll. Wir verlangen eine Budgetierung, in welcher die Ausgaben ordentlich aufgeführt sind und keine Nachtragskredite verlangt werden.

Und noch etwas: Wir müssen wissen, dass bei Ablehnung des Nachtragkredits das Investitionsbudget des nächsten Jahres mit 9 Millionen Franken belastet wird. Alle hier im Saal wollen, dass der Kanton mehr investiert und seine Budgets ausschöpft. Deshalb sollen die 9 Millionen die Rechnung 2006 belasten und wir haben mehr Investitionsspielraum für das Jahr 2007.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Même si certains ont prétendu que le chantage est éminemment politique, pour le groupe UDC/SVP, le chantage est éminemment immoral.

C'est dans la recherche de la sagesse et du pragmatisme que le groupe s'est longuement penché sur le crédit supplémentaire de l'ordre de 10 millions demandé pour le chemin de fer Matterhorn–Gotthard. Le groupe veut élever le débat et prendre le recul nécessaire.

Les éléments qui ressortent de cette réflexion sont les suivants:

D'emblée, nous nous refusons d'appréhender un tel sujet avec des inepties comme l'invocation d'une prétendue interprétation politique. Une telle institution est la porte ouverte à l'arbitraire et nous ne saurions l'accepter.

Tout d'abord, il y a le dogme de répartition des pouvoirs et, en prolongement, les compétences institutionnelles du Parlement. En effet, selon l'article 41 de la Constitution cantonale, celui-ci approuve le budget.

Ensuite, il y a les nécessités pratiques. Un chantier – surtout de l'importance de celui qui nous occupe présentement – n'est pas à l'abri d'aléas, d'impondérables et autres contingences.

Entre ces deux composantes, la notion de dépassement de crédit de l'article 22 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers émerge au principe de la répartition des pouvoirs et prive le Grand Conseil d'un de ses attributs. D'une certaine manière, dans cet hémicycle rectangulaire, nous pratiquons la vérification de la quadrature du cercle. Et en prolongement, il y a la loi, l'article 22bis de la loi qui est un modèle de législation, prose à la française. L'article 22bis dans sa formulation prend le problème par le mauvais bout. On commence par les dépassements alors que l'on devrait initier la règle de comportement par le reliquat provenant d'un autre service. Les termes «à laisser» dénotent cette technique législative défectueuse. Nous demandons de remettre sans délai l'article 22bis de la loi sur le métier, afin de respecter la séparation des pouvoirs et le principe de la légalité.

L'objet, qu'on le veuille ou non, revêt un certain caractère exceptionnel. Le non-paiement risque d'engendrer des dommages et intérêts, notamment des intérêts moratoires à 5%. A situation exceptionnelle, solution exceptionnelle.

Le groupe UDC/SVP accepte le principe du crédit avec les cautèles énoncées. Il s'agit plus d'une tolérance pragmatique que d'une conviction.

Je vous remercie de votre attention prolongée et totale.

Hr. Grossrat Anton Andenmatten (CVPO):

Der zur Diskussion stehende Nachtragskredit betrifft durchwegs unbestrittene, notwendige und beschlossene Investitionen des öffentlichen Verkehrs, Projekte der MGB.

Wie bereits verschiedentlich erwähnt, müssen Nachtragskredite die drei Kriterien erfüllen, Unvorhersehbarkeit, Notwendigkeit und Dringlichkeit der Ausgaben. Die Kriterien der Notwendigkeit und der Dringlichkeit scheinen unbestritten zu sein. In Bezug auf das Kriterium der Unvorhersehbarkeit gibt es Meinungsverschiedenheiten.

Das Kriterium der Unvorhersehbarkeit muss aber bei grösseren Investitionen, die sich über mehrere Jahre erstrecken, sachgerecht beurteilt werden. Es handelt sich um Grossprojekte von Dritten, für die der Grosse Rat Finanzbeiträge beschlossen hat und die auch in die Finanzplanung aufgenommen wurden. Das Problem liegt einzig darin, dass die budgetierten Beiträge mit dem Verlauf der Bauarbeiten in den verschiedenen Jahren nicht genau übereinstimmen.

Im vorliegenden Fall konnten in den Jahren 2001 – 2003 die vorgesehenen Beiträge nicht beansprucht werden, weil Verzögerungen auftraten, vor allem beim Genehmigungsverfahren. Durch die Straffung der Bauprogramme können diese Verzögerungen jetzt wieder aufgeholt werden. Es geht also darum, die in den Jahren 2001 – 2003 weniger beanspruchten Mittel nun im Jahr 2006 zur Verfügung zu stellen.

Diese Verzögerungen und Beschleunigungen im Bauprogramm waren sicher nicht im vollen Mass voraussehbar. Die Unvorhersehbarkeit der benötigten Beiträge in den einzelnen Jahren kann daher mit guten Gründen auch akzeptiert werden.

Beim Nachtragskredit handelt es sich nicht um Mehrausgaben oder eine Finanzierung von Mehrkosten der Projekte, sondern lediglich um eine Verschiebung der vom Grossen Rat bewilligten Finanzbeiträge für das Jahr 2006. Die Matterhorn Gotthardbahn bekommt nicht mehr Mittel als vom Grossen Rat beschlossen, sondern nur in einer veränderten zeitlichen Staffelung.

In der Rechnung des Jahres 2005 konnten wir feststellen, dass der Kanton die im Jahr 2005 vorgesehenen Investitionen nicht vollständig ausgeführt hat. Von verschiedenen Sprechern wurde dies in der Eintretensdebatte zur Rechnung auch richtigerweise bemängelt.

Jetzt haben wir den umgekehrten Fall. Im Jahr 2006 gehen die Arbeiten bei den Grossprojekten der Matterhorn Gotthardbahn schneller voran als erwartet. Früher entstandene Verzögerungen können wieder aufgeholt werden. Es wäre unverständlich, wenn wir jetzt diese notwendigen Projekte durch selbst auferlegte, sachlich nicht zwingende und auch nicht gerechtfertigte bürokratische Hindernisse verzögern oder erschweren.

Mit einer Rückweisung dieser Nachtragskredite würden wir zudem an den Bauherrn und die Geldgeber von Bund und den beteiligten Kantonen ein falsches Signal aussenden.

Wir müssen vielmehr zeigen, dass der Kanton Wallis willens und fähig ist, die vereinbarten Finanzbeiträge bei Grossprojekten des öffentlichen Verkehrs auch zeitgerecht zu leisten. Der Kanton Wallis muss auch hier ein verlässlicher Partner sein gerade bei so wichtigen Projekten.

Ich bitte Sie diesem Nachtragskredit zuzustimmen und danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Bereits in achtzehn Monaten ist die Inbetriebnahme der neuen Basis-Eisenbahntransversale am Lötschberg Wirklichkeit. Die MGB ist interessiert ihre Grossbaustellen Bahnhof Visp, Terminal Täsch und Ostausfahrt Brig bis zu diesem Zeitpunkt in Betrieb zu nehmen. Der Staatsrat will ebenfalls dieses Ziel erreichen. Was auf der einen Seite für den Oberwalliser Regionalverkehr als erfreulicher Umstand gewertet werden kann,

wurde finanzpolitisch zum Problem. Zu Recht kritisiert die Finanzkommission die Budgetplanung für diese Bauvorhaben. Die Verzögerungen bei der Umsetzung dieser Bauprojekte in den Jahren 2001 bis 2003 und die daraus resultierenden nicht verwendeten, aber budgetierten Ausgaben können als Erklärung für das Verlangen des Nachtragkredites teils, aber nicht vollumfänglich überzeugen. Auch die veränderte Situation auf Bundesebene begründet aus unserer Sicht nur bedingt die Finanzplanung bei der Ostausfahrt Brig.

Da trotz Nachtragskredit die Einhaltung des Gesetzes über die Ausgaben- und Schuldenbremse gewährt bleibt und die FDPO die Dringlichkeit der Projekte, vor allem Bahnhof Visp und aus Sicherheitsgründen vor allem für Naters endlich auch die Ostausfahrt Brig, anerkennt, sind wir für die Bewilligung des Nachtragkredites.

Die FDPO ist für Eintreten.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

A la lecture de notre rapport, vous avez pu vous rendre compte que la commission des finances n'a pas pris à la légère cette demande de crédit supplémentaire.

Nous avons, en effet, examiné de manière rigoureuse, comme d'habitude, les trois critères que sont l'imprévisibilité, la nécessité et l'urgence.

Si la nécessité et l'urgence sont reconnues par la commission des finances, il n'en va pas de même pour l'imprévisibilité qui n'a pas été retenue.

La mise en exploitation de la nouvelle transversale ferroviaire étant prévue en décembre 2007, la commission des finances considère que le Conseil d'Etat pouvait s'attendre à une augmentation de charges pour l'année 2006 et devait la prévoir au budget. De plus, en février 2005, le Grand Conseil avait décidé le financement de la sortie est de Brigue du Matterhorn – Gotthard Infrastructure AG, en précisant que les paiements seront prélevés sur les budgets 2005 et 2006 du Service des transports, raison supplémentaire pour laquelle le Conseil d'Etat aurait dû prévoir le montant nécessaire au budget 2006, qui a été voté par le Parlement après la décision de la Confédération de septembre 2005. Selon la commission des finances, l'imprévisibilité n'est donc pas fondée.

Au vu du vote (7 voix contre 6), vous pouvez vous rendre compte que le débat fut nourri et les avis partagés.

Ainsi, après en avoir débattu lors de plusieurs séances et désireuse de maintenir une ligne de conduite – ce que, je pense, attendait le Parlement, et cela a d'ailleurs été rappelé par plusieurs intervenants –, c'est avec l'esprit serein et la satisfaction du travail accompli que la commission des finances propose au Parlement de refuser cette demande de crédit supplémentaire, même si elle a toujours été consciente qu'elle risquait d'être bien seule au moment du vote.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Vous me permettrez de prendre un certain temps pour répondre aux différentes interventions des présidents de groupe parce que je n'ai pas l'habitude, ni l'envie, de me battre contre la commission des finances lorsqu'elle fait son travail, même si c'est de manière très suspicieuse, comme l'a relevé un intervenant. En effet, je crois que, face aux prises de position de la commission des finances, il faut s'expliquer.

Ainsi, je reprendrai l'une après l'autre les interventions qui ont eu lieu dans cette salle.

Tout d'abord, celle du groupe radical-libéral: je crois qu'elle était vraiment, vraiment fondée sur la réalité des choses concernant ce dossier. Il faut dire, comme l'a dit d'ailleurs le député Christophe Perruchoud, que l'Etat n'est pas le maître d'œuvre de ces travaux; non seulement l'Etat n'est pas maître d'œuvre, mais les demandes d'acomptes ne sont pas dirigées vers l'Etat. C'est l'Office fédéral des transports qui gère ce type de financement. L'Office fédéral des transports, ensuite, s'adresse au canton en lui demandant simplement de libérer sa part de subventions. Vous constatez ainsi que notre rôle est encore moins important que celui qui existe dans pas mal de matières que nous subventionnons.

Ensuite, la question de la date de réalisation de ces travaux. Bien sûr, nous ne commandons pas le début de ces travaux, mais ce qu'il faut dire ici, c'est que cette date n'aurait finalement pas tellement d'importance si la LGCAF avait prévu par le passé, par exemple déjà à partir de 2002, la possibilité d'un compte de financement spécial pour les investissements. C'est le cas maintenant. Cependant, qu'avons-nous constaté ces dernières années? Plus de 6 millions d'investissements non réalisés en matière de transports à cause des retards dans les procédures des compagnies de transports: non pas des retards dans les procédures du canton, mais bien des retards dans les procédures des compagnies de transports. Avec l'outil qui existe actuellement du compte de financement spécial, nous aurions – pour autant, évidemment, que le Grand Conseil l'ait accepté – créé en quelque sorte une réserve de 6 millions pour ces travaux. Vous voyez ainsi que l'on serait très, très loin de la situation dans laquelle on se trouve maintenant. C'est la raison pour laquelle il faut aussi plaider cette situation transitoire, comme vous l'avez mentionné: d'un côté, une rigueur par rapport aux crédits supplémentaires, mais aussi, de l'autre côté, la possibilité d'un report sur trois ans, tel que le prévoit la LGCAF new look maintenant.

Je crois qu'il faut dire aussi, comme vous le souhaitez, que nous ne voulons pas la multiplication de ce genre de cas, mais, malheureusement, nous devons constater que lorsqu'il s'agit de travaux de tiers, cette situation se présente. Vous le verrez aussi, tout à l'heure, dans l'examen des comptes de mon département. Par exemple, en matière de cours d'eau, les communes, qui sont responsables de leurs projets cours d'eau, ne sont pas très à l'aise par rapport à ce type d'investissements dans lesquels la Confédération met encore, de surcroît, son nez technique. Par contre, les communes sont très à l'aise en matière d'entretien de cours d'eau. Alors, les disponibilités budgétaires en matière d'investissements cours d'eau ont été insuffisamment exploitées par les communes durant l'année 2005; ce qui fait que, comme il n'y a pas la possibilité de transférer de l'investissement au fonctionnement dans l'ensemble de la systématique budgétaire, nous nous trouvons avec des montants non utilisés dans les investissements cours d'eau et avec un dépassement de crédits en matière d'entretien de ces cours d'eau. Vous constatez ainsi que la problématique n'est pas vraiment facile par rapport aux investissements de tiers.

Votre souhait – il a été plusieurs fois exprimé –, c'est de mieux budgétiser les dépenses. Alors là, Mesdames et Messieurs les députés, il n'y a pas 28 solutions, mais il y a notamment celle qui a été énoncée ici et qui consiste à dire qu'il faut même budgétiser l'imprévisible. Mais, pour budgétiser l'imprévisible, il nous faudrait 250 millions par année, pas 150 millions, pour être sûr que dans la dotation budgétaire que vous nous donnez, dans tous les domaines des investissements, les disponibilités soient suffisantes. Bien sûr que nous ne voulons pas cela, vous ne le voulez pas non plus. Par contre, il faut une certaine souplesse. Cette souplesse, c'est à travers l'application de l'article 22bis de la LGCAF, comme l'a d'ailleurs très bien rappelé le député Edmond Perruchoud, mais pas seulement lui, aussi d'autres intervenants, déjà hier, par rapport à cette nouvelle disposition légale.

Je crois que la solution par rapport aux difficultés qui résultent de travaux que nous n'engageons pas nous-mêmes, mais qui sont engagés par des tiers, c'est effectivement une souplesse dans les matières pour autant que nous restions à l'intérieur d'un budget, d'une enveloppe budgétaire et d'un même département. Cela est donc une clarification à apporter par rapport à cette nouvelle LGCAF.

Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, vous dites que les échéances étaient connues. Désolé de vous contredire, les échéances n'étaient pas connues. Pour l'essentiel des crédits supplémentaires, ces échéances n'étaient pas connues.

S'agit-il d'un dysfonctionnement du département? Réponse: non. Madame la députée, je suis désolé de vous dire qu'en matière de transports publics, nous ne respectons même pas à l'interne de l'Administration les délais que nous nous imposons habituellement: j'aimerais ici remercier mes collègues du Conseil d'Etat d'accepter toutes les urgences avec lesquelles j'amène ces objets devant le Conseil d'Etat afin de pouvoir les présenter ici au Parlement alors que les sociétés de transports – il faut le dire – prennent des années de retards et, ensuite, demandent que les décisions du pouvoir politique soient prises en l'espace d'un ou deux mois. Dans ce sens-là, je dois dire qu'il n'y a pas de dysfonctionnement dans mon département. Le seul dysfonctionnement, c'est justement d'accélérer la décision politique! Après, reste la mise en chantier, et cette mise en chantier ne dépend pas de nous. Concernant plus particulièrement la "Ost-Ausfahrt" de Brigue, vous êtes nombreux dans cette salle à être intervenus plusieurs fois. Depuis que je suis en fonction, je pense avoir dû répondre trois à quatre fois à la question: mais où en est cette "Ost-Ausfahrt" de Brigue, et d'avoir dû répondre, la mort dans l'âme: désolé, Monsieur ou Madame la députée, la société n'a toujours pas présenté son projet. A partir du moment où le projet nous est présenté, alors nous mettons les bouchées doubles. Toutefois, dans le cas particulier, il faut savoir que ce projet n'a été approuvé par l'Office fédéral des transports qu'à mi-septembre, c'est-à-dire après même que le Conseil d'Etat ait arrêté son budget. Cependant, approuver un projet ne signifie pas encore démarrer les travaux et surtout les démarrer avec une vitesse pareille et des montants aussi importants pour un budget annuel. C'est là que l'imprévisibilité réside.

J'aimerais encore dire ceci: vous imaginez bien que, dans mon département, les questions d'imprévisibilité arrivent souvent à cause des dangers naturels et je suis souvent amené à devoir prendre des décisions d'urgence en liaison avec des dangers naturels. Toutefois, l'imprévisibilité, ce n'est pas seulement une question de dangers naturels. C'est tout simplement une question pragmatique. Les procédures sont tellement compliquées et tellement longues que nous ne pouvons pas toujours ni déclencher des travaux ni déclencher les paiements des travaux réalisés au moment où nous l'avons envisagé.

Alors, il faut effectivement interpréter les dispositions de la LGCAF, comme l'a dit le député Edmond Perruchoud, pas sous forme politique. Il faut faire une interprétation pragmatique de ces dispositions.

Lorsque l'on dit qu'il faut observer ces dispositions à la lettre, en tout cas la question de l'imprévisibilité, ce n'est pas à la lettre qu'elle doit être examinée, mais c'est à la date. Et toutes les dates prouvent dans ce dossier qu'une imprévisibilité doit être reconnue, même si elle ne porte peut-être pas sur les 9 millions demandés. De cela, j'en donne acte à la commission des finances, puisque mon Service des transports avait prévu au budget 2006 un montant de 3 millions de plus que ce que le Conseil d'Etat a finalement retenu. Cependant, après trois ans de non-utilisation des crédits budgétaires, il est difficile de défendre une augmentation de budget alors que les autorisations de construire ne sont même pas encore présentes.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à vos différentes interventions.

J'aimerais encore rompre une lance par rapport au volume d'investissements. Monsieur le député Ignaz Imboden, vous avez dit que le volume des investissements est peut-être élevé en Valais. Non, Monsieur le député, il n'est pas élevé en Valais ou du moins il n'est pas élevé par rapport aux besoins d'investissements dans ce canton. Nos équipements sont encore largement insuffisants. Si vous voulez vous rendre compte de l'effort ou plutôt du manque d'efforts en Valais en matière d'investissements, il suffit de constater qu'il y a 25 ans, le budget net des investissements de l'Etat était de 100 millions; 25 ans après, ce budget est multiplié par 1,5. Je vous laisse regarder, Mesdames et Messieurs les députés, la croissance du budget des recettes de l'Etat et vous vous apercevrez que si nous voulions faire, en 2006, les mêmes efforts que nous faisons en 1983, c'est un budget double des investissements qu'il faudrait faire. Alors, bien sûr, on ne peut pas tout faire en même temps, mais il faut dire et redire encore une fois ici que le budget d'investissements de l'Etat du Valais n'est pas surfait par rapport aux besoins d'équipement dans ce canton.

Mesdames et Messieurs les députés, j'aimerais faire remarquer que la nouvelle LGCAF doit nous permettre, soit à travers le compte de financement spécial, soit à travers l'application de l'article 22bis, d'éviter ce genre de situation. Cependant, une chose qui sera toujours inévitable, ce sont les retards dans certains travaux et la possibilité d'en accélérer d'autres. La garantie n° 1 que peut vous donner le Gouvernement, c'est de n'entreprendre des travaux en remplacement d'autres que sur des décisions que vous avez vous-mêmes prises, et à cela, le Conseil d'Etat peut s'y engager parce que c'est toujours à travers de grands projets que nous procédons à ces transferts.

Le député Nicolas Voide a présenté hier des propositions sur cet objet. Je crois que celles-ci méritent d'être examinées à travers soit un règlement du Conseil d'Etat, soit une modification de la loi, si cela s'avère nécessaire.

Mesdames et Messieurs les députés, en vous remerciant de comprendre que cette situation était vraiment imprévisible et de donner ainsi, à travers ce crédit supplémentaire, la possibilité de payer des travaux réellement exécutés, je vous remercie d'accepter cette décision. Quand je dis "réellement exécutés", cela signifie que je ne peux pas exclure que, à la fin de l'année, je n'utiliserai pas tout ce crédit. En effet, nous ne paierons évidemment notre part de subventions que sur des travaux exécutés et décomptés, et nous ne le saurons qu'à la fin de l'année sur la base des demandes de l'Office fédéral des transports qui nous demandera de libérer les paiements. Voilà encore une difficulté qui peut se présenter par rapport à l'utilisation de ce crédit.

Merci encore une fois de votre approche pragmatique de la situation et de votre appui à ce projet.

Le président:

Nous nous trouvons donc, au terme de ce débat d'entrée en matière, dans une situation que je qualifierai de peu banale, de très particulière puisque tous les groupes entrent en matière et que c'est la commission des finances qui propose au Parlement de refuser ce projet de décision.

Au niveau du vote, vous savez que c'est la commission qui a la priorité. Je vous demande beaucoup d'attention pour que ce vote soit fait de manière correcte.

(...)

Par 114 voix contre 8 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

(Suite de l'examen du projet de décision, *séance du jeudi 8 juin 2006.*)

5. COMPTE 2005 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005

RECHNUNG 2005 VERWALTUNGSBERICHT 2005

DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DFIS) DEPARTEMENT FÜR FINANZEN, INSTITUTIONEN UND SICHERHEIT (DFIS)

Le président:

Avant d'ouvrir la discussion générale sur le compte de ce département, nous devons traiter la proposition d'amendement déposée par le député Edmond Perruchoud qui vous a été distribuée.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a déposé la proposition d'amendement dont le texte vous est connu.

En optant pour la rigueur, le groupe UDC/SVP veut prouver que la confiance que les Valaisannes et les Valaisans placent dans leur Parlement l'est à bon escient. C'est dans cette

optique que cet amendement a été déposé afin que les comptes 2005 épousent la réalité. De tout temps, pour des raisons électoralistes, et gardons à l'esprit que l'électoralisme est la forme la plus aiguë du populisme, les gouvernants de tous pays affichent une fâcheuse propension à présenter des comptes optimistes. Sinon, cet instrument de pilotage que représente la comptabilité devient un instrument inutile, voire dangereux. C'est pour rétablir la transparence et la réalité comptable, et par là pour montrer et démontrer au citoyen-contribuable que les comptes de l'Etat sont établis avec la plus grande rigueur, que nous vous demandons d'adhérer à notre intervention.

En session d'avril 2006, en première lecture, le Grand Conseil a décidé de recapitaliser les deux caisses étatiques de pension, à raison de 80%. La proposition du Conseil d'Etat – message du 23 novembre 2005 – était de plus de 650 millions. Sur la base de la décision du Parlement en première lecture, l'engagement financier de l'Etat ascende à 500 millions environ. Le rapport de l'Inspection cantonale des finances sur le bilan au 31 décembre 2005 (p. 7), implicitement, partage cette approche. A la séance introductive de la commission introduisant la deuxième lecture, la présidence a indiqué péremptoirement que sa cognition ne remettrait pas en question les structures essentielles de la première lecture. On peut donc affirmer avec une assurance certaine que l'obligation de l'Etat au financement de ce fonds spécial sera tout au moins de l'ordre de 500 millions. Je défie quiconque dans cette salle d'oser infirmer cette déclaration. A cet égard, le mémorial me rendra justice.

Il s'agit d'éradiquer des pratiques comptables délétères. Ainsi, les engagements résultant des garanties étatiques ne sont apparus dans les comptes de l'Etat pour la première fois qu'en 2001 (rapport de la commission d'enquête parlementaire du 18 janvier 2005, Documentation d'information et d'investigation, p. 15 *in initio*). La rigueur que nous prônons nous amène à faire de la comptabilisation du montant de 500 millions dans le compte 2005 une nécessité. L'exercice n'est pas académique. En effet, au lieu de se gargariser avec tous les superlatifs d'un résultat flamboyant, en comptabilisant correctement l'obligation de l'Etat à l'endroit des caisses de pension, le compte 2005 clôturerait non pas avec un excédent de recettes de 54 millions, mais avec un déficit important. Si la situation du canton était si bonne, pourquoi, dans le cadre des projections de la RPT, le Valais se voit-il gratifié d'un montant de 36 millions? Tout Homme (Mensch), tout homme sage, disais-je, est convaincu que cette comptabilisation s'imposera tôt ou tard.

On nous rétorquera que l'obligation n'est pas encore certaine à ce jour, qu'elle ne l'était pas du tout au jour de la clôture des comptes au 31 décembre 2005. Si l'on pratique dans la prudence comptable, cette comptabilisation avec le compte 2005 s'impose. Pour s'en convaincre, la consultation des deux tomes du livre de référence en la matière "Manuel de comptabilité publique", notamment les développements ayant trait aux engagements envers les financements spéciaux (tome 1, p. 136) et la problématique de la délimitation entre périodes comptables (tome 2, p. 149), est particulièrement édifiante et devrait emporter la conviction des plus sceptiques.

On tentera de nous opposer encore que le principe d'annualité du compte, avec clôture au 31 décembre 2005, nous empêche de prendre en considération une opération traitée en 2006, notamment en session d'avril, et 500 millions ne sont – vous l'admettez – pas négligeables. D'emblée, il faut rappeler qu'en finances publiques, le principe d'annualité n'a pas la même portée qu'en matière de comptabilité privée. On pratique le système de l'annualité relative, l'annualité anticipative. Ce Parlement a pratiqué ce système avec le

produit de l'or de la BNS. Lorsqu'au printemps 2005, la commission des finances et le Parlement décidèrent de comptabiliser, dans le compte 2004, un produit sans doute dans l'air du temps, mais qui n'a commencé – le paiement s'est effectué par acomptes – à devenir effectif qu'au printemps 2005, il m'a été rappelé, M. Wilhelm Schnyder en tête, qu'en comptabilité publique, on pratique le principe d'annualité relative. Si cela était vrai avec l'or de la BNS, ce principe non pas d'optimisme, mais de prudence, doit être reconnu avec le montant des 500 millions.

Le compte est décidé en session de juin 2006. En effet, selon l'article 41 de la Constitution, le Parlement approuve les comptes. Le Parlement n'est pas lié par le projet du Gouvernement. Il peut et il doit l'apurer lorsque cela se révèle nécessaire comme ici afin de concrétiser les concepts de prudence et de véracité. Ce n'est plus un engagement conditionnel, (tome 1 du Manuel de comptabilité publique, p. 137), mais par la mise en œuvre du processus législatif d'assainissement qui admet – à tort ou à raison, mais cela n'est pas le propos ici – l'effectivité de la garantie. Cette obligation hypothétique devient une réalité que nous ne saurions éluder. Ici, le principe est arrêté par le Grand Conseil et on ne peut plus parler d'engagement conditionnel.

Nous devons donc la comptabiliser comme telle. Il en va des principes de véracité, d'annualité anticipative et de crédibilité de la comptabilité de l'Etat.

Si le Parlement ne partage pas l'approche de l'UDC/SVP, il donne au peuple valaisan une image floue, voire fausse des finances publiques et risque de flouer les contribuables.

M. le député Pascal Gaillard (PDCB), rapporteur de la commission des finances:

La commission des finances a refusé cette proposition par 8 voix et une abstention.

La motivation principale est le fait que le montant de la recapitalisation n'est pas encore connu, étant donné qu'il doit encore être discuté et décidé en deuxième lecture.

Dès lors, la commission des finances estime qu'il n'est pas judicieux de comptabiliser en 2005 un engagement non déterminé à ce jour.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je voudrais dire au député Edmond Perruchoud que l'on a certainement, dans cette salle, tous le même plaisir partagé à écouter ses interventions fleuries et bien ciselées..., mais vous dire aussi que, avant d'avoir le souci de présenter un compte optimiste, on a surtout le souci de présenter un compte rigoureusement exact. Vous avez dit vous-même, Monsieur le député, que la première décision en première commission sur les caisses de pension datait d'avril 2006. Demander d'intégrer les résultats partiels et momentanés de cette décision parlementaire dans le compte 2005... et pourquoi pas d'ailleurs dans le compte 2001 puisque vous avez dit vous-même que c'est à ce moment-là que l'on a commencé à tenir compte des engagements de l'Etat vis-à-vis des caisses de pension, alors cela ne s'appelle plus de la rigueur, mais du révisionnisme comptable, Monsieur le député. Personnellement, une chose me rassure en tout cas, c'est que vous participiez à la commission des finances pour y faire souffler de temps en temps un peu de vent de fantaisie et de poésie. Merci.

Bien sûr, le Conseil d'Etat suit la proposition et la position de la commission des finances.

Par 93 voix contre 6 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Edmond Perruchoud.

Discussion générale:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

Je voudrais revenir brièvement sur votre réponse d'hier, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier. Lors du débat d'entrée en matière sur le compte, vous avez dit que les socialistes et l'alliance de gauche n'ont pas proposé d'augmenter les investissements, alors que nous avons suggéré plusieurs pistes pour augmenter les investissements du canton. Nous avons demandé d'améliorer l'entretien des routes cantonales, principalement dans les vallées latérales, de dynamiser l'économie pour créer des places de travail, de mieux prendre en compte l'agriculture, l'environnement et les forêts et d'améliorer les projets liés à l'éducation. Alors, nous sommes obligés de constater que soit vous n'avez pas la même définition des investissements que nous, soit vous ne nous avez pas écoutés ou alors la retransmission des débats à la télévision vous invite à politiser les débats.

Voilà ma question: Pourquoi les montants, pourtant nécessaires, proposés par les services sont-ils coupés ou supprimés par l'Administration cantonale des finances alors qu'ils correspondent à des besoins avérés?

Bien entendu, cela améliore le budget, mais cette manière de faire est aussi perverse. Ne pas mettre, par exemple, au budget le montant que la formation professionnelle doit verser à la HEVs santé-social, alors que le montant est dû, c'est fausser le budget. Dans le Service de l'état civil et des étrangers, on se retrouve aussi avec de grands écarts par rapport au budget, car les dédommagements à la Confédération et les montants dus pour les établissements pénitentiaires ont été sous-budgétisés. Au Service des routes, des montants importants ne sont pas budgétisés alors que les travaux sont en cours et que les échéances sont connues pour les paiements.

Le Conseil d'Etat peut-il justifier cette pratique, si ce n'est la volonté de présenter un budget embelli qui ne correspond pas à la réalité?

Je vous remercie.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Il y a une année, Blaise Cendrars aurait pu parler de notre canton comme d'un eldorado; cette année, il nous faut parler d'un pays de cocagne. Cependant, n'oublions pas que l'amélioration du compte résulte, pour une part, de la diminution des intérêts sur le milliard de l'or (environ 14 millions).

Quand les comptes sont si bons, une tendance est à applaudir des deux mains, une autre est à dénoncer la manigance tant il paraît impossible, aux yeux de certains, que la bourse cantonale puisse être gérée efficacement et avec sérieux par un argentier PDC.

Pour notre part, nous avons préféré nous concentrer sur ce qui doit encore être amélioré.

Voici donc les considérations du groupe PDCC:

1. Les auxiliaires de longue durée doivent bénéficier d'un contrat de travail à durée déterminée; si ce n'est pas le cas, leur situation doit être officialisée, et nous attendons cette régularisation que nous entendons bien correspondre au Personalstopp.
2. L'état de fait dénoncé par l'Inspection cantonale des finances concernant Zermatt doit être réglé au plus vite et une telle situation ne doit plus être permise.
3. Nous attendons que la nouvelle loi sur les offices des poursuites règle la situation détestable de certains offices des poursuites où les agissements de certains voisinent avec l'indélicatesse, et nous nous prenons à rêver que, dans le prochain rapport de l'Inspection cantonale des finances, les offices des poursuites n'apparaissent plus sous un si mauvais jour.
4. Nous attendons que soient réglées les différences de traitement entre les régions de ce canton concernant les taxations puisque des différences de l'ordre de 10 à 20% apparaissent dans la proportion des dossiers traités.
5. Nous demandons poliment, mais fermement que soient établies des procédures strictes concernant les décisions financières et les modalités de paiement dans les affaires intercantionales. La RPT se profile sur la base de conventions intercantionales et l'hôpital Riviera-Chablais ne sera pas l'investissement le plus anodin de ces prochaines années. Les exemples actuels de dysfonctionnement existent. Pour la défense des intérêts de notre canton, nous attendons que ce point soit traité avec la plus grande application. Pour illustrer cet objet, je vous cite de mémoire un extrait de Villiers de l'Isle-Adam, pamphlétaire d'un temps qui ressemble étrangement à notre temps: "Les parieurs, d'un coup de dé, jouaient des sommes propres à affamer des contrées entières."
6. Si les comptes sont si bons, c'est bien sûr dû à la maîtrise des coûts, mais c'est surtout dû à l'augmentation des recettes fiscales, même si la pression fiscale semble ne pas avoir augmenté. Dans le cas des assurances maladie, si souvent décriées, la règle veut que les primes soient adaptées aux dépenses. Serait-il imaginable qu'une règle analogue soit utilisée dans le cadre de la fiscalité et pas dans le sens de l'augmentation? La somme des charges financières sur le porte-monnaie des ménages devient chaque jour plus importante, et comme pour les communes ou l'Etat, ce qui sort d'un côté devrait être compensé par ce qui ne sort plus d'un autre.

M. le député André Vernay (GRL):

Dans son ensemble, nous avons affaire à un département bien géré. Les écarts par rapport au budget sont peu importants et, là où il y en a, les explications nous paraissent plausibles et convaincantes. Les dépenses sont bien maîtrisées. Vous avez, Monsieur le conseiller d'Etat, les félicitations du groupe radical-libéral.

Cependant, quelques remarques – vous conviendrez qu'un département aussi énorme que le vôtre ne peut se passer sans quelques problèmes.

Tout d'abord quelques classiques, au risque de se répéter et de lasser, mais, ma foi, nous devons passer par-là. Le problème des auxiliaires de longue durée doit être résolu. Les résultats de ce compte démontrent clairement que tel n'est pas encore le cas. Espérons que le budget 2007 apportera une réponse à ce lancinant problème, comme vous l'avez promis hier.

En ce qui concerne les retards dans les taxations, surtout pour les indépendants, ces retards peuvent parfois être problématiques pour certains indépendants qui doivent soit faire des provisions, soit travailler dans l'insécurité. La commission des finances a déjà mis plusieurs fois le doigt sur ce problème. Ne nous obligez pas, Monsieur le conseiller d'Etat, à rejoindre le camp de ceux qui réclament à cor et à cri l'engagement de nouveaux taxateurs; dites-nous plutôt quelles mesures vous avez déjà prises très certainement et que vous allez encore prendre pour résoudre ce problème. Nous attendons aussi avec impatience le rapport de la commission de gestion promis pour cet automne sur la gestion de ce service.

Le retard constaté également depuis plusieurs années dans les naturalisations dans le Service des étrangers: On apprend que 396 naturalisations ordinaires et 382 naturalisations facilitées ont été achevées, tout d'abord pour relever que ce mérite ne revient pas seulement au service, mais au Grand Conseil puisque c'est le Grand Conseil qui naturalise ces personnes. Toutefois, on ne sait pas combien de dossiers sont entrés, ni combien sont en suspens. Peut-être le retard a-t-il encore augmenté? On ne sait pas. A quoi ont servi les injonctions de la commission de justice, de la commission de gestion, de différents députés? J'ai cherché en vain dans tous les rapports. Le rapport de gestion du Conseil d'Etat ne nous éclaire pas du tout sur les mesures prises pour combler ce retard. Au contraire, et je cite le rapport: "Vu le nombre de demandes, le service n'a pas été en mesure de résorber le retard", et c'est tout, rien d'autre. Alors, je pose la question: amour de la concision ou désinvolture volontaire? Veuillez donc, s'il vous plaît, également nous éclairer sur les mesures prises pour résoudre ce problème.

Restons, pour le point suivant, encore dans ce service: le secteur de la police des étrangers. Je cite l'Inspection cantonale des finances: "Le contrôle nous a amenés à conclure à une gestion administrative insuffisante, caractérisée par un manque de suivi administratif et financier qui se reflète dans une absence de gestion des débiteurs, un non-traitement des contestations financières pendant plusieurs années et un manque de contrôle au niveau de l'encaissement des amendes." On en reste sans voix, Monsieur le conseiller d'Etat. Est-ce vraiment possible? J'aurais aimé vous poser une question et cette question aurait été la suivante: "veuillez nous donner le nom du nouveau responsable de ce secteur administratif", mais, selon certains collègues, c'est une question que l'on ne pose pas à un conseiller d'Etat, alors dites-moi, s'il vous plaît, Monsieur le conseiller d'Etat, quelles mesures vous avez prises et vous allez prendre pour résoudre ce problème plus que grave.

Au sujet de l'Office des poursuites du district d'Hérens, le rapport de l'Inspection cantonale des finances dévoile des faits graves. Certes, le juge a été averti; certes, les mesures correctionnelles ont été mises en place, mais nous aimerions bien connaître la position du Conseil d'Etat sur cette question, à savoir si des mesures disciplinaires ont été prises ou seront prises, cela bien entendu dans le cadre de vos compétences.

Dernier problème, celui de l'Office des poursuites de Brigue. Ici, nous avons affaire à un problème un petit peu spécial. Le rapport de l'Inspection cantonale des finances nous paraît quelque peu alambiqué; je m'explique. Une fiduciaire facture à l'office un montant de 40'000 francs. Rien d'extraordinaire, me direz-vous. Mais lorsque l'on apprend que ce préposé de l'office des poursuites et ce fiduciaire ne sont pas deux, mais une seule et même personne, le

doute s'installe..., mais là aussi, tout pourrait s'expliquer. Très franchement, j'ai cherché en vain des explications. Ce qui me fait encore plus souci, ce sont les affirmations de l'Inspection cantonale des finances, je cite: "Il ne nous a pas été possible d'apprécier le bien-fondé des prestations facturées." On aimerait savoir pourquoi, Monsieur le conseiller d'Etat. Y a-t-il des documents qui manquaient, qui auraient été cachés? De plus, nous apprenons que, malgré tout, un rapport a été remis au Conseil d'Etat, sur sa demande expresse et après un examen plus approfondi. Mais rien ne ressort de ce rapport; dès lors, nous aimerions connaître, si possible, les conclusions de ce rapport. Y a-t-il des faits que vous voudriez cacher? Nous ne le pensons pas et nous sommes certains que vous allez lever, dans un instant, tous nos doutes.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Rechnung und Verwaltungsbericht 2005 betreffend das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit sind von der CSPO-Fraktion grundsätzlich positiv aufgenommen worden. Die Berichte über die einzelnen Dienststellen geben zusammengefasst einen klaren Überblick über die wesentliche Verwaltungstätigkeit in diesem Departement wieder. Bemerkungen scheinen uns zur Tresorerie und zur Steuerverwaltung angebracht.

Zur Tresorerie

Bereits in den vorangegangenen Rechnungsperioden konnte der Kanton Wallis bei den verschiedenen Ratings eine hervorragende Klassierung betreffend die Verwaltung der Tresorerie erzielen. Der Rechnung und dem Verwaltungsbericht kann entnommen werden, dass die ausgezeichnete Arbeit vergangener Perioden Bestand hat. Wiewohl diese Arbeit eher im Stillen und nicht so publikumswirksam verrichtet wird, hat sie doch einen nicht zu unterschätzenden Einfluss auf die Finanzkennzahlen. An dieser Stelle darf auch einmal ein Dank an die verantwortlichen Beamten ausgesprochen werden.

Zur Steuerverwaltung

Interkantonale Vergleiche zeigen, dass die Walliser Steuerverwaltung überdurchschnittlich viele Einschätzungen pro Mitarbeiter vornimmt. Ob man nun den Vergleich mit dem Kanton Genf, dem Kanton Freiburg oder mit anderen Kantonen anstellt, so ergibt sich daraus, dass eine derartige Überlastung der Mitarbeiter unweigerlich zu Verzögerungen bei den Einschätzungen führt. Dies wird zu Recht auch vom kantonalen Finanzinspektorat bemängelt. Der Ruf nach mehr Personal mag vielleicht etwas quer in der politischen Landschaft liegen. Aber wenn man bedenkt, dass in der Steuerverwaltung der grösste Teil der Staatseinnahmen generiert wird und die Steuerverwaltung zu den sensibelsten Bereichen der öffentlichen Verwaltung gehört und eine gut funktionierende Steuerverwaltung wesentlich das Bild prägt, welches die Bevölkerung von der Gesamtverwaltung hat, ist eine Aufstockung des Personalbestandes gut investiertes Kapital. Dies umso mehr als die Forderung nach mehr Personal in der Steuerverwaltung ja auch nicht so neu ist und in diesem Saal schon früher aufgestellt wurde.

Aufgrund der obigen Vergleiche scheint es der CSPO für angebracht, dass der Vorsteher des Departements ernsthaft analysiert und prüft.

Danke.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Unter dem Kapitel Strafanstalten verweist der Verwaltungsbericht 2005 auf ein Rekordjahr in Sachen Belegungszahlen. Ein Rekordergebnis auf das wir für einmal sicherlich alle gerne verzichtet hätten.

Unter den Absätzen zur Strafanstalt Crêtelongue – im Bericht fälschlicherweise als "Strafkolonie" bezeichnet –, dem Arbeitserziehungslager in Pramont sowie den Untersuchungsgefängnissen erfahren wir, dass vermehrt Insassen mit psychischen und teils schweren sozialen Störungen aufgenommen werden müssen.

Dazu meine Fragen:

Was bedeutet "vermehrt" in Zahlen bzw. in Prozenten? In Crêtelongue und dem Gefängnis des Iles hat man mit der Anstellung von Fachpersonal reagiert. Wann ist dies in Pramont und in den Gefängnissen in Brig und Martinach vorgesehen?

Die Walliser Kantonspolizei leistet viel Arbeit. Im Bereich der Prävention erlaube ich mir die Beurteilung – sehr gute Arbeit. Wenn man auf der Website der Kantonspolizei Präventionsmaterial sucht, wird man aber an den Polizeishop weitergeleitet und kann dort für 45 Franken eine schöne Polizeiemedaille oder für 40 Franken einen hübschen Polizeiwecker bestellen. Eine etwas eigenartige Verlinkung.

Dazu erlaube ich mir die Frage an den Departementvorsteher.

Gehört der Verkauf von Flaschenhaltern oder von Papeteriebedarf – wenn auch mit Polizeilogo – tatsächlich zum Aufgabenbereich der Walliser Kantonspolizei?

Ich danke für die Beantwortung und für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Monsieur le chef du département, à la lecture du rapport de gestion 2005 du Conseil d'Etat, deux points concernant votre département ont retenu particulièrement mon attention.

Le premier concerne l'encadrement thérapeutique des détenus dans les établissements pénitentiaires et le second l'asile dans le Service de l'état civil et des étrangers.

Dans les établissements pénitentiaires, vous relevez qu'à la colonie de Crêtelongue, l'établissement accueille toujours plus de condamnés souffrant de graves dysfonctionnements psychologiques et sociaux. Un psychologue à 25% et une assistante sociale à 50% ne suffisent, malheureusement, plus à faire face à la demande. A la maison d'éducation au travail de Pramont, vous mentionnez qu'une inquiétude demeure devant le nombre toujours plus important de jeunes souffrant de troubles psychiques. Un renforcement de l'encadrement thérapeutique devra nécessairement être envisagé. Dans les prisons préventives, il est aussi indiqué que l'augmentation du nombre de détenus souffrant de graves troubles psychiques s'est confirmée en 2005. L'état de santé de ces personnes requiert une prise en charge adéquate sur le plan thérapeutique. Or, seule la prison des Iles est, à l'heure actuelle, dotée de personnel infirmier. Les prisons de Brigue et de Martigny en sont totalement dépourvues; il est urgent d'y remédier. Ces problèmes ont aussi été constatés par la commission de justice et relevés dans son rapport au Grand Conseil de mai 2005. Je pense que le moment est venu d'apporter une solution concrète aux problèmes de l'encadrement thérapeutique des détenus dans les établissements pénitentiaires. Une proposition devrait être élaborée au plus tôt et les moyens financiers mis au budget 2007.

Concernant l'asile, il est mentionné dans le rapport de gestion (p. 38) que 56 personnes admises provisoirement ont fait l'objet d'une proposition de règlement de leur séjour à l'Office fédéral des migrations; 139 personnes ont effectivement quitté la Suisse et 268 sont parties dans la clandestinité. Mais que sont devenues ces 268 personnes lâchées dans la nature sans ressources? Comment font-elles pour survivre? Ne sont-elles pas une proie facile pour les trafiquants de toutes espèces?

Merci de bien vouloir me répondre sur ces interrogations.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Durant l'année 2005, après les désordres provoqués par une bande de skinhead à Monthey et à Brigue, la presse révélait qu'une des personnes directement mises en cause avait été néanmoins admise à l'académie de police de Savatan pour y effectuer sa formation.

Une telle information est de nature à jeter un certain discrédit sur l'ensemble du corps de police, dont la mission pas toujours bien perçue par la population, est de garantir la sécurité et le maintien de l'ordre public.

Qu'en est-il de cette situation?

Des critères excluant l'engagement de personnes ne respectant pas elles-mêmes l'ordre public dans la police cantonale sont certainement existants, mais sont-ils respectés?

Merci de votre réponse.

M^{me} la députée (suppl.) Lucie Rausis (PS/AdG):

Monsieur le chef du département, comment le Service des contributions justifie-t-il l'importante différence de taxation entre les personnes physiques et morales? Pourquoi y a-t-il autant de différences entre les communes? Le manque de taxateurs est-il la seule cause de son très mauvais fonctionnement?

Merci de vos réponses.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je vais essayer d'être le plus précis et le plus complet possible, et passer en vue, d'une façon chronologique, l'ensemble des interventions concernant mon département.

Tout d'abord, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, pour le groupe PS/AdG, parce que vous intervenez en tant que présidente de groupe, je regrette si hier, à l'entrée en matière, vous avez interprété ma manière de prendre en considération les préoccupations du groupe socialiste, notamment en ce qui concerne surtout les aspects sociaux, la prise en charge des jeunes, l'éducation, la formation, etc., si vous avez pensé que je ne tenais pas compte de ces soucis et de ces préoccupations légitimes, je crois vous avoir

répondu hier qu'il est vrai que nous partageons au Gouvernement pratiquement toutes les préoccupations que vous avez émises. La seule différence..., enfin la différence, c'est que nous devons, vous et nous, mettre des priorités. Je me rappelle très bien l'avoir dit. Finalement, c'est ensemble que nous définissons les priorités, et – même avec des comptes qualifiés d'excellents – il ne sera pas possible de réaliser tous les desiderata de chacun et de chacune dans cette salle, pourtant des desiderata justifiés certainement. Maintenant, est-ce que je considère une intervention dans la formation, l'éducation, la recherche, les problèmes sociaux comme des non-investissements? Non, mais si on a une vision un peu plus de politique financière, on fait la distinction entre les frais de fonctionnement et les frais d'investissements. Je pense qu'une bonne partie de vos interventions allait dans la direction d'accroître les prestations de l'Etat, par conséquent d'accroître aussi les frais de fonctionnement. Mais, il est vrai, Madame la députée, qu'à l'exercice de l'examen budgétaire, chaque année, l'ensemble des services "passe" – entre guillemets – individuellement au crible de l'Administration cantonale des finances et du chef du département. Autrement dit, nous avons un entretien avec le chef de service et ses collaborateurs à l'occasion de la préparation du budget. Il est vrai aussi, Madame la députée, qu'à l'occasion de cette discussion, rares sont les montants qui sont ajoutés à la fin de l'exercice, mais nombreux sont les montants qui sont coupés dans les desiderata des chefs de service, de section ou d'office. Tout simplement pour vous dire que, en début d'exercice budgétaire, si chaque année on fait la même expérience, on a un dépassement de près de 100 millions, grosso modo, c'est l'ordre de grandeur. Alors, on ne peut pas arriver avec des comptes qui soient bons, des budgets acceptables devant le Parlement, une gestion saine si on devait faire l'économie de cet exercice. On sait que pour les chefs de service, tous les chefs de service et certainement aussi pour ceux qui ont spécifiquement des matières à cœur, c'est un exercice qui est parfois démotivant, voire vexant sous certains aspects. En effet, quand on a beaucoup d'engagement dans une matière et qu'on se voit tout d'un coup frustré de montants qui paraissent absolument indispensables à mettre au budget pour réaliser certains objectifs, c'est vrai que c'est parfois frustrant et démotivant, comme je l'ai dit, mais c'est un exercice nécessaire. Cet exercice-là, même le Gouvernement, après, lorsque l'on en discute entre nous, lorsque la discussion budgétaire avec des services remonte au niveau du Gouvernement et que, à ce moment-là, on corrige ou on affine la proposition de budget en collège gouvernemental, on sait derrière toutes les frustrations, les espérances déçues, mais parfois aussi et surtout la bonne gestion des affaires publiques. Alors, on ne pourra pas renoncer à cet exercice, Madame la députée. On pourra peut-être se montrer parfois un peu plus orienté sur tel ou tel secteur en mettant des priorités – c'est ce que le Gouvernement essaie de faire à l'occasion de chaque discussion budgétaire –, de redéfinir ses priorités pour l'exercice suivant, en sachant que nous n'arriverons pas à tout réaliser en même temps.

Monsieur le député Pascal Bridy, vous dites que l'excellent exercice 2005 est dû en grande partie aux fameux 14 millions de diminution de la charge d'intérêts qui résulte du fait que nous avons encaissé une partie du surplus de la vente d'or de la BNS. C'est en partie vrai, mais c'est peut-être un peu exagéré de le dire comme cela. En effet, sur 280 millions de marge d'autofinancement, même un montant de 14 millions ne paraît pas l'élément déterminant pour la santé. Cela dit non pas pour rassurer, comme j'entends déjà la remarque de certains députés, mais c'est bien pour recadrer les choses dans leur réalité. C'est un montant important, mais c'est un montant qui n'est pas déterminant pour le futur dans le cadre des bons résultats que

nous espérons encore pouvoir présenter devant le Parlement. Cela dit, ce qui est vraiment important, c'est que la sensibilité des finances cantonales à une croissance du taux d'intérêt a très fortement diminué, du simple fait que nous avons un endettement qui a été réduit de 1,156 milliard d'un seul coup.

Vous soulevez, comme d'ailleurs le député André Vernay ainsi que d'autres intervenants, la problématique des auxiliaires qu'il faut absolument résoudre une fois pour toutes. Alors, ce n'est pas une problématique si simple à résoudre puisqu'il est vrai que si nous disposons actuellement de 330 auxiliaires de longue durée et de 55 auxiliaires de courte durée, je suis persuadé que tous les 330 auxiliaires de longue durée ne seront pas titularisés parce qu'il y a quand même des situations particulières qui, parfois, ont une explication raisonnable, raisonnée et parfaitement admissible également par le Parlement. Mais je suis persuadé aussi qu'une grande partie de ces auxiliaires feront l'objet d'une demande de titularisation que l'on vous présentera dans le cadre du budget 2007.

Vous insistez aussi, Monsieur le député Pascal Bridy, sur la nécessité de régler le "litige" – entre guillemets – entre la commune de Zermatt et le Conseil d'Etat, ces fameux 200'000 francs et quelques. Nous aurons une rencontre avec les autorités communales de Zermatt dans les deux semaines qui suivent, rencontre déjà agendée. Nous nous attellerons bien sûr à ce que ces montants dus soient versés à la caisse de l'Etat.

Les offices des poursuites, Messieurs les députés André Vernay et Pascal Bridy, si le Conseil d'Etat, il y a quelques années déjà, en accord avec la commission des finances, en accord avec la commission de gestion, en accord avec l'Inspection cantonale des finances et en accord avec le Tribunal cantonal, avait proposé une solution d'étatisation pour, une fois pour toutes, apporter une réponse aux problèmes qui sont soulevés année après année, problèmes qui ne sont pas d'ordre pénal sinon l'Inspection cantonale des finances, Monsieur le député André Vernay, les aurait dénoncés immédiatement au juge, mais qui dénotent quand même d'une interprétation des dispositions en vigueur en faveur systématiquement du côté du préposé et rarement en faveur de la caisse de l'Etat. C'est ce que l'Inspection cantonale des finances, chaque fois, examine, corrige et exige le retour des montants. Nous regrettons bien sûr cette situation avec vous. Nous félicitons l'Inspection cantonale des finances pour son travail parce que, finalement, elle rétablit une équité et ce qui est dû est dû. Et surtout, nous comptons maintenant sur la décision, que nous espérons définitive, qui a été prise par ce Parlement très récemment d'étatiser ou de proposer à l'étatisation les offices de poursuites qui sont toujours en régie. Nous plaçons bien sûr beaucoup d'espoir et nous sommes persuadés que nous trouverons, dans le cadre de l'application de cette loi à venir, les réponses et surtout des réponses définitives à ces problèmes lancinants qui, il est vrai, ne donnent pas une belle image, ni de la gestion publique ni des offices de poursuites.

Une appréciation, vous dites, Monsieur le député Pascal Bridy, que la pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises, ces dernières années, a augmenté. Alors, si vous le prenez en valeur absolue, il est vrai que les montants ou les recettes sont là pour le démontrer, mais ces dernières années, les décisions prises dans ce Parlement ont toujours été dans le sens d'une diminution de la charge fiscale. C'est finalement l'augmentation des revenus des ménages et des entreprises, et c'est tant mieux, qui fait qu'avec les mêmes règles fiscales, voire parfois des allègements, et vous verrez pour l'exercice 2006, où le décret que vous avez décidé portera ses effets avec une diminution de recettes pour l'Etat de 40 millions, que finalement

les recettes fiscales vont certainement encore augmenter. Je répète que cela est dû essentiellement non pas à la pression fiscale qui, elle, diminue, mais, par contre, à la bonne santé de l'économie pour les ménages et pour les entreprises, ce dont bien sûr personne ne se plaint dans cette salle.

Monsieur le député André Vernay, retards dans les taxations et, Madame la députée (suppl.) Lucie Rausis, la plus jeune députées du Parlement, vous posez la même question, et vous êtes d'ailleurs plusieurs à vous en inquiéter, notamment le député (suppl.) Philipp Schnyder. C'est vrai que c'est un problème qui est lancinant..., j'allais presque dire que la plus jeune députée du Parlement n'était encore pas née quand les premières remarques sur les problèmes de taxation étaient déjà émises dans notre Parlement. Il y a forcément, lorsque l'on serre les charges de fonctionnement au plus près et que l'on compte toutes les billes pour être sûr d'avoir une gestion la plus rigoureuse possible, comme au Service des étrangers d'ailleurs, Monsieur le député André Vernay, mais là il y a encore d'autres choses qui ont joué dans le cadre des retards sur les naturalisations, mais j'y reviendrai, forcément qu'on travaille à la limite. Pas plus tard qu'il y a quelques semaines, j'ai rencontré par exemple tous les présidents du Haut-Plateau qui se plaignaient de la même situation, qui nous demandaient des explications. Lorsque l'on fait l'inventaire des problèmes et des situations, on s'aperçoit que la rotation des taxateurs est quand même relativement élevée dans certains secteurs et dans certaines situations ou régions du canton. Il y a des problèmes de maladie, etc. Cela fait que nous travaillons, c'est vrai, à flux tendu. Il est juste de relever qu'il y a beaucoup de taxations ou de dossiers par collaborateur, en moyenne beaucoup plus que dans les cantons qui nous entourent. Nous avons beaucoup d'espoir dans l'analyse que fait actuellement la commission de gestion pour essayer aussi de trouver des solutions. Il est fort possible que nous ne trouverons peut-être pas de solution évitant une augmentation de personnel à 100%, mais vous connaissez notre souci d'économies aussi en ce qui concerne les coûts de fonctionnement. Nous tâcherons donc de trouver la solution la plus pragmatique et la plus fiable possible.

Cela dit, il y a des priorités. On ne peut pas parler de personnel, par exemple, dans la sécurité comme on parle du personnel dans le Service des étrangers et de l'état civil pour la simple et bonne raison que les missions de l'Etat n'ont pas toutes la même importance et que, à un moment donné, lorsque l'on doit porter des choix politiques dans la gestion des affaires publiques, toutes les missions de l'Etat n'ont pas le même poids vis-à-vis du citoyen et vis-à-vis aussi du politique. C'est la raison pour laquelle nous avons fait, ces dernières années, beaucoup d'efforts en faveur de la police, en augmentant notamment l'effectif de la police cantonale parce que nous avons estimé, vous et nous, qu'il fallait faire un effort prioritaire dans la sécurité. Forcément, d'autres secteurs en ont pâti, d'autant plus que nous maintenons notre pression sur la croissance des frais de fonctionnement.

Monsieur le député André Vernay, il y a des rapports qui ont été faits sur la situation des naturalisations et leur retard. Vous savez qu'il y a eu un changement de procédure au niveau fédéral qui a fait que, à un moment donné, plus de 1'000 dossiers, qui étaient dans les tiroirs de la Confédération, nous sont revenus d'un seul coup puisque la procédure a changé et qu'on donnait au canton l'examen de ces dossiers. Alors, forcément, on n'absorbe pas une telle masse de travail durant une année. Mais, cela dit, il est vrai que nous fondons aussi pas mal d'espoir sur les modifications actuelles du processus de naturalisation pour trouver, à court et à moyen termes, des solutions pour arriver au bout et à jour avec les naturalisations en suspens.

Vous posez également une question très précise en ce qui concerne l'Office des poursuites de Brigue et le rapport de l'Inspection cantonale des finances qui parle de cette confusion des rôles difficile à déterminer entre les mandats confiés par le préposé à une fiduciaire qui lui appartient... (un "natel" sonne...), c'est mon épouse, elle est charmante, mais.... Alors, revenons..., vous voyez, Monsieur le député, je vous donne la priorité... à ce qui nous occupe. Si l'Inspection cantonale des finances, elle-même, a de la peine objectivement à donner une valeur à ces prestations et à connaître la réalité de ces transactions, il est d'autant plus difficile pour le Conseil d'Etat de porter une appréciation. Toujours est-il que la loi est assez floue sur la possibilité ou non de pouvoir le faire. Il y a des incompatibilités qui sont déterminées... (le "natel" sonne à nouveau...), ("je m'en occupe", dit M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet). Merci! (*Rires et brouhaha dans la salle.*) Je vous dirai demain si elle a été satisfaite de la réponse! Bon, alors forcément, le Conseil d'Etat est dans la difficulté pour pouvoir porter une appréciation sur la véracité et la qualité de ces relations. Toujours est-il que, une fois de plus, lorsque l'étatisation aura produit ses effets, de telles situations ne pourront tout simplement plus exister; elles se régleront d'elles-mêmes.

Retards administratifs et difficultés dans la gestion du Service de l'état civil et des étrangers, il est vrai que ce n'est pas la première exigence que nous avons posée à M^{me} Gianadda dans son service d'avoir une gestion administrative irréprochable. Vous savez que, dans son secteur, notamment en ce qui concerne la police des étrangers, les modifications vécues ces dernières années, entre autres par rapport aux bilatérales et à tous les dispositifs légaux fédéraux qui ont été modifiés, ont engendré une foule de nouvelles tâches et aussi de modifications de pratiques qui ont fait finalement la priorité d'investissement en personnel et d'engagement de la cheffe de service, mais aussi du personnel. Il est vrai que l'on a souvent le sentiment, compte tenu des modifications difficiles à anticiper, que le service court après le rétablissement d'une bonne gestion administrative plus qu'il ne la maîtrise, mais c'est aussi peut-être la situation particulière de ce secteur.

Monsieur le député (suppl.) Philipp Schnyder, vous soulevez à juste titre la problématique importante, mais qui se travaille par un effort d'information avant tout et ensuite un travail de fourmi derrière concernant l'amélioration du rating du canton. Si le canton a vu son rating considérablement amélioré ces dernières années, c'est parce que sa situation financière s'est aussi améliorée, mais surtout parce que le chef des finances qui m'a précédé a porté une priorité claire à le faire savoir et à le faire savoir d'une façon objective dans les milieux qui justement procèdent à cette analyse et à ce rating, et cela, on le lui doit. Maintenant, c'est un "acquis" – entre guillemets – pour le canton du Valais qu'il faut soigner. L'information doit continuer. L'effort dans ce sens doit donc persévérer.

En ce qui concerne la problématique des taxations et de l'augmentation de personnel au fisc, je pense avoir déjà donné une appréciation aux autres intervenants préopinants.

Messieurs les députés Rolf Eggel (suppl.) et Bernard Fauchère, à juste titre, vous vous inquiétez, et nous aussi, de la forte propension de l'augmentation des cas "psy" et des difficultés psychologiques et morales dans nos prisons que ce soit à Pramont, à Crêtelongue ou en préventive. Vous vous posez la question de savoir si les moyens à disposition suffisent. Non, les moyens à disposition ne suffisent pas. Vous savez que non seulement ces établissements ne travaillent pas d'une façon cloisonnée, il n'y a pas un "psy" pour Pramont ou une fraction de "psy" pour Crêtelongue, vous connaissez la manière de travailler du directeur des établissements qui travaille bien sûr en réseau et qui tient à garder une vue d'ensemble sur

le fonctionnement de ces établissements. Mais il est vrai que la propension est là. La situation nous démontre quotidiennement que, dans le futur, nous devons certainement engager des moyens supplémentaires. Est-ce par du personnel supplémentaire ou est-ce par des mandats que nous donnons à nos propres institutions qui existent? Il faudra encore discuter, de manière à ce que nous économisions au maximum les coûts, mais tout en donnant satisfaction aux réels besoins qui existent dans ces établissements.

Il est vrai aussi, Monsieur le député Bernard Fauchère, que les 268 requérants d'asile déboutés et disparus dans la nature, on ne les a pas "lâchés" dans la nature, comme vous l'avez dit, ils ont décidé de disparaître dans la nature, ce qui est différent. C'est tout à fait différent parce que, sinon, il faudrait dire à ce moment-là que l'on mettrait systématiquement en œuvre les mesures de contrainte, de manière à pouvoir les renvoyer d'où ils viennent du moment que leur statut n'est plus reconnu dans le pays. Or, nous n'avons pas cette politique systématique, sauf dans des situations bien particulières. Mais, il est vrai que le sort de ces gens nous échappe complètement après et que, bien souvent, on les retrouve dans d'autres cantons ou dans d'autres pays. Finalement, la maîtrise de cette situation, nous ne l'avons pas, ni au quotidien ni à moyen terme. Il faut le reconnaître. Trouver des solutions? Difficile à le dire dans le cadre légal fédéral actuel.

Monsieur le député (suppl.) Rolf Eggel, vous vous inquiétez de la vente de babioles sur le site Internet de la police cantonale, babioles sous forme de pièces au logo de la police cantonale. Il faut savoir que cela est avant tout destiné à l'interne de la police et aux familles des policiers..., et à vous aussi, Monsieur le député, si vous désirez acquérir peut-être une médaille de fidélité à la police cantonale..., en tout cas, dans les manifestations, cela pourrait peut-être vous servir! Mais toujours est-il que cela contribue quand même au développement de l'esprit de corps et je n'y vois pas d'inconvénients majeurs, pour autant que ce commerce n'empiète pas sur l'activité ordinaire et les missions prioritaires de la police cantonale. Mais, il est vrai que ce n'est pas dans le "corps business" de la police cantonale de faire des affaires avec leurs petits matériels.

Madame la députée Anne-Christine Bagnoud, vous posez la question du respect, de la déontologie, du comportement et du casier judiciaire, etc. des gens qui sont engagés dans la police cantonale. Je peux vous assurer que, à ma connaissance, ce respect existe et que nous ne tenons pas à engager dans nos rangs – et vous avez vu d'ailleurs lorsque nous avons eu des problèmes à Brigue avec quelle rapidité nous nous sommes défaits de ce jeune qui avait donné des tuyaux aux organisateurs et aussi par la suite aux médias –, à infiltrer notre police cantonale de ressortissants de ce genre de milieu non plus. Nous y serons d'autant plus attentifs à l'avenir.

Je crois ainsi avoir fait le tour des questions posées en ce qui concerne mon département et, bien sûr, je reste encore à votre disposition si, par hasard et de façon involontaire, quelqu'un se sentirait frustré d'une non-réponse. Dans le cadre de la discussion finale, je suis toujours ouvert à vous apporter les explications nécessaires.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, qui êtes à notre disposition, mais... aussi à celle de votre épouse!

Et si besoin était, nous avons eu aujourd'hui la confirmation de la polyvalence et de la complémentarité du collège gouvernemental!...

Je ne sais pas s'il faut une petite interruption de séance pour que l'information passe ou si nous pouvons attaquer directement le point suivant de l'ordre du jour?

OK, alors nous passons à votre département, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet.

**DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE
L'ENVIRONNEMENT (DTEE)
DEPARTEMENT FÜR VERKEHR, BAU UND UMWELT (DVBU)**

Discussion générale:

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Les comptes 2005 de l'Etat sont bons, on l'a déjà dit et répété.

La commission des finances, en préambule de son rapport, déclare que le compte 2005 peut être qualifié de très satisfaisant.

La commission des finances constate également avec satisfaction que l'augmentation des charges de fonctionnement est inférieure à celle des recettes.

L'Inspection cantonale des finances, dans ses considérations finales, tient à relever également que, malgré les problèmes soulevés dans son rapport, d'une manière générale, des efforts importants ont été entrepris tant au niveau de l'amélioration de la gestion des finances de l'Etat que de la transparence des informations financières fournies.

En ce qui concerne plus précisément le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, comme pour le compte général, il est à relever que:

- l'augmentation des recettes est supérieure à l'augmentation des dépenses de fonctionnement;
- par contre, les investissements prévus n'ont pu être réalisés entièrement. Cela a d'ailleurs été repris pratiquement par tous les intervenants hier matin;
- à noter à ce sujet que ce département est hautement tributaire du bon vouloir notamment de la Confédération en ce qui concerne les investissements prévus pour les routes nationales;
- au sujet des investissements précisément, le groupe GRL a longuement disserté sur la question de savoir s'il était opportun que l'Etat les intensifie en période de haute conjoncture. Ne serait-il pas plus judicieux, au contraire, d'accroître les investissements publics en période de morosité économique dans le secteur privé?
- la réflexion est permise et la question reste ouverte.

Pour le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, quelques manquements furent relevés soit dans l'analyse générale des comptes, celle du rapport de l'Inspection cantonale des finances ou encore celle de la commission des finances et de la commission de gestion.

Pour rappel, je ne mentionnerai que les plus significatifs.

Pour le service de la protection de l'environnement

Je ne reviendrai donc pas au sujet de la SATOM sur:

- les subventions à récupérer par l'Etat à hauteur de 265'680 francs;
- les acomptes versés en avance qui lui ont occasionné une perte en intérêts de 70'000 francs.

Par contre, il y aura lieu, à l'avenir, d'apporter une attention toute particulière aux projets intercantonaux afin d'éviter les difficultés rencontrées, notamment lors du calcul de la répartition des quotes-parts et des subventions versées par les différents partenaires des projets.

Pour le Service des bâtiments, des monuments et de l'archéologie

On notera une pratique quasi généralisée de l'adjudication des travaux de fouilles archéologiques de gré à gré exceptionnelle et cela pour des sommes très importantes. Cette pratique n'est sûrement pas toujours compatible avec les intérêts financiers de l'Etat, sans compter que, au niveau du respect de la loi sur les marchés publics, les entreprises hors canton, lésées par cette manière de faire, pourraient légitimement revendiquer.

Cette pratique a déjà d'ailleurs fait l'objet d'une intervention à l'Heure des questions lors de la session de mars 2006.

Pour le Service des routes et cours d'eau

Il est à relever, tout d'abord, la part supplémentaire 2005 concernant la RPLP revenant à ce service, soit 4'048'382 francs.

A relever également un dépassement important concernant l'entretien hivernal du réseau à hauteur de 2'300'000 francs. S'il est vrai qu'il est difficile d'anticiper les prévisions météorologiques hivernales, il serait souhaitable d'être, à l'avenir, plus optimiste en ce qui concerne les chutes de neige. Ce ne sont en tout cas pas les remontées mécaniques valaisannes qui s'en plaindraient.

Concernant maintenant le tunnel de Riedberg, dossier largement diffusé par la presse et qui a déjà été longuement discuté ici au Parlement, il serait grandement souhaitable, pour ne pas dire impératif, que le consortium incriminé dans cette affaire restitue à l'Etat les intérêts perçus par cette somme pour les travaux non encore réalisés à ce jour.

Pour ce qui est de l'aspect juridique de l'affaire, laissons les enquêtes pénales et disciplinaires en cours apporter leurs considérations.

A noter aussi qu'un deuxième tunnel, à savoir le tunnel de Hubil, fait également l'objet de remarques d'ordre général de la part de l'Inspection cantonale des finances, notamment en ce qui concerne la qualité des projets déposés, de la mise en soumission des travaux sur la base d'un projet abouti, de l'annonce des imprécisions décelées en cours de mandat et à leur traitement immédiat.

Sous la même rubrique, l'Inspection cantonale des finances relève que, en rapport avec les investissements des routes nationales enregistrés sur la base de fausses informations, il doit émettre des réserves sur la rubrique d'investissements y relative.

Il est, cependant, utile de préciser que, pour cette rubrique, le canton n'est concerné qu'à hauteur de 4% des investissements et que ces montants n'ont donc pas une influence significative sur l'appréciation du bilan de l'Etat.

Pour ce qui est des routes cantonales, nous n'avons trouvé aucune indication au sujet de l'évolution comparative en relation avec l'entretien de celles-ci par rapport à la note idéale de 5. Je rappelle que, en 2004, les routes valaisannes obtenaient un médiocre 2,5.

A noter encore que la non-application d'une manière généralisée de l'article 22 et de l'article 22bis de la LGCAF a retenu toute l'attention du groupe GRL. Ces deux articles, voulus par le Parlement, sont indissociables, sauf avec l'accord dudit Parlement.

Pour rappel, l'article 22 fixe les critères d'application suivants pour les dépassements de crédits qui doivent concerner:

- des dépenses urgentes;
- des dépenses fixées impérativement dans la loi;
- des dépenses couvertes durant le même exercice par des recettes correspondantes.

Ainsi, l'instauration d'une pratique visant à utiliser tous les reliquats de crédits ne correspond pas à la volonté du législateur, et le DTEE peut être qualifié de champion toutes catégories dans cette manière de fonctionner!

Pourtant, à l'usage, on se rend compte que l'application pure et dure de ces articles de la LGCAF pose de gros problèmes de rationalité et de mise en pratique. Dès lors, il sera important de se pencher rapidement et avec attention sur la teneur de ces articles afin d'en faciliter la gestion.

Pour terminer et sans rapport direct avec les comptes du DTEE, mais plutôt avec la gestion plus spécifique de la signalisation de chantier, permettez que j'anticipe l'Heure des questions avec un constat d'actualité.

Il y a peu, dans la vallée chère à M^{me} Rey-Bellet, à l'occasion de la Fête des mères qui coïncide avec une importante rencontre musicale, une signalisation de chantier mal adaptée sur un secteur de travaux, par ailleurs bienvenus, a fortement perturbé l'accès pour bon nombre de mélomanes, principalement du groupe GRL, se rendant à cette manifestation. Depuis, des mesures ont été prises au grand soulagement des organisations qui ont suivi, à savoir le Tour d'Italie, le week-end de l'Ascension et un nouveau rassemblement musical dimanche dernier.

Pourtant, plus en amont dans la vallée, deux feux de signalisation successifs, mis en place en raison de travaux de consolidation de piliers près de l'entrée nord du tunnel du Grand-St-Bernard, ont engendré, eux aussi, de gros problèmes de fluidité du trafic, notamment à l'occasion du pont de l'Ascension.

Sachant que l'axe du Gothard sera fermé ou du moins perturbé pour une période encore indéterminée, ne serait-il pas possible, Monsieur le chef du département, d'apporter quelques correctifs à cette situation, pour les fins de semaine tout au moins?

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance et longuement discuté des comptes 2005 et de la gestion financière et administrative du Département des transports et de l'équipement.

Tant l'Inspection cantonale des finances que la commission des finances ont mis en exergue et dénoncé certains problèmes et pratiques que l'on pourrait qualifier de contraires à saine gestion et qui se sont déroulés dans différents services de ce département, notamment:

- L'affaire du tunnel de Riedberg, maintes fois citée, trouvera certainement son épilogue auprès du tribunal d'instruction pénale compétent et induit inévitablement des mesures efficaces en vue de remédier définitivement aux dysfonctionnements constatés au sein de la Section des routes nationales du Haut-Valais.
- Les pertes cumulées des téléphériques gérés par le Service des transports, habituellement activées à l'actif du bilan, devront effectivement être considérées comme des non-valeurs et, à l'avenir, disparaître du bilan et non pas être résorbées par d'éventuels bénéfices futurs et hypothétiques.
- Enfin, la pratique de paiements anticipés aux entreprises.

Pour le reste des constatations, le groupe DC du Centre ne peut que se rallier aux différentes remarques et demandes, telles qu'énoncées dans le rapport de la commission des finances, tout en insistant spécialement pour que les dispositions légales, plus particulièrement les articles 22 et 22bis de la LGCAF, soient respectées. Il appartient au Conseil d'Etat de préciser, d'entente avec la commission des finances, l'interprétation de ces dispositions particulières, notamment en se fondant sur les travaux et délibérations parlementaires. Il en va non seulement de la crédibilité de nos institutions, mais également du respect des décisions budgétaires et de la volonté de ce Parlement.

Il appartiendra également au chef du département de prendre les mesures disciplinaires et de sanctionner les responsables si de telles pratiques devaient, à l'avenir, se reproduire.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Zum Verwaltungsbericht und zur Jahresrechnung 2005 erlaube ich mir namens der CSPO-Fraktion die nachfolgenden Bemerkungen.

Ich will voraus schicken, dass mir unser geschätzter Departementvorsteher, Herr Jean-Jacques Rey-Bellet, den ersten Hinweis auf den Verwaltungsbericht seines Departements sicher nicht übel nehmen wird. Er ist ja auch eher mit einem Lächeln auf den Stockzähnen begleitet.

Im deutschen Text des Verwaltungsberichts finden wir nach der Seite 96 die von Staatsrat Rey-Bellet unterzeichnete Einleitung zum Departement für Verkehr, Bau und Umwelt. Interessant ist, dass wir auch nach der Seite 100 noch einmal den gleichen Text finden und zwar jedes Komma genau gleich.

Wollte man etwa von höchster Stelle darauf hinweisen, dass man dem Oberwallis gewisse Sachen gleich zweimal schriftlich geben muss, damit es auch verstanden wird. Vielleicht hat man ja auch gesagt, ennet der Raspille gilt: doppelt genäht hält besser!

Nun lassen wir den Humor beiseite und kommen wir zu einzelnen wichtigen Bereichen.

Unsere Fraktion hat die Befürchtung, dass aufgrund der Vorkommnisse im Riedbergtunnel das gesamte Oberwalliser Nationalstrassenprojekt weiter ins stocken geraten könnte. Wir wären dankbar, wenn uns der Staatsrat versichern könnte, dass alle Massnahmen getroffen worden sind, dass keine Verzögerungen auftreten.

Unser zweites Anliegen betrifft die Strassenzölle.

Die Strassenzölle, die immer noch bezahlt werden müssen um in den Kanton zu gelangen bzw. diesen mit dem Auto zu verlassen. An der Furka, Richtung Osten, am Lötschberg, Richtung Norden, am Simplon, Richtung Süden und am Grossen St. Bernhard müssen wir solche Strassenzölle entrichten. Wäre es nicht angezeigt, dass der Kanton Wallis mit einer kantonalen Initiative und gemeinsam mit dem Kanton Graubünden, welcher am Greinatunnel das gleiche Problem hat, beim Bund Druck machen könnte, damit diese Zölle endlich abgeschafft werden.

Ein Wort zur Sicherheit.

Sie, Herr Staatsrat Rey-Bellet, heben Ihre Sorgen betreffend die Zuteilung von Mitteln für die Waldarbeit in Ihrer Einleitung hervor. Die CSPO-Fraktion teilt diese Sorgen. Es darf doch nicht sein, dass eine während nun zwei Jahrzehnten aufgebaute Tätigkeit im Dienste der Schutzwälder im Rahmen von Sparmassnahmen so unter die Räder kommt.

Diese Rechnung könnte uns später sehr teuer zu stehen kommen.

In rund achtzehn Monaten wird der Lötschberg Basistunnel eröffnet. Hat der Staatsrat ein abgeseignetes Konzept, welches sicherstellt, dass nicht nur die beiden Zehnden Visp und Brig von der Anbindung an die Hochleistungsbahn profitieren, sondern auch alle übrigen Regionen davon Nutzen ziehen können?

Welche konkreten Schritte hat die Regierung in dieser Sache bis heute beispielsweise betreffend Fahrplanplanung unternommen?

Zum letzten Punkt.

Die jetzige Verkehrssituation im Oberwallis braucht durch die Sperrung der Gotthardstrecke sofortige Handlung. Wir verweisen auf die dringende Interpellation der CSPO, welche vom Abgeordneten, Kollega Philipp Schnyder, gestern hinterlegt wurde.

Nun bin ich fast sicher, dass uns Herr Staatsrat Rey-Bellet betreffend den aufgeworfenen Fragen und Anregungen bestens informiert.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

Les montants budgétisés pour l'entretien du patrimoine immobilier, bien qu'entièrement utilisés, n'ont servi qu'à en contenir la perte de valeurs, l'indice Schröder passant de 79 à 78%. De l'avis même du Conseil d'Etat, cette situation ne peut perdurer indéfiniment. Nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens.

Dès lors, au vu des résultats 2005, de l'avis exprimé par le Conseil d'Etat dans son rapport, mais surtout dans la perspective du budget 2007, le groupe PS/AdG considère comme

important d'être informé aujourd'hui déjà sur la politique qu'entend adopter à l'avenir le département pour non plus uniquement contenir la perte de valeurs de nos bâtiments, mais procéder à une réelle revalorisation d'un patrimoine qui – est-il nécessaire de le rappeler? – a été acquis avec les deniers du contribuable.

Je vous remercie.

M. le député (suppl.) Pascal Lugon (PS/AdG):

Monsieur le chef du département, étant donné la motion du député Charles Monnet acceptée en session de février 2005 et la préparation du groupe de travail Effor2 en vue de la modification de la politique forestière de subventionnement dès 2008, nous souhaiterions connaître les montants alloués dans le cadre du compte 2005 à la revalorisation de la filière bois.

Le Valais est recouvert à 22% par des forêts. Leur entretien est vital et le développement économique de ce potentiel est énorme.

Ainsi, nous nous demandons également si nous pouvons espérer voir apparaître dans le prochain budget des montants alloués à des projets de valorisation de la filière bois, par exemple en subventionnant la création d'une usine à pellets qui aurait le double avantage de favoriser le maintien de notre patrimoine naturel et de libérer quelque peu notre économie du pétrole qui coûte de plus en plus sans rien rapporter à l'économie locale et surtout sur lequel nous n'avons aucun contrôle. Notre groupe déposera un postulat allant dans ce sens.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wir haben zwei Fragen was das Baudepartement von Herrn Staatsrat Rey-Bellet betrifft.

Die erste Problematik: Lärmschutzsanierungen im Zusammenhang mit der NEAT.

Wir haben immer betont wenn es keinen genügenden Lärmschutz gibt im Oberwallis, wird es nach Eröffnung des NEAT Basistunnels am Lötschberg ein böses Erwachen geben. Dem Verwaltungsbericht haben wir jetzt entnommen, dass das Bundesamt offenbar die Lärmschutzprojekte für die Gemeinden Brig-Glis, Lalden und Visp genehmigt hat. Es fehlt eine Gemeinde, eine wichtige Gemeinde. Das ist die Gemeinde Naters. Wer die Gemeinde Naters kennt, weiss, dass das Siedlungsgebiet dieser Gemeinde direkt an der Linie der NEAT liegt und dieses Gebiet wird massiv betroffen sein vom Güterverkehr, der ab Dezember 2007 durch das Tal donnern wird. Deshalb die Frage: Wo ist dieses Dossier Lärmschutzmassnahmen in der Gemeinde Naters und welches ist die Position der Walliser Regierung im Zusammenhang mit den Lärmschutzmassnahmen in dieser Gemeinde?

Die zweite Frage betrifft den Autobahnbau im Oberwallis.

Da entnehmen wir der Rechnung, dass 33,5 Millionen Franken nicht investiert worden sind, also 33,5 Millionen liegen unter dem Budget. Und in diesem Zusammenhang macht es doch etwas stutzig, dass seinerzeit die Walliser Regierung zu einer Autobahndemonstration in Bern aufgerufen hat, um in Bern mehr Kredite für den Autobahnbau im Oberwallis zu holen, nachdem ja diese Kredite nicht gebraucht worden sind.

Darum meine Frage: Diese Demonstration in Bern, an welcher meines Wissens auch ein Staatsrat mit dem Töff teilgenommen hat, was hat sie effektiv gebracht? Lässt sich das in Zahlen beziffern, sind zusätzliche Kredite in Bern losgelöst worden für den Bau der Autobahn im Oberwallis? Danke schön.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est justement concernant l'article 22bis de la LGCAF qui a déjà donné à parler pas mal ici au Parlement.

Il a été dit, tout à l'heure, qu'il serait bien, pour clarifier l'application de cet article, de se baser un peu sur les délibérations parlementaires qui ont eu lieu justement dans le cadre de la révision de la LGCAF.

Alors, en recherchant dans ces délibérations parlementaires, il se trouve qu'à l'époque, et ici je cite le président de la deuxième commission: "Il a été étudié la possibilité d'un règlement pour régler les détails de la compensation", une proposition qui a été refusée par la commission et il a été encore dit: "On peut s'imaginer que le Conseil d'Etat, en tout cas l'Administration des finances fera un règlement interne."

Donc, cela appuie dans le sens qu'il faut vraiment revenir aux sources de ce qui a fait que cet article 22bis LGCAF est la situation que l'on connaît actuellement et vraiment de pouvoir régler son interprétation et son application pour les cas futurs.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais, tout d'abord, remercier les intervenants pour les questions qu'ils ont posées et pour le souci qu'ils se font par rapport à l'équipement du canton. C'est essentiellement ce type de questions qui a surgi ce matin.

Monsieur le député Jean-François Copt, vous faites allusion à la difficulté de réaliser les investissements prévus – nous l'avons vu tout à l'heure – à propos de ce crédit supplémentaire du Service des transports. J'aimerais attirer votre attention sur les chiffres de la page 22* du compte 2005 où, au chapitre 5.18, il est mentionné que les investissements sont répartis en trois catégories:

- les investissements de l'Etat;
- les participations aux investissements de tiers;
- les prêts et participations.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, pour se faire une idée des possibilités de planification qu'a mon département, vous pouvez constater que, en ce qui concerne les investissements de l'Etat, l'écart par rapport aux investissements nets est de 2%. Si, de surcroît, on corrigeait encore cela par le fait que nous avons bénéficié fort heureusement de 1,5 million de francs de subventions inespérées de la Confédération, nous serions exactement dans la cible avec les investissements de l'Etat.

Par contre, en ce qui concerne les investissements de tiers, nous sommes 11% en dessous de ce que nous avons prévu. Or, les investissements de tiers, et ceci est une des particularités de notre situation budgétaire valaisanne, sont plus élevés que les investissements de l'Etat. La participation de l'Etat aux investissements de tiers est plus élevée que le montant que l'Etat met lui-même pour ses propres investissements! Alors, forcément, lorsque les tiers ne font pas les investissements, nous n'arrivons pas à atteindre ce niveau d'investissements qui a été souhaité par le Grand Conseil. Mais plus fort encore: regardez – aucune remarque n'a été faite ici – ce qui se passe au niveau de la rubrique d'investissements Prêts et participations. Alors, je n'ose plus parler là de pour-cent parce que, par rapport au budget Prêts et participations, l'écart est de 250%: 9 millions de différence uniquement sous cette rubrique Prêts et participations! Cet écart serait encore plus élevé si je n'avais pas proposé au Conseil d'Etat de procéder à cette fameuse utilisation de l'article 22bis de la LGCAF: la différence serait ainsi de 350% sous cette rubrique, soit 12 millions d'investissements de moins. Cette rubrique Prêts et participations concerne notamment les crédits LIM et d'autres choses de ce genre; toutes choses dont je suis certain que mon collègue Jean-Michel Cina pourra expliquer pourquoi il y a ces différences, mais toutes choses qui ne doivent pas remettre en cause la confiance que nous avons en matière de politique d'investissements. Toutefois, cela transparait dans un compte et je pense qu'il faut s'en occuper.

Vous faites également une référence à la pratique du gré à gré exceptionnel en matière de fouilles archéologiques. La procédure de gré à gré exceptionnel est prévue dans la loi, non seulement dans la loi valaisanne, mais aussi sur les plans national et international. Elle est expressément prévue pour des objets de cette nature. Soyez certains, puisque nous publions ces adjudications de gré à gré exceptionnel dans la presse, que si cette pratique était condamnable, alors les entreprises autres que celles que nous mandations n'hésiteraient pas à nous le faire remarquer. Jusqu'à ce jour, pas une seule intervention à ce sujet: ce qui montre bien le caractère de spécialités qui est attaché à ce type de travaux de fouilles archéologiques. Je répète que nous respectons la législation sur les marchés publics, même si nous n'aimons pas faire du gré à gré exceptionnel: dans ces cas particuliers, c'est inévitable.

En ce qui concerne le tunnel de Riedberg, il y a eu plusieurs interventions. Vous le savez, l'Inspection cantonale des finances poursuit ses investigations non seulement sur le tunnel de Riedberg, mais sur d'autres chantiers des routes nationales, de manière à déterminer s'il s'agit, comme certains l'ont dit, d'une pratique générale ou si, au contraire, il s'agit de cas isolés. Il faut donc attendre la suite de ces investigations de l'Inspection cantonale des finances, de même qu'il faut effectivement attendre la suite de la procédure engagée sur le plan pénal. La commission de gestion suit également tout cela. Je précise encore que j'ai mandaté mon Service des routes et cours d'eau, avec l'aide d'un expert, pour vérifier si, dans d'autres chantiers que ceux des routes nationales, cette pratique aurait été utilisée. Voilà où nous en sommes au sujet du tunnel de Riedberg. Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais il est évident que nous aurons encore à en parler.

En ce qui concerne l'état des routes, Monsieur le député, vous avez raison de vous en inquiéter, mais la réponse, vous la trouvez à la page 145 du compte 2005 dans le rapport de controlling. Mais, je le sais, Mesdames et Messieurs les députés, vous n'êtes pas habitués à lire ces rapports de controlling, qui ne sont pas faciles à la lecture et à la compréhension. Vous y verrez là que cet état périodique des routes n'est fait que tous les quatre ans. Il n'est donc pas possible de donner l'évolution année après année puisque nous n'en faisons pas un inventaire annuel complet. Je répète que vous trouvez les réponses à ce sujet en page 145 du compte dans le rapport de controlling.

Je ne reviendrai pas sur les articles 22 et 22bis de la LGCAF qui sont – je crois que maintenant c'est clair après tout ce qui a été dit hier et aujourd'hui – à réexaminer. Je remercie d'ailleurs le président de la commission des finances d'avoir fait les recherches nécessaires qui ont montré que, effectivement, déjà dans le Grand Conseil à l'époque, on imaginait qu'un règlement, au moins interne à l'Administration, serait sans doute mis en place; mais, je crois que l'on doit aller plus loin pour éviter les incompréhensions entre Parlement et Gouvernement. Finalement, l'interprétation des articles 22 et 22bis de la LGCAF est à réexaminer avec le Parlement. Le plus gros défaut, probablement, de l'article 22bis, c'est son numéro..., tout simplement parce qu'il a trouvé sa place après l'article 22! S'il s'agissait effectivement d'une loi nouvelle, nous lui aurions donné un autre numéro. Cependant, placé comme il l'est et avec cette numérotation 22bis qui était inévitable, il apparaît automatiquement comme une extension de l'article 22. C'est comme cela que la commission des finances l'interprète. Ce n'est pas notre avis, mais je répète que nous devons en discuter avec à l'esprit non seulement ce que l'on retrouve dans certains documents ou rapports écrits, mais aussi le fait que cet article 22bis n'est rien d'autre que la reprise d'une disposition qui existait pour les unités pilotes à l'intérieur d'un même contrat politique. Affaire à suivre donc!

Monsieur le député, vous faites encore, à juste titre, allusion aux difficultés qu'il y a en matière de signalisation de chantier. Est-ce que j'ose vous dire que je n'étais pas là lorsque vous avez constaté ce problème lié à un festival..., mais j'étais là, par contre, dimanche passé, dans la même commune, pour un autre festival et où je me suis fait prendre à partie par un citoyen parce que je n'avais pas autorisé ou plutôt parce que la police cantonale n'avait pas autorisé le déroulement du cortège, démocrate-chrétien celui-là, sur la route internationale du Grand-St-Bernard. J'ai essayé d'expliquer à ce citoyen qu'il est difficile d'interrompre une circulation internationale pour un cortège régional. Mais, évidemment, on peut penser différemment et les questions de signalisation, vous le savez, Mesdames et Messieurs les députés, c'est presque aussi difficile que l'ensemble des investissements de l'Etat! Bien sûr, il faut faire mieux et j'inviterai encore mes services, notamment en charge des investissements, à faire en sorte que ces signalisations soient adaptées aussi aux besoins des usagers de la route et pas seulement aux besoins du chantier. Toutefois, si vous voulez dérouler rapidement un chantier, il y a des inconvénients...

Monsieur le député Daniel Porcellana, vous faites une remarque concernant la pratique comptable au sujet du Service des transports et en particulier des téléphériques. Nous suivons-là les instructions de l'Administration cantonale des finances. Vous savez que c'est elle qui commande en la matière et nous nous y tenons.

En ce qui concerne les sanctions disciplinaires qui devraient être prises par le chef du département, je vous rappelle que les mesures disciplinaires qui ont une certaine importance sont toutes prises à la suite d'un mandat donné à la commission qui existe sur le plan cantonal et les décisions, ensuite, sont prises par le Conseil d'Etat. Il est évident que lorsqu'il y a des infractions graves sur le plan administratif, nous devons saisir cette commission disciplinaire et le Conseil d'Etat doit être, et je crois qu'il l'est, prêt à prendre des sanctions même si, parfois, celles-ci sont désagréables.

Cela m'amène à répondre à la question du député Ignaz Imboden par rapport à cette difficulté du tunnel de Riedberg. Vous avez raison de vous inquiéter, Monsieur le député, des suites que cela peut avoir sur l'avancement de l'autoroute. C'est la raison pour laquelle nous avons pris deux types de mesures. Les premières concernent nos relations avec l'Office fédéral

des routes. Nous avons mis à plat toute cette question avec l'Office fédéral des routes. En particulier avec son vice-directeur en charge des investissements autoroutiers, nous avons défini la suite à donner pour l'avancement de l'autoroute d'une manière générale. Il y a là parfaite concordance entre l'avis de l'Office fédéral des routes et mon département. Les secondes mesures concernent plus précisément les dispositions à prendre sur place en relation avec les mesures disciplinaires qui ont été prises par le Conseil d'Etat: une organisation fine de remplacement des personnes en fonction de leur travail a été mise en place par le service lui-même, à ma demande et à celle du Conseil d'Etat. Cette organisation fine est assurée encore tous les lundis matins sur place par le chef du service. Donc, dans l'immédiat, nous faisons tout ce que nous pouvons pour éviter qu'il y ait des incidences sur l'avancement de l'autoroute. Mais, pour le dire franchement, la difficulté principale – j'aurai l'occasion de le redire tout à l'heure – est d'avoir le personnel en nombre suffisant et compétent par rapport à une œuvre qui est maintenant prête à prendre une autre dimension que le volume des investissements que nous avons connu ces dernières années.

Vous posez aussi une question que l'on se pose toujours dans ce canton: celle des péages à supprimer. C'est vrai, le Valais est souvent considéré comme un "Sonderfall" et nos concitoyens suisses trouvent que le Valais a souvent des privilèges. Alors, en ce qui concerne l'accessibilité au canton, nous sommes pratiquement les seuls à être discriminés. Il faut le dire clairement. L'accès au Valais, à l'exception du défilé de St-Maurice – dans lequel je n'ai pas encore réintroduit un péage! – est partout payant. C'est une situation anormale, mais nous la dénonçons depuis longtemps et nous n'avons aucun signal positif de la Confédération par rapport à cette situation, si ce n'est certaines perspectives peut-être en relation avec le classement de la route du Grand-St-Bernard dans les routes d'importance nationale. Toutefois, cela ne signifie pas encore que le tunnel deviendra fédéral et cela ne signifie pas une modification du système de péage. Cependant, nous devons régulièrement ramener cette question sur le tapis, sans jamais nous décourager, même si toutes les réactions fédérales sont négatives. Je vous rappelle encore l'absence de soutien de la Confédération à la réintroduction de l'Autoverlad au Simplon. C'était tout simplement, à mon avis, inadmissible et injuste par rapport à notre canton.

Vous vous inquiétez encore, Monsieur le député, de la problématique des forêts. Nous nous en inquiétons aussi. La solution à ce problème doit être trouvée au moment de l'affectation des fonds qui nous seront attribués dans le cadre de la RPT. Mais, là aussi, nous ne sommes pas en mesure de donner des promesses par rapport au maintien des volumes d'investissements. Toutefois, soyez certain, Monsieur le député, je ferai tout mon possible pour convaincre mes collègues que la forêt valaisanne est indispensable, et pas seulement pour les amateurs de pins sylvestres. C'est un élément indispensable de notre canton et, cas échéant, je ne doute pas que le Grand Conseil apportera l'appui nécessaire.

En ce qui concerne l'ouverture du Lötschberg à la fin de l'année prochaine, il est évident que les dispositions à prendre en matière économique pour profiter de ce tunnel doivent être prises à deux niveaux. Au niveau privé d'abord: Les investissements que nous faisons, les infrastructures que nous mettons à disposition doivent servir l'économie. Cette économie doit elle-même réagir. C'est donc le premier niveau. Le second niveau, c'est évidemment un appui "logistique" – entre guillemets – à fournir par le département de mon collègue Jean-Michel Cina et par les organisations en charge de l'économie dans ce canton. A lire les médias depuis au moins deux ans sur cette question et à voir le nombre de rencontres

qui sont organisées, je crois que cette relation économie privée et soutien public fonctionne. Notre part, elle, continue non pas dans l'investissement à proprement parler, mais elle continue, comme vous l'avez dit, à travers les horaires. Je crois que ce que nous avons obtenu dans les négociations avec les chemins de fer en matière d'horaires est une bonne affectation des sillons. Toutefois, nous devons toujours être attentifs. Puisque c'est chaque année que reprend la procédure des horaires.

Mon collègue Jean-René Fournier répondra à la question relative à la fermeture du Gothard dans le cadre de l'interpellation urgente qui sera traitée vendredi matin.

Madame la députée (suppl.) Sandrine Desponds, vous avez raison de mettre en évidence une fois de plus l'entretien insuffisant des immeubles de notre patrimoine. Je ne peux que vous répondre que, à l'avenir, ce sera, comme par le passé, les budgets annuels qui vont en décider. Vous avez aussi raison de dire qu'on ne doit pas le faire de manière ponctuelle. En effet, octroyer 2 millions de plus une année parce qu'il y a un coup de cœur dans ce Parlement ne va pas nous permettre d'améliorer la situation de nos immeubles sur du long terme. C'est donc effectivement une question de planification. Vous savez que la très fameuse PIP (planification intégrée pluriannuelle) est en cours. Nous devons trouver à l'intérieur de cette planification intégrée pluriannuelle de quoi assurer un meilleur entretien de nos immeubles.

Monsieur le député (suppl.) Pascal Lugon, vous rappelez la problématique connue de la revalorisation de la filière du bois. Les efforts, là aussi, doivent être communs entre privé et public. Vous savez que nos moyens financiers pour faire de la promotion à proprement parler sont relativement limités. Ces moyens doivent être coordonnés aussi entre mon collègue Jean-Michel Cina en charge de l'économie, parce que le secteur du bois est un secteur économique important pour le canton, et mon service, en sachant que les moyens financiers de mon service sont très limités pour cela. J'attends donc avec beaucoup d'intérêt le postulat que vous allez déposer. S'il concerne cette usine à pellets, pourquoi pas? C'est un projet en tout cas intéressant et qui pourrait faire l'objet d'un soutien de l'Etat.

Monsieur le député German Eyer, vous posez deux questions: tout d'abord, celle de l'assainissement du bruit de la NLFA. Vous savez que, dans ce processus, le canton a toujours appuyé les communes. Il ne s'agit pas là d'une procédure cantonale, mais d'une procédure fédérale. Nous nous sommes beaucoup impliqués dans cette procédure pour faire améliorer les protections antibruit. Si la situation n'est pas encore idéale, il est évident que c'est aux communes, dans le cadre de la procédure fédérale, à faire état de leurs demandes justifiées. En ce qui nous concerne, nous sommes toujours prêts à apporter notre aide aux communes. Nous comprenons parfaitement les inquiétudes des habitants et des communes; toutefois, comme vous le savez, la Confédération applique les lois fédérales et, dans ce domaine-là, les désirs ne sont pas toujours exaucés. Ce qui est surtout important, si nous n'obtenons pas certaines protections antibruit immédiatement, c'est de pouvoir exiger des CFF qu'ils procèdent, après la mise en service du Lötschberg, à une nouvelle évaluation, celle-là parfaitement concrète avec des bruits concrets d'une circulation de trains sur cet axe, pour pouvoir, cas échéant, compléter le dispositif de protection antibruit.

Vous posez, enfin, la question de la construction de la A9 dans le Haut-Valais par rapport à ces 33 millions qui n'ont pas été investis cette année. Je rappelle que ces 33 millions, par rapport à un budget à réaliser encore sur cette autoroute de près de 2 milliards ou par rapport à une dotation annuelle qui sera de l'ordre de 150 millions à 200 millions ces prochaines années, représentent deux mois de travail ou deux mois de retard sur la construction de l'autoroute. Donc, notre action n'a jamais visé à absolument, chaque année,

dépenser l'argent que la Confédération était prête à mettre à notre disposition, mais nous avons toujours mené notre action en vue du respect de la planification à long terme de la Confédération. Cette planification à long terme change une fois par année dans le meilleur des cas, parfois deux fois dans l'année, et notre attention est toujours portée sur le respect de la septième planification. C'est cela le sens de notre combat à Berne. C'était cela le sens de notre manifestation sur la Place fédérale. C'est cela aussi notre action maintenant et dans les années à venir. Vous posez concrètement la question: qu'est-ce que cela a apporté? Monsieur le député, cela a apporté maintenant, de la part de la Confédération, des déclarations multiples disant que le programme d'achèvement du réseau de base des routes nationales doit être prioritaire et cela a amené de la part de la Confédération en quelque sorte un bétonnage de cette septième planification. Nous devons toujours être prudents, mais la Confédération l'a clairement dit. Et non seulement elle l'a dit, mais si vous remarquez maintenant le projet de fonds d'équipement que prépare la Confédération, qui est très différent de l'ancien fonds Avanti+ ou Dopo ou toutes les terminologies qui ont précédé la votation populaire de refus de ce fonds, maintenant, le fonds d'équipement de la Confédération prévoit expressément d'affecter une partie du fonds à l'achèvement du réseau de base. Alors, Monsieur le député, c'est cela notre principal succès. Mais ce succès peut être remis en cause chaque année. C'est la raison pour laquelle nous sommes attentifs au respect de cette septième planification.

Je vous remercie encore une fois de votre intérêt pour mon département. Evidemment, si d'autres questions surviennent, je suis toujours à votre disposition. Vous connaissez mon adresse et mon empressement au service des équipements de ce canton.

(Suite de l'examen du compte 2005, *séance du jeudi 8 juin 2006.*)

Développements / Entwicklungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

6. POSTULAT

**du groupe UDC/SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant la
sécurité routière dans le secteur des supermarchés de Collombey
(11.04.2006) (5.032)**

POSTULAT

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent Gavillet, betreffend
Strassensicherheit in der Region der Einkaufszentren von Collombey
(11.04.2006) (5.032)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP):

Mon collègue, le député Laurent Gavillet, étant absent pour des raisons professionnelles, c'est à moi que revient l'honneur de défendre ce postulat au nom du groupe UDC/SVP.

Ce postulat concerne une route que chacune et chacun aura certainement empruntée, ne serait-ce que pour admirer la superbe vallée d'Illiez ou pour rendre visite à vos amis montheysans.

Ce tronçon de route est celui qui relie le rond-point des centres commerciaux de Collombey-Muraz et celui de la SATOM. Il y a, en effet, à cet endroit, des bas-côtés d'une hauteur d'environ 3 mètres qui représentent un danger important en cas d'accidents, surtout la nuit ou encore l'hiver.

Le problème, dans ce secteur, mérite d'autant plus notre attention que cette route est très fréquentée, non seulement par les gens de la région, mais aussi par tous ceux qui sortent de l'autoroute à St-Triphon ou qui arrivent d'Aigle-Ollon en direction des centres commerciaux de Collombey et Monthey ou du tunnel de la vallée d'Illiez.

Peut-être aussi faut-il envisager le risque que si l'Etat du Valais ne fait rien, sa responsabilité pourrait être engagée en cas d'accidents, et il y en a déjà eu.

C'est pourquoi nous demandons d'abord une analyse des moyens de sécuriser ce tronçon de route, puis que l'on mette au plus vite au budget le montant permettant de réaliser les travaux nécessaires.

Merci de votre attention.

Le président:

Ce postulat n'est pas combattu. Il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

7. INTERPELLATION

**du député Beat Abgottspon (CVPO) concernant la réorganisation de la
Section cantonale routes nationales (12.04.2006) (5.033) (*postulat
transformé en interpellation par l'auteur*)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend Reorganisation
kantonale Sektion für Nationalstrassen (12.04.2006) (5.033) (*Postulat
durch den Autor in eine Interpellation umgewandelt*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Jakob Walter (CVPO):

Herr Beat Abgottspon ist ortsabwesend und aus diesem Grunde vertrete ich ihn hier.

Die Reorganisation der Forstkreise im Departement für Verkehr, Bau und Umwelt hat aufgezeigt, dass es enorm wichtig ist, dass Reorganisationsprojekte genügend und optimal kommuniziert werden. Es geht nicht um die Frage ob solche Reorganisationen nötig sind, sondern vor allem um die Frage wie sie umgesetzt werden und wie sie auch mit den involvierten Kreisen kommuniziert werden. Bei den Forstkreisen sind diesbezüglich offensichtlich Fehler gemacht worden.

Die CVPO möchte deshalb, dass bei der Reorganisation der Walliser Sektion für Nationalstrassen nicht die gleichen Fehler nochmals gemacht werden.

Die CVPO nimmt zwar mit Befriedigung zur Kenntnis, dass der Sitz der kantonalen Sektion für Nationalstrassen ab spätestens 2008 im Oberwallis angesiedelt werden soll. Das ist eigentlich auch konsequent, denn die zu bauenden Nationalstrassenabschnitte befinden sich alle im Oberwallis.

Vor dem Hintergrund der Sorge um eine transparente Informationspolitik in dieser Angelegenheit hat die CVPO deshalb dem zuständigen Staatsrat eine Reihe von Fragen gestellt.

Wir sind der Auffassung, dass sich die Situation seit der Eingabe der Interpellation im April dieses Jahres in der Sektion Oberwallis für Nationalstrassen noch verschärft hat. Es scheint, dass gegenwärtig in dieser Sektion niemand Chef ist. Die Verunsicherung bei den Mitarbeitern ist gross.

Und diese Situation ist gerade für den Bau der Nationalstrasse im oberen Kantonsteil katastrophal. Wir erwarten deshalb, dass uns der Staatsrat genaue Termine nennen kann, wie er die Sektion auch personell wieder besetzen und reorganisieren will. Jetzt wo wichtige Nationalstrassenteilstücke im Oberwallis zu bauen sind, verträgt es hier keine Unsicherheiten und keinen Aufschub mehr. Wir sind der Auffassung, dass die Reorganisation gegenüber dem ursprünglichen Terminplan vorgezogen werden muss.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Il est inutile, lorsque l'on présente une interpellation, de rappeler une autre interpellation qui est sans rapport avec l'objet. Concernant la réorganisation du secteur forestier, j'aimerais simplement dire à l'intervenant qu'il n'y a pas eu d'erreur de la part du Conseil d'Etat. Avant de crier à la faute, il faut attendre que les dispositions d'application soient mises en place dans le terrain – ce n'est pas encore le cas dans le Haut-Valais – avant de dire qu'il y a une mauvaise situation créée par une réorganisation qui n'est d'ailleurs que l'application d'un souhait du Grand Conseil.

J'en viens maintenant à la réorganisation qui fait ici souci en matière de Section des routes nationales.

Cette réorganisation a été examinée avec l'Office fédéral des routes dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches, la fameuse RPT, entre la Confédération et les cantons, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2008. Elle a donc été entreprise bien avant l'apparition des paiements anticipés, que vous connaissez, et elle n'est pas liée à cette problématique.

Concernant le problème de Riedberg, j'ai déjà fait procéder, après une concertation avec l'Inspection cantonale des finances, à une enquête élargie au sein du Service des routes et cours d'eau. Il est évident que les résultats de ces investigations seront portés à la connaissance du Grand Conseil.

La RPT, qui nous fait tellement soucieux sur le plan cantonal, prévoit que, dans le domaine des routes nationales, le canton continuera à assumer les tâches de construction du réseau de base des autoroutes selon le système actuel. La construction des routes nationales, dans le domaine extension et adaptation du réseau, va passer à la Confédération, mais l'achèvement de la construction du réseau de base reste sans changement par rapport à la situation actuelle – il faut le dire – pour la A9 en Valais.

L'Office fédéral des routes demande la constitution d'une section unique pour l'ensemble du tronçon encore à construire de Sierre-est à Viège-est. Actuellement, comme vous le savez, la route nationale A9 est attribuée à deux unités: à Sion sont basés la section des routes nationales du Valais romand et les services centraux qui comprennent l'administration, la comptabilité et les études générales des tracés et d'ouvrages, le laboratoire des matériaux, les cellules juridiques et informatiques; à Brigue est basée la section des routes nationales du Haut-Valais qui est également en charge de la A9 Simplon. Donc, nous avons décidé, en accord avec l'Office fédéral des routes, de ne constituer plus qu'une seule section. Cette section sera basée dans le Haut-Valais.

Le besoin principal en matière de routes nationales, je l'ai dit tout à l'heure, c'est l'effectif du personnel qualifié qui est indispensable pour mener les travaux sur tout le tracé, pas seulement sur un chantier ici ou un chantier là. Ce n'est qu'avec un fort engagement que nous pourrions tenir une réalisation de l'autoroute dans le Haut-Valais pour 2015 au plus tard. Alors, ce renforcement de l'effectif du personnel qualifié indispensable a déjà été entrepris. La nécessité a été reconnue par l'Office fédéral des routes dans un courrier qu'il nous a adressé le 12 décembre 2005.

La planification que nous avons décidée avec l'Office fédéral des routes vise à regrouper toutes les ressources nécessaires à l'achèvement de la construction de l'autoroute. A l'exception des équipes locales de direction des travaux sur les sites de chantier, toutes les personnes engagées dans la section des constructions seront localisées au centre d'entretien de Gamsen.

Le personnel actuel des services centraux des routes nationales à Sion sera réparti, selon les besoins, dans les autres sections du Service des routes et cours d'eau.

En particulier – et ici je passe de la construction à l'entretien parce que, en matière d'entretien, la RPT va changer beaucoup de choses –, dans le domaine de l'entretien de l'autoroute, il s'agira aussi de revoir le dispositif. Les modalités de l'organisation devraient être décidées à fin 2006 et la mise en vigueur du nouveau dispositif d'entretien se fera progressivement (période de transition permettant la reprise des projets en cours qui sera discutée en détail cette année entre l'Office fédéral des routes, qui reprendra ces projets, et mon Service des routes et cours d'eau).

Concernant la façon dont le transfert des activités va se faire du canton à la Confédération en matière d'entretien, vu la moyenne d'âge relativement élevée des collaborateurs des routes nationales et cette période de transition jusqu'en 2008, l'effectif pourra être réduit progressivement en évitant des licenciements dans la mesure du possible. Mais, en tout état de cause, la réorganisation en matière d'entretien de l'autoroute est rendue nécessaire par la RPT fédérale et sera accompagnée d'un plan social pour quelques cas particuliers.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs les députés, vous vous inquiétez à raison de l'avancement de la construction de l'autoroute, mais c'est un de mes soucis principaux. Dans ce domaine-là, nous allons renforcer et réunifier ces sections, mais, d'un autre côté, nous avons aussi le problème de la transition en direction de 2008 avec la nouvelle RPT.

Vous voulez un calendrier précis. Je ne puis évidemment pas vous dire la date d'entrée en fonction du chef de la Section valaisanne des routes nationales, qui sera appelé à chapeauter l'ensemble du dispositif de construction de la route nationale. Mais nous mettrons en soumission ce poste dans les prochains mois, de manière à ce que cette personne puisse entrer en fonction à partir de 2007 déjà, si possible en début d'année.

Tout le reste du dispositif (remplacement du personnel qui part à la retraite, renforcement des équipes du Haut-Valais), nous voulons le faire dans un laps de temps très court, avec la difficulté que nous avons de trouver des ressources en personnes qualifiées, qui sont, je le répète, indispensables à l'avancement de ce grand projet.

8. MOTION

**du député Georges Darbellay et cosignataires concernant: le ramoneur
garant d'un air de qualité (13.04.2006) (5.034) (*en collaboration avec le
DFIS*)**

MOTION

**von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend:
reine Luft dank dem Kaminfeger (13.04.2006) (5.034) (*in
Zusammenarbeit mit dem DFIS*)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Il est heureux que l'association Lignum Valais soit présente aujourd'hui dans la salle des pas perdus.

L'utilisation du bois pour la construction mérite grandement de gagner en importance tant pour des raisons sociales, culturelles, économiques qu'écologiques.

Cette motion ne traite pas du bois de construction, mais du bois destiné à la combustion.

La combustion d'un solide, c'est un fait, est plus complexe que celle d'un gaz ou celle d'un liquide. Les chauffages à bois, en conséquence, ne sont pas dépourvus d'émissions. Le bilan des émissions de CO₂ de la combustion du bois est neutre puisque le CO₂ dégagé est réutilisé dans un cycle naturel court. Par contre, les émissions de gaz ou d'aérosols, elles, ne sont pas négligeables.

Aujourd'hui, au niveau suisse, donc sur l'ensemble du pays, la quantité de poussières fines rejetées par les chauffages au bois est plusieurs fois supérieure à celle des chauffages à mazout ou au gaz réunis. Pourtant, ces derniers contribuent davantage à la production de chaleur dans notre pays. Ce problème provient en partie d'équipements déficients et aussi d'un usage inadéquat des équipements existants, par exemple au niveau du choix du combustible.

Heureusement, il existe des mesures qui permettent de corriger cet état de fait. Je dis "heureusement" parce que le bois est quand même une énergie éminemment sympathique. Ces mesures sont de deux ordres: il s'agit, d'une part, d'améliorer la qualité de la combustion et, d'autre part, d'installer des systèmes de traitement des fumées.

Cette motion, elle, se concentre uniquement sur la qualité de la combustion. Les trois mesures proposées sont simples, efficaces et d'un coût quasi nul dans la grande majorité des cas.

Ces mesures ont été mises en place dans huit cantons en Suisse orientale. Elles ont été accueillies très positivement par la population et ont produit d'excellents résultats. L'Autriche et l'Allemagne sont également en avance sur nous à cet égard.

En résumé, cette motion vise à instaurer un climat de confiance face au chauffage à bois.

Merci pour votre soutien éclairé et pour votre attention.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Cette semaine, nous avons accès à une excellente présentation dans la salle des pas perdus, présentation qui a pour thème la forêt et l'utilisation du bois dans la construction.

Je profite donc de cette occasion pour féliciter la filière du bois pour la mise sur pied de cette exposition.

Cette présentation nous permet d'apprendre que les forêts valaisannes s'accroissent de 1,33 mètres cubes de bois par minute; ce qui permet au Valais d'avoir une ressource intéressante de cette matière première et de matières combustibles.

Le bois sert dans la construction. Le bois sert de combustible de chauffage. Aussi loin que nous pouvons remonter dans le temps, le bois a toujours été un combustible important pour les habitants de notre canton.

Aujourd'hui, notre collègue Georges Darbellay, avec sa motion, désire l'instauration d'un contrôle étatique pour tous les foyers et autres "bagnards" de notre canton, contrôle qui aurait pour but la vérification de l'utilisation d'un combustible adéquat. Pire, le contrôle policier étatique pourrait aller jusqu'à l'analyse des cendres.

Chers collègues, voulons-nous un canton où chaque geste d'un citoyen doit être mis dans un carcan légiféré? Voulons-nous que les propriétaires d'une cheminée ou d'un pierre ollaire doivent acheter du bois estampillé "bon à brûler"? Est-ce que le but final de cette motion est l'élimination de toutes les cheminées et autres foyers dans notre canton?

Et, ensuite, quelle sera la prochaine étape? La réglementation, puis l'élimination de tous les barbecues.

Pour toutes ces raisons et parce que les membres du groupe DC défendent encore les libertés individuelles des habitants de ce canton, nous nous opposons à cette motion et nous vous demandons, Chers collègues, d'en faire autant.

Merci.

M. le député Willy Giroud (GRL):

Le groupe radical-libéral s'oppose de manière unanime à cette motion.

En effet, si je devais qualifier ce magnifique casse-tête qui nous a été gracieusement offert hier par Lignum Valais, je dirais qu'il est peut-être aussi vert que notre collègue Georges Darbellay ou alors sec et enfin archi-sec. Mais, cela ne restera qu'une appréciation personnelle et visuelle de ma part. Quant à la pertinence de mes propos, tout ne sera que supposition, imprécision et approximation.

Alors, une fois de plus, le député Georges Darbellay anticipe sur la loi fédérale et nous propose, comme d'habitude, de fausses bonnes idées, et je cite: "Il n'y a qu'à élargir les bases légales." Tout cela sans penser un instant à qui va payer la facture. Les ramoneurs, qu'ils soient maîtres ou pas? Des personnes dûment formées ou pas? Cherchez la réponse! Bon Dieu, mais c'est bien sûr, c'est le brave citoyen-contribuable qui n'a qu'à se mettre en conformité pour se chauffer au bois visuellement sec qui passera à la caisse.

Merci de votre soutien.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

La motion du député Georges Darbellay a retenu toute notre attention.

La présente motion a comme couverture, je cite: "de faire gagner ses lettres de noblesse au bois en tant que combustible écologique".

En voulant donner aux maîtres ramoneurs – qui, soit dit en passant, sont des entreprises privées – une tâche supplémentaire dans l'information sur les conditions pratiques d'une bonne combustion aux utilisateurs, cette motion poursuit un objectif évidemment louable.

Mais, cette motion va beaucoup plus loin et, pour tout dire, beaucoup trop loin. Il y a de belles phrases. C'est un véritable régime policier que les motionnaires veulent instaurer via les ramoneurs. Qu'est-ce d'autre, en effet, que cette inspection visuelle qui pourrait même être complétée par une descente de police, suivie d'une analyse des cendres?

Le député Georges Darbellay, en voulant traquer à tout prix le pollueur et en désirant respirer l'air le plus propre possible, freine en réalité le développement du bois comme combustible. Avec lui, paradoxalement, ce sont les marchands de mazout qui se frottent les mains. Les mazoutiers ont pour argument que leur combustible produit bien moins de particules fines que le bois. Bientôt, le mazout sera un combustible vert et le bois le plus grand pollueur du dernier siècle.

Notre parti croit au développement du bois comme combustible et, partant de là, comme élément de promotion de l'économie de notre canton, mais nous ne voulons pas d'un Etat policier pour cela.

Le groupe UDC/SVP combat cette motion policière et vous demande d'en faire de même.

Je vous remercie.

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Je crois qu'il ne faut pas cacher la merde au chat.

Cette motion est une motion basée sur le bon sens. Ce sont des mesures qui sont appliquées, notamment dans le canton d'Appenzell. Je doute que ce canton, qui est très conservateur, soit devenu un Etat policier avec des descentes de police chez tous les gens qui auraient un fourneau ou un "bagnard" ou quelque chose de ce genre-là.

La culture a changé. Autrefois, les gens avaient l'habitude d'utiliser le bois et ils l'utilisaient mieux qu'aujourd'hui.

Cette motion demande qu'un travail d'information soit fait. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un travail policier.

De plus, la population appréciera le fait que les émissions sont faibles.

Au Canada, en Californie où l'on n'a pas pris des mesures suffisamment tôt, on a dû les prendre après parce que la population a rouspété très fortement contre la généralisation de l'usage du bois. Donc, ces mesures, il faut les prendre aujourd'hui.

Disons que les arguments avancés sont très généraux, du genre: contrôles excessifs de l'Etat. Je crois qu'il faut se centrer sur des faits. Il faut les étudier. Il faut voir qu'il y a une demande aujourd'hui, une nécessité de rendre le chauffage à bois efficace en termes d'émissions. C'est ce que vise cette motion.

J'espère que, après réflexion, vous l'accepterez tout de même.

Merci.

Le président:

Nous allons procéder à un vote puisque cette motion est combattue.

Par 78 voix contre 19 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.034 développée par le député Georges Darbellay.

Le président:

Nous sommes ainsi arrivés au terme de l'ordre du jour.

Avant de vous libérer, je vous adresse deux communications, respectivement deux invitations:

- tout d'abord, à assister ce soir à la rencontre de football entre notre équipe du Parlement et le FC Chermignon qui milite en cinquième ligue. Cette rencontre se déroulera à 19 heures au stade de Chermignon et
- ensuite, celle de Lignum Valais, qui a planté le décor de cette session. Cette association sans but lucratif, présidée par notre ancien collègue Roger Buchard, poursuit un but unique qui est la promotion du bois de construction. Durant cette session, Lignum informe, anime et sensibilise au bois durable et sûr. Un appel, un signe que notre Parlement ne manquera pas d'interpréter. Je vous invite à rejoindre le "jardin des pas perdus", dans lequel Lignum nous offre l'apéritif.

Merci.

Excellent après-midi et à demain, 9 heures, au même endroit!

La séance est levée à 12 h 25.

Séance du jeudi 8 juin 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Compte 2005 et gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2005

Rechnung 2005 und Verwaltungsbericht 2005

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Traitement / Behandlung: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

2. Interpellation urgente de la commission de gestion, par la députée Brigitte **DISERENS**, concernant le respect de la LFRU (14.03.2006) (3.037)

Dringliche Interpellation der Geschäftsprüfungskommission, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Einhaltung des Gesetzes über Bildung und Forschung von universitären Hochschulen und Forschungsinstituten (14.03.2006) (3.037)

Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

3. Postulat du député Aldo **RESENTERRA** (GRL) concernant Loèche-les-Bains: filière d'étude HES-S2 (11.04.2006) (3.046)

Postulat von Grossrat Aldo **RESENTERRA** (GRL) betreffend Leukerbad: Studiengang FH-GS (11.04.2006) (3.046)

4. Postulat des députées Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) et Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) concernant le manque d'élèves à l'école primaire - manque d'enseignants au cycle d'orientation (12.04.2006) (3.047)

Postulat der Grossrätinnen Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) und Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) betreffend fehlende Schüler in der Primarschule - fehlende Lehrer in der Orientierungsschule (12.04.2006) (3.047)

5. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) concernant l'enseignement par niveaux dans les écoles générales et secondaires (13.04.2006) (3.049)

Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) betreffend Niveauunterricht Real- und Sekundarschule (13.04.2006) (3.049)

Lecture

6. Projet de décision concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions d'investissements 2006 du Service des transports

Lesung

Beschlussentwurf betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen

7. Compte 2005 et gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2005
Rechnung 2005 und Verwaltungsbericht 2005

Département de l'économie et du territoire (DET)

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

8. Motion des députés Matthias **EGGEL** (GRL) et Christian **VENETZ** (GRL) concernant l'autorisation d'expositions automobiles le dimanche (13.04.2006) (4.040)
Motion der Grossräte Matthias **EGGEL** (GRL) und Christian **VENETZ** (GRL) betreffend Ermöglichung von Autoausstellungen an Sonntagen (13.04.2006) (4.040)
9. Motion du député Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) concernant les horaires d'ouverture des magasins pour l'industrie automobile: expositions le week-end (13.04.2006) (4.042)
Motion von Grossrat Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) betreffend Ladenöffnungszeiten für das Autogewerbe: Ausstellungen am Wochenende (13.04.2006) (4.042)

Le président:

Je vous salue cordialement à l'ouverture de cette troisième matinée consacrée à l'examen des comptes 2005 de l'Etat du Valais.

Avant d'entamer l'ordre du jour, permettez que je vous donne connaissance du résultat de la rencontre de football confrontant hier au soir notre équipe parlementaire au FC Chermignon.

Cette rencontre s'est soldée par un excellent résultat... 1 à 1, et c'est le député (suppl.) Diego Clausen, et je l'ai appris hier au soir arrière-arrière-petit-petit-cousin de Nestor, qui a inscrit, à la cinquantième minute, le but égalisateur.

Voilà, c'est dans cette dynamique positive que nous attaquons l'ordre du jour.

1. Compte 2005
gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2005

Rechnung 2005
Verwaltungsbericht 2005

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DECS)
DEPARTEMENT FÜR ERZIEHUNG, KULTUR UND SPORT (DEKS)

Discussion générale:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Die Rechnung 2005 ist dank rigorosen Sparmassnahmen und verschiedenen anderen Elementen positiv ausgefallen, was bei der Stellungnahme der CSPO zu erwähnen ist.

Was den Bericht der Finanzkommission betrifft, ist er nach Meinung der CSPO richtig dargestellt. Die FIKO verlangt, dass die Rechnung der HEVs2 (Fachschule Wallis für Gesundheit und soziale Arbeit) in Zukunft dem Grossen Rat zur Kenntnis gebracht werden soll. Dies ist rechtlich gesehen zwar in Ordnung, aber in Bezug auf die anderen Institutionen, welche ebenfalls von Kanton und Bund subventioniert werden, fragwürdig. Die HEVs2 ist von Gesetzes wegen eine "autonome – öffentlich rechtliche Anstalt" und hat ihre eigene Rechnungsführung, welche also nicht in der Staatsrechnung integriert ist. In der Rechnung des Kantons sind lediglich die Subventionen an diese Anstalt integriert.

Ist dies nicht ein zusätzlicher, unnützer administrativer Aufwand, da das Finanzinspektorat diese Institution (HEVs2) kontrolliert und sowieso seinen Bericht der Rechnung an die Finanzkommission und die Geschäftsprüfungskommission sendet?

Die CSPO stellt sich die Frage, warum der Departementvorsteher des DEKS im Stiftungsrat des Instituts Kurt Bösch als Präsident amten darf, da ja diese Institution auch vom Kanton subventioniert wird und er somit im Interessenskonflikt steht. Gibt es hier klare Richtlinien und wie werden diese gehandhabt?

Die Einnahmen im DEKS sind mehr als 8,8 Millionen Franken höher als budgetiert. Dies ist nicht einfach ein Manna, das von Bern in den Süden geweht wurde. Es ist sicher in vielen Fällen in harter Knochenarbeit von den Mitarbeitenden des DEKS erbracht worden.

Die Frage stellt sich bloss, ob es angesichts der rückläufigen Schülerzahlen in den nächsten Jahren zwingend ist, weitere Sparmassnahmen im DEKS auf Kosten der Erziehung und Bildung durchzusetzen. Wäre es nicht sinnvoll, die durchschnittliche Schülerzahl pro Klasse herunterzusetzen, um damit die Schulqualität zu verbessern und die Existenz der Dorfschulen zu gewährleisten? Die CSPO würde diesen Schritt im Departement von Staatsrat Roch sehr begrüßen, hat sich doch unsere Fraktion stets für die Erhaltung der Dorfschulen eingesetzt.

Dem Walliser Boten von gestern Mittwoch ist zu entnehmen, dass das DEKS betreffend den 167 effektiven Schultagen keine Kompromisse zulässt. Ich hoffe sehr, dass Sie, Herr Staatsrat, den erwähnten Artikel auf Seite 11 gelesen haben. Der Visper Schul- und Ferienplan wird von der breiten Bevölkerung, Ärzten und führenden Wirtschaftsverbänden getragen und ist auch aus pädagogischer Sicht für die Schulkinder optimal, weil er rhythmisch in acht Schulwochen und zwei Ferienwochen aufgeteilt ist. Die sture Haltung des Departements betreffend den einheitlichen Schulschluss im Juni, lässt die Rhythmisierung des besagten Ferienplanes nicht mehr zu. Aus diesem Grund müssen Feiertage, wie zum Beispiel der Pfingstmontag, als Schultage eingesetzt werden, was nicht auf restlose Zufriedenheit der Eltern stösst.

Der WB-Journalist Thomas Rieder bringt es auf den Punkt, wenn er im besagten Artikel schreibt, dass der Ferienplan nur ein Themenfeld mangelnder Flexibilität im DEKS ist. Die deutlich höheren Schulstunden der Walliser Kinder gegenüber anderen Kantonen und die deutlich längeren Sommerferien liessen eine flexiblere Haltung des DEKS unseres Erachtens wohl zu.

Im weiteren ist zu bemerken, dass die Frankophonisierung im Oberwallis immer mehr spürbar wird. Der deutschen Sprache wird je länger je weniger Beachtung geschenkt. Dies erleben wir als Parlamentsmitglieder beinahe jeden Tag, dass Einladungen, Informationen und Dokumentationen zu Veranstaltungen und Sitzungen nur noch in französischer Sprache übermittelt werden. Die CSPO fordert die Departementverantwortlichen auf, auch die deutschsprachige Minderheit unseres Kantons zu respektieren.

In diesem Zusammenhang frage ich Sie, Herr Staatsrat Roch, ob die Aussage Ihres Dienstchefs, Herr Lovey, wirklich zutrifft, dass der Fremdsprachenunterricht "Deutsch" in den Primarschulen des Unterwallis nicht benotet wird, dies im Gegensatz zum Französischunterricht in den Oberwalliser Primarschulen? Dies wäre eine Ungleichbehandlung der Walliser Schulkinder in der Notengebung.

"Die Welt bewegt sich und wartet nicht ruhig darauf bis die Verantwortlichen des Bildungssektors sich darauf geeinigt haben, welches nun der beste Weg sei". Mit diesen Worten beginnt der Verwaltungsbericht des Departementvorstehers für Erziehung, Kultur und Sport. Die CSPO-Fraktion wünscht sich, dass man sich im DEKS jetzt unverzüglich auf den Weg begibt, nicht Machtspiele, sondern gesunde Flexibilität an den Tag legt, um dringend anstehende, wichtige Entscheidungen zum Wohle unserer Walliser Jugend zu treffen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Patrick Rudaz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a analysé avec attention les comptes 2005 du Département de l'éducation, de la culture et du sport.

Il relève avec satisfaction la maîtrise des dépenses du département.

Il constate et admet que les subventions fédérales ne sont pas toujours prévisibles au Service de la formation professionnelle et donc non complètement budgétisées, mais que, pour l'année 2005, elles avantagent le compte du canton du Valais de plus de 2,8 millions.

Dans le Service de la formation tertiaire, les différences de structures entre la HEVs (établissement d'Etat) et la HEVs2 santé-social (établissement autonome de droit public) posent des problèmes du point de vue financier puisque la HEVs figure dans les comptes de l'Etat alors que les comptes de la HEVs2 ne sont pas intégrés dans la comptabilité de l'Etat et ne font ressortir que la subvention à la HES-S2 de Suisse occidentale et les contributions pour les filières HES versées directement à la HEVs2 santé-social.

Nous sommes donc complètement en accord avec la commission des finances qui demande que dès la fusion des HES-SO et S2, prévue en 2008, fusion qui conditionnera celle des HEVs, les comptes de la nouvelle école soient intégrés avec ceux de l'Etat du Valais. Nous souhaitons également, comme la commission des finances, que, jusqu'en 2008, les comptes de la HEVs2 soient portés à la connaissance du Parlement.

Comme le relève encore la commission des finances et l'Inspection cantonale des finances, nous sommes inquiets de la gestion financière de l'Ecole cantonale d'art du Valais et plus particulièrement de l'auberge "Ecole Inn" puisque les responsables du conseil de fondation de l'école se sont autorisés à cautionner un emprunt de 120'000 francs pour financer l'exploitation de cette auberge, le déficit atteignant 201'000 francs en 18 mois d'exploitation, ce qui présage de sérieuses difficultés de trésorerie d'ici à fin 2006 et qui pourrait mettre en péril l'avenir de l'école.

Permettez-moi, Monsieur le chef du département, en guise de conclusion, de vous poser trois questions:

- Quand est-ce que le DECS présentera au Grand Conseil le projet de décision à même d'obtenir un crédit d'engagement pour les aides accordées aux institutions universitaires, notamment l'IUKB?
- Suite à une interpellation et à une intervention lors d'un précédent budget du groupe PDCC et à la mise en place par le DECS d'un système de contrôle concernant la qualité des patrons engageant des apprentis, nous aimerions en connaître les premiers résultats.
- Enfin, suite au départ du chef du Service de la formation tertiaire, est-ce que le DECS n'aurait pas pu faire l'économie d'un chef de service dans son département?

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):

Monsieur le conseiller d'Etat, en analysant plus particulièrement les comptes 2005 du DECS, je me permets, au nom du groupe PS/AdG, de vous poser les questions suivantes:

Tout d'abord, une question concernant la HEVs. Dans les contrats politiques concernant ce service de l'Etat, un des sous-objectifs est de garantir une offre de formation adaptée aux besoins actuels et futurs de l'économie. Or, il apparaît que le nombre d'heures consacrées à la formation continue atteint tout juste la moitié des heures planifiées et le nombre des participants et des participantes les 2/3 de la planification, alors que vous vous glorifiez d'avoir atteint l'objectif d'avoir développé un mode d'enseignement autonome et modulaire, y compris pour la formation continue. La raison avancée de la non-réalisation de

l'objectif politique est une transformation de la demande allant vers une diminution de la durée des cours. Elle me semble totalement insuffisante. La formation est l'un des piliers des activités essentielles de l'Etat. Dans un monde en perpétuelle évolution, la formation continue doit absolument correspondre aux attentes de tous les acteurs et actrices de l'économie valaisanne.

Dans un tout autre domaine, j'aimerais aussi revenir, Monsieur le conseiller d'Etat, sur le compte de fonctionnement du Service cantonal de la jeunesse. Il apparaît dans ce compte que ce service a économisé près de 250'000 francs sur le dos du personnel, ce qui me laisse très songeuse par rapport au refus de mettre, au budget 2006, 80'000 francs pour un programme de prévention du suicide et de surpoids des jeunes. Le groupe PS/AdG souhaite que cette situation soit corrigée pour le prochain budget. Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, de dire comment l'on peut faire des économies sur le personnel d'un service que l'on sait surchargé lorsque l'on connaît les problèmes que rencontrent les jeunes dans notre société de performance, une société qui avance à plus de 100 km/h.

Merci pour votre attention et vos réponses pertinentes.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

A l'analyse des comptes 2005 du DECS, le groupe radical-libéral se plaît à relever la bonne gestion du département, non pas qu'il veuille encenser son conseiller d'Etat, mais bien plus parce que les dépenses sont bien maîtrisées.

Un montant de 406'000 francs d'écart entre le budget et les comptes au chapitre des dépenses de fonctionnement sur un roulement de 575 millions, cela fait une différence de 0,07%, ce qui est admirable.

Parallèlement, le département réussit à augmenter ses produits de fonctionnement de plus de 8% provenant principalement de l'augmentation de recettes auprès des Services de la formation professionnelle et de la formation tertiaire.

Mais, si le groupe radical-libéral distribue des bons points, il sait aussi être critique et tient à apporter les remarques suivantes qui appellent une réponse du chef du département.

Tout comme la commission des finances, nous remarquons que la Haute Ecole Valaisanne (HEVs) est devenue une grosse machine, une espèce de toile d'araignée, bien tissée certes, mais que son financement est complexe, provenant de la Confédération, du canton, des communes et de l'économie privée. Par mesure de transparence et de meilleure lisibilité des comptes, nous espérons un regroupement de ceux-ci où chacun pourra observer les flux financiers.

Dans le domaine de l'orientation professionnelle, l'augmentation de la part destinée à la formation continue des adultes doit rester équilibrée par rapport à celle des jeunes, qui reste et doit rester prioritaire.

L'augmentation des recettes fédérales au chapitre de la formation professionnelle de 2,8 millions découle de la nouvelle loi fédérale et devrait permettre, après la mise en place du fonds cantonal, d'augmenter nos moyens à la formation de notre jeunesse.

Dans les demandes récurrentes de notre groupe, la dispersion des fondations et autres organismes sociaux dans plusieurs départements nous paraît inadéquate. Ainsi, nous en appelons encore une fois au regroupement de ceux-ci.

Prenant le pas de l'Inspection cantonale des finances, nous constatons que le prix de vente des livres scolaires neufs est majoré des frais de stockage des invendus. Ce n'est, à notre avis, pas aux communes à supporter les frais engendrés par une gestion déficiente des commandes.

Pour le dessert et tout comme notre collègue Patrick Rudaz, nous déplorons le dysfonctionnement qui s'est fait jour à l'Ecole cantonale d'art du Valais, où – on l'a rappelé – le conseil d'administration s'est porté caution à hauteur de 120'000 francs alors que le résultat d'exploitation dégage une perte de 200'000 francs. De là à dire que les artistes valaisans ne sont pas forcément des artistes de la finance, il n'y a qu'un pas que nous n'espérons pas franchir.

Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Bénédicte Dubuis (PS/AdG):

L'analyse des comptes 2005 du DECS a suscité nombre de questions au sein du groupe PS/AdG.

En premier lieu, concernant les bourses d'études et les subventions accordées par l'Etat, nous sommes très étonnés de voir la diminution de 8 millions de francs de subventions par rapport à 2004. Pourquoi? Y a-t-il moins d'élèves et donc moins de bourses accordées ou alors cela est-il dû à un changement du mode d'attribution de la Confédération? Pourquoi, dans ce dernier cas, le canton n'a-t-il pas pallié cette diminution?

De plus, dans le Service de la jeunesse, pourquoi avoir accordé un million de moins que prévu de subventions à des institutions privées?

Comment expliquez-vous que certaines subventions soient prévues au budget alors que d'autres pas (subventions accordées à des cantons par exemple)? Pourquoi n'est-il pas possible de prévoir toutes ces subventions?

Concernant l'écolage maintenant, comment expliquez-vous que l'on n'ait pas prévu l'écolage reçu de l'école primaire et du cycle d'orientation, d'une part, et, d'autre part, que l'on ait perçu un montant aussi élevé pour les collèges et aucun pour l'école de degré diplôme et les écoles préprofessionnelles et de culture générale qui sont pourtant de même niveau? Dans les cas où un écolage a pu être prévu, sur quelle base ces estimations sont-elles faites?

Merci de votre attention et de vos réponses.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

In der Einführung zum Verwaltungsbericht gibt der Staatsrat seinen Weg vor: Verbessern der Schulqualität mit stabilen, ja sogar reduzierten Ressourcen – ein Kunststück also.

Ob dies bei den Betroffenen motivierend wirkt, möchte ich bezweifeln. Zudem stehen mit dem Projekt zur Harmonisierung der obligatorischen Schulzeit HarmoS und der interkantonalen Vereinbarung PECARO sowie der interkantonalen Vereinbarung zum Sonderschulwesen grössere Veränderungen an, deren Kostenneutralität nicht von vornherein garantiert werden kann bzw. garantiert werden sollte.

Erschreckend sind auch die Rückmeldungen aus der Dienststelle für die Jugend: Anmeldungen beim Zentrum für Entwicklung und Therapie der Kinder und Jugendlichen erfolgen in erster Linie durch die Eltern. Verhaltensstörungen machen 40 Prozent der Anmeldungen aus. Wegen steigender Anfrage werden bei der Kinder- und Jugendpsychologie Behandlungen nach einer Prioritätenliste durchgeführt. Dabei stehen komplexe zivilrechtliche Gutachten mit der Frage des elterlichen Sorgerechts erst an dritter Stelle. Die Frühberater haben es zunehmend mit auffälligen Familien in schwierigen wirtschaftlichen Situationen zu tun.

So kann es nicht weiter gehen. Welche Lösungen und unterstützende Massnahmen sieht der Staatsrat hier künftig vor?

Dieselbe Frage stellt sich im heiklen Bereich des Kinderschutzes. Hier wird eine bemerkenswerte Zunahme der Fälle verzeichnet. Dringender Handlungsbedarf besteht bei der Platzierung deutschsprachiger Jugendlicher in sozialpädagogischen Einrichtungen.

Auch die fehlende Zusatzausbildung der Primarschullehrpersonen für die Basisstufe stellt im Oberwallis ein Problem dar.

Mit dem Verweis auf pragmatische Lösungsfindung machen es sich die Verantwortlichen des Departements zu einfach.

Für die Basisstufe fehlt die gesetzliche Grundlage. Die Chancengleichheit der Lehrpersonen der Primarschule und des Kindergartens muss gewährleistet sein. Zudem werden die nötigen Ressourcen in den Klassen nicht zur Verfügung gestellt.

Danke.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Der Kanton Wallis gibt sich gerne als Bildungskanton, nebst dem Tourismus selbstverständlich. Es darf hier festgestellt werden, dass die Walliser Fachhochschulen einen hohen Stellenwert und Akzeptanz haben und sich mit ihrem Standard und ihrer Qualität absolut messen können mit der "Üsserschwiz". Meine Sorge gilt zurzeit der obligatorischen Schule, die das Fundament jeder guten Bildung sein soll.

Unsere Schülerinnen und Schüler erbringen bei der PISA Studie gute bis sehr gute Resultate, auch da brauchen wir keine Vergleiche zu scheuen. Aber ich möchte hier kurz auf ein Problem aufmerksam machen, das in keiner Statistik und keinem Verwaltungsbericht erscheint.

Es geht nicht um Unterrichtsmethoden und Lernsysteme, sondern darum, unter welchen teilweise erschwerten Voraussetzungen und Bedingungen heutzutage der Unterricht stattfindet. Es wird für die Lehrpersonen zunehmend schwierig einen effizienten Unterricht zu erteilen, wenn die Klasse mit vielseitigen Problemen belastet ist.

Vor allem ab der Oberstufe der Primarschule und in der OS sind immer mehr total demotivierte Schüler mit einer "Null Bock" Mentalität anzutreffen. Im weiteren hat es verhaltenschwierige, gewaltbereite Schüler, die den Unterricht massiv stören und für die Mitschüler und die Lehrpersonen teilweise nicht mehr tragbar sind.

Viele Schulgemeinden versuchen mit spezifischen Interventionen und Präventivprojekten der schwierigen Situation Herr zu werden. Dafür investieren sie oftmals recht viel Geld für die Weiterbildung der Lehrer und Coaching von Projekttagen mit der Schülerschaft durch private Institute.

Wäre es nicht Aufgabe des Kantons diese Problematik aufzunehmen und ein Präventionsprojekt auf die Füße zu stellen, das in jeder Schule im Wallis umgesetzt werden kann? Wir haben ein fortschrittliches Jugendgesetz, können wir nun auch hier Innovation zeigen und eine Vorreiterrolle übernehmen gegen die Verrohung der Sitten und Gewaltbereitschaft und auf Erziehung und Respekt in der Schule setzen. Zudem müssten Massnahmen eingeleitet werden, damit die Eltern über die Verantwortlichkeit ihrer Erziehungsaufgabe informiert und zur Rechenschaft gezogen und die schwierigsten Schüler sanktioniert werden können.

Die Einführung der neuen Informations- und Kommunikationstechnologien werden stetig weitergeführt, das heisst, dass noch nicht jedes Walliser Schulkind in seiner Schule Zugang zu diesem neuen Medium hat. Wie viele Schulen haben das ICT Projekt vollständig umgesetzt oder sind in der Projektumsetzung und gibt es allenfalls Schulen, die noch nicht soweit sind?

Die Bildungspolitiker freuen sich über die grossmehrheitliche Zustimmung des Schweizer Volkes zum Bildungsartikel. Jetzt stehen die Vernehmlassung der Projekte HarmoS und PECARO bevor. Diese vorgesehenen Vereinbarungen zur Schulharmonisierung in der West- und Deutschschweiz werden aber für die Umsetzung vom Kanton Wallis unabdingbar Anpassungen und Reformen des heute fast fünfzigjährigen Schulgesetzes erfordern.

Was wird in dieser Richtung geschehen, damit die nötigen Ressourcen für die neue Bildungsplanung vorhanden sein werden?

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito (PS/AdG):

L'Institut Kurt Bösch reçoit une subvention de l'Etat.

Peut-on savoir comment cette subvention est ventilée sur ses différents pôles prioritaires, à savoir âge, santé et société et alpes, environnement et société, ainsi que dans son centre de formation continue et d'expertise? Peut-on également savoir quel sera le destin qui sera réservé au pôle alpes, environnement et société, et quel rôle joue le centre de formation continue et d'expertise et pour quelle part du gâteau de la subvention?

A-t-on trouvé une personne qui reprenne la direction de l'institut?

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):

Je n'ai malheureusement pas pu voir dans le compte 2005 quelle était la politique du canton du Valais pour l'encouragement de la création des crèches et les dépenses inhérentes à ce sujet.

Je sais que le Valais, grâce à sa loi sur la jeunesse, a déjà fait de gros efforts pour l'accueil des mineurs en dehors de l'école. Toutefois, lorsque l'on sait le manque de places en garderie, il est urgent d'agir.

Toutes les discussions du Conseil national tournaient, hier encore, autour de la suppression de plusieurs missions sous prétexte du manque de crédits demandés par les cantons et les communes pour créer de nouvelles institutions. Heureusement, le montant semble maintenu.

Il est donc d'autant plus essentiel que le canton joue un rôle moteur pour soutenir les communes dans leurs démarches afin qu'elles puissent bénéficier du soutien financier de la Confédération.

Permettre en Valais comme ailleurs à des femmes de pouvoir choisir entre rester à la maison ou garder une activité professionnelle est une nécessité sociale et économique. Le Valais, à l'instar d'autres cantons, doit jouer un rôle promotionnel dans ce domaine pour prouver au Conseil fédéral qu'il souhaite, comme les autres cantons, bénéficier de ces subsides bienvenus, car ces derniers nous permettront de progresser rapidement afin d'offrir suffisamment de places d'accueil à une population qui en a besoin.

Je souhaiterais donc connaître la politique du Département de l'éducation, de la culture et du sport sur ce sujet.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Monsieur le chef du département, lors de l'établissement du budget 2006, le groupe PS/AdG relevait le manque de personnel attribué à l'Office pour la protection de l'enfant, sa surcharge de travail, le retard dans le traitement des dossiers en cours ainsi et surtout que l'impossibilité de prise en charge de certaines situations. Vous avez d'ailleurs pu le constater vous-même à Martigny dans le cadre de la maternité très précoce de cette fillette mineure, événement qui a ému bien au-delà des limites cantonales.

Afin de combler les lacunes existantes, nous demandions d'adapter les besoins de ce service aux réalités, soit une augmentation de trois postes à répartir entre Martigny, Monthey et Sion. Cette modification n'a pas été acceptée au budget, mais a tout de même été transmise au service pour analyse.

Le rapport 2005 du Conseil d'Etat concernant le Service cantonal de la jeunesse relève, pour le secteur de la protection de l'enfant, une augmentation du nombre de cas de 988 à 1'459, soit une augmentation de 47,6% des situations prises en charge entre 2000 et 2005.

Toutefois, ce que le rapport ne relève pas, c'est le nombre de situations qui n'ont pas pu être prises en charge faute d'une dotation en personnel adéquate.

Le rapport de gestion 2005 a, néanmoins, l'objectivité d'indiquer que l'office a assumé l'ensemble de ces 1'459 mandats en tenant compte des priorités définies, mais les autres?

Le rapport de gestion 2005 relève également le besoin impératif de finaliser un accord avec l'ensemble des communes valaisannes d'ici à la fin du mois d'août 2006. Mis à

part le fait d'un nouveau transfert de charges de l'Etat vers les communes, ces négociations pas encore abouties ont déjà commencé en 2003, et cet état de fait prive de nombreux enfants d'une prise en charge au moment adéquat. Certains risquent fort de se retrouver à la dérive, nécessitant ensuite une prise en charge bien plus lourde et souvent avec nettement moins de réussite, voire une incapacité de réadaptation.

Plusieurs interventions durant cette session ont mis, à juste titre, en évidence l'augmentation de la prise en charge de cas psychiatriques dans le secteur hospitalier ou de troubles psychologiques au niveau de la maison d'éducation au travail de Pramont. Et parlons aussi du suicide des jeunes dans ce canton.

Monsieur le chef du département, quelle bonne nouvelle comptez-vous nous annoncer quant à l'office pour la protection de l'enfant d'ici à la prochaine session de septembre?

Le moins d'Etat, l'objectif obsessionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement va nous mener à certains dérapages que la génération future aura plus de difficultés à assumer que des budgets ou des comptes un peu moins brillants que cet exercice.

Merci de votre réponse.

M^{me} la députée (suppl.) Lucie Rausis (PS/AdG):

Les parents se trouvent trop souvent démunis face aux difficultés rencontrées dans l'éducation de leur enfant, principalement dans les familles monoparentales, hélas!, de plus en plus nombreuses.

Les comptes 2005 du Service de la jeunesse dégagent des bénéfices. Ne serait-il pas possible, dans le cadre de la politique de prévention prévue dans la loi sur la jeunesse, de subventionner des maisons ouvertes, mises en place par les régions, afin de soutenir, par des conseils professionnels, les parents démunis?

Prévenir vaut mieux que guérir, et notre groupe déposera une motion afin de disposer des bases légales en la matière si le département est favorable à ces structures.

Merci de nous donner votre avis sur la question.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, Mesdames et Messieurs les députés, vous remercier des critiques constructives que vous portez parce que cela nous permet peut-être d'avoir une réaction et une réflexion sur les sujets que vous mentionnez dans vos interventions.

Je vais répondre un peu en vrac, selon l'arrivée des questions, et je regrouperai certaines réponses en fonction des sujets soumis à réflexion.

Tout d'abord, la députée Maria Oester-Ammann – comme d'autres intervenants, notamment la députée (suppl.) Véronique Maret et le député Jacques-Roland Coudray – parle

de la relation que nous avons avec les HEVs, l'administration qui est mise en place, la divergence de système entre HEVs classique et santé-social. La mise en place de ces institutions a été faite à des moments différents. La HEVs2 santé-social est une institution autonome. Dès lors, elle a une structure légèrement différente. Au niveau de la fusion, puisqu'il est mentionné que la fusion devrait amener des améliorations, la fusion administrative est déjà faite. La fusion juridique est beaucoup plus difficile parce qu'il faut changer les statuts des enseignants soit de la HEVs ingénieurs-économie, soit de la HEVs2 santé-social, ce qui n'est, pour moi, pas une urgence. Par contre, il est évident qu'il y a la difficulté de montrer la transparence de ces écoles. Je vous rappelle que nous versons un montant à la HES-SO, que la HES-SO reverse un forfait par étudiant sur la HEVs et qu'une partie de la recherche est prise en charge par le canton. Il est donc difficile, pour le Grand Conseil, d'appréhender ces informations. Nous chercherons, avec la commission des finances, plus de transparence, de façon à ce que vous puissiez avoir l'information que vous souhaitez parce que ça ne pose aucun problème de vous donner une information de meilleure qualité. Voilà en ce qui concerne la remarque qui est faite par la commission des finances qui demande que jusqu'en 2008, lors de la fusion, les démarches soient entreprises. Celles-ci seront faites, mais, dès demain, vous pourrez avoir une meilleure information et voir comment cela se répercute dans les comptes parce que le système administratif, notamment des salaires, n'est pas le même entre les deux HEVs et un changement de système informatique est plus compliqué à mettre en place.

Deux questions ont été posées sur l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB). M. Kleber dit fréquemment qu'un institut qui est autonome, chaque décennie, doit revoir ses missions. C'est ce que nous avons entrepris suite aux problèmes qu'a rencontrés l'IUKB face à sa directrice et face à la démission du président du conseil. Sur proposition de l'ensemble du Conseil d'Etat, il a été suggéré que le chef du département reprenne provisoirement la présidence pour remettre une vision différente. Cela a été fait en accord avec M. Kleber. Je l'ai vu plusieurs fois à Berne. Aujourd'hui, nous avons une situation qui nous permet de survivre avec les activités actuelles parce que nous voulons définir de nouvelles missions pour la décennie qui vient. Nous avons demandé à M. Francis Waldvogel, qui est l'ancien président des écoles polytechniques suisses (c'est lui qui a pris le dossier), une réunion avec tous les recteurs de la Suisse romande et le recteur de l'Université de Chambéry. Celle-ci est agendée au 11 juillet, soit un jour et demi avec tous les recteurs et avec un seul sujet: quelles sont les missions futures de l'IUKB? Nous aurons l'année 2006 pour définir le concept des nouvelles missions; une partie des missions va rester, mais nous aimerions les recadrer. Cette formule nous permettra également, durant l'automne, de mettre au concours une nouvelle direction, de mettre un cadre peut-être plus dynamique sur l'institution.

En réponse au député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito concernant l'utilisation de la subvention, le CFC, c'est-à-dire le centre de formation continue et d'expertises, n'est pas subventionné ni par la Confédération ni par le canton, mais a un objectif indépendant. La subvention est donc répartie sur les domaines qui sont académiques, reconnus par la Confédération comme académiques et tous les domaines qui ne sont pas reconnus n'ont pas de subvention. Dès cette année 2006, nous aurons une séparation très claire financière, administrative et de fonctionnement entre le CFC qui a un seul objectif, qui n'est pas résolu dans le passé, mais qui est de donner du financement à la partie académique. Tel est l'objectif du CFC. Il y a donc transparence sur l'utilisation des moyens qui sont donnés par la Confédération, par le canton et par la ville de Sion puisque la ville de Sion finance une partie de l'infrastructure. Ce financement sert essentiellement, uniquement aux missions académiques.

En ce qui concerne les recettes du DECS, concernant les recettes supplémentaires, je crois qu'il faut être excessivement prudent parce que je vous rappelle que notamment l'école obligatoire est financée partiellement par les communes. Les communes paient un montant qui, pour l'année 2005, plafonnait au 10% de la recette fiscale. Nous étions, dans ces deux ou trois dernières années, dans une phase intermédiaire puisque l'on avait, d'un côté, une modification de la façon dont la fiscalité était appréciée, en passant de la bisannuelle à l'annualité de la taxation. Il y a donc eu de gros écarts pendant une ou deux années. Aujourd'hui, nous avons une situation qui se clarifie. Pour l'exercice 2008, nous aurons, selon la décision du Grand Conseil, un financement plafonné à 8% des recettes d'impôts des communes, plus la LPP sur leur contribution. Ce montant viendra dans le compte. Pour l'année 2006, nous constatons que le montant budgétisé, puisqu'il est global, sera insuffisant et que nous devons en discuter avec les finances puisque nous avons probablement surestimé la contribution des communes dans le budget 2006.

La députée (suppl.) Bénédicte Dubuis nous pose une question sur l'écolage non budgétisé. Vous savez que nous avons pour St-Maurice, depuis 2005/2006, repris les écoles de Lavey qui comprennent la commune de Lavey, plus un quartier de Bex. Lorsque le budget a été établi au mois de mai, le montant n'était pas encore connu. La décision était prise, mais le montant n'a pas été budgétisé. Dans les comptes, il y a 365'000 francs supplémentaires non budgétés; cela correspond au nombre d'élèves multiplié par le prix par élève qui est facturé au canton de Vaud et, ensuite, le canton de Vaud fait sa cuisine avec les communes. Les 150'000 francs au cycle d'orientation concernent les élèves de Lavey qui viennent au cycle d'orientation de St-Maurice. En gros, il y a 70 à 80 jeunes (2/3 à l'école obligatoire et 1/3 au cycle d'orientation).

Pour le reste, je crois que le budget des recettes est difficile à estimer. On est souvent pessimiste et, lorsque la Confédération a un chevauchement d'une année sur l'autre, on a très souvent un écart d'une année sur l'autre.

Concernant les mesures pour le futur, une série de questions ont été posées concernant une nouvelle loi, le nombre d'élèves dans les classes, une école par village. Concernant une école par village, nous avons aujourd'hui une discussion avec chaque commune qui le souhaite pour aborder ce problème que nous voulons voir, d'abord, sous l'angle pédagogique avant de l'examiner sous l'angle financier. C'est la raison pour laquelle nous avons eu beaucoup de souplesse avec les communes et j'entends que la majorité des communes sont satisfaites de ce traitement. Nous voulons maintenir, dans les limites du possible, une situation qui soit satisfaisante pour les communes, mais surtout qui rende service à chaque jeune.

Nous entreprenons aujourd'hui, avec la révision de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons), le même exercice canton-communes. L'exercice de répartition des charges dans mon département entre les communes a été entrepris. Il est délicat parce que nous ne voulons pas faire un report de charges, mais certainement mieux définir les responsabilités de chaque partenaire, y compris les parents, dans cette mission. C'est un dossier pour lequel, durant l'année 2006/2007, éventuellement 2008, nous viendrons avec des modifications législatives.

Concernant les vacances, effectivement pour le lundi de Pentecôte, pour avoir suivi ce qui s'est passé, nous devons peut-être être plus impératifs sur les vacances, sachant que les communes ont l'autonomie de corriger nos mesures puisque ce sont elles qui fixent leurs jours

de vacances. Pour notre part, nous fixons les jours de vacances pour les établissements cantonaux. Nous suggérons aux communes de suivre le calendrier cantonal, mais je me rends compte aussi que le lundi de Pentecôte est un problème également pour les établissements cantonaux. Je reprendrai dès lundi prochain, avec les services, le problème des vacances. Cela est difficile parce que les communes ne sont pas unanimes sur les solutions à trouver. Pour les vacances de Carnaval, une solution unanime est impensable à trouver. Je vous prie de croire, Madame la députée Maria Oester-Ammann, que nous voulons avoir de la flexibilité, que nous en avons, et si nous n'en avons pas, il faut nous dire à quelle occasion parce que ce n'est pas le vœu du chef du département de ne pas être flexible. Les services doivent peut-être être plus flexibles. Je m'engage à écouter chaque commentaire dans ce sens.

La diminution des heures d'enseignement, le statut des enseignants, les relations avec les communes, ce sont également des sujets qui sont à l'ordre du jour.

Concernant le respect des minorités, Madame la députée Maria Oester-Ammann, je connais un cas au moins où nous n'avons pas été corrects, et je m'en excuse. Il faut me donner chaque document qui n'est pas en allemand que vous recevez parce qu'il n'est pas normal que vous receviez des documents qui sont dans l'autre langue. Envoyez-les moi immédiatement et je ferai faire immédiatement le nécessaire. Il faut non seulement le dire au Grand Conseil, mais il faut corriger, avec effet immédiat, chaque erreur que nous commettons sur le bilinguisme. Cela montre que nous voulons respecter non pas les minorités, mais que nous voulons respecter chaque partenaire de la réalité du canton du Valais.

Concernant l'attribution des notes en allemand et en français, c'est probablement la flexibilité du département (M. Lovey) d'accepter des solutions qui sont parfois divergentes entre le Haut et le Bas-Valais, mais ce n'est pas une volonté de faire de la discrimination. Je reprendrai avec M. Lovey cette question des notes dans les écoles pour la deuxième langue.

Plusieurs questions ont été posées sur l'Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV). Tout d'abord, l'ECAV est une fondation indépendante qui est gérée selon les règles de la fondation. C'est sa liberté d'avoir des engagements en dehors de la subvention. L'engagement qui a été fait, je crois, a été corrigé avec effet immédiat puisque la ville de Sierre a pris des mesures pour l'établissement qui a été mentionné, notamment par les députés Patrick Rudaz et Jacques-Roland Coudray. Notre subvention concerne la partie école. Nous maîtrisons cette subvention puisqu'elle est liée au nombre d'étudiants. Pour le reste, il appartient à la fondation de mieux le gérer. On peut effectivement se poser la question de la gestion d'un établissement public par une école, mais la fondation a résolu, je crois, ce problème et va donner des mesures correctrices pour donner une autre créativité aux étudiants. Les inquiétudes sont donc justifiées, mais j'espère qu'elles sont corrigées. Je m'engage en tout cas à contrôler que l'école réserve les ressources mises à disposition par l'Etat pour la formation et la recherche.

Projet de décision sur l'"uni", je donne immédiatement cette réponse à l'interpellation urgente de la députée Brigitte Diserens qui sera traitée tout à l'heure, au mois de septembre, ce dossier sera à l'ordre du jour. Nous n'étions pas convaincus qu'il faille revenir au Grand Conseil puisque les décisions ont déjà été prises à travers les budgets, mais après une discussion avec les juristes, nous avons travaillé ce dossier qui sera à l'ordre du jour de la session de septembre ou d'octobre prochain.

Les relations patrons-jeunes commencent à être efficaces. Il est difficile d'avoir des résultats concrets, mais lorsque nous lisons les journaux, lorsque nous suivons ce que fait

notamment le service à la jeunesse de Nicolas Schwery, nous nous rendons compte que les problèmes tendent à se résoudre et au moins à être connus. En effet, une des difficultés, c'est de connaître le problème d'un jeune qui n'a pas d'activité. Plus rapidement on le connaît, plus vite des solutions sont trouvées. Les associations professionnelles nous assurent qu'elles sont prêtes à chercher des solutions individuelles pour chaque jeune. Nous aurons, dans les semaines à venir, une conférence de presse pour mentionner quelles sont les mesures qui seront reconduites durant l'été prochain pour tous les jeunes qui cherchent un poste de travail.

Quant à l'économie d'un chef de service, j'ai longuement étudié avec les chefs de service quelle était la situation idéale. Vous savez que, dans certains cantons, on a l'école obligatoire, le secondaire II et le tertiaire. Cette solution-là n'était pas très favorable, me semble-t-il, aux apprentis parce que le monde professionnel a la grande crainte que l'on académise trop le secteur professionnel. J'ai donc préféré garder la situation identique avec une mise au concours. Nous avons 8'000 apprentis. Il est donc logique, avec cinq ou six sites, plus des sites indépendants, que nous ayons une attention particulière pour ces jeunes. Cette formule-là mérite beaucoup de coordination et celle-ci sera faite à travers les chefs de service. C'est la raison pour laquelle l'économie d'un chef de service n'a jamais été dans mon intention, peut-être une organisation un peu différente. Lorsqu'un chef de service quitte, c'est une opportunité pour réfléchir sur la structure du département.

Madame la députée (suppl.) Véronique Maret, concernant la HEVs, j'ai répondu. Par contre, deux ou trois questions ont été posées sur la formation continue qui n'atteint pas ses objectifs, notamment au niveau du nombre de personnes qui la suivent. Alors, effectivement, le problème pourrait s'aggraver dans les années à venir parce que selon les normes qui vont être mises en place par la Confédération, avec la loi de 2008, la formation continue doit être autofinancée. Dans une école, il est peu probable que la formation continue soit autofinancée. Donc, à partir de maintenant, nous devons avoir une très bonne définition de quelles formations et pour qui. Je crois que ce n'est pas notre rôle de faire de la formation continue pour des entreprises. Nous pouvons faire ce service, mais il doit être autofinancé. Cela me paraît logique. Par contre, un certain nombre de personnes ont besoin d'une formation continue et nous avons une analyse qui est en route pour savoir pour qui nous voulons, dans les écoles du tertiaire ou dans les écoles du secondaire II, faire une meilleure formation continue.

Concernant la jeunesse, effectivement, durant l'examen du budget 2006, il a été plusieurs fois discuté de l'augmentation du personnel. Cette augmentation n'a pas été refusée par le département parce que, moi, je l'aurais volontiers acceptée, mais il y a une non-entrée en matière. Cette augmentation, je l'ai soutenue jusqu'au mois de septembre avec une augmentation, selon les règles LGCAF, de 6,5 postes pour l'ensemble du canton du Valais pour 8 mois, sauf erreur, de façon à avoir une analyse complémentaire. Le dossier mis en place n'était pas forcément fait à la satisfaction des communes et des partenaires. Une nouvelle discussion est en route. J'espère que, au mois de septembre, nous aurons une formule plus efficace et plus rapide. Je crois que c'est la rapidité qui, souvent, pose un problème. La rapidité, c'est aussi une question de coordination entre les responsabilités. Avant de parler d'argent, je crois qu'il faut parler de responsabilité. C'est dans ce sens que l'analyse est faite aujourd'hui. Je crois que, d'ici à la fin de l'année, nous aurons une solution qui est plus efficace parce que je reconnais que ces retards peuvent créer des problèmes graves à certains jeunes, et

cela nous ne le voulons pas. Nous avons donc provisoirement, durant ce laps de temps, 6,5 postes qui ont été soit sortis de nos services, soit engagés, pour se mettre à jour. C'est cette mission que nous avons mise en place. J'espère qu'avec cette solution, nous arriverons à résoudre les problèmes de la jeunesse.

Je crois qu'il faut éviter de confondre budget et effectif. On n'a pas fait une économie sur le personnel de la jeunesse. On a à peu près le même personnel si vous prenez le compte 2004 et la comparaison avec 2005. Nous avons quelque chose qui est à peu près similaire. Le budget a été sous-estimé parce que lorsqu'on fait le budget, on donne le nombre de postes et, après, il est converti en francs. Cette conversion est souvent tendancieuse, notamment dans mon département puisque la périodicité n'est pas la même. Une année, c'est janvier à décembre alors que, à l'école, c'est septembre à août. Donc, l'estimation des coûts salariaux pose un grand problème, non pas sur le nombre de personnes (effectifs), mais sur l'évaluation des charges correspondantes. C'est donc une affaire un peu plus comptable. Evidemment, nous sommes bloqués par le Personalstopp. C'est un point sur lequel les députés doivent réfléchir aussi parce que le Personalstopp, c'est pour tous les départements, y compris pour le mien. Lorsque nous voulons engager des gens, nous devons passer par votre appréciation. J'espère que votre appréciation sur la jeunesse sera positive, y compris sur les crèches.

En effet, des questions ont été posées sur les crèches par plusieurs intervenants. La Confédération a un système très lourd, très difficile à suivre. Je crois que peu de communes valaisannes ont pu en bénéficier parce que la loi valaisanne est bien antérieure aux mesures d'incitation prises faite par la Confédération. Les communes qui ont mis en place ont été déçues parce qu'elles ont reçu des montants marginaux. La procédure était tellement complexe qu'elles ont presque été non pas défavorisées, mais en tout cas elles rejettent presque cette terminologie de la Confédération d'"incitation", qui est une incitation passagère, vu le montant fédéral débloqué et octroyé temporairement. Nous avons demandé à nos parlementaires, lorsque nous les avons vus mardi soir à Berne, qu'ils se battent pour maintenir ce montant de la Confédération et pour assouplir les procédures, de façon à ce que l'incitation soit réelle. En effet, si vous prenez le rapport de gestion en page 63, vous y verrez le nombre de crèches mises en place. La loi cantonale exige que des crèches ou d'autres institutions soient mises en place dans chaque commune. Ce travail est, je crois, bien réalisé. Il est vrai que, dans le Haut-Valais, on a une situation plus faible que dans le Valais francophone. Toutefois, je répète que le processus de mise en place de crèches est en route.

La phase suivante sera de bien analyser les structures, notamment avec les "Tageschulen" (horaires continus) qui seront sous l'égide des communes. Les communes devront bien analyser cela parce qu'il me paraît important que si l'on met en place des structures sur la journée, avec un temps concentré d'école, les jeunes ne soient pas dans la rue à partir de 15 heures. Ces mesures doivent concerner l'ensemble de la journée, avec l'accord des parents, la responsabilité de l'ensemble des partenaires, mais surtout des parents.

Sur la question de la jeunesse, je crois avoir fait à peu près le tour, sauf à dire, en ce qui concerne les bourses d'études, qu'il me semble que la députée (suppl.) Bénédicte Dubuis a fait une mauvaise lecture. Le montant est le même que les autres années. Vous savez que l'on a un poste de recettes et un poste de dépenses. Je peux vous expliquer la structure, mais les bourses n'ont pas changé. Ce qui va changer pour le futur, et vous avez peut-être pris le budget 2008 où la Confédération se retire de tout le secondaire II, et cela fait 4,8 millions que nous allons perdre avec les bourses. Nous nous sommes engagés à ne pas diminuer le nombre des

bourses. On nous demande une augmentation du montant. L'augmentation est liée à un changement de règlement. C'est un problème un peu délicat. Nous avons, je crois, une rupture entre la personne qui a un certain salaire et qui reçoit une bourse et une autre, qui a un franc de plus, et ne la reçoit pas. Cela ne me paraît pas très équitable pour l'ensemble des parents. Nous avons une analyse que nous devons mettre en place avec la RPT ou bien c'est la RPT qui va nous obliger à prendre des mesures complémentaires. Ce sera certainement une des mesures, mais, évidemment, nous n'avons pas diminué de 8 millions parce que nous avons, sur l'ensemble de l'Etat, 12,5 millions de bourses et 8 millions de prêts, je crois. Le montant est donc à peu près stable, mais je puis vous montrer, si vous le souhaitez, un peu de détails.

Formation de base déficiente dans les écoles: je vais examiner ce problème parce que si nous avons une formation continue pour les enseignants qui est déficiente, il faut la corriger. C'est la députée Doris Schmidhalter-Näfen qui le mentionne. C'est un problème que je vais prendre en compte. Il faudrait que vous me donniez un peu plus d'informations: De quelles déficiences s'agit-il? Est-ce le cours ou est-ce la façon dont il est donné? Nous ne voulons pas que la formation continue soit déficiente parce qu'il en va de la qualité de notre enseignement. Je crois que nos enseignants souhaitent avoir une bonne formation. Je m'engage aussi à reprendre soit avec vous soit avec mes services ce problème.

Quant aux ressources non attribuées, il me semble que les comptes sont bons et que les ressources ont été attribuées. Donc, je ne veux pas m'attarder sur cette question.

En ce qui concerne les projets d'école, la démotivation, la violence, les projets que nous devons mettre en place, c'est la députée Franziska Lutz-Marti qui nous le demande, évidemment qu'avec le nouveau statut des enseignants, nous avons aussi discuté d'un statut des parents – je crois que c'est la députée Marylène Volpi Fournier qui m'a demandé cela en commission thématique –, les chartes d'établissement, le travail que nous faisons avec les communes et avec la police. Tous ces projets sont sous l'égide de l'école, mais la responsabilité des parents est prioritaire. J'espère, pourquoi pas, faire un projet cantonal innovateur. C'est peut-être ce que nous ferons avec ces différentes nouveautés que nous voulons mettre en place pour les analyses de liens avec les communes dans le futur.

Accès aux ICT: Je n'ai pas le chiffre sous les yeux, mais je vous le communiquerai lors d'une prochaine séance de commission. Je vous dirai quelle est la quantité d'ICT qui est introduit dans nos écoles valaisannes, mais la grande majorité des écoles les ont mises en place. Je vous rappelle que les ICT sont demandées par les communes. Nous apportons un financement et une aide technique pour leur mise en place. Si des communes n'ont pas mis leurs ICT en place, il faut prendre contact soit avec la commune, soit avec notre Service de l'enseignement.

Pour HarmoS et PECARO, la consultation est en route. Je vous propose de suivre ce dossier. Nous aurons, demain après-midi, une séance avec la commission que vous avez désignée. J'espère que la discussion sera très large et que nous arriverons aussi à défendre le canton du Valais parce qu'il est indispensable que nous maintenions la qualité. Je crois que c'est cela qui est essentiel dans ces projets, mais que nous ayons aussi une coordination avec les autres cantons pour rendre service à tous les jeunes qui quittent ou arrivent dans notre canton.

Le frein aux dépenses et le dérapage budgétaire: je crois avoir répondu largement à cette question.

Encore une question de la députée (suppl.) Lucie Rausis concernant une maison pour enfants démunis. Les communes rendent déjà partiellement ce service. C'est, je crois, la structure nouvelle qui devrait être mise en place avec la journée continue – le Val d'Anniviers résout déjà ce problème-là. C'est l'organisation intercommunale qui doit s'attacher à trouver des formules. Nous l'analysons au niveau cantonal pour avoir le concept cadre. C'est, je crois, un projet d'avenir qui aura une chance d'aboutir, sous la responsabilité première des parents, sous la responsabilité secondaire des communes et avec un projet de concept cadre pour l'ensemble du canton, évidemment pour les deux parties linguistiques.

Je pense ainsi avoir fait le tour des questions qui m'ont été posées.

Traitement / Behandlung:

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

2. INTERPELLATION URGENTE

**de la commission de gestion, par la députée Brigitte Diserens, concernant
le respect de la LFRU (14.03.2006) (3.037)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der Geschäftsprüfungskommission, durch Grossrätin Brigitte Diserens,
betreffend Einhaltung des Gesetzes über Bildung und Forschung von
universitären Hochschulen und Forschungsinstituten (14.03.2006) (3.037)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

Le président:

Monsieur le chef du département, vous avez abordé ce thème dans votre intervention précédente, est-ce que vous voulez compléter votre réponse?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

J'ai, en effet, donné tout à l'heure la réponse (cf. intervention compte 2005 DECS).

Nous mettrons à l'ordre du jour de la session de septembre ou de celle d'octobre ce point, qui est marginal puisque le budget a déjà été accepté. Nous voulons l'ancrer dans la périodicité et tous les établissements universitaires valaisans seront soumis à cette procédure que vous aurez donc à discuter durant ces prochaines sessions.

Le président:

Est-ce que la présidente de la commission de gestion est satisfaite de la réponse?

C'est le cas.

Merci.

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

**3. POSTULAT
du député Aldo Resenterra (GRL) concernant Loèche-les-Bains: filière
d'étude HES-S2 (11.04.2006) (3.046)**

**POSTULAT
von Grossrat Aldo Resenterra (GRL) betreffend Leukerbad:
Studiengang FH-GS (11.04.2006) (3.046)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Membre de la commission interparlementaire HES-SO, quel ne fut pas notre étonnement, car l'ensemble de la commission de la délégation valaisanne a peu apprécié les remarques émises dans le rapport de la commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux remis au comité stratégique HES-SO.

La sous-commission d'évaluation d'enseignement S2 recommande de reconnaître les filières de formation des physiothérapeutes. Un bon point.

Par contre, lorsque l'on arrive à la répartition des sites de son enseignement, nous lisons: "La situation géographique du site de Loèche-les-Bains rend les échanges intra et inter filières difficiles, ce qui va à l'encontre de l'ouverture préconisée par la HES. La sous-commission recommande d'analyser les possibilités d'une délocalisation du site de Loèche-les-Bains."

Le plan financier et de développement de la HES-SO, PFD 2008-2011, remis lors de la même séance, précise en page 15, je cite: "La répartition géographique des sites de la HES-SO constitue une opportunité unique de développement et d'émulation. Elle nécessite une intégration des activités communes, un système de gouvernance original adapté à sa taille importante ainsi qu'à des structures efficaces d'incitation et de coordination."

Monsieur le conseiller d'Etat, reprenant ces informations, je vous invite, par ce postulat, à prendre note de toutes les remarques écrites dans le rapport complet d'évaluation, d'en faire une analyse détaillée et de proposer toutes les mesures possibles au maintien de cette filière de formation en Valais à Loèche-les-Bains.

Ce seul site bilingue est une exception et est fortement apprécié des étudiants. Sa compétence en matière de formation ne peut en aucun cas être remise en question. Ce ne sont pas les cliniques, instituts et hôpitaux valaisans qui ont développé un haut niveau d'expertise en physiothérapie qui vont nous contredire.

La rivalité que les sites lausannois et genevois entretiennent à l'encontre du site valaisan aurait-elle joué un rôle dans ces remarques? Ces cantons universitaires ne peuvent-ils pas laisser une partie des formations HES aux autres? Des rapprochements plus intenses avec le Tessin ou avec des cantons alémaniques, demain proches de nous via le futur Lötschberg, ne sont-ils pas envisageables?

Ce ne sont que quelques considérations, mais il nous faut agir vite et défendre toutes les possibilités de formation HES pouvant être dispensées en Valais.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

4. POSTULAT

des députées Franziska Lutz-Marti (CVPO) et Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) concernant le manque d'élèves à l'école primaire - manque d'enseignants au cycle d'orientation (12.04.2006) (3.047)

POSTULAT

der Grossrätinnen Franziska Lutz-Marti (CVPO) und Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) betreffend fehlende Schüler in der Primarschule - fehlende Lehrer in der Orientierungsschule (12.04.2006) (3.047)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Es ist uns allen bekannt, auch im einst so kinderreichen Kanton Wallis kommen immer weniger Kinder zur Welt, logischerweise gehen auch immer weniger Kinder in die Schule.

In den grossen Gemeinden müssen Klassen geschlossen werden, kleine Gemeinden müssen sogar um den Fortbestand ihrer Schule fürchten. Nur in einigen grossen Tourismusstationen halten die Schülerzahlen stand oder nehmen weiter zu.

Es geht in diesem Postulat nicht um den Schutz der Lehreranstellung, sondern in erster Linie um eine Qualitätsförderung der Schule. Die hier vorgeschlagenen Massnahmen können jedoch für eine junge Lehrerin mit einem Diplom der PH eine Herausforderung sein, anstatt schon zum Diplomabschluss die Aussichtslosigkeit eine Stelle zu bekommen, erfahren zu müssen.

Unterricht bedeutet heute nicht nur Wissen vermitteln, Unterricht bedeutet Erziehung und Prävention. Vermehrte Aufmerksamkeit muss aufgebracht werden für Kinder mit Lernbehinderungen aber auch für sehr begabte Kinder, für fremdsprachige und schlecht integrierte Kinder sowie für hyperaktive und sozial verwahrloste Kinder, um nur eine kleine Sammlung der Herausforderungen einer heutigen heterogenen Klasse aufzuzählen.

Wir wünschten uns hier eine Reaktion auf die zunehmende Problematik, vor allem auch für die OS Stufe, der es, nebst den erschwerten Umständen, noch an qualifizierten Lehrpersonen fehlt. Auch da müsste meines Erachtens umgehend eine Reaktion erfolgen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP):

Ce n'est pas la première fois qu'on cherche à combattre le chômage dans l'enseignement.

Les problèmes actuels de la caisse de pension des enseignants découlent partiellement d'une décision prise de lutter contre le manque de places de travail pour les jeunes instituteurs.

Ne refaisons pas les mêmes erreurs! La création artificielle de places de travail impliquera forcément de lourds sacrifices financiers. Mettons plutôt en pratique la théorie de la mobilité et de la flexibilité et laissons nos jeunes instituteurs acquérir diverses expériences, si nécessaire dans d'autres domaines professionnels. Nos enseignants sont très bien formés, donc capables de se réorienter sans difficulté.

Peut-on décentement créer une clause de protection pour le reclassement des surnuméraires de la HEP alors que des milliers d'étudiants, d'apprentis et de travailleurs soumis, eux, à la libre concurrence du marché ne sont pris en charge par aucune instance, à l'exception des ORP?

Il serait peut-être urgent de repenser le mode d'admission dans les HEP afin de régulariser le nombre de candidats à l'enseignement par rapport aux prévisions du nombre de futurs élèves et éviter de cette façon que le même problème ressurgisse à intervalles réguliers.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Ce postulat soulève un problème inquiétant concernant la scolarité obligatoire.

En effet, ce domaine souffre aujourd'hui d'un mal qui va certainement empirer ces prochaines années et il est effectivement important de s'en préoccuper.

Les statistiques sont claires: Des classes ferment et fermeront en enfantine et en primaire. Les nouveaux enseignants formés par la HEP ont de la peine à trouver un emploi ou alors ne trouvent que des temps partiels. Les enseignants du cycle d'orientation viennent à manquer; on y engage même parfois du personnel non qualifié ou insuffisamment formé pour pallier le manque d'enseignants.

Le groupe radical-libéral ne conteste donc pas l'observation des premiers symptômes de la maladie.

Le diagnostic émis par les postulantes nous paraît, par contre, ne pas tenir compte du temps, de la démographie et de l'ampleur de la situation. Les traitements proposés nous semblent superficiels, éphémères et sans véritables effets dans la durée. Ce postulat mélange, en effet, différentes problématiques liant intégration, enfants surdoués, émigration, aides pour les devoirs, effectifs de classe et même retraite des enseignants.

Nous ne sommes pas convaincus qu'en émulsionnant ces différents éléments, nous résoudrons le manque de places en primaire et le manque d'enseignants au cycle d'orientation.

Les solutions préconisées permettraient, certes, d'occuper les enseignants désœuvrés en leur inventant des missions, mais est-ce vraiment là le rôle de l'Etat?

Le groupe radical-libéral est d'avis que le postulat, tel que déposé, est inutile et empêchera que l'on se pose les véritables questions permettant de trouver une solution sur le long terme. Nous sommes, certes, d'avis que le département peut plancher ou doit plancher sur une formation des enseignants nouvelle en proposant des alternatives; pourquoi pas une passerelle académique officielle qui permettrait à un enseignant du primaire, formé à la HEP, de pouvoir enseigner au cycle d'orientation?

L'idée est à creuser, mais le postulat proposé ce matin ne donne en aucune raison une solution sur le long terme; raison pour laquelle nous nous opposons à ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Wir fordern ja in dem Postulat nichts anderes, als dass der Kanton jetzt einen Massnahmenkatalog aufzeigt, wie wir weitergehen sollen. Wir bilden die Lehrerinnen aus und wir haben wirklich sehr junge, motivierte topausgebildete Leute, die doch inzwischen alle 23 oder 24 Jahre alt sind und müssen denen ganz klar sagen, dass wir hier im Kanton für sie keine Stelle haben. Also wir können nicht einerseits Leute ausbilden und dann überhaupt keine Chance bieten, dass sie ihre Berufstätigkeit ausüben können.

Aus dem Grund fordern wir nur, dass sich der Kanton überlegt, was machen wir mit diesen Leuten weiter. Das heisst nicht, dass sie in der Schule bleiben müssen oder sollen, aber wir müssen ihnen eine Perspektive aufzeigen, wie die Zukunft aussieht. Da sehen wir eben auch eine Lösung, indem wir die vielleicht in einem Modul in einem oder höchstens anderthalb Jahren weiterbilden, damit sie dann auf der OS Stufe Schule geben können.

Wir möchten da nicht einen langen Prozess bilden, aber es ist wichtig, dass wir etwas unternehmen weil wir sonst eine ganze Menge junge Leute haben, die nicht wissen was sie anfangen sollen. Sie haben sich gefreut Schule zu geben, sie wollen ihre Berufstätigkeit ausüben und haben keine Möglichkeiten mehr.

Da sehe ich wirklich Handlungsbedarf, auch vom Kanton aus.

Ich danke.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous allons procéder au vote.

Par 56 voix contre 45 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.047 développé par la députée Franziska Lutz-Marti.

Ce postulat est ainsi classé.

**5. POSTULAT
du député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) concernant
l'enseignement par niveaux dans les écoles générales et secondaires
(13.04.2006) (3.049)**

**POSTULAT
von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) betreffend
Niveauunterricht Real- und Sekundarschule (13.04.2006) (3.049)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Vous devez penser que le député Schmidhalter est malade et fou..., car il ne parle pas du Simplon et des problèmes dus à la fermeture du Gothard malgré qu'une idée serait de faire un système de transports valaisans adapté au niveau suisse, et la Confédération paie le ferroutage et, nous, nous prenons les camions quand il y a des problèmes! Je ne parle pas de l'autoroute, je ne parle pas des transversales alpines, je ne parle pas des paiements anticipés avec système dans le Département des travaux publics..., je parle des écoles!

Ma motion se préoccupe de la formation dans les cycles d'orientation. Pourquoi?

In einigen Orientierungsschulen wird der Niveauunterricht praktiziert, angewendet und diese Unterrichtsform hat sich etabliert. Dieses System hat folgende grosse Vorteile:

Die Zweiklassengesellschaft, Sekundar- und Realschule, wird weniger gefördert. Mit dem alten System kommen sich einige Eltern abgestempelt vor. Den Fähigkeiten und Neigungen der Schülerinnen und Schüler wird entsprochen. Aufstiegschancen für mittlere Schüler sind einfacher. Es besteht auch der Aufstieg während dem Schuljahr und der Druck in der 5. und 6. Primarklasse wird ein bisschen reduziert. Der Abstempelungseffekt entfällt. Der Unterricht ist motivierender und die Starken ziehen die Schwächeren.

Dies ist auch eine bessere Lösung für die Hauptfächer, denn diejenigen, die sprachlich bevorteilt sind oder die, die eher rechnen, können dann später auch noch Karriere machen und werden nicht schon in den Anfängen disqualifiziert. Das wichtigste Resultat – es handelt sich um eine Aufwertung der Schule und auch einer sozialeren Schule.

L'Etat doit regarder que le système traditionnel des cycles d'orientation est remplacé par le système d'enseignement à niveaux.

Mesdames et Messieurs, une grande partie du peuple veut ce nouveau système qui tient compte des élèves et non des responsables qui sont très attachés au vieux système.

Mais, pourquoi les cycles d'orientation qui ont le nouveau système ne veulent-ils plus changer? Je donne ici l'opinion des parents, des élèves et des enseignants.

Es ist Zeit zu neuen Horizonten im ganzen Wallis aufzubrechen. Und man muss davon abkommen, nur die Besten zu fördern. Um den Fussball zu brauchen: Jede erfolgreiche Fussballmannschaft hat ein sehr starkes Mittelfeld. Der Trainer spielt mit allen und nicht nur mit den besten.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Ich bekämpfe das vorliegende Postulat mit einzelnen Begründungen.

In grossen Schulzentren hat sich das Abteilungsmodell von Sekundar- und Realklassen bestens bewährt. In kleineren Schulzentren sind Abteilungen aus organisatorischen Gründen, besonders wegen der Anzahl Schüler pro Jahrgang nicht gut durchführbar.

Schüler sollten aus pädagogischen Gründen vermehrt im Klassenverbund (Sekundar- oder Realklasse) unterrichtet werden, damit eine Kontinuität gewährleistet bleibt und der Klassenlehrer als verantwortliche Bezugsperson wahrgenommen wird. Damit ist auch die soziale Stabilität der Schüler gewährleistet.

Beim Niveauunterricht verlassen die jeweiligen Schüler immer wieder die Stammklasse. Sozial schwierige Schüler haben grössere Mühe sich zu integrieren, weil sie immer wieder mit anderen Mitschülern die verschiedenen Fächer besuchen. Im übrigen wird für die Zweiklassengesellschaft dieses Thema das Problem nicht lösen.

Warum muss den einzelnen Schulzentren ein einheitliches Modell des Niveauunterrichts aufgezwungen werden, wenn doch beide Modelle je nach Grösse der Schulzentren organisatorisch und vor allem qualitativ optimal sind. Immerhin hat der Postulant sogar vier Negativpunkte aufgezählt, somit ist er auch nicht restlos vom Niveauunterricht überzeugt.

Die Unzufriedenheit bei den verschiedenen Modellen liegt eher darin, dass die vom DEKS verordneten Übergangsbestimmungen von der 6. Primarklasse in die OS nicht befriedigend sind. Dies können die jeweiligen Schuldirektoren bestätigen.

Im übrigen: Niveauunterricht und Abteilungen von Sek- und Realklassen waren von der breiten Basis mit massivem Widerstand flächendeckend abgelehnt und unter anderen, zur Abstimmung vorgelegten Inhalten, Bestandteil von E2000, welche während der Gesetzesausarbeitung Anlass von Monsterdebatten auslösten. Zudem wurde die Gesetzesvorlage E2000 bei der Volksabstimmung mit einer überwältigenden Mehrheit abgelehnt. Darum darf jetzt nicht durch die Hintertüre ein Obligatorium eingeführt werden.

Es gäbe andere dringendere Themen im DEKS, welche einer Neuausrichtung zwingend anstehen würden; immerhin ist das geltende Schulgesetz 44 Jahre alt.

Ich bitte dieses Parlament dieses Postulat abzulehnen und damit auch den Volkswillen zu respektieren.

Ich danke.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous allons procéder à un vote.

Par 62 voix contre 32 et 16 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.049 développé par le député Claude-Alain Schmidhalter.

Ce postulat est ainsi classé.

Lecture

**6. PROJET DE DECISION
concernant la demande de crédit supplémentaire de prêts et subventions
d'investissements 2006 du Service des transports**

**Lesung
BESCHLUSSENTWURF
betreffend das Gesuch für einen Nachtragskredit bei den Darlehen und
Investitionsbeiträgen 2006 der Dienststelle für Verkehrsfragen**

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Titres et considérants, adoptés.

Article unique, adopté.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Hier matin, lors du débat d'entrée en matière, j'avais dit que c'était avec l'esprit serein et la satisfaction du devoir accompli que la commission des finances proposait au Parlement de refuser cette demande de crédit supplémentaire.

Je rappelle que, lors du vote en commission, tous les membres étaient présents et que c'est à la plus courte des majorités que la commission des finances avait pris cette décision, arguant du fait que le critère d'imprévisibilité n'était pas rempli. En plenum, j'avais alors essayé de défendre au mieux la position de la commission, même si cela ne correspondait pas forcément à mon avis personnel. Le Parlement a, ensuite, pris une décision très claire, que je n'ai aucune peine à accepter.

Par contre, je ne peux pas accepter l'attitude grand-guignolesque de certains membres de ma commission. On ne peut pas, en effet, avoir pris en commission une position bien tranchée contre une proposition du Gouvernement et, ensuite, au plenum, voter contre la proposition de sa propre commission, décision qu'on a contribué activement à être ce qu'elle est lors d'un vote à la plus courte des majorités. Je ne peux pas accepter non plus qu'ici, devant les caméras et les médias, on pavoise sans vergogne, en prônant la rigueur dans de grandes envolées lyriques.

Un peu de décence tout de même! Nous ne sommes pas au théâtre du grand guignol.

Pourquoi faire ce coup de gueule ici et ne pas laver notre linge sale en famille, en commission, de manière interne?

C'est précisément ce que j'avais décidé de faire en séance de commission, hier après-midi, mais comme on ne juge pas utile d'y participer, même sans m'en aviser, mais j'y suis accoutumé, je doute que la simple mention dans le procès-verbal de la séance de la commission ait un quelconque effet, et j'espère que mon intervention ici soit plus efficace..., permettez-moi de rêver!

Il en va du bon fonctionnement d'une commission de haute surveillance que ses membres se posent la question de savoir s'ils sont bien à leur place et, au besoin, tirer les conclusions qui s'imposent.

De la rigueur, oui, mais dans les actes et pas seulement en belles paroles.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de m'excuser pour ce coup de gueule, en relevant que j'ai respecté le secret du vote en utilisant le pronom infinitif "on".

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances, pour ce message très clair.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Un mot seulement pour vous remercier de l'appui que vous accordez à ce projet du Conseil d'Etat, un appui pragmatique et non dogmatique.

Je crois que c'est assez important de passer ce message, aussi au moment où nous devons examiner la portée exacte et l'application des articles 22 et 22bis LGCAF.

Concernant le bon fonctionnement des commissions parlementaires, le Conseil d'Etat a écrit au Bureau du Grand Conseil, de façon à lui rappeler l'article 103 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs. Lorsqu'un projet est présenté par le Conseil d'Etat, le chef du département concerné peut assister aux séances. Pour cela, il faut qu'il soit invité; ce qui n'a pas été le cas au moment de la discussion de cet objet en commission. J'ai effectivement pu présenter cet objet un mois avant, mais sans que la discussion ait été ouverte. Or, c'est dans la discussion à l'intérieur des commissions qu'on peut apporter des éléments supplémentaires convaincants. Je crois que les débats d'hier l'ont prouvé: il y avait besoin d'apporter des compléments d'information. Un message aussi précis soit-il n'est pas nécessairement complet pour répondre aux questions qui se font jour.

Alors, c'est une invite nouvelle que je fais ici envers les présidents des commissions, que ce soit des commissions permanentes ou des commissions ad hoc. Je leur demande d'inviter les chefs de département lorsqu'il s'agit d'objets présentés par le Conseil d'Etat.

Pour le bon fonctionnement de notre démocratie, les deux pouvoirs (Grand Conseil et Conseil d'Etat) doivent dialoguer et je pense que de cette manière-là, nous pourrions éviter une situation telle que celle que nous avons vécue hier.

Merci surtout de votre approbation de ce crédit supplémentaire en faveur des équipements des transports publics.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je peux vous rassurer. Ce problème de participation aux séances des commissions sera discuté en séance du Bureau la semaine prochaine.

Ainsi décidé par 101 voix contre 5 et 5 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 juin 2006.

7. COMPTE 2005 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005

RECHNUNG 2005 VERWALTUNGSBERICHT 2005

**DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU TERRITOIRE (DET)
DEPARTEMENT FÜR VOLKSWIRTSCHAFT UND RAUMENTWICKLUNG (DVR)**

Discussion générale:

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Pour 2005 et en comparaison avec 2004, le Département de l'économie et du territoire a moins dépensé, plus encaissé et plus investi.

Je pourrais m'arrêter là puisque cette situation semble être idéale.

Toutefois, si la comparaison est faite avec le budget 2005, les constatations sont différentes. En effet, le DET a plus dépensé, plus encaissé, il est vrai, et surtout moins investi que prévu.

De prime abord, nous aurions pu croire que l'établissement du budget n'est pas le fort de ce département, mais la lecture des divers rapports et documents laisse apparaître que les projets dans notre canton sont en baisse et que les subventions et prêts à disposition ne sont pas pleinement utilisés.

Alors que faire? Quelles actions entreprendre pour redresser la barre?

Bien entendu, le groupe radical-libéral ne doute pas une minute que M. le chef du département s'est déjà penché sur le sujet, et nous nous permettons de poser les questions suivantes:

- Le DEWS a-t-il eu plus d'effets bénéfiques en 2005 qu'en 2004? Pour rappel, en 2004, l'on a pu compter 6 implantations avec 2 emplois créés, ce qui, au vu de la participation annuelle du Valais d'un million de francs, représentait 500'000 francs par poste de travail produit et créé.
- Le Centre de compétence financière et l'Office valaisan de cautionnement ont-ils augmenté leurs résultats et, par-là même, atteint les objectifs fixés?
- Le fonds LIM n'ayant pas été utilisé en totalité, ne peut-on pas envisager de modifier les critères d'octroi en faveur de l'hôtellerie pour une aide encore plus marquée pour le maintien du parc hôtelier qui tend à disparaître?
- Prévoit-on encore des pertes sur les dossiers en cours au bénéfice de l'aide étatique?
- Quels sont les futurs projets de promotion afin d'encourager les nouveaux projets dans le secteur agricole?

Les réponses à ces quelques interrogations pourront certainement illustrer encore mieux les résultats 2005.

Un mot encore sur le Service des mensurations cadastrales, avec quelques extraits tirés soit du rapport de la commission des finances, soit du rapport de l'Inspection cantonale des finances. Je cite:

"Elle demande également au département d'analyser la situation actuelle et de prendre les mesures de restructurations nécessaires afin d'améliorer les processus de comptabilisation et de contrôle des procédures du Service des mensurations cadastrales."

"La commission des finances s'inquiète d'une éventuelle perte des subventions fédérales en cas de retard trop important dans l'avancement des travaux."

"Toutefois, nous avons dû émettre une réserve sur les comptes du service, du fait de la différence actuellement inexplicquée entre la comptabilité du service et les listes provenant du programme de controlling de la Confédération."

"Cette amélioration n'a, cependant, pas permis de corriger les lacunes du passé qui restent d'actualité. De plus, la gestion administrative et financière des lots de mensuration, qui relève des tâches des deux adjoints du service, n'est toujours pas suffisante."

A en croire ces constatations, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, ce service laisse apparaître de graves problèmes récurrents qui doivent être résolus sans délai. Là encore, le groupe radical-libéral vous est reconnaissant de lui fournir les explications y relatives et les actions envisagées pour un retour à la normale. Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Nach dem Studium der Berichte des Finanzinspektorats, der FIKO, der Verwaltung, der Arbeitslosigkeit sowie der integrierten Mehrjahresplanung, konnte die SPO diese herausstechende Problematik erkennen und weist den Departementvorsteher auf Handlungsbedarf in folgenden Punkten hin.

Punkt 1: Hilfsangestellte

48 Vollzeitstellen mit mehr als einem Jahr Anstellungsdauer, 14 bis mit zu einem Jahr Anstellungsdauer, das gibt insgesamt über 61 Vollzeitstellen, die als Hilfsangestellte fungieren. Da sind die Praktikanten, Aushilfen, Putzpersonal usw. nicht eingerechnet. Warum so viele Hilfsangestellte? Warum werden die nicht regulär angestellt? Wie sieht deren Entlohnung aus? Haben sie dieselben Weiterbildungsmöglichkeiten? Wie sehen ihre Karrieremöglichkeiten aus?

Das sind alles Fragen, die sich die SPO gestellt hat. Wir finden es wichtig, dass diese beantwortet werden.

Wir denken auch, dass in den Leistungsaufträgen des Departements ein weiteres Ziel integriert werden sollte und zwar die Reduktion der Anzahl Hilfsangestellte auf ein notwendiges Mindestmass, damit dieses Ziel für das Parlament und auch die FIKO überprüfbar ist.

Punkt 2: Rechtsverfahren und Einsprachen, welche die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit zu behandeln hat.

Durch die 2003 eingeführten Einspracheverfahren hat die Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit einen massiven Anstieg an Einsprachen gegen Entscheide der RAV sowie auch gegen eigene Entscheide zu behandeln. Dieser Anstieg – ohne die entsprechende Aufdotierung des Personals – hatte zur Folge, dass per Ende 2005 rund 100 Dossiers hängig waren. Einzelne Einsprachedossiers wurden erst nach mehr als einem halben Jahr behandelt, was für die Betroffenen einfach unzumutbar ist. Daher wird der Departementvorsteher aufgefordert, der Dienststelle das notwendige Personal zukommen zu lassen, damit der Rückstand aufgeholt und die laufenden Dossiers in Zukunft speditiv bearbeitet werden können.

Punkt 3: Umsetzung des Tourismusgesetzes

Die Abrechnung der Tourismustaxen durch Gemeinden oder Tourismusvereine scheint nicht überall zu klappen wie man lesen konnte. Wallis Tourismus ist gehalten dies besser zu überwachen und nötigenfalls auch mit Verzugszinsen einzufahren. Auf der anderen Seite ist die Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus gehalten, die notwendigen Massnahmen, die aus den Berichten des Finanzinspektorats folgen, zu ziehen und das Tourismusgesetz auch im Oberwallis umzusetzen. Es kann ja nicht angehen, dass im Oberwallis die Versäumnisse keine Konsequenzen haben, sprich dass das Gesetz nicht für alle gleich umgesetzt wird.

Punkt 4: Dienststelle für Vermessung

Es wurde schon erwähnt – die Finanzkommission musste dort verschiedene Probleme feststellen, die teilweise seit Jahren bestehen und die wohl auch damit zu tun haben, dass das Personal nicht ausreichend buchhalterisch qualifiziert ist. Daher soll eine geeignete Person eingestellt oder aber das bestehende Personal mit den notwendigen Weiterbildungen bedacht werden.

Da generell in den Berichten der FIKO nicht nur in Ihrem Departement auch sonst immer wieder auf Problematiken hingewiesen wird, die schon früher bemängelt wurden, ist es eventuell sinnvoll, die zu erbringenden Änderungen in den politischen Zielen festzuhalten, damit diese Fortschritte überprüft werden können. Die Ziele, die vor allem in der integrierten Mehrjahresplanung angegeben sind, sind zuweilen ziemlich schwammig formuliert und auch sehr nichts sagend. Auch die messbaren Indikatoren scheinen hier willkürlich angenommen worden zu sein. Also, konkretere Ziele könnten generell nicht schaden.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Grégoire Dussex (PDCC):

Après analyse détaillée et approfondie de la gestion financière et administrative des comptes 2005 du Département de l'économie et du territoire, le groupe DC du Centre se permet trois observations:

1. Nous constatons avec regret que le canton n'a pas utilisé certaines subventions versées par la Berne fédérale en faveur de projets agricoles. Notre groupe demande au DET de tout mettre en œuvre pour encourager, favoriser et dynamiser les projets issus du monde agricole valaisan et particulièrement ceux subventionnés par la Confédération.
2. Dans le domaine des mensurations cadastrales et comme relevé par la commission des finances, nous demandons un meilleur contrôle de ce service, notamment dans le domaine des subventions et de la facturation des travaux par les bureaux de géomètres.
3. Comme l'a relevé notre président de groupe Jacques Melly, lors de son entrée en matière sur les comptes 2005 de l'Etat, il est important d'apporter un soutien fort au tourisme. Le groupe DC du Centre demande au DET de mettre toute son énergie, ses compétences au futur projet de loi sur le tourisme. Nous nous montrerons, comme à notre habitude, vigilants et apporterons nos solutions et idées réalistes à ce projet: Valais, canton touristique.

Nous vous remercions d'avance de vos réponses et merci de votre écoute.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Im Namen der CSPO habe ich an den Departementvorsteher und dessen verschiedenen Dienststellen folgende Bemerkungen und Fragen:

Zur Raumplanung

Was bereits vor einem Jahr hier erwähnt wurde, ist der schwerfällige Progressablauf des Raumplanungsamtes. Die Eingaben der Gemeinden werden nach wie vor erst nach Monaten oder sogar Jahren behandelt.

Durch die vom Bund gesetzte Frist bis Ende 2007, sind die Geometer sowie die Dienststelle für Vermessung völlig überlastet und arbeiten nur noch unter Zeitdruck. Wir fragen den Staatsrat an, beim Bund diesbezüglich eine Fristverlängerung einzureichen.

Im weiteren ist es nicht förderlich für die Zusammenarbeit von Kanton und Gemeinde, wenn Gemeinden ihre Geometerdaten nur über Drittgeometerbüros beziehen können. Wird hier eine Entflechtung der Aufgaben stattfinden und werden den Gemeinden allenfalls vermehrt Kosten anfallen?

Betreffend die Dienststelle für Grundbuchämter sei ein Blick in die Zukunft erlaubt. Bekanntlich ist nach der Pensionierung des bisherigen Grundbuchinspektors die Stelle neu zu besetzen. Diese Position sollte künftig unbedingt mit einer Juristin oder mit einem Juristen besetzt werden. Das Pflichtenheft und die Aufgaben dieses Dienstchefs erfordern mehr juristische als technische Kenntnisse.

Zum Tourismus

Im Wallis gilt wohl immer noch der Spruch: "Jeder dritte Franken aus der Wirtschaftsbranche kommt aus der Tourismusbranche". Manchmal wird dieser Spruch auch vergessen.

Nach einer längeren Durststrecke im Tourismusbereich sind am Walliser Horizont bereits ein paar Hoffnungsschimmer zu sehen. Die Attraktivität der zahlreichen Berufe im Tourismus muss vermehrt gepflegt werden. Dies fordert eine gezielte Zusammenarbeit mit dem Lehrlings- und Bildungswesen.

Zur Landwirtschaft

Die Zahl der landwirtschaftlichen Betriebe, insbesondere diejenigen der Bergregionen, nimmt ständig ab. Somit schwinden kontinuierlich auch die Projekte für landwirtschaftliche Betriebe. Auch hier muss eine Attraktivitätssteigerung gebracht werden, um die Förderung solcher Projekte zu verstärken.

Zur Raumentwicklung

Die Raumentwicklung im Oberwallis hängt im wesentlichen von der Fertigstellung der Verkehrswege, insbesondere der A9 und dem Westast der NEAT ab.

Wir fragen den Departementvorsteher, ob diesbezüglich genügend Druck auf das Baudepartement gemacht wird, damit unsere nachhaltige Raumentwicklung nicht verzögert wird.

Zum Schluss zur Regionalpolitik

Die CSPO befürwortet nach wie vor einen sinnvollen und zukunftsorientierten Zusammenschluss der politischen Regionen zu Wirtschaftsregionen und Tourismusregionen.

Ich danke dem Staatsrat für die Beantwortung unserer Fragen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Deux questions.

Dans le rapport de gestion 2005, il est fait mention de l'augmentation inquiétante des requêtes faites par des personnes à l'étranger pour des résidences secondaires. Les registres fonciers ne peuvent inscrire la totalité des achats ou transferts, étant donné que l'on est en dehors des quotas réservés en Valais. Cette situation est proprement inacceptable. C'est bien

pour cela que le groupe PS/AdG demande que le département se penche, le plus rapidement possible, sur des mesures d'accompagnement en vue de la prochaine abrogation de la lex Koller. Les spéculations financières sur l'immobilier étant ce qu'elles sont, la situation inquiétante relevée par le Service du registre foncier va encore augmenter. Prochainement, la mise en fonction du tunnel du Lötschberg va encore ouvrir des risques sérieux de voir le territoire valaisan vendu en petits morceaux, notamment aux Suisses alémaniques. Ces derniers vont sans doute trouver au Valais les mêmes qualités climatiques, fiscales et d'économicité du coût d'achat d'une résidence secondaire qu'ils ont trouvées au Tessin. Si les mesures ne sont pas prises rapidement par le canton, le Valais deviendra, en peu de temps, un canton où la langue de Goethe sera la plus répandue. A part le bradage de notre sol à bon prix, nous aurons, sans le vouloir, atteint au moins l'objectif d'un parfait bilinguisme!

En ce qui concerne le tourisme doux, qui est un concept à la mode, mais une façon de concevoir le tourisme qui est encore peu prisé par les acteurs touristiques en Valais, bien que recherché par les touristes du monde entier. Je voudrais savoir quel soutien le département entend donner à ce secteur du tourisme qui, dans le projet de révision de la loi sur le tourisme, est réellement le parent pauvre.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Prisca Vythelingum (PS/AdG):

Quelques communes ont pris du retard dans leurs mensurations et dans l'établissement de leurs plans d'affectation de zones.

En consultant le rapport de gestion, on constate que, en 2005, d'autres communes n'avaient même pas commencé cet exercice.

Dès lors, deux questions au chef du département:

En sachant que les subventions fédérales sont limitées dans le temps, peut-on savoir quel est l'état d'avancement de l'établissement de ces plans d'affectation de zones? Que compte faire le département pour inviter fermement ces dernières communes réticentes à faire ce qu'elles doivent faire dans ce domaine?

Je vous remercie.

M. le député (suppl.) Pascal Lugon (PS/AdG):

La PA 2011 est bientôt en vue. Quelles sont les mesures que le département entend prendre pour préparer et planifier l'introduction de la PA 2011 et pour atténuer le sort qui va être réservé à l'agriculture en général et à l'agriculture valaisanne en particulier?

La discussion est close.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Die Debatte über die Jahresrechnung gibt jedem Departementchef die Gelegenheit sich zu kritischen Äusserungen verlautbaren zu lassen. Es gibt ihm die Gelegenheit – und es

ist sicher ein interessanter Moment – auch Rechenschaft abzulegen, ob man die zur Verfügung gestellten Mittel richtig eingesetzt hat, ob man die Ziele wirklich erreicht hat. Dafür braucht es – wie Marc Kalbermatter zu Recht gesagt hat – wirkungsvolle Leistungsindikatoren, es braucht klare Ziele. Sie wissen, dass es im Zusammenhang mit dem New Public Management, entsprechend den Verträgen, die jetzt mit den einzelnen Dienststellen – vorab mit dem Departement – vereinbart werden, verschiedene Zieldefinitionen gibt. Es gibt die Oberziele, die Teilziele, dann gibt es die prioritären Massnahmen und dann gibt es die Leistungsindikatoren. In der Tat hängt eigentlich alles ab von der Qualität der Leistungsindikatoren, wie genau die definiert werden. Denn erst eine klare Definition der Leistungsindikatoren bietet Gewähr, dass dann auch entsprechend abgeschätzt werden kann, ob die Ziele überhaupt eingehalten werden.

Es ist auch die Möglichkeit für den Departementchef Handlungsbedarf entgegen zu nehmen und sich Gedanken zu machen, wie er darauf antwortet.

Ich habe in der Jahresrechnung (die ersten acht Monate meines Departements) für mich persönlich zwei Arten von Handlungsbedarf eruiert. Der erste Teil ist organisatorisch. Der wurde im Zusammenhang mit der Dienststelle für Vermessungswesen akzentuiert und in den Vordergrund gerückt, meines Erachtens, zu Recht. Und ich beschäftige mich intensiv damit, Verbesserungsmöglichkeiten in dieser Dienststelle vorzusehen. Sie wissen, dass derzeit auch die Vorarbeiten laufen, die beiden Dienststellen Grundbuchämter und Vermessungsamt zu fusionieren und hier wirklich Optimierungspotential auszumachen, die Synergien, die bestehen zwischen den beiden, besser auszunützen und entsprechend auch Vorteile zu erzielen, damit hier auch bei den Kunden bessere Werte erzielt werden. Aber ich werde morgen – weil ja verschiedene Fragen in diesem Zusammenhang gestellt wurden – noch detailliert auf diese Elemente zurückkommen. Das betrifft die Frage der Direktion, die ja bald einmal von allen Parteien, die hier vertreten sind, zur Diskussion gestellt wurde. Ich muss sagen, dass offenbar meine eigenen Angestellten hier ein sehr intensives Lobbying bei den Parteien betreiben, weil praktisch aus jeder Partei ein Vorstoss oder eine Frage gemacht wurde. Ich bin eigentlich überrascht, dass sich die Parteien so einfach auf dieses Lobbying meiner eigenen Angestellten einlassen ohne sich selbst vertieft damit auseinanderzusetzen. Die grösste Überraschung war für mich, dass die Arbeitsgruppe ihre Arbeiten noch nicht einmal abgeschlossen hat, noch nicht einmal Entscheide getroffen worden sind und trotzdem bereits das Lobbying gegen eine Restrukturierung begonnen wurde, die ja eigentlich auch vom Grossen Rat gewünscht wird – aber das nur eine Nebenbemerkung. Handlungsbedarf bei dieser Dienststelle, andererseits aber auch Handlungsbedarf im Zusammenhang mit den nicht ausgenützten IHG Krediten oder den nicht vollends ausgenützten Agrarkrediten. Hier möchte ich einfach feststellen: Was sind die Gründe dafür? Es gibt natürlich bei einem derartigen Problem verschiedenste Gründe. Es gibt einmal die Realität, der man sich stellen muss, zum Teil fehlen schlichtweg die geeigneten Projekte. Wir kann man das erklären?

Meines Erachtens habe ich auch zum Teil die Erfahrung gemacht, die eigentlich überraschend für mich war, dass man aus den Regionen zum Teil hörte, der Staat soll eine Projektidee entwickeln, der Staat soll die Projektidee selber umsetzen und dann soll der Staat sie noch finanzieren. Das geht natürlich nicht. Es braucht Leadership, es braucht Führung vor Ort, es braucht eben auch Dynamik vor Ort, damit diese Projekte generiert werden. Das ist vielleicht eine Erklärung. Die andere Erklärung ist, dass zum Teil die IHG Kredite oder die

Agrarkredite nur einen Teil der Finanzierung bilden und andere Finanzierungsmöglichkeiten beansprucht werden müssen und deshalb hier die Probleme zum Teil da sind, dass eben andere Finanzierungsmittel nicht zur Verfügung stehen und dann kommen die IHG Kredite alleine ja nicht zur Geltung.

Ein anderer Grund hängt sicher damit zusammen, dass man jetzt auch im Zusammenhang mit der Revision des Tourismusgesetzes sich in meinem Departement Gedanken macht – da komme ich auf eine Frage von Herrn Perruchoud zurück – und sich sagt, man muss die Möglichkeit ausdehnen und IHG Kredite vielleicht breiter zu gewähren im Bereich des Tourismus. Ich rechne also damit, dass auch mit der Revision des Tourismusgesetzes – weil damit ja auch die Frage verbunden ist – diese Möglichkeit der IHG Kredite breiter der Tourismusbranche zur Verfügung zu stellen, dass man damit die gesetzliche Grundlage schaffen kann, um so auch zusätzliche Projekte zu generieren, die über IHG Kredite finanziert werden können.

J'en viens aux questions spécifiques.

Celles du député Christophe Perruchoud concernent le DEWS. Je peux vous indiquer qu'en 2005, on a pu enregistrer 25 implantations qui ont créé 39 postes de travail et un potentiel de jobs, de places de travail, d'environ 334 postes. C'est clair que cela n'est pas seulement dû au DEWS, mais c'est aussi dû à la promotion économique en général. En effet, dans ces postes, pas créés, mais potentiels, sont également inclus ceux du centre Nespresso. Nous allons organiser une conférence de presse. On communiquera donc prochainement que cette implantation s'est très bien déroulée et qu'environ 70 places de travail pourront être créées. Si l'on constate une progression au niveau des implantations, 2005 fut aussi l'année des discussions autour du DEWS, des réformes internes, du changement de directeur, de la question de l'intégration éventuelle d'autres cantons comme Fribourg ou Genève dans une telle organisation. Toutes ces questions sont actuellement en discussion.

En ce qui concerne la non-utilisation des crédits LIM, je rappelle qu'avec le projet de nouvelle loi sur le tourisme, le champ d'application pour l'utilisation des crédits LIM sera élargi dans plusieurs secteurs du tourisme. Mais, pour ce faire, la base légale doit être créée. Ce serait donc à vous de la créer et la nouvelle loi sur le tourisme en donne la possibilité. Vous avez demandé pourquoi nous n'avons pas utilisé tous les crédits. Comme je l'ai évoqué auparavant, à un certain moment, il faudra aussi accepter l'insuffisance de projets, sachant qu'il y a également des projets retardés par des procédures, notamment dans le domaine de l'agriculture. On peut quelquefois également regretter le manque de dynamisme dans les régions. Il importe vraiment d'avoir un leadership dans les régions et d'obtenir un "push effect", c'est-à-dire que si l'Etat doit animer, la base doit aussi apporter des idées. C'est un peu l'effet "yo-yo" entre l'Etat, qui doit élaborer un concept général de développement économique du canton, que j'ai pu présenter lors d'une conférence de presse, et une base prête à prendre le relais pour réaliser les projets.

Concernant le Service des mensurations cadastrales, vous relevez cette problématique. Nous avons déjà pris plusieurs mesures. Une réorganisation à l'interne de ce service est actuellement en cours, impliquant aussi une meilleure utilisation des deux adjoints. Actuellement, le travail est différencié entre le Haut et le Bas-Valais. La nouvelle réorganisation prévoit une tout autre situation: les collaborateurs s'occuperont des tâches pour tout le canton sans différencier Haut-Valais et Bas-Valais, selon les compétences propres et spécifiques de chacun de ces adjoints qu'il peut faire valoir sur tout le territoire du canton. En

même temps, on a aussi intégré le dossier comptable SAP dans chaque classeur de lots de mensurations. On a annoncé à toutes les communes les avances qu'elles devront faire pour l'année prochaine. On a actuellement mis l'accent sur les demandes de prolongation de délais pour les SAU. J'ai eu une conférence avec tous les géomètres pour expliquer tous les problèmes aussi en lien avec les mensurations cadastrales avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, qui apporte beaucoup de réponses également en rapport à ce que la députée Liliane Brigger a demandé. De nombreux problèmes qu'elle a soulevés trouvent ainsi une réponse dans la nouvelle loi sur les mensurations cadastrales et dans les ordonnances que l'on va mettre en avant.

Ich komme zu den Fragen von Marc Kalbermatter, Hilfsangestellte, Vollzeitstellen. Es ist so, dass im Zusammenhang mit der Arbeitslosigkeit und vor allem in der Dienststelle für Industrie, Handel und Gewerbe, eine grosse Zahl von Hilfsangestellten sind, weil die natürlich nicht fest angestellt werden können im Zusammenhang mit den RAV und anderen Organisationen. Wenn die Arbeitslosigkeit zurückgeht, müssen wir die notwendige Flexibilität haben das anzupassen. Und hier haben wir natürlich einen bestimmten Spielraum, den wir haben müssen um das auszugleichen. Es ist klar, wenn die Arbeitslosigkeit – und die Zeichen stehen gut – reduziert wird, dass natürlich dann auch weniger Personalbedarf besteht bei den RAV oder auch innerhalb der Dienststellen. Darum hat man eigentlich bei dieser Dienststelle eine hohe Anzahl von Hilfsangestellten. Gleichzeitig habe ich auch noch eine grosse Zahl bei der Dienststelle für Landwirtschaft. Diese fahren wir jetzt zurück und wandeln sie progressiv um in normale Anstellungen. Also da ist der Handlungsbedarf erkannt und wir werden dort entsprechend ansetzen. Es ist natürlich auch ein Problem, das die gesamte Staatsverwaltung betrifft und nicht nur mein Departement und es braucht natürlich auch eine gleich geordnete Strategie über die gesamten Departemente. Dort haben wir wie gesagt einen Handlungsbedarf geortet und wir werden da handeln.

Im Zusammenhang mit den Einspracheverfahren – die hängigen Dossiers – da werde ich mal reinschauen. Ich habe mich bislang mit dieser Problematik zu wenig auseinander gesetzt. Ich werde auch analysieren wie die Situation dort ist und wenn sich Massnahmen aufdrängen, werden wir sicher eine Lösung finden, damit hier diese Dossiers nicht eine zu lange Wartefrist haben.

Umsetzung Tourismusgesetz

Es ist klar, ich habe intern ein Controllingsystem aufgebaut, damit die vom Finanzinspektorat geforderten Massnahmen über meine Dienststelle Tourismus und Wirtschaft, auch getroffen werden. Da bin ich dran und bei der Vermessung habe ich bereits zum Teil auf französisch geantwortet.

Dann die Fragen von Marylène Volpi Fournier: les questions concernant les résidences secondaires. En effet, vous soulevez, à juste titre, qu'il y a des réponses à donner. Il y a une évolution et une très forte demande. Je vois deux dimensions à ce problème: celui des contingents qui ne sont pas suffisants et celui des mesures d'accompagnement dans le cas où l'abrogation de la lex Koller au niveau fédéral devait intervenir. Nous avons agi sur ces deux problèmes. La première action concernant les contingents a été la décision du Conseil d'Etat d'augmenter le délai de revente de 5 à 10 ans pour diminuer la pression sur les contingentements. En même temps, j'ai donné le mandat à cet organe de répartition des contingents de trouver la possibilité de mieux gérer ces contingents. En outre, un groupe de travail a été instauré par décision du Conseil d'Etat pour s'occuper des mesures d'accompagnement. Une des premières mesures a été celle d'adresser un questionnaire à toutes

les communes pour connaître leurs problèmes et leurs soucis. En effet, à un certain moment, on doit aussi trouver une bonne solution sachant que, d'une part, il y a quand même l'autonomie communale à respecter – et l'autonomie communale dans l'aménagement du territoire est quand même un élément important – et que, d'autre part, le canton a le devoir d'agir envers les communes qui ont une stratégie en direction des résidences secondaires qui pourrait être suicidaire. Le délai de rentrée de ce questionnaire est fixé à fin juin. On va recevoir les remarques des communes et, en même temps, ce groupe de travail, composé de membres de l'Administration, mais aussi des milieux concernés, va me proposer des mesures d'accompagnement. Je pense, en effet, qu'au niveau fédéral, sans les mesures d'accompagnement décidées par les cantons (ce n'est pas la Confédération qui les décide), l'abrogation de la lex Koller au niveau confédéral ne sera pas évidente.

Pour répondre aux questions de la députée (suppl.) Prisca Vythelingum concernant les mensurations cadastrales, j'ai donné des réponses auparavant en allemand pour une partie et pour l'autre en français.

Le député (suppl.) Pascal Lugon demande, concernant PA 2011, quelle est notre réponse. C'est vite vu. Notre réponse, c'est en tout cas la révision de la loi sur l'agriculture et sur le développement de l'espace rural parce que c'est une nouvelle connotation que l'on veut donner, avec un plan de mesures concret. On veut justement, par une loi cadre et un catalogue de mesures, devancer ou avancer cette PA 2011.

J'ai déjà répondu en grande partie aux questions du député Grégoire Dussex, à savoir celles concernant les subventions non utilisées, les mensurations et le tourisme. Avec la nouvelle loi sur le tourisme, qui est actuellement en consultation, vous avez tous la possibilité d'apporter vos idées.

Frau Grossrätin Liliane Brigger hat noch ein paar spezifische Fragen aufgestellt, wobei ich zum Teil auch schon geantwortet habe, generell, im Zusammenhang mit Fristverlängerung LWL um ein bisschen Druck wegzunehmen, für gewisse Arbeiten der Geometer. Wir waren in Bern beim zuständigen Amt und haben dort die Gespräche geführt und es zeichnet sich eine Lösung ab. Im Zusammenhang mit dem Datenaustausch zwischen den Geometern wird das neue Gesetz über die Geomatik und die entsprechende Verordnung Antwort geben. Es besteht die Absicht die Vorlage vor dem Sommer in Kraft zu setzen. Kosten sollten für die Gemeinden nicht entstehen. Zu den Lobbying Aktivitäten im Zusammenhang mit der Zusammenlegung der beiden Dienststellen, möchte ich mich heute nicht äussern. Da werde ich morgen im Detail dazu Stellung nehmen. Ich habe bereits einen generellen Einwand dagegen erhoben. Die anderen Projekte, Tourismus, Sensibilisierungskampagne sind alle im Gang.

Jetzt hoffe ich, niemanden vergessen zu haben. J'espère n'avoir oublié personne dans mes réponses.

Merci de m'avoir écouté.

(Suite de l'examen du compte 2005, *séance du vendredi 9 juin 2006.*)

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft
und Raumentwicklung (DVR)**

**8. MOTION
des députés Matthias Eggel (GRL) et Christian Venetz (GRL) concernant
l'autorisation d'expositions automobiles le dimanche (13.04.2006) (4.040)**

**MOTION
der Grossräte Matthias Eggel (GRL) und Christian Venetz (GRL)
betreffend Ermöglichung von Autoausstellungen an Sonntagen
(13.04.2006) (4.040)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Gemäss der heutigen kantonalen Gesetzgebung ist es nicht möglich, dass ein Garagist am Sonntag eine Autoausstellung durchführt.

Mit dem Ausstellungsverbot am Sonntag werden die Walliser Garagisten an ihrer Arbeit gehindert. Es ist jedoch nicht die Aufgabe des Staates und auch nicht der Sinn von Gesetzen, die Wirtschaft zu behindern.

Zudem werden die Walliser Garagisten gegenüber ihrer ausserkantonalen Konkurrenz benachteiligt. Denn diese sind solchen einschränkenden Regelungen nicht unterworfen. Dies führt zu unannehmbaren Wettbewerbsverzerrungen und -nachteilen.

Deshalb müssen die gesetzlichen Bestimmungen geändert werden, so dass die Walliser Garagisten in Zukunft am Sonntag Auto-Ausstellungen durchführen können.

Werte Kolleginnen und Kollegen Grossräte,

Ich bin mir bewusst, dass diese Motion lediglich eine Verbesserung für die Walliser Automobilbranche bringt und dass auch für weitere Branchen die Rahmenbedingungen verbessert werden müssen. Denn wir müssen den Walliser Unternehmerinnen und Unternehmern mehr Freiheiten geben und sie von den heutigen gesetzlichen Fesseln befreien.

Mit der Annahme dieser Motion gehen wir einen ersten Schritt in diese Richtung.

Ich bitte Sie deshalb, die Motion zu unterstützen.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Es ist unglaublich mit welcher Hartnäckigkeit, aber auch mit welcher Fantasie, selbsternannte Wirtschaftskreise versuchen den arbeitsfreien Sonntag zu knacken.

Die Absicht ist klar durchschaubar und immer die gleiche. Es geht den Motionären ausschliesslich darum, die Siebentagewoche einzuführen. Indem die Sonntagsarbeit auf immer mehr Branchen ausgedehnt wird, soll der berechnete Anspruch von Sonntagszulagen für die Lohnabhängigen gekippt werden. Gestern waren es die Bahnhöfe, heute sind es die Garagen, morgen werden es Aldi, Lidl und Carrefour sein.

Aber es gibt auch keine sachlichen Gründe die Sonntagsarbeit auf die Garagen auszudehnen. Und mit Wirtschaftsförderung hat das ungefähr gleich viel zu tun wie einem Fisch das Velo fahren beizubringen.

Wer am Freitag Geld in die Hand nimmt um ein Auto zu kaufen, hat am Sonntag nicht mehr den notwendigen Kredit um ein weiteres Auto zu kaufen. Und wer sich entscheidet ein Auto zu kaufen, hat auch ausreichend Mittel, sich die notwendigen Informationen einzuholen. Wenn es Handlungsbedarf in der Autoindustrie gibt, dann ist es die Abschaffung der unsinnigen Importzölle für Autos, mit denen sich die Autoimporteure auf Kosten der Konsumenten und Konsumentinnen dumm und dämlich verdienen.

Wir bekämpfen die vorliegende Motion weil sie sachlich unbegründet ist, politisch einer Zwängerei gleichkommt und letztlich eine Benachteiligung der Lohnabhängigen in diesem Land ist.

Danke schön.

M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):

En lisant cette motion, je vois transparaître une certaine arrogance libérale, mais cela ne m'étonne pas.

Cette motion touche la loi valaisanne sur l'ouverture des commerces et l'esprit de la convention de travail valaisanne des garagistes.

Cette motion touche également la loi fédérale sur le travail, et c'est précisément cette loi fédérale qui interdit le travail le dimanche.

Le peuple valaisan a refusé, lors de la votation fédérale de novembre, l'ouverture des magasins le dimanche dans les grandes gares. Notre canton a compris que les priorités du dimanche sont: famille, repos, loisirs ou utilisation des infrastructures touristiques, et j'ajoute, pour moi-même, la messe du dimanche, à laquelle je tiens.

Pour mémoire, en 2004/2005, le Tribunal fédéral a donné raison, à deux reprises, au syndicat UNIA concernant l'interdiction d'ouvrir les commerces le dimanche. Ce jugement tient lieu de jurisprudence.

A ce rythme-là, les mêmes personnes qui, aujourd'hui, demandent de travailler un jour de plus reviendront, l'année prochaine, pour proposer une semaine à... 8 jours!

Pour ces raisons, le Parlement ne peut accepter cette motion contraire à la loi fédérale, en opposition à la convention de travail de la branche ainsi qu'à la loi valaisanne sur l'ouverture des magasins.

Le groupe PS/AdG rejette cette motion.

Merci.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous allons procéder à un vote.

(...)

Résultat du vote: 54 voix contre 54 et 6 abstentions.

Il fallait que ça arrive...

Je vais donc voter.

(...)

Par 55 voix contre 54 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 4.040 développée par le député Matthias Eggel.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

9. MOTION

**du député Franz Ruppen (UDC/SVP) concernant les horaires
d'ouverture des magasins pour l'industrie automobile: expositions le
week-end (13.04.2006) (4.042)**

MOTION

**von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend Ladenöffnungszeiten
für das Autogewerbe: Ausstellungen am Wochenende (13.04.2006)
(4.042)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Aufgrund des geltenden Ladenöffnungsgesetzes sind Autoausstellungen einzelner Autohändler oder Garagisten am Samstag nach 17.00 Uhr sowie an Sonn- und Feiertagen nicht möglich. Die Gemeinden können zwar eine Ausnahmegewilligung pro Jahr erteilen, doch muss diese Ausnahmegewilligung im Zusammenhang mit einem besonderen Ereignis wie Volksfeste, Weihnachtsmärkte, kulturelle oder sportliche Veranstaltungen stehen. Autohändler müssen sich also mit einem gleich gesinnten Partner zusammenschließen, um ausserhalb der ständigen Lokalitäten eine Ausstellung zu organisieren.

Garagisten, die Eigeninitiative an den Tag legen, werden durch die geltende Gesetzgebung gehindert.

Die Autoimporteure verlangen zudem heute von ihren Händlern, dass auch an Sonntagen Ausstellungen organisiert werden. Diesbezüglich sind die Walliser Garagisten aber gegenüber den ausserkantonalen Anbietern benachteiligt, welche an Sonntagen Ausstellungen durchführen dürfen. Diese Benachteiligung könnte vermieden werden, wenn einzelne Autohändler ihre Fahrzeuge – gemäss meiner Motion – zweimal jährlich an Wochenenden ausstellen könnten.

Dies ist der Unterschied meiner Motion zur Motion meines Vorredners, Matthias Eggel, welcher Ausstellungen an allen Sonntagen ermöglichen wollte.

Gegen Ausstellungen an zwei Sonntagen pro Jahr kann man nun wirklich nichts haben.

Alle reden immer von der Förderung der KMU Betriebe und von besseren Rahmenbedingungen für das Gewerbe. Der Grosse Rat kann nun auch hier den Tatbeweis erbringen, indem er dieser Motion zustimmt.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wir haben unsere Argumente vorhin dargelegt warum wir die vorherige Motion bekämpft haben. Die Argumente gelten auch für diese Motion, die in die ähnliche Richtung geht, zwar weniger weit. Jetzt haben wir ein bisschen ein Problem und um dieses Wirrwarr noch zu fördern bekämpfen wir diese Motion und verlangen auch hier die Abstimmung.

Par 58 voix contre 57 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 4.042 développée par le député Franz Ruppen.

Le président:

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme de cette matinée. L'ordre du jour est épuisé.

Je vous remercie pour la concision de vos interventions.

Nous nous retrouverons demain matin à 9 heures. D'ici là, je vous souhaite une bonne rentrée chez vous, un excellent appétit et un bon après-midi.

Merci.

La séance est levée à 11 h 15.

Séance du vendredi 9 juin 2006

Présidence: M. le député Albert Bétrisey.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport d'activité 2005/2006 de la Présidence et du Service parlementaire
Tätigkeitsbericht 2005/2006 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes
2. Compte 2005 et gestion financière et administrative de l'Etat pour l'exercice 2005
Rechnung 2005 und Verwaltungsbericht 2005

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

3. Motion du groupe GRL, par le député Alexis **TURIN**, concernant un ORAPA pour toutes les contributions d'entretien (11.04.2006) (2.042)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend ein Amt für sämtliche Unterhaltsbeiträge (11.04.2006) (2.042)
4. Postulat du député (suppl.) Roland **KUONEN** (SPO) concernant l'adaptation des redevances hydrauliques aux prix suisses et européens du marché de l'énergie (EEX et SWEP) (13.04.2006) (2.044)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Roland **KUONEN** (SPO) betreffend Anpassung der Wasserzinse an die schweizerischen und europäischen Energiemarktpreise (EEX und SWEP) (13.04.2006) (2.044)
5. Postulat du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant le subventionnement des chauffages à bois (13.04.2006) (2.045)
Postulat von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend Subventionierung von Holzheizungen (13.04.2006) (2.045)

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

6. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre **CAILLET**, concernant la police des établissements publics (14.03.2006) (1.060)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre **CAILLET**, betreffend Gewerbepolizei (14.03.2006) (1.060)

7. Motion du député (suppl.) Patrick **BEROD** et cosignataires concernant: pour une adaptation des élections communales au vote par correspondance (14.03.2006) (1.061)
Motion von Grossrat (Suppl.) Patrick **BEROD** und Mitunterzeichnenden betreffend Anpassung der Gemeindewahlen an die briefliche Stimmabgabe (14.03.2006) (1.061)
8. Postulat du groupe GRL, par les députés Marie-Claude **ECOEUR** et André **VERNAY**, concernant le système Polycom: une affaire pour le Valais (14.03.2006) (1.064)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Claude **ECOEUR** und Grossrat André **VERNAY**, betreffend Polycom: eine gute Sache für das Wallis (14.03.2006) (1.064)
9. Postulat du groupe GRL, par les députés André **VERNAY** et Marie-Claude **ECOEUR**, concernant la fusion des polices cantonales et municipales: pour une police de proximité plus efficace (14.03.2006) (1.065)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat André **VERNAY** und Grossrätin Marie-Claude **ECOEUR**, betreffend Fusion der Kantons- und Gemeindepolizei: für eine effiziente und bürgernahe Polizei (14.03.2006) (1.065)
10. Motion du groupe GRL, par les députés Marie-Claude **ECOEUR** et André **VERNAY**, concernant: pour une centrale d'alarme et d'engagement unique (14.03.2006) (1.066)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Claude **ECOEUR** und Grossrat André **VERNAY**, betreffend einheitliche Alarm- und Einsatzzentrale (14.03.2006) (1.066)
11. Interpellation du député François **GIANADDA** (GRL) concernant: chères plaques minéralogiques aux enchères (14.03.2006) (1.068)
Interpellation von Grossrat François **GIANADDA** (GRL) betreffend Versteigerung von Nummernschildern (14.03.2006) (1.068)
12. Motion du député (suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) concernant la lutte contre le travail au noir et la consolidation des conditions de travail pour le personnel de l'économie domestique (16.03.2006) (1.069) (*en collaboration avec le DSSE*)
Motion von Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) betreffend Bekämpfung der Schwarzarbeit und Konsolidierung der Arbeitsbedingungen für Hausangestellte (16.03.2006) (1.069) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

13. Interpellation du député (suppl.) Pierre-Noël **MITTAZ** (PS/AdG) concernant la présence des moniteurs auto-école lors des cours théoriques (16.03.2006) (1.071)
RETIREE PAR L'AUTEUR
 Interpellation von Grossrat (Suppl.) Pierre-Noël **MITTAZ** (PS/AdG) betreffend Anwesenheit der Autofahrlehrer bei den Theoriekursen (16.03.2006) (1.071)
DURCH DEN AUTOR ZURÜCKGEZOGEN
14. Motion du député Narcisse **CRETTENAND** et cosignataires concernant le contrôle et le ramonage des cheminées (16.03.2006) (1.072)
 Motion von Grossrat Narcisse **CRETTENAND** und Mitunterzeichnenden betreffend Kontrolle und Reinigung der Kamine (16.03.2006) (1.072)
15. **Heure des questions / Fragestunde**

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)
16. Postulat du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc **KALBERMATTER**, concernant l'adaptation de la législation cantonale à la loi sur le partenariat (16.03.2006) (1.074)
 Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Anpassung der kantonalen Gesetzgebung an das Partnerschaftsgesetz (16.03.2006) (1.074)
17. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Laurent **GAVILLET**, concernant Polycom en Valais: un potentiel d'économies? (11.04.2006) (1.075)
 Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent **GAVILLET**, betreffend Sparpotential durch Polycom im Wallis (11.04.2006) (1.075)
18. Postulat du groupe UDC/SVP, par le député Laurent **GAVILLET**, concernant le centre de conduite national Polycom (11.04.2006) (1.076)
 Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent **GAVILLET**, betreffend nationales Führungszentrum Polycom (11.04.2006) (1.076)
19. Postulat des députées Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO), Véronique **MARET** (suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et cosignataires concernant la concrétisation dans l'administration cantonale du mandat d'égalité entre les femmes et les hommes prévu par la loi (11.04.2006) (1.080)
 Postulat der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO), Véronique **MARET** (suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Umsetzung des gesetzlichen Gleichstellungsauftrages in der Kantonsverwaltung (11.04.2006) (1.080)

20. Postulat du député Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) concernant les avances (12.04.2006) (1.081) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) betreffend Vorauszahlungen (12.04.2006) (1.081) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
21. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant évolution démographique et politique familiale: mieux vaut agir que réagir (13.04.2006) (1.082) (*en collaboration avec le DSSE, le DECS et le DET*)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend demographische Entwicklung und Familienpolitik: agieren statt reagieren (13.04.2006) (1.082) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE, dem DEKS und dem DVR*)

Débat final et décision

22. Projet de décision concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005

Schlussdebatte und Lesung

Beschlussentwurf zur Staatsrechnung für das Jahr 2005

Urgences / Dringlichkeiten

23. Interpellation urgente du député (suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) et cosignataires concernant un collapsus routier dans le Haut-Valais (06.06.2006) (1.083)
Dringliche Interpellation von Grossrat (Suppl.) Philipp **SCHNYDER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Verkehrskollaps im Oberwallis (06.06.2006) (1.083)
24. Motion urgente des députés Gabriel **LUISIER**, Charles-André **BAGNOUD**, Gilbert **LORETAN** et Alexandre **CAILLET** concernant la modification de la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (06.06.2006) (4.043)
Dringliche Motion der Grossräte Gabriel **LUISIER**, Charles-André **BAGNOUD**, Gilbert **LORETAN** und Alexandre **CAILLET** betreffend Änderung des Gesetzes über die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (06.06.2006) (4.043)

Le président:

Je vous salue cordialement pour cette dernière matinée de la session de juin consacrée à l'examen des comptes 2005.

Comme vous l'aurez constaté, l'ordre du jour de cette séance est riche. Nous y comptons notamment une vingtaine de développements.

Je vous serais donc reconnaissant d'être concis dans vos interventions pour que nous puissions maintenir et respecter l'horaire.

Je vous en remercie d'avance.

1. RAPPORT D'ACTIVITE 2005/2006 de la Présidence et du Service parlementaire

TÄTIGKEITSBERICHT 2005/2006 des Präsidiums und des Parlamentsdienstes

Discussion générale:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le rapport d'activité de la Présidence et du Service parlementaire nous permet de mieux nous remémorer toutes les activités du Parlement qui sont nombreuses et variées.

En tant que parlementaires de milice, nous sommes tous très demandeurs auprès du Service parlementaire de conseils et de requêtes. Sans leur disponibilité et leur professionnalisme, nous serions souvent empruntés pour effectuer notre travail.

La Présidence fournit un travail conséquent de gestion des sessions, des commissions et des interventions parlementaires et, grâce à leur engagement, notre Parlement fonctionne à la satisfaction générale.

Les activités de loisirs organisées nous permettent de nous rencontrer de manière décontractée, hors des séances de travail, et de mieux nous connaître.

Les cours de langues, de communication, d'informatique et les cours d'introduction au travail législatif ont permis aux nouveaux de se familiariser avec leur nouvelle tâche et aux personnes ayant des lacunes en allemand ou en français de se perfectionner avec le langage technique particulier au monde politique.

Comme, pour beaucoup de personnes, les cours de langues ne suffisent pas à comprendre les débats ou à lire les documents dans l'autre langue, nous apprécions le travail remarquable des traductrices et traducteurs qui, sans relâche, fournissent des traductions de qualité dans les deux langues cantonales.

Les députés socialistes et de l'alliance de gauche remercient chaleureusement la Présidence et toutes les personnes qui travaillent au Service parlementaire de leur engagement, leur gentillesse et leurs compétences. Sans elles, nous ne pourrions tout simplement pas accomplir notre mandat parlementaire.

A vous toutes et tous, notre profonde reconnaissance pour votre travail.

Merci

La discussion est close.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous acceptons volontiers vos compliments.

Je m'associe à vos compliments en ce qui concerne le Service parlementaire, la traduction, la technique et toutes les personnes qui oeuvrent au bon fonctionnement de notre Parlement.

2. COMPTE 2005 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005

RECHNUNG 2005 VERWALTUNGSBERICHT 2005

DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ENERGIE (DSSE) DEPARTEMENT FÜR GESUNDHEIT, SOZIALWESEN UND ENERGIE (DGSE)

Discussion générale:

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Die CVPO hat den Verwaltungsbericht des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie zur Kenntnis genommen. Der Bericht veranlasst uns zu folgenden Anmerkungen.

1. Dienststelle für Gesundheitswesen

Nach der Behandlung des Gesetzes über die Krankenanstalten und Krankeninstitutionen muss die Planung der noch folgenden Etappen unverzüglich erfolgen. Gemäss dem Verwaltungsbericht ist der Zeitplan für die Revision des Gesetzes über die Betreuung in den Alters- und Pflegeheimen und durch die SMZ sowie des Gesetzes zur öffentlichen Gesundheit noch nicht festgelegt.

Der dringende Handlungsbedarf in diesen Bereichen ist unbestritten, deshalb wird der Staatsrat gebeten, einen verbindlichen Zeitplan für die Revision des Gesundheitsgesetzes zu erstellen. Die Revision des Walliser Gesundheitsgesetzes sollte innerhalb dieser Legislaturperiode abgeschlossen sein.

Die CVPO begrüsst das neue Konzept zur Betreuung der betagten Personen. Dieses ist jedoch auch konsequent umzusetzen. Im Oberwallis belegen die Zahlen, dass neu eröffnete Alters- und Pflegeheime innert kürzester Zeit zu 100 Prozent besetzt sind.

Gemäss dem Bericht 2004 des GNW nimmt die Zahl der Psychriefälle im Wallis stark zu. Im Bereich Prävention/Gesundheitsförderung wird unter den wichtigsten Massnahmen die Prävention der psychischen Krankheiten erwähnt. Kann der Staatsrat präzisieren, welche konkreten Massnahmen in diesem Bereich ergriffen wurden?

2. Dienststelle für Sozialwesen

Beim Sektor Behinderte wird erwähnt, dass einige besondere Sektoren heute im Kanton Wallis nicht abgedeckt sind und diese Fälle ausserhalb des Kantons untergebracht werden. Im Bericht werden konkrete Zahlen der ausserkantonalen Unterbringung aufgeführt und behauptet, dass die Entwicklung kantonaler Strukturen den Kanton billiger zu stehen komme. Im Bericht werden Projekte erwähnt, die sich mit dieser Problematik beschäftigen. Wie ist der Stand dieser Projekte?

Bei der Koordination der sozialen Einrichtungen besteht effektiv dringender Handlungsbedarf. Eine effiziente Koordination der Leistungen wirkt sich zugunsten der Betroffenen und der öffentlichen Hand aus. Deshalb wird der Staatsrat gebeten, die Koordination der sozialen Einrichtungen prioritär umzusetzen.

Bei der Finanzhilfe für die soziale und kulturelle Eingliederung der Behinderten sind die jährlichen Ausgaben von 2004 auf 2005 um fast sieben Prozent angestiegen, obwohl die Zahl der Fälle sich um beinahe neun Prozent vermindert hat. Begründet wird diese Entwicklung mit Auszahlungen, die noch das Jahr 2004 betreffen. Hier stellt sich die Frage weshalb in diesem Fall keine buchhalterische Rechnungsabgrenzung vorgenommen wurde.

Als ganzes erklärt sich die CVPO aber mit dem Verwaltungsbericht des Departements einverstanden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Michel Rothen (PDCC):

Partant du principe de sagesse qui veut que, dans les dossiers concernant la santé, il faille veiller à ne pas y laisser la sienne, le groupe DC du Centre a analysé avec la curiosité et la prudence d'usage les comptes du DSSE.

Bien sûr que notre groupe politique rejoint sans réserve les remarques et les idées maîtresses du rapport de la commission des finances pour ce qui concerne le Service de la santé publique.

Il soutient ainsi les demandes qui visent:

- au respect de l'annualité des exercices pour l'ensemble des institutions et
- au contrôle des mandats externes confiés selon les principes de la loi sur les marchés publics.

Lors de ses séances de préparation, le groupe DC du Centre a longuement discuté sur l'avenir de la fondation ICHV.

Nous pensons aussi, à ce propos, qu'une étude par un expert neutre, qui se prononcera sur l'opportunité d'une dissolution de cette fondation, pourra apporter un éclairage essentiel pour la suite de la réflexion.

A notre sens, une dissolution pourrait être une fausse bonne idée si l'exercice devait déboucher sur une augmentation des coûts des tâches confiées, par exemple, à des laboratoires hors canton.

Une augmentation des engagements des caisses maladie en Valais pourrait nous faire rejoindre des rangs et des classements que nous n'avons plus envie de fréquenter.

Le groupe DC du Centre imagine qu'il vaut mieux, lorsque cela est possible, utiliser les moyens et les compétences des collaborateurs de notre canton plutôt que de les "outsourcer", comme disent les économistes en manque de vocabulaire.

Bref, ce rapport sera indispensable pour mieux comprendre les risques financiers d'une éventuelle dissolution.

L'exercice annuel des comptes permet, selon la tradition, à chacun de s'exprimer longuement et de manière docte sur un argent dépensé que l'on ne reverra plus..., joies et regrets...

Cependant, l'exercice des comptes permet aussi aux politiciens de tracer quelques perspectives plus intéressantes vers le budget qui se prépare déjà.

A nos yeux, la distribution ou le maintien d'unités de soins de qualité bien réparties sur le territoire cantonal revêt une importance primordiale. Un service de santé performant et de proximité est, en effet, le moindre luxe qu'un pays civilisé et riche doit à ses citoyens, la santé étant une mission prioritaire de l'Etat.

Ce constat posé, le groupe DC du Centre aimerait bien vous entendre, Monsieur le conseiller d'Etat, à la lumière de ces montants aujourd'hui dépensés, vous exprimer sur les possibilités offertes par des finances presque maîtrisées.

Merci d'ores et déjà pour vos réponses et merci pour votre patiente attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Die CSPO hat die Rechnung 2005 und den Verwaltungsbericht des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie zur Kenntnis genommen. Zum vorliegenden Verwaltungsbericht haben wir folgende Fragen an Herrn Staatsrat Burgener.

Zur Dienststelle für Gesundheitswesen

Nicht nur die FIKO, sondern auch die CSPO stellt mit Erstaunen fest, dass sich der Personalbestand auf Departementsebene seit der Schaffung des GNW nicht verringert hat, obwohl zwei Stellen zum DGSE transferiert und 1,8 Stellen bei der Dienststelle für Gesundheitswesen gestrichen wurden. Wie ist dies zu verstehen?

Ein weiteres Thema – die Entlohnung

Wie erklärt man dem einfachen Bürger die immer wiederkehrenden Budgetüberschreitungen der Gehälter, wird doch bei den Kleinen gespart und die Chefs schöpfen aus dem Vollen? Die Entlohnung der Chefärzte, welche Informatik- und Statistikaufgaben wahrnehmen, muss zwingend überprüft und angepasst werden.

Zur Prävention

Welche konkreten Massnahmen wird der Staatsrat in Bezug auf die Prävention vor Missbrauch von Substanzen, zum Beispiel Tabak, Alkohol, vor allem bei Jugendlichen ergreifen? Wurden diese Probleme in letzter Zeit doch wieder vermehrt in den Medien thematisiert.

Betreuung betagter Personen

Wie bereits am Dienstag erwähnt, steht die CSPO der progressiven Schliessung der Wartebetten mit Skepsis gegenüber. Auch wenn Ihre Antwort war, dass die Wartebetten nicht zum Aufgabenbereich des GNW gehören und diese Notlösung teuer sei, ist die CSPO überzeugt, dass es momentan gar nicht machbar ist, so viele Betten als nötig zu realisieren, angesichts der Überalterung unserer Bevölkerung. Wäre es nicht sinnvoll in bestehenden Infrastrukturen nach Lösungen zu suchen? Es stellt sich auch die Frage im Rahmen der Sanierung bestehender Institutionen, ob die vorgeschriebenen Erdbebensicherheiten eingehalten werden können.

Eine Frage zum Sozialwesen

Die Sozialhilfedossiers haben spürbar zugenommen, nicht nur durch die am 1. Januar 2006 in Kraft getretenen neuen SKOS Richtlinien. Welche Massnahmen sieht hier der Staatsrat vor?

Zu den Leistungen für Behinderte

Heute gibt der Kanton für Behinderte, die ausserhalb des Kantons untergebracht werden jährlich zirka 1,7 Millionen Franken aus. Dies betrifft zum Beispiel Personen mit Hirn- und Schädelverletzungen. Ab 2008 kommt der Teil, der bisher vom Bundesamt für Sozialversicherung übernommen wurde, dazu, was ungefähr das doppelte ausmacht, also zirka 3,5 Millionen Franken. Wie sieht es mit der Realisation von kantonalen Projekten und Strukturen aus?

Zum Schluss möchte ich dem Staatsrat danken, dass er die Sicherstellung der Kommunikation für hörbehinderte Menschen genehmigt hat. Dies auf Antrag der Konferenz der Westschweizer Gesundheits- und Sozialdirektoren.

Danke für die Aufmerksamkeit und die Beantwortung der Fragen.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Im Namen der GRL und der FDPO nehme ich zum Verwaltungsbericht und zur Rechnung 2005 des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie wie folgt Stellung:

1. Der Personalbestand sowohl der Dienststelle für Gesundheitswesen als auch des Gesundheitsnetzes Wallis ist stabil geblieben. Aufgrund der Schaffung des Gesundheitsnetzes Wallis und durch die Spitalreorganisation sollten jedoch Synergien zu erwarten sein, welche einen Einfluss auf die Entwicklung des Personalbestandes haben müssten. Bislang scheint dies aber noch nicht der Fall zu sein. Was gedenkt der Staatsrat zu tun, damit Einsparungen im Personalbereich realisiert werden können?

2. Neben medizinischen Tätigkeiten wurden administrative Aufgaben an das Zentralinstitut der Walliser Spitäler delegiert. Um diese Aufgaben wahrnehmen zu können,

wurden Chefärzte eingestellt. Diese werden wie ein Chefarzt entschädigt, der medizinische Leistungen erbringt. Die GRL/FDPO teilt die Ansicht der Finanzkommission und erwartet, dass die Entlohnung der Chefärzte, die Informatik- und Statistikaufgaben wahrnehmen, überprüft und mit vergleichbaren Funktionen innerhalb der Kantonsverwaltung in Einklang gebracht werden. Zudem sind die Integration des Walliser Gesundheitsobservatoriums in die Dienststelle für Gesundheitswesen, die Integration des Zentralinstituts der Walliser Spitäler ins Gesundheitsnetz Wallis sowie die Auflösung der Stiftung "ZIWS" zu überprüfen.

3. Was das Wasserkraftwerk Chippis-Rhône betrifft, so muss bemängelt werden, dass der Staatsrat die Konsequenzen des Endes der Konzession nicht vorweggenommen hat. Die GRL/FDPO fordert – wie die Finanzkommission – den Staatsrat auf, unverzüglich die nötigen Verfügungen zu erarbeiten und die entsprechenden Vereinbarungen abzuschliessen. Zudem ist die Daseinsberechtigung der Hydro Rhône AG, welche 1982 gegründet wurde und die Nutzung des Wasserkraftpotentials zum Ziel hatte, zu prüfen.

4. Die Anzahl IV-Fälle stieg zwischen 2004 und 2005 von 2'125 auf 2'302 Fälle. Dies ist eine Erhöhung um 8,3 Prozent. Damit stieg die Anzahl der IV-Fälle erneut an. Ich frage deshalb: Rechnet der Staatsrat auch in den kommenden Jahren mit einer Erhöhung der Anzahl IV-Fälle und was gedenkt er dagegen zu tun?

Dies sind die wichtigsten Bemerkungen der GRL und der FDPO zum Verwaltungsbericht und zur Rechnung 2005. Wir erwarten vom Staatsrat, dass er sich diesen Schwerpunkthemen annimmt und die notwendigen Entscheide trifft.

Für die Beantwortung der Fragen danke ich dem Staatsrat.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Monsieur le chef du département, suite au vieillissement de notre population, la prise en charge des personnes âgées représente un facteur très important de la politique sanitaire cantonale. En effet, le nombre de personnes âgées de plus de 90 ans a plus que doublé entre 1990 et 2000. Les prévisions établies par l'Office fédéral de la santé pour le canton du Valais montrent que ce nombre doublera à nouveau entre 2001 et 2020.

Des structures très diversifiées répondent aux besoins les plus appropriés, selon le degré de dépendance de la personne âgée, notamment des établissements médico-sociaux pour personnes âgées, des unités d'accueil temporaire dans ces mêmes EMS, des soins à domicile, des foyers de jour favorisant le maintien chez soi des personnes peu dépendantes ou encore des appartements intégrés à encadrement médico-social.

Concernant plus spécifiquement les EMS, les listes d'attente pour des entrées d'urgence s'accroissent et des lits non planifiés sont actuellement exploités. Le rapport de gestion 2005 du Conseil d'Etat mentionne l'augmentation progressive jusqu'à 2'890 lits d'ici à 2013 répartis selon les besoins prévus par les différentes régions du canton. La région sierroise, qui devrait bénéficier de plus ou moins 90 lits, semble vouloir renoncer à 60 de ces lits environ dans le cadre de cette planification. Si cette décision s'avérait effective, sachant aujourd'hui que les demandes de placement en EMS sur l'ensemble du canton exigeront d'ici à 2013 ces 2'890 lits, est-ce que d'autres régions, qui en feraient la demande, pourraient bénéficier de ces 60 lits?

Merci de votre réponse.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Die Abhängigkeit Europas von Erdöl und Gas wird sich von heute 70 Prozent auf 90 Prozent erhöhen. Das gilt auch für die Schweiz.

Zugleich schrumpfen die noch vorhandenen Vorräte und gleichzeitig gibt es immer weniger Länder in politisch stabilen Regionen, welche noch über grössere Reserven an Erdöl verfügen.

Deshalb wären Grosstaten in Sachen Energiepolitik gefragt und nicht Diskussionen um Grosskraftwerke, wie wir das dieses Jahr auf schweizerischer Ebene gesehen haben.

Das Wallis hätte aufgrund seiner Lage und Beschaffenheit die Gelegenheit, abgesehen von den Wasserkraftwerken, viel mehr in erneuerbare Energien zu investieren.

Das grosse Potential von Sonne, Holz und Geothermik zum Beispiel, wird hierzulande viel zu wenig benutzt, auch wenn das kantonale Gesetz die Förderung von solchen Investitionen ermöglicht.

Die Frage stellt sich warum? Ist der Förderwille zu wenig bekannt? Sind die Beiträge zu wenig lohnenswert? Oder wird viel zu wenig auf die erneuerbaren Energiequellen und andere Möglichkeiten hingewiesen?

Gerade im Hinblick auf die zunehmende Abhängigkeit/Knappheit und den steigenden Preisen, sollte der Kanton Wallis doch grosses Interesse an vermehrten Grossprojekten zugunsten der erneuerbaren Energien haben.

Ein zusätzlicher positiver Effekt wären dann auch die Arbeitsplätze, welche dadurch erhalten oder sogar gefördert würden.

Eine andere Frage - diesmal zu den Spitälern

Im Jahre 1956 bebte die Erde im Wallis so stark wie seitdem nicht mehr. Damals wurden Häuser teilweise zerstört oder es kamen zumindest die Kamine durch die Luft geflogen - je nach Bauart und Höhe der Häuser.

Ein Erdbeben mit solcher Stärke kann sich hier im Wallis jederzeit wiederholen. Gefährlich könnte dies vor allem für jene Häuser werden, wo sich viele Leute aufhalten, zum Beispiel Spitäler. Darüber wurde hier im Grossen Rat denn auch schon diskutiert. Deshalb meine Frage:

Wie erdbebensicher sind unsere Spitäler und welche Investitionen werden in diesem Sinne pro Jahr getätigt oder sind vorgesehen?

Ich danke für die Beantwortung.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le gros morceau, si j'ose dire, de ce département reste le Réseau Santé Valais (RSV). C'est là-dessus que nous allons nous concentrer une fois encore.

Comme tout mastodonte, le RSV a une tendance naturelle à dépenser toujours plus d'argent, en tout cas tout l'argent qu'on lui donne. Dans l'intérêt des assurés que nous sommes tous et des contribuables que nous sommes quelques-uns à être en Valais, il est donc important que le Conseil d'Etat mette la pression, si j'ose dire, sur le RSV.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire concrètement que la subvention du canton ne devrait être allouée qu'en fonction du nombre des cas traités et sur la base des tarifs négociés. Or, qu'est-ce que le Conseil d'Etat a fait pour 2005, comme il l'avait d'ailleurs déjà fait pour 2004? Malgré une baisse du nombre des cas traités (baisse qui pourtant, nous le savons, est due en partie à certaines défaillances structurelles du RSV, défaillances dont on n'aime pas toujours parler), le Gouvernement, après le "cadeau" de plus de 15 millions qu'il avait fait au RSV pour 2004, a décidé, pour 2005, de refaire le "coup" et de faire à nouveau au RSV un "cadeau" qui, cette fois-ci, s'élève à plus de 3 millions de francs en allouant la totalité du montant de la subvention qui figurait au budget. En somme, tant qu'on a encore un peu d'argent dans le porte-monnaie, on le dépense. C'est la quintessence du socialisme parce qu'il est tellement facile de dépenser l'argent public quand on croit que l'argent de l'Etat, c'est l'argent des autres.... On ne croit cela évidemment que jusqu'au moment où l'on paie ses impôts.

Personne ne s'étonnera que le chef – socialiste – de ce département mène une politique socialiste. C'est plus étonnant, par contre, de la part de la majorité bourgeoise, comme on dit, de notre Gouvernement. C'est d'autant plus choquant qu'il y a au RSV un potentiel d'économies évident (pensons simplement – j'en ai parlé l'autre jour – aux coûts des transferts en ambulances qui ont explosé), potentiel que le "cadeau" dont j'ai parlé, évidemment, n'incite pas à exploiter.

C'est également choquant quand on pense (c'est l'Inspection cantonale des finances qui l'a relevé) que, malgré une réduction du nombre des cas traités, la réorganisation des hôpitaux valaisans, dont on nous promettait pourtant des économies, n'a pas eu pour effet une réduction proportionnelle des coûts ni une réduction de l'effectif du personnel. Au contraire, le RSV, pour 2005, c'est un déficit en hausse de près de 8 millions, déficit que le "cadeau" dont j'ai parlé permet et a pour but, quelque part, de camoufler, tout cela, faut-il le préciser, aux frais des contribuables valaisans.

Pour 2006, le Conseil d'Etat nous a fait, en décembre de l'année dernière, une promesse: celle de ne plus allouer la subvention cantonale que comme elle devrait l'être, à savoir en fonction du nombre des cas traités et sur la base des tarifs négociés.

Nous osons espérer qu'ainsi, à l'avenir, la majorité soi-disant bourgeoise du Gouvernement en finira avec la politique socialiste qu'elle a menée dans le cadre de la réorganisation des hôpitaux valaisans.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Ich möchte nur eine Bemerkung machen zu den prioritären Massnahmen in der integrierten Mehrjahresplanung.

In den nächsten Jahren wird ein koordiniertes Informationssystem, in das alle bedarfsabhängigen Leistungen integriert werden, geschaffen werden. Es heisst SOSTAT. Dies ist eine sehr gute Sache, sie entspricht auch dem Willen des Parlaments und ist in dem Sinn auch zu begrüßen.

Ich möchte hier einfach nochmals kurz Partei ergreifen für die Sozialarbeiter an der Basis, die die Auswirkungen von dieser Entwicklung tragen müssen.

Die Sozialarbeiter sind gerne bereit diese Umwälzungen mitzutragen wenn die Bedingungen stimmen. Dafür müssen die Leute an der Basis bei der Entwicklung dieses Programms mit eingebunden werden, damit sie arbeiten können, damit Fallführung möglich ist, damit das auch berücksichtigt wird. Wenn das gegeben ist, werden die Sozialarbeiter dies gerne mittragen und hier hoffe ich vom Departementchef, dass er sich dafür einsetzen wird, dass die Sozialarbeiter dort auch ein Wörtchen mitreden können. Es kommt beiden zugute.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Il y a quelque temps, la fondation du centime climatique a été créée pour la protection de l'environnement.

Mes questions sont simples: Quelle sont les actions que compte faire le Valais pour profiter des fonds qui sont mis à disposition dans cette fondation à la Confédération? Peut-on savoir quels sont les moyens que compte mettre le Valais pour informer les particuliers et les communes qu'ils peuvent faire des demandes à cette fondation lorsqu'ils ont un projet de réduction des émissions polluantes?

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ich stelle heute keine Fragen zum Departement und zum GNW.

Ich habe inzwischen von der Dienststelle für Gesundheit Antworten bekommen zu Fragen, die ich am Dienstag gestellt habe. Dafür danke ich. Es hat mir gezeigt, dass teils Sie, Herr Staatsrat, Recht haben und teils ich Recht habe. Die Zahlen kann ich unterbreiten.

Was ich aber inskünftig von Ihnen, Herr Staatsratspräsident, verlange, ist Korrektheit und politische Fairness gegenüber einem Andersdenkenden. Es geht nicht an, dass Sie Vertreter hier im Parlament beschimpfen nur weil sie eine andere Meinung vertreten. Das geht nicht an.

Ich wehre mich gegen einen Stil à la Berlusconi, das ist hier nicht Usus. Also, ich suche die politische Debatte und nicht das Gemeine. Ich fordere Sie auf, tragen Sie Sorge zu Ihrem Amt und Ihrer Funktion.

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Rey (PDCC):

J'interviens à titre personnel pour rappeler qu'à la lecture de ces comptes n'apparaissent pas de montants visant à soutenir les associations faisant de la prévention et de l'accompagnement en matière de suicide.

Dans les comptes 2006, que nous examinerons dans une année, ne figurera, hélas!, pas non plus le montant de 80'000 francs que je proposais et que ce Parlement a refusé au budget.

Dans les pages de nos quotidiens, figurent, hélas!, régulièrement les visages de celles et de ceux qui ont choisi de mettre un terme à leur vie. Les jeunes et, plus surprenant, les personnes âgées constituent un groupe fortement touché. Alors que les Services de la jeunesse et de la santé se font des politesses pour savoir qui, de l'un ou de l'autre, pourrait porter à son budget des montants pouvant entrer dans ces problématiques, l'Association Parspas poursuit son action. Elle accompagne les familles au travers de groupes de paroles ouverts pour toutes les personnes proches et endeuillées par un suicide, personnes aussi appelées survivantes. Parspas dispense ou organise, avec le soutien de professionnels et de spécialistes, des cours de formation, de sensibilisation, en prévention ou en postvention, dans le domaine du suicide, que ce soit à l'attention des professionnels (ambulanciers, policiers et professions médicales) ou des familles concernées. Des visites de classes sont également organisées.

Mais, en réponse aux demandes les plus insistantes, Parspas agit surtout en tant que relais: relais d'entraide pour répondre aux besoins d'informations quant aux ressources existantes, que ce soit pour des personnes en crise ou pour l'entourage, si peu soutenu et parfois bien désemparé. Ce relais, hors des structures étatiques, Monsieur le conseiller d'Etat, doit s'inscrire comme un moyen à privilégier permettant de freiner l'augmentation des hospitalisations psychiatriques qui est, aujourd'hui, fortement constatée. La réponse tant judiciaire que médicale aux tentatives de suicide ne doit pas être l'hospitalisation systématique.

J'espère donc, Monsieur le conseiller d'Etat, que les comptes 2007, que nous traiterons en juin 2008 – ce qui me semble bien loin – mentionneront des montants prouvant que notre canton reconnaît la problématique du suicide et reconnaît les structures existantes et mises en place par des bénévoles.

Je reviendrai donc, Monsieur le conseiller d'Etat, avec plus d'insistance lors de l'examen du budget 2007 pour qu'une subvention concernant ces structures soit prévue et octroyée.

Dans cette perspective, je souhaite que, comme vous vous êtes engagé à le faire lors de l'examen du contrat politique du Service de la santé, vos services définissent un mandat de prestations avec cette association et d'autres qui pourraient aller dans le même sens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Gilbert Tornare (GRL):

Le transfert entre les hôpitaux, en plus de l'explosion des coûts, provoque de graves problèmes au niveau des vallées latérales puisque presque toutes les unités d'ambulances sont utilisées dans ce mode de faire. Les régions périphériques sont donc directement touchées et les temps d'attente peuvent aller jusqu'à une heure lors d'intervention pour un accident de la circulation.

Nous aimerions connaître quelles sont les mesures que vous pensez prendre pour mettre en place un service d'urgence au niveau des ambulances pour les vallées latérales et assurer ainsi de suite une action efficace.

Merci.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Je voudrais remercier chaleureusement tous les intervenants qui se sont exprimés au nom des groupes politiques ainsi que ceux qui ont fait des interventions individuelles.

Je vais répondre aux questions posées dans l'ordre chronologique.

Herr Markus Truffer, Sie haben eine Frage bezüglich der Gesetzesplanung gestellt. Es stimmt, wir hatten vor – und das haben wir noch immer, ich betone das hier –, dass die gesamte Revision des Gesundheitsgesetzes, also die Spitäler, Alters- und Pflegeheime und auch die SMZ und den allgemeinen Teil, in der laufenden Legislaturperiode durchzuführen und diese Zielsetzung ist immer noch da. Ich denke, mit gutem Willen, auch des Parlaments, kann dies eingehalten werden. Das bedingt allerdings – und das unterstreiche ich hier –, dass in zweiter Lesung das Gesetz über die Spitalinstitutionen im September, allerspätesten im Oktober, unter Dach und Fach ist. Ich werde keine Vernehmlassung im Verlaufe des Herbstes in den Umlauf geben, wenn dieses Gesetz noch in der Diskussion ist, weil sonst die Verwirrung insgesamt zu gross sein wird. Also ich denke, dass wenn wir im Oktober spätestens das Spitalgesetz verabschiedet haben, dass wir die zweite Phase – das wird der allgemeine Teil mit Prävention usw. sein –, behandeln werden und der dritte Teil, die SMZ und die Alters- und Pflegeheime, werden dann anschliessend drankommen, sodass wir bis im März/April 2009 alles unter Dach und Fach hätten.

Das Konzept in Bezug auf die betagten Personen nehme ich mit Zufriedenheit zur Kenntnis, dass Sie dieses unterstützen. Und Sie stellen effektiv fest, dass in der Psychiatrie immer mehr Fälle auftauchen, sowohl im welschen Kantonsteil wie auch im Oberwallis. Sie fragen, welche konkreten Massnahmen wir dort treffen. Der Kanton Zug beispielsweise hat ein Bündnis gegen Depression erarbeitet, das sehr erfolgreich ist und wir sind bestrebt auch ein solches konkretes Projekt auszuarbeiten. Aber Sie wissen auch, dass die Probleme psychischer Erkrankungen sehr mannigfaltig sind. Das hängt zum Teil von der wirtschaftlichen Situation oder von familiären Brüchen im Bereich Scheidung, Trennung usw. ab. Das können aber auch schulische Probleme sein, d.h. wir müssen insgesamt in unserer Gesellschaft ein Klima schaffen, das insbesondere den Jungen Vertrauen gibt und auch die Möglichkeit, sich so gut es geht unbeschwert zu entwickeln.

Was die Behinderten anbelangt, die in ausserkantonalen Institutionen untergebracht werden, ist es so, dass effektiv gewisse Behinderungen bei uns im Kanton nicht betreut werden können. Man muss sehen, dass es manchmal sehr spezifische Behinderungen sind, wo es Sinn macht, auf interkantonaler Ebene zusammen zu arbeiten, Institutionen auf die Beine zu stellen. Umgekehrt gibt es beispielsweise in Monthey die Stiftung F.R.S.A. (Fondation Romande en faveur des personnes Sourdes-Aveugles), also für diejenigen, die taub und blind sind. Dort haben wir zwei oder drei Walliserinnen und Walliser, die anderen zehn Heimbewohner sind Ausserkantonale. Das heisst, dass man schaut, in den spezifischen Behinderungsbereichen auch zusammen zu arbeiten, weil es sich manchmal nicht lohnt, für zwei oder drei Menschen eine eigene Institution auf die Beine zu stellen. Und es ist immer auch besser, wenn die behinderten Menschen effektiv in einer Situation sind, die für ihre Behinderung das nötige Know-how aufweisen und entsprechend auch spezialisiert sind.

Sie haben dann noch in der Dienststelle für Sozialwesen festgestellt, dass es dort eine buchhalterische Abgrenzung zu machen gäbe. Ich muss das noch mit der Dienststelle abklären, wie das rein von der Darstellung her gemacht werden müsste. Aber es stimmt, wir

hatten dieses Malheur, wonach wir den Gemeinden zu viel in Rechnung gestellt hatten. Sobald wir das selber gemerkt haben, haben wir sofort den Gemeinden die entsprechenden Beträge zurückerstattet.

Monsieur le député Michel Rothen, vous avez cité le rapport de la commission des finances. Il est clair que nous allons respecter l'annualité. La remarque de l'Inspection cantonale des finances est, au niveau comptable, je dirais, tout à fait judicieuse, mais c'est aussi le changement d'une pratique en vigueur depuis 20 ans. Nous avons dû admettre que, maintenant, il fallait faire autrement. En ce qui concerne la ICHV und dort spreche ich von der Stiftung der Walliser Spitäler, on peut dire que cette fondation est déjà intégrée au RSV. Le conseil de fondation est constitué de trois représentants du RSV, qui détient ainsi la majorité, et de deux représentants de l'Etat. La présence de l'Etat se justifie parce qu'il y a des tâches étatiques qui sont directement attribuées à cette institution. Si cette fondation était dissoute, il faudrait créer une nouvelle structure afin de gérer les activités de l'ICHV. Par conséquent, les domaines gérés par l'organisation actuelle de l'institut ne seraient pas plus économiques. Il faut aussi savoir que si on prenait la décision de dissoudre cette fondation, il y aurait une perte annuelle pour l'Etat d'un demi-million de francs. Là, peut-être pourrait-on trouver une autre solution, mais ce sont des faits que nous avons constatés puisque les assureurs pourraient retirer le montant qu'ils ajoutent aujourd'hui au budget annuel. Vous nous avez demandé d'établir un rapport. Je suis tout à fait d'accord d'entrer en matière sur cette proposition. Si ça devait être directement un rapport d'un expert neutre, pourquoi pas, mais après on entendrait la remarque, la prochaine fois, selon laquelle, sous la rubrique 318, les coûts explosent parce qu'il y a trop d'études externes. Alors, peut-être devrait-on, dans une première phase, faire une analyse interne de tous les aspects, avantageux et désavantageux, tirer un bilan et, après, regarder si on veut aller plus loin. En outre, il faut aussi se poser la question au niveau juridique, car c'est une fondation. Est-ce que le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat peut décider de dissoudre une fondation? Bien sûr, on peut, parce qu'une fondation, c'est une personne morale qui a un droit en soi. Je ne sais pas, au niveau juridique, si cela est si facile. Toutefois, s'il y avait la volonté politique, il faudrait de toute façon trouver la solution. Vous avez également posé une question concernant l'équilibre régional au niveau des disciplines. Tout à l'heure, dans le cadre de l'Heure des questions, je répondrai à une question demandant si l'hôpital de Sierre est démantelé, si des disciplines prestigieuses ne seront plus fournies dans cet hôpital. Pour moi, il n'y a pas de disciplines plus prestigieuses que d'autres. Dans ce cadre-là, je peux dire, pour Sierre, que la décision qui a été prise en fermant l'hôpital de Gravelone et en répartissant les patients gériatriques en direction de l'hôpital de Sierre (35) et de l'hôpital de Martigny (35), c'est un renfort des ailes à l'intérieur du CHCVs. En plus, pour Sierre, nous avons, par exemple, pris la décision de mettre des lits de soins palliatifs. C'est quelque chose qui est important. La psychiatrie prend, elle aussi, toujours plus d'ampleur, surtout la pédopsychiatrie, malheureusement il faut dire. Mais, au niveau des activités médicales, je pense que c'est un bon pilier pour l'hôpital de Sierre. Vous avez aussi vu, dans le rapport du RSV, que cette volonté politique d'offrir sur tous les sites des prestations médicales limite le RSV quelque part aussi parce que, comme le disent ses responsables, ils pourraient "manager", si je puis le dire ainsi, le système hospitalier de manière plus économique, plus efficace aussi au niveau financier, s'ils ne devaient pas prendre en considération cette volonté politique. Pour ma part, je pense que l'on peut trouver un bon consensus entre une répartition régionale et aussi avoir un système qui soit efficient.

Frau Irmina Imesch-Studer, Sie stellen fest, dass in der Dienststelle für Gesundheitswesen – und dort stützen Sie sich auch auf den Bericht der Finanzkommission –

die Stellen nicht abgebaut wurden. Wir müssen festhalten, dass erstens zwei Stellen abgebaut wurden und zweitens sind die zwei Stellen, die neu hinzugekommen sind administrativ und in der Dienststelle für Gesundheitswesen angegliedert. Das ist eine Stelle, die wir in La Castalie vorübergehend gestrichen haben und die Person, die jetzt administrativ der Dienststelle für Gesundheitswesen angegliedert ist, nimmt auch Aufgaben in Bereichen wahr, die der Departementchef direkt wahrzunehmen hat. Der zweite war ehemals beim CMP angestellt und diese wurden ja auf alle Departemente verteilt. Also diese beiden neuen Stellen sind nichts Aussergewöhnliches. Real sind es nicht neue Stellen im Bereich der Dienststelle für Gesundheitswesen. Sie sind lediglich administrativ dort angegliedert, weil wir kein Generalsekretariat oder keinen Service administratif et juridique haben, sonst wären die in diesem Bereich.

Was die Entlohnung der Chefärzte anbelangt kann ich sagen, dass wenn man diese im interkantonalen Vergleich anschaut, in der Höhe wie sie jetzt nach oben plafoniert sind, gerechtfertigt sind. Was wir noch anschauen müssen, sind jene Ärzte, die teils in Privatpraxen arbeiten und dann noch im Spital, dass dort die Limiten eingehalten werden.

Im Bereich der Prävention fragen Sie, was macht man mit Sachen wie Alkohol und Tabak insbesondere bei jungen Menschen. Es wird Ihnen nicht entgangen sein, dass wir diesbezüglich mit der Kantonspolizei zusammenarbeiten. Die ganze Kampagne läuft unter dem Titel: "Wie viel?" Sie haben sicher am Strassenrand schon die diversen Plakate gesehen. In Sachen Tabak hat der Grosse Rat verschiedene Motionen verabschiedet. Diese Massnahmen werden dann auch in den Entwurf des Gesetzes im allgemeinen Teil einfließen und dann wird die Stunde der Wahrheit hier im Parlament kommen und man wird sehen ob es bereit ist, beispielsweise in den Restaurants das Rauchen zu verbieten. Aber es wurden auch andere Motionen angenommen von Robert Sarbach oder von anderen, die beispielsweise Zigarettenautomaten verbieten wollen usw.

Ich denke aber, dass auch eine Information in den Schulen über diese Problematik wichtig ist und diese Zusammenarbeit mit dem Erziehungsdepartement besteht bereits, aber selbstverständlich kann man diese noch verbessern und verstärken.

In Bezug auf die Wartebetten habe ich das letzte Mal Auskunft gegeben. Ich werde genau analysieren, wie sich die Situation jetzt in den nächsten Monaten und in ein, zwei Jahren präsentieren wird. Kapazitäten in Bezug auf Betten haben wir in den Spitälern. Aber nochmals, dies ist für eine betagte Person kein idealer Ort in einem Wartebett zu sein, weil dies eine in einem Spital ganz andere Struktur ist, als in einem Alters- und Pflegeheim. Und nochmals – wir werden im Bereich Spitex im Oberwallis eine Kampagne machen müssen, um dort mehr machen zu können.

Sie sprechen dann auch noch die steigenden Ausgaben in der Sozialhilfe an. Wir hatten während Jahren, anders als alle anderen Kantone in der Schweiz, eine Situation, wo die Sozialhilfebeträge plus/minus stabil auf 16 bis 17 Millionen Franken waren. Jetzt sind sie innerhalb von einem Jahr um drei Millionen gestiegen – auf über 20 Millionen Franken. Diese werden wie folgt aufgeteilt: 39 Prozent bezahlen die Gemeinden, 61 Prozent bezahlt der Kanton.

Was sind die Gründe? Auf der einen Seite muss man sehen, dass in der IV sicher gewissermassen die Schraube angesetzt wurde. Wir wurden informiert, dass 38 Prozent – das wird vielleicht auch Herrn Eggel interessieren – aller Gesuche, die in Richtung IV gehen, von

der kantonalen IV Stelle abgelehnt wurden. Es ist also eine relativ harte Praxis, die sich dort installiert. Das hat natürlich Auswirkungen auf die Sozialhilfebeträge. Ich muss aber sagen, dass die Sozialhilfefälle – diese abzuklären und zu entscheiden – in der Kompetenz der Gemeinden sind und wir beschäftigen uns nur im Beschwerdefall mit solchen Fällen.

Was die ausserkantonale Betreuung von Behinderten anbelangt, habe ich im Rahmen der Frage von Herrn Truffer bereits geantwortet.

Herr Matthias Eggel für die FDPO und die GRL-Fraktion sagt, dass einerseits der Personalbestand stabil sei und andererseits sollte man Einsparungen treffen. Sie wissen, dass wir, was das Spitalpersonal anbelangt, die politische Garantie abgegeben haben, dass es keine restrukturierungsbedingten Entlassungen gibt. Wir wollen das Versprechen einhalten. Umgekehrt stellen wir effektiv fest, dass in gewissen Bereichen ein Überhang an Personal besteht. Da wollen wir in enger Zusammenarbeit mit den Gewerkschaften schauen, ob es eine Möglichkeit gibt, ein Anreizprogramm anzubieten, anderswo auch Stellen anzunehmen. Es gibt Stellen in Alters- und Pflegeheimen, aber auch im administrativen Bereich muss es solche Möglichkeiten geben.

Was die Chefärzte anbelangt, die gleichzeitig auch als Informatiker arbeiten, da muss ich ganz klar sagen, dass die Behauptung der Finanzkommission, diese Ärzte würden das gleiche machen, wie ein Informatiker in der kantonalen Dienststelle, nicht stimmt. Wenn sie das Informatikdossier und zwar das Patientendossier erstellen wollen, braucht es medizinische Kenntnisse. Da muss man einerseits medizinische Kenntnisse – vielleicht auch auf Chefarztstufe – haben und andererseits auch von Informatik eine gute Ahnung haben. Und so gesehen, denke ich, dass sich diese Anstellung, wie sie das Gesundheitsnetz und nicht wir, beschlossen haben (das ist in der ausschliesslichen Kompetenz des GNW) auch rechtfertigen. Man muss auch sehen, dass das ja nur für eine Übergangsphase der Fall ist, solange bis das Projekt dann umgesetzt und abgeschlossen ist.

In Bezug auf das Institut der Walliser Spitäler – diese Stiftung – habe ich darauf hingewiesen, dass diese bereits im GNW integriert ist, dass aber unter dem Strich, wenn man die Stiftung auflösen würde, das jährlich den Kanton eine halbe Million Franken kosten würde. Das ist ja sicher etwas, das bei Ihnen nicht unbedingt auf Applaus stossen würde.

Chippis-Rhône. Klar kann man sagen, seit 80 Jahren weiss man, wann der Heimfall ist. Aber man muss auch sehen, dass die Komplexität solcher Dossiers sehr erheblich ist und man muss auch sehen, dass es vielleicht ein Vorteil ist, dass diese neue Konzession noch nicht erteilt wurde, weil in den letzten zwei, drei Jahren die Preise im Energiebereich massiv gestiegen sind. Und wir können jetzt dann, wenn wir im Grossen Rat noch im Verlaufe dieses Jahres die neue Konzession zur Homologation unterbreiten werden, feststellen, dass es gut war, nicht allzu schnell zu sein. Es ist auch so, dass das Gesetz ausdrücklich vorsieht, dass wenn eine Konzession ausläuft, dass man provisorische Massnahmen ergreifen kann. Das ist auch in jenen Fällen, wo die Gemeinden Konzessionsgeber sind, beispielsweise ITAG oder an anderen Orten. Da gibt es auch provisorische Massnahmen, die selbstverständlich zeitlich befristet sind, aber das ist alles – was gesetzlich anbelangt – in Ordnung.

Sie stellen die Frage was wir gegen die Erhöhung der IV Fälle machen. Dort muss ich sagen, dass die kantonale IV Stelle nicht eine Dienststelle der Kantonsverwaltung ist. Also es ist eine Abteilung, die direkt eidgenössisches Recht anwendet. Manchmal bekomme ich Briefe von Gesuchstellerinnen oder Gesuchstellern, die sagen, ich solle doch etwas machen,

dass sie eine Rente bekommen. Ich bekäme nicht einmal eine Auskunft über das Dossier, weil die selbstverständlich der Schweigepflicht unterstellt sind. Ich bin lediglich Präsident der Aufsichtskommission der kantonalen IV Stelle. Wir haben dort mit Personalfragen zu tun, aber wir können inhaltlich nicht in das einzelne Dossier eingreifen. Frau Graziella Walker lacht... sie war ja dort in diesem Bereich tätig und weiss, dass ich hundertprozentig Recht habe mit dem was ich jetzt hier dargelegt habe. Also die Anwendung des eidgenössischen Rechts ist bei der kantonalen IV Stelle und die inhaltliche Aufsicht über die kantonale IV Stelle übt das Bundesamt aus und nicht das zuständige Departement. Aber selbstverständlich kann die Walliser Wirtschaft dazu beitragen, dass es weniger IV Fälle gibt. Es war ja eine zeitlang Mode in wirtschaftlich schwierigen Zeiten die Leute in Richtung IV abzudrängen, um auch die Arbeitslosenkasse etwas zu entlasten oder auch andere Kassen. Deshalb ist Ihre Frage natürlich sehr berechtigt.

La députée Anne-Christine Bagnoud, pour le groupe PS/AdG, a soutenu le concept concernant la prise en charge des personnes âgées. Vous avez aussi parlé de la planification que nous avons prévue d'ici à 2013. Vous avez pu constater, Mesdames et Messieurs les députés, que la région de Sierre n'était pas tout à fait enchantée de cette planification. Elle pense que l'Etat veut créer trop de lits EMS. Nous avons, en effet, prévu pour cette région 92 ou 93 lits supplémentaires d'ici à 2013. La région nous a écrit, avec le soutien de tous les responsables politiques, qu'entre 20 et 30 lits pourraient suffire. Nous avons fixé un taux. Cela veut dire que nous pensons que 20% des personnes au-delà de 80 ans devraient être dans un EMS. Il resterait donc 80% de ces personnes âgées qui seraient soignées à domicile si nécessaire, car il y en a bien sûr qui sont totalement autonomes. Alors, se pose la question de la région de Sierre qui veut renoncer à 60 à 70 lits. Pour ma part, je vais y réfléchir et proposer éventuellement au Conseil d'Etat de donner ces lits à d'autres régions. J'ai déjà entendu, dans la région de Loèche, que les quelques lits qui sont prévus seraient insuffisants. Elle serait donc tout de suite d'accord de les prendre. Vous devez savoir que nous avons besoin de lits. Alors, finalement, on aura peut-être des personnes de la région de Sierre qui seront prises en charge quelque part dans le district de Sion ou ailleurs, par exemple à St-Martin où il y a un projet. Ce qui m'étonne encore plus de la part de la région de Sierre, c'est sa position dans le cadre de la consultation que nous avons faite pour les soins à domicile, nous avons proposé que le canton prenne tous les déficits des centres médico-sociaux, surtout pour favoriser les soins à domicile. Il faut dire et "ein Kränzchen winden", on dirait en allemand, il faut louer la bonne politique du centre médico-social de Sierre qui a développé, par exemple, tout le système avec des structures intermédiaires qui s'appellent Domino, que l'on peut développer et soutenir encore plus. Nous le voulions parce que nous avons dit: tout ce qui n'est pas couvert par les recettes, c'est le canton qui est d'accord de le reprendre. La région de Sierre a aussi dit non à cette proposition. Il faut une fois pour toutes savoir ce que l'on veut: est-ce que l'on veut effectivement favoriser les soins à domicile – je n'ai aucun doute que M. Dominique Germann ainsi que les responsables de Sierre veulent soutenir cette politique, et nous allons aussi regarder avec eux comment on peut favoriser, dans la région de Sierre, encore plus les soins à domicile parce que c'est effectivement quelque chose qui est déjà bien fait dans cette région et que l'on devrait également développer dans d'autres régions de notre canton.

Frau Susanne Hugo-Lötscher hat darauf hingewiesen, dass man sich auch angesichts der Erdölknappheit und angesichts der CO₂ Probleme, die sich mit Erdöl verbinden, vermehrt auf erneuerbare Energien stützen soll, Sonne, Holz und Geothermie. Sie müssen dann schauen, dass Sie nicht mit Ihrem Fraktionskollegen in Konflikt kommen, der da sagt, Holz

gibt wieder Feinstaub. Aber dort werden wir dann schon eine Lösung finden. In Bezug auf Holz haben wir ein Programm laufen. Ich unterschreibe quasi jeden Tag Gesuche von Privaten, die auch auf Holzfeuerung setzen. Ich unterschreibe nicht die Gesuche, sondern die Beitragsbewilligungen. Dann hatten wir in Bezug auf Sonnenenergie, Sonnenenergie zu thermischen Zwecken, nicht zur Stromproduktion, ein Programm, das von grossem Erfolg gekrönt war. Aber selbstverständlich kann man da immer noch mehr machen. Bei der Geothermie sind die Vorinvestitionen in ein grosses Projekt erheblich. Vor Jahren wurde bereits einmal eine Studie zu diesem Thema gemacht. Aber wir haben beispielsweise nächstens ein konkretes Projekt von Privaten, eine Kompogasanlage im Raum Siders, auf dem Tisch, das wir bereits einmal provisorisch begutachtet haben und uns auch von den Investoren informieren liessen. Dann wird auch abgeklärt, ob es möglich ist, vermehrt auf Pellet Heizungen zu setzen. Dort hat sich auch die Walliser Elektrizitätsgesellschaft, die FMV, ins Zeug gelegt und Abklärungen getroffen.

Eine wichtige Frage, die Sie in Bezug auf die Spitäler gestellt haben, ist die Erdbebensicherheit. Hier haben wir Studien gemacht, die zeigen, dass wenn man alle Walliser Spitäler erdbebensicher ausgestalten will, dass das einen Investitionsbedarf von – Irrtum vorbehalten – rund 20 Millionen Franken ausmacht. Und ich denke, wir hatten seitens des Departements schon verschiedentlich Vorschläge im Budget, die dann auch aufgrund der Budgetverfügbarkeit wieder herausgetippt wurden. Ich denke, dass wir jetzt anfangen sollten zumindest jedes Jahr ein Spital in der Grössenordnung von zwei oder drei Millionen Franken an die Hand zu nehmen, damit man dort konkret etwas machen kann.

Es ist nicht so, dass die Spitäler im Erdbebenfall zusammen zu stürzen drohen, aber es gibt Teile von Spitälern, die effektiv dann etwas destabilisiert wären und dass es insbesondere in Bezug auf Gas, Strom, Leitungen zwischen den einzelnen Teilen des Spitals Schwierigkeiten geben könnte.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, bien sûr il est toujours permis de poser des questions, dans le cadre de l'examen du Département de la santé, sur le RSV, mais je dois quand même aussi souligner qu'en séance de mardi dernier, nous avons traité le rapport du RSV, et vous revenez avec les mêmes remarques en partie. Alors, je suis d'accord avec vous que nous devons maintenir la pression sur le RSV au niveau financier parce que si on lui donne trop d'argent, il est clair que, comme nous dans cette salle, si on a trop d'argent dans la poche, on prend parfois le risque d'en sortir un peu trop. Je suis donc d'accord avec vous de maintenir la pression. Par contre, il est exagéré de dire que ce qu'on a alloué en 2004 et 2005 était un "cadeau". Nous n'avons pas alloué au RSV plus que ce que le Grand Conseil avait décidé. Vous dites que l'on aurait dû financer seulement le nombre de cas multiplié par les tarifs qui ont été arrêtés entre les partenaires tarifaires. En 2004, nous avons constaté qu'il y avait une baisse très très forte, qui était imprévisible pour tout le monde, entre 6 et 7%. Dès qu'il y a une baisse des cas – ce qui est, en soi, réjouissant –, il y a bien sûr en même temps une baisse de recettes. S'il y a une baisse de recettes, on devrait pouvoir adapter les dépenses. Les dépenses d'un hôpital, vous le savez, ce sont autour de 75 à 80% les frais liés au personnel, et on ne peut pas aussi vite adapter les effectifs du personnel et, de plus, nous avons donné la garantie politique de ne pas procéder à des licenciements. Ce que nous avons alloué, c'était le budget qui était la prévision des expériences des années antérieures. On peut dire aussi que l'augmentation des coûts entre 2004 et 2005 était de 1% et entre 2005 et 2006

de 2,5%. On a donc pu casser cette courbe qui se situait auparavant, chaque année, entre 6 et 7%. Ainsi – et c'est peut-être un peu un calcul théorique – si l'évolution des coûts avait été celle des années antérieures, par rapport à la situation actuelle, on pourrait dire que nous avons déjà économisé autour de 75 millions ou 80 millions. Bien sûr, c'est un chiffre plutôt théorique, mais, comme je vous l'avais montré dans un tableau, maintenant, on a cassé la croissance des dépenses. C'est quelque chose qui est réjouissant. Hier soir, j'assistais, à Montana, à la Conférence suisse des directeurs et des directrices des Caisses cantonales de compensation. En présence du chef de l'Office fédéral des assurances sociales, M. Rossier, j'ai pu expliquer la politique sanitaire dans notre canton – mais, bien sûr, nul n'est prophète dans son pays – et il y a pas mal de gens d'autres cantons qui ont dit: c'est quand même important ce qui a été fait dans le canton du Valais. J'ai souligné évidemment que c'était aussi grâce au fait que nous avons un Gouvernement qui n'est ni que socialiste ni que PDC, et que nous avons une bonne cohérence. Mon collègue "socialiste" Jean-René Fournier, en tout cas en ce qui concerne ces décisions, m'a toujours soutenu. Merci. En ce qui concerne 2006, j'ai déjà donné X fois la garantie que l'on ne va plus accorder le budget total qui est prévu en faveur du RSV. Nous n'avons plus un financement par cas, mais par APDRG, qui est le financement en fonction des traitements qu'on fait. Chaque mouvement est introduit dans le système informatique et on paie ainsi en fonction des pathologies. C'est un système qui est plus fin et l'hôpital aura l'argent dont il a besoin, mais pas plus que pour le travail qui a été fourni. Le RSV doit diminuer ses effectifs d'environ 50 postes durant l'année en cours. C'est quelque chose qui est difficile parce que l'on constate aussi que la rotation du personnel a beaucoup diminué.

Herr Marc Kalbermatter setzt sich für sich und seine Berufskollegen der Sozialarbeiter der Basis ein, indem er sagt, dass man für das koordinierte Informationssystem – das von ihm im Grundsatz unterstützt wird –, auch die Basis mit einbeziehen sollte. Ich bin und war auch immer für die Basisdemokratie, aber es gibt auch Projekte, wo auch die Verantwortlichkeiten klar dargelegt sind. Aber ich habe Sie ja auch bereits schon mit dem Dienstchef, Herrn Darioli, zusammengebracht, und ich denke, dass wir auch weiterhin auf dieser Basis arbeiten können, um auch die Sorgen und die sehr positiven Erfahrungen der Basis in dieses Projekt einbeziehen können.

La députée Marylène Volpi Fournier pose la question du centime climatique. Vous savez que, dans le cadre des discussions sur la problématique du CO₂, le Parlement avait décidé d'introduire un centime climatique au lieu de taxer la benzine. Ces centimes climatiques apportent chaque année, pour le secteur du bâtiment, 45 millions de francs. C'est une somme qui est assez importante. Les demandes qui sont présentées pour la modernisation des bâtiments en Suisse doivent être soumises au Service de l'énergie de chaque canton et sont transmises en direction de ceux qui coordonnent toutes ces demandes qui se situent à Zurich et dans un village du canton de Neuchâtel pour la Suisse romande. Ce sont aussi les communes ou les collectivités publiques qui peuvent adresser des demandes. Il faut relever que les exigences pour toucher quelque chose sont assez élevées. Nous allons bien sûr très prochainement donner une information détaillée aux milieux du bâtiment, des architectes, des ingénieurs, mais aussi au grand public, pour expliquer quels moyens sont à disposition et par quel biais on peut les recevoir.

Herr Jean-Marie Schmid hat keine konkreten Fragen gestellt. Ich muss zugeben, dass ich ihm am letzten Dienstag nicht auf alle Fragen detailliert geantwortet habe. Eine Frage war, ob es zutrifft, dass ein Anästhesiearzt von Brig nach Visp verlegt wurde. Ich habe ein Mail

von Hugo Burgener, seines Zeichens Spitaldirektor des Oberwalliser Spitalzentrums, erhalten. Er schreibt am Donnerstag, 8. Juni 16.36 Uhr: "Geschätzter Thomas, im Rahmen der Fusion sind keine Arztstellen in der Anästhesie von Brig nach Visp verlegt worden und beim medizinisch-technischen Personal gab es keine Verschiebungen von Brig nach Visp". Ich denke, dass Ihnen diese Antwort nützlich ist. Es gibt dann noch einen Abschnitt. Ich werde Ihnen das Mail zeigen. Es gab im Rahmen der Organisation des Pikettdienstes den Fall, dass ein Arzt, der in Naters wohnhaft ist, vermehrt in Visp Pikett leisten musste.

Was die ausserkantonalen Hospitalisationen anbelangt, habe ich Ihre Zahlen bereits am letzten Dienstag bestritten. Ihre Frage betraf die Zeit zwischen 1997 und heute. Man muss sehen, dass 1996 das neue KVG in Kraft trat und dass es eine ganz andere Situation war als heute. Die 40 Prozent seit Beginn des KVG treffen in der Tat zu, aber was Sie eigentlich politisch sagen wollen, ist, dass seitdem das böse Gesundheitsnetz die Spitäler dirigiert und leitet, die ausserkantonalen Hospitalisationen gestiegen sind, weil die Leute hier im Wallis nicht mehr zufrieden sind. Das ist genau die Zahl, die nicht stimmt. In den letzten Jahren ist nämlich die Zahl der ausserkantonalen Hospitalisationen stabil geblieben, d.h. von 2004 auf 2005 ist sie, glaube ich, um 30 Fälle gestiegen.

Aber Sie wissen auch, welcher Druck auf die Vertrauensärzte gemacht wird. Sie wurden zum Teil mediatisiert, welcher Druck gemacht wird, dass man eben auch ausserkantonal hospitalisiert werden kann. Der Grundsatz ist der, dass wir alles, was man im Kanton Wallis an Leistungen anbieten kann, hier machen wollen, weil das auch für die Patienten und die Angehörigen von Vorteil ist. Wenn natürlich jemand von einem Kollegen eines Cousin hört, dass in Zürich im Hinterland irgendwo in einer Klinik ein guter Spezialist sei, der ihm in diesem oder jenem Fall geholfen hat, dann ist das natürlich ein Anreiz für die betreffende Person, ein Gesuch zu stellen, dass man dann in solchen Fällen eben ablehnen muss.

Monsieur le député Pascal Rey, vous avez demandé ce que fait le département dans le cadre du projet Parspas. Il est vrai que toute la question du suicide, surtout parmi les jeunes, est quelque chose qui me préoccupe beaucoup. Il n'y a pratiquement pas un seul jour où l'on ne voit pas dans nos quotidiens le faire-part d'une personne qui a librement choisi de quitter la vie. C'est aussi l'expression d'une maladie psychique ou d'autres raisons qui sont à l'origine de tels actes malheureux. Vous avez dit que, dans le budget 2006, les propositions qui avaient été présentées, sauf erreur aussi par la députée Marylène Volpi Fournier, avaient été rejetées par le Parlement. C'est pourquoi vous ne trouverez rien non plus dans les comptes 2006. Votre intervention, je la comprends comme préparation du terrain en vue des discussions sur le budget 2007; de sorte que, dans les comptes 2007 au mois de juin 2008, on puisse constater qu'il y aura quelque chose pour cela. Je peux vous dire que nous allons analyser tout cela dans le détail. Nous sommes déjà en contact, et M. Fournier vient de me le dire, avec la Loterie Romande pour voir si on peut, par ce biais-là, débloquer une somme importante pour ce projet parce que c'est quelque chose qu'il faut prendre très au sérieux. Pour le reste, je peux dire qu'aux mois de novembre et de décembre, quand nous allons discuter du budget, nous verrons ce qui se passera, mais, de toute façon, dans mon département, on va prévoir quelque chose. C'est aussi une question qui concerne le DECS, mais je ne veux pas maintenant passer la patate chaude à mon collègue Claude Roch. Je répète que nous allons analyser tout cela avec le sérieux nécessaire.

Monsieur le député Gilbert Tornare, vous avez dit que les régions périphériques sont prétéritées par le nouveau système sanitaire. Vous savez que la région de Martigny était quelque part une région pilote pour le développement des SMUR (services médicalisés d'urgence). Jusqu'à maintenant, je n'ai pas entendu de remarques selon lesquelles ce service ne fonctionne pas à satisfaction. Toutefois, je suis bien sûr prêt à vous recevoir et à discuter avec vous bilatéralement pour voir où il y a un problème. Ce soir, c'est l'OCVS (Organisation cantonale des secours) qui va tenir son assemblée générale..., justement au même moment que commence le Mondial..., mais c'est bien sûr une obligation pour le chef de la santé de participer à cette assemblée générale. Je pourrai poser la question si nécessaire aux responsables de l'OCVS, mais bien sûr aussi aux responsables du RSV puisque nous avons rapproché les ambulances des hôpitaux.

Voilà, j'espère ne pas avoir oublié de questions.

Vielleicht mag die eine oder andere Antwort nicht befriedigend ausgefallen sein, aber das wird in der Politik in diesem Saal ja auch künftig immer wieder vorkommen und ich danke Ihnen für das Interesse, das Sie der Arbeit meines Departements entgegenbringen.

Vielen Dank.

Développements / Entwicklungen:

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /

Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

3. MOTION

du groupe GRL, par le député Alexis Turin, concernant un ORAPA pour toutes les contributions d'entretien (11.04.2006) (2.042)

MOTION

der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend ein Amt für sämtliche Unterhaltsbeiträge (11.04.2006) (2.042)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Alexis Turin (GRL):

"L'aura ou... l'ORAPA", j'en conviens, ce jeu de mots est facile.

Ce que le groupe radical-libéral demande par cette motion, c'est que l'Office de recouvrement des pensions alimentaires (ORAPA) s'occupe aussi de l'encaissement ou plutôt du versement des allocations familiales aux mères de famille, mais cela peut aussi être aux pères de famille, qui sont en difficulté. Le plus souvent, cela n'implique que l'envoi d'une lettre.

Puisqu'il faut une motion, selon vous, Monsieur le conseiller d'Etat, pour que l'ORAPA fasse ce travail, je vous remercie d'avance de votre soutien aux familles en difficulté.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Im Namen der SPO-Fraktion bekämpfe ich diese Motion.

Ich möchte allerdings vorausschicken, dass wir die grundsätzliche Überlegung von Herrn Turin absolut teilen und die Problematik auch sehen.

Einzig der Lösungsweg ist unserer Ansicht nach nicht der richtige.

In der Märzsession beantwortete Staatsrat Burgener zwei Postulate; eines von Franz Ruppen und eines von meiner Wenigkeit, die sich ebenfalls der Problematik der Auszahlung der Familienzulagen widmeten. Das Ziel sollte unter anderem sein, dass die Familienzulagen automatisch an den Partner ausbezahlt werden, der das Sorgerecht des Kindes hat bzw. bei dem das Kind wohnt.

Zurzeit werden die Zahlungen aufgrund des kantonalen Ausführungsreglements grundsätzlich zuhanden des Familienvaters ausgerichtet. Subsidiär können auch andere Empfänger die Zahlungen erhalten.

Also, warum sollen wir dem Amt für Inkasso und Bevorschussung von Unterhaltsbeiträgen Arbeit aufhalsen, die sich möglicherweise vermeiden lässt?

Viel einfacher wäre es doch, die Empfänger der Zulagen umzudefinieren. Warum nicht als anspruchsberechtigte Person die Obhutsinhaberin, der Obhutsinhaber oder direkt die Mutter des Kindes definieren? In neun von zehn Fällen wird ja sowieso die Mutter das Sorgerecht haben.

Dafür muss auch nicht unbedingt eine nächste Gesetzesrevision abgewartet werden. Da würde eine kleine Modifikation im Ausführungsreglement des entsprechenden Gesetzes in den Artikeln 13 und 14 ausreichen. Ich gebe hier den Ball weiter an den Staatsrat, der die Problematik auch kennt und der diesen Ball hoffentlich weiterspielen wird.

Also, ich betone, grundsätzlich sind wir mit Ihnen einverstanden was die Problematik angeht, einfach der Lösungsweg wäre zu diskutieren.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

A titre professionnel, j'ai souvent recours à l'ORAPA et je salue l'efficienc e et la qualité du travail de ce service.

Je souscris pleinement à la motion du député Alexis Turin, car c'est un véritable parcours du combattant que de devoir encaisser des allocations familiales, surtout sur plusieurs années et auprès de plusieurs caisses.

Nous soutenons donc la proposition du député Alexis Turin.

Merci de votre attention.

Par 87 voix contre 9 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.042 développée par le député Alexis Turin.

Le président:

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

4. POSTULAT

du député (suppl.) Roland Kuonen (SPO) concernant l'adaptation des redevances hydrauliques aux prix suisses et européens du marché de l'énergie (EEX et SWEP) (13.04.2006) (2.044)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO) betreffend Anpassung der Wasserzinse an die schweizerischen und europäischen Energiemarktpreise (EEX und SWEP) (13.04.2006) (2.044)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):

Die Situation auf dem Strommarkt hat sich in den letzten Jahren gewaltig verändert. Weltweit steigt der Energiehunger deutlich an. Die markanten Gewinne der grossen nationalen Stromproduzenten, die Aktivitäten im internationalen Stromhandel und die tägliche Verknappung der fossilen Energieträger zeigen auf welche Seite die Reise geht. Für den Kanton mit den grössten Speicherwerken wird es Zeit sich eingehender mit der einheimischen Wasserkraft zu befassen.

Für die wirtschaftliche Nutzung der Ressource Wasser müssen wir uns besser und gezielter engagieren. Die Möglichkeit sich an Heimfällen zu beteiligen muss vorbereitet werden. Dafür sind faire Beteiligungsmodelle und Strategien mit den Konzessionsgemeinden zu entwickeln. Damit ein Heimfall nicht zum Reinfeld wird, müssen vorgängig die Spielregeln unter den Gemeinden und dem Kanton festgelegt werden und einige energiepolitische Eckpfeiler eingeschlagen werden. Ein Ziel muss sein, in Zusammenarbeit zwischen Gemeinden, Regionen und Kanton den Besitzstand an einheimischer ökologischer Wasserkraft markant zu erhöhen.

Prioritär muss auf nationaler Ebene das überholte und eingefrorene Wasserrechtsgesetz korrigiert oder ersetzt werden. Die höhere Wertschöpfung der Wasserkraft soll und muss eine korrekte Entschädigung für die Gebirgskantone nach sich ziehen. Für dieses Ziel muss eine Zusammenarbeit mit den Gebirgskantonen optimiert und die Vorstösse unserer Parlamentarier in Bern geplant und koordiniert werden. Korrekte Wasserzinsen sind Mittel, die für das Erreichen der erwähnten kurz- und langfristigen Ziele benötigt werden.

Mit diesem Postulat fordern wir den Staatsrat auf eine offensive Strategie und eine Energiepolitik mit klaren Zielen zu definieren. Die volkswirtschaftliche Bedeutung der einheimischen Wasserkraft ist eingehend zu bewerten. Die dazu nötigen Mittel und Kompetenzen müssen vom Parlament jetzt zur Verfügung gestellt werden. Analog zu anderen Bereichen wie Tourismus und Landwirtschaft muss hierfür das nötige Geld gesprochen werden.

Unsere Wasserkraft hat eine grosse Zukunft – also nutzen wir sie. Investieren wir in Ressourcen, die in unseren Händen liegen.

In diesem Sinne, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, lade ich Sie ein dieses Postulat zu unterstützen.

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossratssuppleant.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit weitergeleitet zur Behandlung.

5. POSTULAT
du député Georges Darbellay et cosignataires concernant le
subventionnement des chauffages à bois (13.04.2006) (2.045)
POSTULAT
von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend
Subventionierung von Holzheizungen (13.04.2006) (2.045)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

La Constitution impose la promotion du développement durable. Le canton du Valais désire le promouvoir. En matière énergétique, les principes généraux et les priorités sont:

- l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie;
- le recours aux énergies renouvelables;
- l'utilisation de l'énergie causant peu d'émissions.

Le bois est la deuxième source d'énergie renouvelable indigène. Son potentiel à court et moyen termes permettrait de doubler sa consommation. Le bilan CO₂ de la combustion du bois est neutre du fait qu'un arbre absorbe autant de CO₂ pour sa croissance qu'il n'en rejette pour sa combustion. Cette raison est suffisante pour promouvoir son utilisation énergétique afin de lutter contre l'augmentation de l'effet de serre.

Par contre, il n'en va pas de même pour les émissions de poussières fines qui ont un impact négatif sur la santé lorsqu'elles sont inhalées. Elles irritent les voies respiratoires, favorisent les bronchites et les pneumonies, affaiblissent la défense de l'organisme, augmentent les allergies et les crises d'asthme, de même que le cancer du poumon.

La législation fédérale en préparation prévoit de n'autoriser à la vente que les installations garantissant une bonne combustion, en particulier en imposant des valeurs limites pour le monoxyde de carbone et les particules fines. Cette exigence s'appliquera à tous les

chauffages à bois de petite et moyenne taille. La législation fédérale imposera graduellement des filtres à particules pour tous les chauffages d'une puissance supérieure à 70kW. La meilleure technique actuellement disponible permet déjà d'atteindre de très bons résultats. Cela vaut pour toutes les installations, des chauffages individuels jusqu'aux centrales thermiques au bois de plus de 10 mega watt. La limite de 20 mg de poussières fines/m³ de fumée est aujourd'hui atteignable par la quasi-totalité des installations. La limite de 5 mg/m³ est atteignable par toutes les installations de taille moyenne. Par exemple, dans le canton de Thurgovie, quatre installations récentes (chauffages à distance de 250 kW jusqu'à 900 kW) parviennent, toutes, à des valeurs inférieures à 5 mg/m³. Les grandes centrales thermiques au bois, qui sont équipées de systèmes d'épuration des fumées comparables à ceux des usines d'incinération des déchets, font encore mieux: elles descendent en dessous de 1 mg/m³.

S'il est utile et nécessaire de subventionner l'utilisation du bois-énergie, j'invite le Conseil d'Etat à introduire des critères de subventionnement pour le bois-énergie, dans le même esprit souhaité par ce même Parlement pas plus tard que mardi de cette semaine. Tout choix responsable et éclairé mérite soutien. Parmi ces critères, le niveau de subvention doit être proportionnel à la qualité environnementale, c'est-à-dire aux taux d'émission des poussières fines.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Willy Giroud (GRL):

Si, une fois de plus, ce postulat est fort louable sur le fond, la forme laisse sensiblement à désirer. Pourquoi faut-il toujours être plus restrictif que les normes en vigueur, ici en l'occurrence celles fixées par l'OPair? A force de vouloir laver plus blanc que blanc, on obtient l'effet inverse, et la multiplication des contraintes administratives et contrôles en tout genre va finir par décourager même les plus fervents adeptes du chauffage à bois.

En effet, je demande à voir comment on peut garantir qu'un chauffage ne dépasse jamais la valeur limite de 5 mg/m³ lorsque l'on n'utilise pas forcément le même combustible indéfiniment. Il y a forcément des variations d'émission de particules. Le système de filtration est-il absolument garanti invariable?

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, laissons au Conseil d'Etat le soin de faire appliquer l'ordonnance en vigueur pour l'octroi des subventions en matière de chauffage à bois et classons ce postulat aléatoire et discriminatoire.

Merci pour votre soutien.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Le groupe DC du Bas s'oppose à ce postulat.

Nous ne voulons pas être plus royalistes que le roi, et le roi est ici la Confédération. En effet, la Confédération a fixé des valeurs limites d'émissions polluantes pour toute la Suisse et fixe les critères pour les chauffages à bois. Nous sommes d'avis que ces bases sont suffisantes actuellement sans introduire de contraintes supplémentaires pour le Valais.

La subvention cantonale sert à encourager l'utilisation d'une technique, dans le cas présent le chauffage à bois. Ce type de chauffage doit respecter les législations en place.

Avec ce postulat, le subventionnement serait différencié et pourrait varier en fonction d'avancées techniques de certains fabricants. On ne favoriserait donc plus une technique, mais un fabricant, et, de plus, ces subventionnements varieraient dans le temps, ce qui signifierait que le client final ne connaîtrait le montant du subventionnement que lors de la décision.

Pour nous, le subventionnement sert à favoriser un système, ici les chauffages à bois au détriment des chauffages à mazout et à gaz. Ces systèmes doivent respecter les normes en vigueur. Le subventionnement ne doit pas servir à favoriser un fabricant sur la base de critères techniques plus favorables. Pourquoi donc ne pas tenir compte d'autres critères, comme par exemple le rendement de transfert calorifique?

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce postulat.

Je vous remercie.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous procédons maintenant au vote.

Par 67 voix contre 25 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 2.045 développé par le député (suppl.) Grégoire Raboud.

Ce postulat est ainsi classé.

Développements / Entwicklungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

6. INTERPELLATION

**du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre Caillet, concernant la
police des établissements publics (14.03.2006) (1.060)**

INTERPELLATION

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet, betreffend
Gewerbepolizei (14.03.2006) (1.060)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Le député Alexandre Caillet ne désire pas développer son postulat; le texte déposé suffit.

Je cède la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Votre texte est effectivement explicite, Monsieur le député Alexandre Caillet.

Ma réponse est la suivante:

Tout d'abord, non seulement la loi sur la police cantonale, mais aussi la manière de fonctionner dans notre république et canton du Valais, ainsi d'ailleurs que la récente loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées nous démontrent que la première responsabilité, en ce qui concerne le maintien de l'ordre et l'assurance d'une certaine sécurité dans les établissements publics, est d'abord du ressort du propriétaire lui-même et de l'exploitant du commerce en question.

Je rappellerai ici que, bien sûr, il existe des établissements publics qui, de par leur politique d'acquisition d'un certain type de clientèle, font en sorte que, dans ces établissements, le risque est un peu plus élevé qu'ailleurs. Par conséquent, c'est avant tout aux exploitants et aux propriétaires de veiller à la sécurité dans leur établissement public et à la tranquillité, cela même en faisant recours à une société privée de surveillance lorsque cela est nécessaire.

Il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours, et vous le savez bien, des cas particuliers où, ma foi, tel établissement doit faire recours d'une façon spontanée, mais sporadique aussi à la police municipale, par exemple, pour rétablir l'ordre. Il arrive aussi parfois que cette même police municipale par subsidiarité et parfois aussi par manque de moyens, il faut le dire, demande l'intervention coordonnée de la police cantonale pour rétablir l'ordre dans un établissement public. Cela demeure, non pas des exceptions, parce qu'il faut reconnaître que, de plus en plus, la police cantonale est appelée à intervenir pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans des établissements publics, mais ce schéma de fonctionnement est bien rodé puisque la collaboration municipale et cantonale existe depuis de nombreuses années et fonctionne apparemment relativement bien.

Il n'en demeure pas moins que je n'ai pas l'intention de vous fermer toutes les portes par rapport à votre préoccupation en disant que la police cantonale ne va pas réfléchir à cette problématique-là, mais nous sommes tout à fait disposés à avoir éventuellement une discussion si l'insécurité dans les établissements publics devenait, pour une région, pour une commune ou pour un groupe de communes ou dans une région particulière du canton, un problème à régler qui dépasserait les possibilités d'une police municipale ou celles d'une société privée de surveillance à engager par les tenanciers ou les exploitants.

Vous voyez ainsi que notre souci est le même que le vôtre. Nous avons une réponse assez stricte par rapport à l'ordre d'intervention et au principe de subsidiarité, mais nous ne fermons pas la porte lorsque la problématique dépasse les frontières d'une commune ou d'une région.

Merci.

Le président:

L'interpellateur est-il satisfait de la réponse?

Cela semble être le cas.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

7. MOTION
du député (suppl.) Patrick Bérod et cosignataires concernant: pour une
adaptation des élections communales au vote par correspondance
(14.03.2006) (1.061)

MOTION
von Grossrat (Suppl.) Patrick Bérod und Mitunterzeichnenden
betreffend Anpassung der Gemeindewahlen an die briefliche
Stimmabgabe (14.03.2006) (1.061)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Patrick Bérod (GRL):

Qui donc, à part Elisabeth Tessier, aurait pu prédire, le 17 novembre 2004, quelle serait la proportion d'électeurs choisissant de voter par correspondance?

Eh bien!, cette devinette est, aujourd'hui, une réalité, une réalité à laquelle nous sommes confrontés, puisque l'on peut prévoir un bouleversement lors des prochaines votations communales de décembre 2008 au vu de l'importance prise par le vote par correspondance; bouleversement, car l'article 18 de l'ordonnance sur le vote par correspondance interdit un dépouillement partiel, dans le cas de votations communales uniquement.

Alors, la plupart des gens qui sont dans cette salle ont une expérience, même solide, des élections communales. Seulement voilà, cette expérience ne sert à personne, elle ne sert à rien parce que, jusqu'ici, aucune votation communale n'a eu lieu sous ce nouveau régime contraignant et personne n'a pu expérimenter ce mode de faire puisque l'entrée en vigueur de cette ordonnance date du 1^{er} janvier 2005, c'est-à-dire exactement un mois après les dernières élections communales.

Le dépouillement partiel inquiéterait-il certains députés? Eh bien, je vous rassure, la notion de dépouillement partiel a une définition technique et juridique exactement décrite dans l'ordonnance à l'article 17. Je cite: "Dépouillement partiel. Le bureau de dépouillement ouvre les enveloppes de transmission. Il vérifie la qualité d'électeur de l'expéditeur et dépose, sans les ouvrir, les enveloppes de vote dans l'urne correspondante." Point final. Il n'y a rien d'autre; il n'y a pas de comptage de voix; il n'y a pas de dépouillement; donc, aucun risque de pronostics avant l'heure.

Alors, où est le problème? Le problème qui vous est soumis aujourd'hui réside dans l'article suivant, l'article 18, qui l'autorise pour les votations et élections fédérales – il n'y en a pas, mais elles sont cantonales –, mais qui interdit cette procédure pour les élections communales seulement. Je cite l'article 18: "Elections communales. Pour les élections communales, le bureau électoral n'est pas autorisé à procéder à un dépouillement partiel. Il vérifie la qualité des électeurs selon l'ordre suivant:

1. votes à l'urne;
2. votes par correspondance."

Cette interdiction de dépouillement partiel nous posera dans toutes les communes un grave problème d'organisation lors des prochaines élections communales de décembre 2008.

Si les communes respectent ce règlement, le vote par correspondance aura pris de telles proportions qu'une écrasante majorité des électeurs aura opté pour ce mode de faire. L'administration communale sera devant un grave dilemme:

- soit on respecte la loi, on attend le dimanche à midi et on passe tout le reste de la journée à ouvrir les enveloppes et à faire le dépouillement partiel qui aurait dû être fait avant, et on commencera le dépouillement le lundi matin. Alors, je vous laisse imaginer la situation; ça va être dantesque. On est ainsi sûr de tuer la vie politique du dimanche des votations;
- soit on ne respecte pas ce règlement, on l'enfreint, on commence le dépouillement partiel, tel qu'il est décrit, mais de manière complètement illégale, pour pouvoir donner les résultats dans les délais.

Alors, la solution, c'est d'accepter cette motion qui demande tout simplement la suppression de l'interdiction du dépouillement partiel.

Comble de l'ironie, qui montre bien l'inutilité de cette interdiction, c'est ce même article 18 qui dit que si les élections communales ont lieu simultanément avec un scrutin cantonal ou fédéral, cette interdiction n'est pas applicable.

On a ainsi deux poids, deux mesures: un coup, c'est oui; un coup, c'est non. Cela n'est pas acceptable.

Cette interdiction est donc une aberration.

Monsieur le président, vous allez, tout à l'heure, donner aux députés valaisans un choix qui sera clair: soit ils acceptent de modifier un règlement qui ne correspond plus à la réalité du moment et éviter ainsi une gabegie lors des prochaines élections communales, soit on refuse la motion, on attend une catastrophe électorale et on devra de toute façon modifier ce règlement, mais ça viendra après le déluge.

Le groupe radical-libéral fait juste appel à votre bon sens de député libre et responsable.

Vivent les radicaux!

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Votre président n'a pas de choix à proposer puisque cette motion n'est pas combattue et qu'elle est transmise pour traitement au Conseil d'Etat.

8. POSTULAT

**du groupe GRL, par les députés Marie-Claude Ecoeur et André Vernay,
concernant le système Polycom: une affaire pour le Valais (14.03.2006)
(1.064)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Claude Ecoeur und Grossrat
André Vernay, betreffend Polycom: eine gute Sache für das Wallis
(14.03.2006) (1.064)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur (GRL):

Sur le plan national, la mise en place du réseau radio suisse de sécurité Polycom avance à bons pas.

Le canton du Valais n'a, quant à lui, pas encore pris de décision.

Mais, pourquoi un nouveau réseau, alors que nous préconisons des économies?

Le "pourquoi" est simple. Actuellement, chaque organisation s'occupant de sauvetage et de sécurité est autonome avec son propre système radio communication. De plus, il est important de préciser que le réseau actuel comporte des désagréments: il n'autorise pas la transmission de données, il rend difficile la coordination d'engagement entre les organes d'intervention et de secours, il est basé sur une ancienne technologie qui rend les améliorations difficiles, voire impossibles.

A l'heure où les changements climatiques multiplient les catastrophes extraordinaires et, de plus, dans notre canton montagnard aux risques élevés – d'ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que les éléments naturels se sont déchaînés, ces dernières années, dans notre canton –, nous pensons qu'il est temps d'envisager l'introduction d'un système plus performant.

Via les médias, nous entendons beaucoup parler du réseau Polycom. Ce dernier supprimerait tous les désavantages actuels et permettrait un net renforcement de la communication entre les organes de conduite, les chefs d'intervention et les différents éléments engagés. De plus, ce système est subventionné par la Confédération jusqu'en 2010.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat l'établissement d'un rapport sur les points suivants:

- l'état actuel du réseau de transmission avec ses avantages et ses limites;
- les avantages et les désavantages du système Polycom;
- le coût total de son introduction sur le plan cantonal.

Afin d'avoir tous les éléments et de pouvoir faire avancer rapidement ce dossier (je vous rappelle la date buttoir de 2010), nous ajoutons encore une demande au Conseil d'Etat,

soit de déterminer s'il existe d'autres systèmes plus performants et moins chers, mais qui soient impérativement compatibles avec le système Polycom puisque certains cantons voisins vont introduire ce système Polycom.

Ce rapport devrait également permettre au Conseil d'Etat de se déterminer sur cette question.

Merci de votre attention.

Le président:

Ce postulat n'est pas combattu et est transmis pour traitement au Conseil d'Etat.

9. POSTULAT

du groupe GRL, par les députés André Vernay et Marie-Claude Ecoeur, concernant la fusion des polices cantonales et municipales: pour une police de proximité plus efficace (14.03.2006) (1.065)

POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch Grossrat André Vernay und Grossrätin Marie-Claude Ecoeur, betreffend Fusion der Kantons- und Gemeindepolizei: für eine effiziente und bürgernahe Polizei (14.03.2006) (1.065)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay (GRL):

Voilà un sujet sensible! Nous demandons au Conseil d'Etat une étude et rien qu'une étude.

Nous lui demandons une étude sur les avantages et les désavantages d'une éventuelle fusion des corps de polices municipale et cantonale, le moyen étant de se baser sur les expériences positives ou négatives faites dans d'autres cantons.

Nous savons que le canton de Zoug a déjà mis en place une pratique, qu'il pratique déjà cette fusion, que les cantons de Neuchâtel et de Berne s'attellent à cette tâche, avec un certain succès semble-t-il, et que cette opération de fusion démontrerait un potentiel d'économies de l'ordre de 10% environ. Cependant, ces cantons le font, forcés par les contraintes budgétaires.

Dans notre canton, nous avons la chance de ne pas être acculés à de telles extrémités et d'avoir du temps devant nous pour faire une étude de faisabilité.

Observons, regardons ce qui se fait ailleurs et essayons d'en tirer profit!

En effet, vous serez d'accord avec moi, si ce potentiel d'économies se révélait exact, s'il est vrai aussi que les conditions de travail sur le terrain seraient encore plus performantes, nous serions inconscients de ne pas l'exploiter.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de soumettre un rapport au Parlement qui traiterai des points suivants:

- analyser les expériences de fusion faites dans d'autres cantons;
- définir les avantages et les inconvénients d'une fusion;
- définir l'impact financier qui en découlerait pour les communes et le canton;
- définir si une telle fusion – c'est le point le plus important – peut garantir une police de proximité, qui est évidemment indispensable.

Si l'étude devait conclure à ce que les désavantages sont plus importants que les avantages, serait-il possible de définir des synergies encore plus étroites qui seraient possibles dans l'organisation actuelle entre les deux polices?

M^{me} la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):

Les problèmes de sécurité sont le souci de tout le monde, même s'il ne s'agit quelquefois que d'un sentiment d'insécurité plutôt que d'une réalité.

Dans le but louable de combattre ce sentiment, certains députés suggèrent de renforcer un corps de police en fusionnant les corps de polices cantonale et communale. Lorsque deux entreprises fusionnent, les ouvriers descendent dans la rue, se sentant menacés par de probables licenciements. Fusionner, c'est rationaliser, c'est compresser les coûts, c'est donc supprimer des emplois.

Je n'en vois pas l'intérêt dans le domaine qui nous concerne.

Les études effectuées en la matière, à Fribourg notamment, démontrent que la complémentarité entre les deux corps est un atout. Cette complémentarité est particulièrement utile en Valais où les spécificités géographiques nécessitent une présence policière jusqu'au fond des vallées. Les polices municipales remplissent, à l'heure actuelle, parfaitement ce rôle de police de proximité, si essentiel à nos yeux. Leurs membres connaissent leurs concitoyens, leur langue, leurs problèmes. Ils sont donc capables de faire face aux difficultés quotidiennes de notre population. Quant à la police cantonale, elle est là pour accomplir les tâches importantes d'interventions, ce qu'elle fait remarquablement bien en renforçant en permanence ses services.

Il est aussi utile de savoir que la collaboration entre ces deux entités fonctionne à merveille grâce à un document qui fixe avec précision les tâches de chacun par souci d'efficacité et d'économies.

J'ai pour principe de penser qu'il est inutile de changer ce qui fonctionne bien.

Notre seul souci en tant que députés doit être de donner au corps de police des moyens en personnel suffisants pour traiter les problèmes de délinquance de plus en plus durs.

Ne gaspillons donc pas du temps et des moyens en études coûteuses et inutiles. Préférons ici l'action à la réflexion. La population nous en sera reconnaissante.

Je propose donc, au nom du groupe DC du Centre, de refuser massivement ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous procédons au vote.

(...)

Par 58 voix contre 33 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.065 développé par le député André Vernay.

Ce postulat sera ainsi transmis pour traitement au Conseil d'Etat.

10. MOTION

**du groupe GRL, par les députés Marie-Claude Ecoeur et André Vernay,
concernant: pour une centrale d'alarme et d'engagement unique
(14.03.2006) (1.066)**

MOTION

**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Marie-Claude Ecoeur und Grossrat
André Vernay, betreffend einheitliche Alarm- und Einsatzzentrale
(14.03.2006) (1.066)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur (GRL):

Notre canton dispose aujourd'hui de deux centrales d'alarme et d'engagement, soit celle de la police cantonale à Sion, avec sa redondance à Noës, et celle de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) à Sierre.

Mais, pourquoi et surtout quelles sont les conséquences d'une réunification?

Il est simple de répondre à la question du "pourquoi". Le fait de disposer de deux centrales présente les désavantages suivants, soit une dispersion des forces et des efforts, deux directions distinctes provoquant une efficacité amoindrie et une coordination affaiblie, des doublons lors de certaines interventions et des coûts d'entretien plus importants.

Nous avons la conviction que notre canton peut faire beaucoup mieux en dépensant beaucoup moins. La solution, c'est la fusion des deux centrales. Que signifie la fusion? Il est important ici de préciser ce qui suit:

1. Le personnel des deux centrales actuelles doit être réuni sous une seule et unique direction, dans l'idéal à la police cantonale. Cette approche permettra de sauvegarder les grandes compétences et spécificités des deux centrales actuelles. Il n'y a pas de meilleur ou de moins bon – et j'insiste là-dessus; les compétences du personnel des deux centrales sont reconnues. La spécificité du travail de chacun est donc maintenue.

2. L'OCVS doit poursuivre ses travaux de gestion que ce soit dans le domaine administratif comme dans celui de la formation ou de la prévention. Prenons l'exemple des sapeurs-pompiers au 118. Jusqu'en 1994, plusieurs centrales réparties en cinq régions et maintenues notamment par les polices municipales ont réceptionné les alarmes feu. Progressivement, ces centrales ont été supprimées et, dès 2000, le 118 a rejoint le 117 à la centrale d'engagement de la police cantonale. Les domaines de l'administration, de la facturation, de la formation sont pourtant restés sous l'égide de l'Office cantonal du feu. Cette répartition des tâches fonctionne parfaitement. Nous préconisons qu'il en soit de même pour l'OCVS.

Au vu de ce qui précède, vous comprenez que nous ne proposons pas la suppression de l'OCVS, mais uniquement la réunification des deux centrales d'alarme.

Pour atteindre cet objectif, nous prions le Conseil d'Etat de modifier les lois suivantes:

- la loi sur l'organisation en cas de catastrophe et de situation extraordinaire du 2 octobre 1991 et
- la loi sur l'organisation des secours du 27 mars 1996.

Nous savons qu'une commission a déjà été mise sur pied pour effectuer cela.

J'attire encore votre attention sur un avantage de cette fusion. En cas d'événement majeur rendant inopérante la centrale d'engagement principale et nécessitant la mise sur pied rapide des forces d'intervention sur le terrain, le 117 et le 144 pourront s'appuyer sur la centrale redondante de Noës.

En conclusion, un seul toit et une seule direction pour les alarmes 117, 118 et 144 augmentera l'efficacité des secours, optimisera la coordination des forces d'intervention et diminuera les coûts d'exploitation.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Votre motion n'est pas combattue; elle est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

11. INTERPELLATION
du député François Gianadda (GRL) concernant: chères plaques
minéralogiques aux enchères (14.03.2006) (1.068)
INTERPELLATION
von Grossrat François Gianadda (GRL) betreffend Versteigerung von
Nummernschildern (14.03.2006) (1.068)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

L'interpellateur ne prend pas la parole, le texte déposé étant suffisamment clair.

Je cède la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Une réponse brève.

C'est vrai que la vente aux enchères des plaques de contrôle peut bien entendu amener un peu plus de financement dans les caisses de l'Etat, mais c'est vrai aussi que cela dépend de quel chemin on prend et de quelle méthode.

En effet, on peut, par certains dispositifs, notamment une vente aux enchères libre, créer une inégalité de traitement entre les différents usagers puisque l'on aura ceux qui auront accès par leurs propres moyens financiers à des numéros de plaque particulièrement attrayants et d'autres pas.

Vous connaissez la pratique actuelle du service. Pour un numéro de plaque à 4 chiffres, c'est 1'500 francs, 500 francs pour un numéro de plaque à 5 chiffres et 100 francs pour un numéro de plaque à 6 chiffres.

Néanmoins, on veut quand même examiner dans le cadre du service la possibilité de pouvoir faire une vente aux enchères limitées, je dirai quand même relativement raisonnable, mais moyennant le nouveau système informatique et en passant par les réseaux Internet, de manière à pouvoir tâter un peu le marché. Vous savez que cela rapporte à peu près 1,1 million dans les caisses de l'Etat. Bien sûr, si nous pouvons procéder d'une façon raisonnée et raisonnable à des mises aux enchères sur Internet, forcément, les rentrées pour l'Etat se verraient encore améliorées.

Donc, on ne ferme pas la porte, mais on aimerait pouvoir voir dans quelles conditions on peut, sans créer une grande inégalité de traitement, profiter des instruments modernes, tels qu'Internet, pour améliorer notre prestation.

Le président:

L'interpellateur est-il satisfait de la réponse?

C'est le cas.

Merci.

12. MOTION
du député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) concernant la lutte contre le
travail au noir et la consolidation des conditions de travail pour le
personnel de l'économie domestique (16.03.2006) (1.069) (en
collaboration avec le DSSE)

MOTION
von Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) betreffend Bekämpfung
der Schwarzarbeit und Konsolidierung der Arbeitsbedingungen für
Hausangestellte (16.03.2006) (1.069) (in Zusammenarbeit mit dem
DGSE)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):

Notre intervention évoque une réalité, une réalité souvent cachée ou ignorée.

Le travail au noir dans le domaine de l'économie domestique existe et devient même courant.

Or, les conséquences de ces emplois non déclarés peuvent être dramatiques.

L'employé non couvert n'aura pas droit aux prestations d'assurances (assurance chômage, AVS, assurance accidents, AI).

Nombre d'accidents surviennent lors de travaux d'entretien. Si l'employé tombe d'un escabeau et devient invalide, que se passera-t-il pour l'employeur? Le coût pour lui d'un tel accident se chiffre en centaines de milliers de francs.

Ces petits montants, multipliés et additionnés représentent un grand manque à gagner pour les autorités fiscales de notre canton.

C'est pourquoi, afin d'éviter ces problèmes, notre motion demande une modification de la loi fiscale afin que l'employeur puisse déduire de sa déclaration fiscale l'intégralité des montants versés aux charges sociales pour cet employé.

L'Etat récupère donc l'impôt sur la déclaration de l'employé qui, lui, est couvert socialement.

Merci d'accepter cette motion.

Je veux ajouter que, aujourd'hui, pour le Grand Conseil, c'est une grande journée. Pourquoi cela? Parce qu'on peut faire d'une pierre trois coups:

1. l'employeur est couvert en cas d'invalidité de l'employé,
2. l'employé, en étant couvert socialement, n'a pas de souci à se faire,
3. l'Etat peut récupérer des rentrées fiscales non négligeables.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Christophe Claivaz (GRL):

Le groupe radical-libéral s'oppose à la motion du député (suppl.) Pascal Nicolo pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les demandes formulées dans la proposition sont inutiles puisque déjà satisfaites en grande partie par le système des chèques emplois. La formule du chèque emploi facilite l'ensemble des démarches administratives liées à la gestion de personnel à titre privé. Tout d'abord, le salaire mensuel est versé en espèces à l'employé, ensuite l'établissement du chèque simplifie les démarches administratives et assure leur transparence au profit de toutes les parties. Un premier volet du chèque tient lieu de quittance à l'employeur pour le versement du salaire mensuel, un deuxième fait office de décompte pour l'employé et un troisième est adressé à l'organisme de gestion avec le versement des charges sociales établies à hauteur de 20% du salaire au titre d'acompte. De son côté, l'organisme de gestion répartit ces contributions auprès des différentes assurances sociales (chômage, AVS, AI, maladie et accidents), ce qui assure l'employé et met en règle l'employeur. Initié dans le canton du Valais, le système du chèque emploi est maintenant géré par des organisations d'utilité publique dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel. Le développement est en cours dans les cantons de Fribourg et du Jura.

Nous sommes étonnés que le secrétaire syndical Pascal Nicolo ne soit pas au courant de cette facilité administrative, instituée pour éviter justement la tentation d'un engagement au noir. Si le groupe PS/AdG nous attribue l'arrogance, nous lui laissons volontiers conserver l'ignorance.

Nous sommes d'accord sur le fait que l'Etat doit lutter contre le travail au noir dans tous les domaines de l'économie quand celui-ci le prive de recettes fiscales importantes. De nombreux moyens de contrôle sont déjà en place, moyens qui ont prouvé leur efficacité.

Le moyen supplémentaire, proposé par le député (suppl.) Pascal Nicolo, usant d'un montage fiscal des plus bancals, doit être combattu. Procéder sur la déclaration fiscale de l'employeur à la déduction de l'intégralité des montants versés aux charges sociales de son employé, c'est finalement récompenser le citoyen pour l'inciter à respecter la loi et à être honnête. C'est ouvrir la porte à une civilisation nouvelle où chaque quidam respectueux pourra demander son sucre à l'Etat. A quand l'exonération de la taxe sur les carburants pour les automobilistes respectueux des limitations de vitesse?

Cette motion est inutile et dangereuse. Le groupe radical-libéral la combat et invite les membres de la Haute Assemblée à en faire autant.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Je suis quand même surpris que pour une fois que le groupe PS/AdG propose un allègement d'impôt, le groupe radical-libéral, qui est un champion dans ce domaine, propose de refuser!

Merci de votre attention.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous procédons au vote.

(...)

Par 65 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.069 développée par le député (suppl.) Pascal Nicolo.

Cette motion est ainsi classée.

13. INTERPELLATION
du député (suppl.) Pierre-Noël Mittaz (PS/AdG) concernant la présence
des moniteurs auto-école lors des cours théoriques (16.03.2006) (1.071)

RETIREE PAR L'AUTEUR

INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Pierre-Noël Mittaz (PS/AdG) betreffend
Anwesenheit der Autofahrlehrer bei den Theoriekursen (16.03.2006)
(1.071)

DURCH DEN AUTOR ZURÜCKGEZOGEN

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Cette interpellation, déposée par le député (suppl.) Pierre-Noël Mittaz, est retirée.

14. MOTION
du député Narcisse Crettenand et cosignataires concernant le contrôle et
le ramonage des cheminées (16.03.2006) (1.072)

MOTION
von Grossrat Narcisse Crettenand und Mitunterzeichnenden betreffend
Kontrolle und Reinigung der Kamine (16.03.2006) (1.072)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

Le contrôle et l'entretien, le nettoyage des cheminées et des dispositifs de chauffage sont actuellement réglés par la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels qui concède ces tâches à un service de ramonage officiel.

S'il est judicieux, compte tenu de la particularité de la tâche et pour la protection contre l'incendie, que les cheminées soient contrôlées et nettoyées par un service officiel, il n'en est pas de même en ce qui concerne les fourneaux et les chaudières. Si les installations simples et de petite puissance ne posent, en principe, pas de problème pour le nettoyage par le

service officiel, il n'en est pas de même pour les installations de plus grande puissance et technologiquement plus complexes. D'ailleurs, un certain nombre de réclamations concernant le fonctionnement des installations, suite au passage du ramoneur, viennent à la commune, ce qui montre bien la complexité de la tâche. La commune, je le rappelle, a la responsabilité de l'application de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels sur son territoire.

On peut aussi relever le problème de la facturation. Pour des installations équivalentes, nous avons constaté que, malgré que l'ordonnance fixe les tarifs, la facture peut varier du simple au triple en fonction des entreprises de ramonage et cela n'est pas acceptable pour un service qui est concessionné.

Nous demandons au Conseil d'Etat la modification de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels en son article 10, dans le sens que le service de ramonage officiel effectue uniquement le contrôle et le nettoyage des cheminées.

Je précise bien que notre intervention ne vise pas l'obligation de contrôler, d'entretenir et de nettoyer les installations recevant du feu ou des fumées. Cela est nécessaire pour la prévention contre les incendies et également pour la protection de l'environnement, et d'ailleurs cette obligation est prescrite par la loi.

Notre intervention demande simplement que le nettoyage des chaudières et des fourneaux puisse être effectué par des professionnels de la branche, par des employés spécialisés ou même par les propriétaires des installations qui, souvent, connaissent parfaitement leurs installations.

Ceux qui souhaiteront, comme aujourd'hui, confier l'ensemble des nettoyages au ramoneur pourraient bien sûr toujours le faire suite à cette modification législative.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Dans le texte déposé, le motionnaire expose son souci concernant l'entretien des installations de chauffage qui ne devrait pas incomber aux ramoneurs. Or, dans l'ordonnance concernant l'entretien, le nettoyage et le contrôle des installations recevant du feu ou des fumées (c'est le titre), il est déjà clairement stipulé le rôle des ramoneurs à l'article 3: "Le ramonage a pour but le nettoyage et le contrôle des foyers et des conduits d'évacuation." Cette tâche n'est pas incluse dans la formation des employés spécialisés ou autres techniciens. Dans le même article, il est, en outre, spécifié que "l'entretien des brûleurs n'est pas du ressort des ramoneurs". Cette tâche incombe aux spécialistes du chauffage.

Si votre ramoneur s'occupe du réglage et de l'entretien de votre installation, vous êtes en train de vous faire rouler. Il n'a pas la formation.

Ainsi, cette motion demande simplement le statu quo. C'est pourquoi nous la combattons.

Un autre souci évoqué par le motionnaire est le tarif appliqué qui va du simple au triple. Effectivement, nous partageons son souci et constatons avec lui que si les tarifs des ramoneurs sont officiels et déterminés par le Conseil d'Etat, il existe dans cette profession comme dans les autres des moutons noirs et des roitelets concessionnés qu'il s'agit de dénoncer et de sanctionner.

La meilleure réponse à cette préoccupation serait l'abandon du monopole du ramonage et une libéralisation de l'exercice. Mais, si cette question est justifiée, elle ne constitue pas l'objet de cette motion.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous procédons au vote.

(...)

Par 62 voix contre 46 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.072 développée par le député Narcisse Crettenand.

Vous avez ainsi classé cette motion.

Il est maintenant 11 h 05 et nous passons à l'Heure des questions.

15. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Le président:

Une petite information en préambule.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina est excusé. Il représente aujourd'hui le canton à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale. Il sera donc remplacé, au niveau des réponses, par M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

Question 1

du député Edmond Perruchoud (UDC/SVP) et cosignataires, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant le RSV: démantèlement du site de Sierre-Loèche

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Le député Edmond Perruchoud se fait du souci en ce qui concerne le soi-disant démantèlement à l'hôpital de Sierre-Loèche.

Il n'existe pas pour le Conseil d'Etat valaisan de disciplines médicales plus prestigieuses que d'autres, comme je l'ai déjà souligné dans le cadre du traitement de mon département.

En 2004 déjà, le rapport sur la planification hospitalière prévoyait ce qui suit, je cite: "Du fait du vieillissement de notre société, des disciplines comme la gériatrie, la psychogériatrie, l'oncologie et les soins palliatifs prennent une importance sans précédent et il ne fait aujourd'hui plus aucun doute qu'elles nécessitent des structures adaptées et du personnel spécialisé. Pour ces raisons, il n'est donc plus question aujourd'hui de considérer que certaines disciplines seraient plus prestigieuses que d'autres. Il convient d'en prendre conscience non seulement pour éviter le développement disproportionné de certaines activités médicales, mais également pour permettre de répondre aux besoins médicaux de notre population d'aujourd'hui et de demain avec des prestations de qualité."

Le mandat de prestations octroyé à l'hôpital de Sierre répond exactement à cet impératif. Loin de diminuer l'importance de l'hôpital de Sierre, le nouveau mandat de prestations offre à cet hôpital les garanties de pérennité. En effet, tant les soins palliatifs que la gériatrie et la psychogériatrie sont des disciplines pour lesquelles un développement tant qualitatif que quantitatif est attendu pour ces prochaines années. Dans le domaine de la psychiatrie, l'hôpital de Sierre est même le centre de référence du canton pour la pédopsychiatrie, comme vous le savez, Monsieur le député Edmond Perruchoud, discipline pour laquelle les besoins ne cessent malheureusement d'augmenter.

En ce qui concerne les disciplines aiguës, l'hôpital de Sierre n'est pas en reste non plus. Il a notamment développé un centre de compétence en chirurgie ambulatoire qui représente, selon les dires des spécialistes en la matière, l'avenir de cette discipline.

Concernant les disciplines stationnaires, l'établissement de Sierre dispose toujours des soins aigus de proximité pour les urgences ambulatoires, des soins continus, d'un service de médecine, d'un service de chirurgie et de prestations de gynécologie ambulatoire.

Les bénéficiaires de ces changements sont non seulement les patients de la région de Sierre-Loèche, mais également les patients de l'ensemble du canton qui disposeront à l'avenir, comme par le passé, de prestations de qualité et de proximité adaptées à leurs besoins.

Je vais prochainement – peut-être pendant l'été – inviter le député Edmond Perruchoud pour une petite visite de l'hôpital de Sierre. C'est toujours mieux si on peut regarder ce qui se passe dans un hôpital réellement et c'est toujours encore mieux si on n'y est pas soi-même, de sorte que, avec le recul nécessaire, on peut constater les activités excellentes qui se produisent à l'intérieur de cet hôpital.

Merci.

Frage 6

von Grossrat (Suppl.) Mischel Amacker (CSPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Kreisel Agarn-Susten

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La première question adressée à mon département concerne les giratoires prévus à Agarn.

Vous le savez probablement, vous qui lisez régulièrement le Bulletin Officiel, la mise à l'enquête publique de l'assainissement de la traversée d'Agarn a été effectuée à la fin de l'année dernière et s'est achevée le 16 janvier 2006.

Le projet, tel qu'il a été déposé, comporte la construction de deux giratoires sur la route cantonale T9. Durant la période de la mise à l'enquête, aucune opposition n'a été déposée. Seules quelques remarques de détail ont été émises. La commune a donc retourné le dossier à mon département en février 2006. La procédure d'approbation des plans, car elle est nécessaire et elle ressort du Conseil d'Etat, devrait avoir lieu auprès du Conseil d'Etat durant ce mois de juin encore. Le cahier des charges de l'appel d'offres pour le mandat du projet d'exécution est en préparation. Ce mandat devrait être attribué encore cette année, de façon à pouvoir mettre en soumission une première étape au printemps de l'année prochaine et débiter les travaux en automne 2007.

Je dois apporter un léger bémol à ce tableau et je dois le dire ici comme ceci: pour autant que les disponibilités budgétaires le permettent. Mais, de cela, Mesdames et Messieurs les députés, c'est vous qui en êtes maîtres.

Frage 7

von Grossrat Gilbert Loretan (CSPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend gedeckter Einschnitt Turtmann der Autobahn A9

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Cette question du député Gilbert Loretan porte sur le tronçon couvert de l'autoroute A9 de Tourtemagne.

Pour ceux qui ignorent les détails de la géographie valaisanne, la tranchée couverte de Tourtemagne se trouve sur le tronçon de l'autoroute A9 Leuk/Susten West – Steg/Gampel Ost qui a été approuvé définitivement le 10 janvier 2001.

Les travaux ont commencé, il y a deux ans, par les ouvrages d'entrée de cette tranchée couverte. Le gros œuvre des deux trémies est quasiment terminé et les travaux de terrassement de la tranchée proprement dite sont en cours. Des tassements de terrain importants ont nécessité l'arrêt des travaux d'excavation depuis fin 2005. Actuellement, un renforcement du sol de fondation et des ancrages sont à l'étude.

Il n'est pas possible de définir pour l'instant de manière précise l'ampleur des mesures supplémentaires nécessaires en temps comme en coûts. Celles-ci ne sauraient, cependant, justifier une modification géométrique de l'ouvrage, pour des raisons techniques mais aussi pour des raisons juridiques. En effet, les passages sous la "Turtmänna" et sous l'avenue de la gare sont des exigences de l'Office fédéral de l'environnement, conformément aux résultats de l'étude d'impact. Une remise en question de ces exigences ouvrirait de nouvelles procédures avec de nouvelles voies de recours et, par conséquent, des retards inestimables pour l'achèvement de l'autoroute dans le Haut-Valais. Je ne crois pas que ce soit l'intention des députés dans cette salle.

J'aimerais encore rappeler en terminant que près de 50% – 49% pour être très précis – du tracé de l'autoroute dans le Haut-Valais est souterrain. Nous rencontrerons donc probablement d'autres problèmes de cette même nature lors de l'exécution des travaux.

Frage 8

von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Mitunterzeichnenden, an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Autobahnraststätte im Oberwallis

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La question de la députée Susanne Hugo-Lötscher concerne les relais autoroutiers dans le Haut-Valais.

Je dois, tout d'abord, vous faire un petit rappel historique.

Le plan directeur des installations annexes du 3 décembre 1973, qui concernait spécialement les stations-service du réseau suisse des routes nationales, prévoit trois équipements de cette sorte pour le canton du Valais:

- le premier dans le Bas,
- le deuxième dans le Centre, qui était prévu en amont de la jonction projetée pour la route qui devait conduire au tunnel du Rawyl – vous voyez que, de temps en temps, l'histoire refait surface – et
- le troisième dans la région de Brigue.

Je répète que c'est ce qui ressortait du plan directeur des installations de décembre 1973.

Le premier de ces trois équipements est réalisé à Martigny depuis 1992. Il s'agit bien sûr du restoroute très apprécié du Grand-St-Bernard.

Les restoroutes de la A9 en Valais sont et seront réalisés par le truchement d'une société anonyme d'économie mixte, où le canton détient actuellement la majorité des actions, et à laquelle participent les communes du lieu de situation et les organisations faîtières de l'économie cantonale (le tourisme, l'agriculture, les arts et métiers). Tout cela est réglé dans une décision du Grand Conseil du 16 novembre 1984 qui a créé la Société de promotion des restoroutes valaisans.

Actuellement, l'idée prévaut qu'un seul restoroute et non deux suffira pour les besoins en amont de Sierre, mais l'éventualité qu'on y renonce complètement entrera probablement aussi dans le débat et devra être examinée.

Ces dernières années, plusieurs régions et plusieurs communes ont fait connaître leur intérêt de recevoir le restoroute haut-valaisan sur leur territoire. Aussi longtemps que les étapes d'approbation de la A9 ne sont pas acquises et que quelques modifications restent encore à aménager dans la procédure, le département que je dirige et avec lui le Conseil d'Etat ont souhaité ne pas prendre de décision prématurée. Il n'y a, en effet, rien qui "urge" dans cette matière.

Un groupe de travail sera prochainement mis en place par le Conseil d'Etat pour conduire les études et les analyses appropriées. Toutes les demandes seront examinées objectivement et selon les mêmes critères.

Madame la députée, vous demandez quels sont ces critères. Quant au choix de l'emplacement, il y a un principe qui va dominer les autres: l'installation interviendra là où elle sera le plus utile aux usagers de l'autoroute. Ces équipements sont, en effet, prévus et servent la sécurité et le confort des automobilistes.

Frage 9

von Grossrat Anton Andenmatten (CVPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Deponie im Zusammenhang mit der A9-Südümfahrung in Visp

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La question du député Anton Andenmatten concerne la décharge prévue en relation avec le contournement autoroutier de Viège.

Le projet de contournement autoroutier de Viège a été approuvé par le département fédéral le 10 mars 2003; plus exactement ce qui a été approuvé, c'étaient les tunnels de Viège et de Eyholz, qui contournent Viège par le sud, mais n'était pas prévue dans cette approbation la jonction ouest où des aménagements de détail sont encore en cours d'approbation.

Le creusement des tunnels, par contre, a bien sûr déjà débuté, et également la construction des deux ponts sur la Vispa.

La Confédération a introduit de nouvelles normes d'aération des tunnels qui entraînent la suppression de la cheminée d'évacuation qui était prévue et une disposition différente des centrales d'aération aux deux extrémités des tunnels.

En même temps, la Confédération, plus précisément l'Office fédéral des routes, suite aux graves accidents que vous connaissez qui ont eu lieu dans des tunnels routiers en Suisse, mais aussi en France et en Autriche, a élaboré de nouvelles normes de sécurité.

Ainsi, dans le contournement de Viège, un agrandissement des profils d'excavation est exigé, de même qu'une galerie technique sous la chaussée. Tout cela entraîne un volume d'excavation supplémentaire qui dépasse un million de mètres cubes. Les décharges qui sont prévues dans le projet approuvé ne sont évidemment pas dimensionnées pour ce volume supplémentaire. C'est la raison pour laquelle le projet d'une décharge, située au lieu-dit "Goler" sur le territoire de la commune de Rarogne, en complément à la décharge existante des NLFA, a été élaboré parallèlement au plan qui modifie l'aération et le profil des tunnels de Viège. Pour une petite partie, la décharge supplémentaire servirait aussi de décharge régionale pour les matériaux inertes.

Le projet entraîne notamment le déplacement de l'arène où se déroulent les combats de reines, mais ce n'est probablement pas la plus grande difficulté. Il comporte également un important défrichage de forêt, défrichage provisoire.

La mise à l'enquête des modifications des tunnels interviendra sous la responsabilité directe de la Confédération, selon la loi sur les routes nationales modifiée en 2000.

Selon les indications de la Confédération, contrairement à ce que nous pensions, la mise à l'enquête de la décharge, qui n'est que la conséquence de l'agrandissement des profils faut-il le redire, n'intervient pas sous le régime de la Confédération, qui s'évite ainsi là une difficulté. Celle-ci ne s'estime pas compétente et c'est le canton qui doit mener cette procédure selon notre propre droit. La procédure est actuellement en préparation et nous la conduirons avec celle, principale, de la modification des profils du tunnel.

En cas d'urgence, puisqu'il s'agit d'une œuvre nationale, la Confédération pourrait toutefois délivrer une autorisation provisoire.

Inutile de dire, Mesdames et Messieurs les députés, que ces développements imprévisibles et indépendants de notre volonté ne facilitent pas la tâche de mon service, de mon département et du Conseil d'Etat dans l'avancement de la route nationale A9.

Le risque de retard ne peut malheureusement jamais être exclu, mais nous faisons tous les efforts possibles pour aller de l'avant au plus vite.

Question 2

du député Jean-Luc Addor (UDC/SVP), au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les mariages forcés et excisions

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Jean-Luc Addor s'inquiète, à juste titre d'ailleurs, de la propension de plus en plus marquée aux mariages forcés et arrangés dans le canton, de même qu'aux cas d'excision qui sont malheureusement déjà connus.

Tout d'abord, il faut dire, en ce qui concerne les mariages forcés ou les mariages arrangés, que c'est une tendance que l'on constate sur l'ensemble du territoire national et nous n'échappons pas, en Valais, à l'augmentation de ces mariages. Bien sûr, lorsque le Service de l'état civil et des étrangers a connaissance d'un tel arrangement ou d'un mariage forcé, il agit en conséquence et non seulement dénonce les cas, mais propose les mesures nécessaires pour traiter ces cas. Je vous donne un exemple: celui d'une jeune fille qui était partie en vacances au Kosovo avec ses parents. Sur place, elle a été forcée de se marier. Pourquoi forcée? Parce que ses parents lui avaient soustrait son passeport et son permis C en lui disant: "tu ne reviens pas avec nous en Suisse si tu n'acceptes pas de te marier." Mais, une fois de retour en Suisse, elle a dû aussi, sous la pression familiale, faire une demande de regroupement familial pour faire venir son mari en Valais. Finalement, sous la pression personnelle qu'elle subissait, elle s'est confiée à la cheffe du service, M^{me} Gianadda, qui a, ensuite, pris les mesures, tout d'abord en l'orientant vers un avocat et, ensuite, aussi vers un centre LAVI parce que, entre deux, cette brave fille a été frappée par son père et ses frères pour la ramener à meilleure raison. Finalement, le service a pu faire une demande de reconsidération et révoquer ainsi le permis de séjour accordé au mari, lequel a finalement quitté le territoire national. Ce sont donc effectivement des cas qui existent, qui existaient relativement rarement ces dernières années, mais avec une propension assez forte à l'augmentation.

Alors, bien sûr, cela est extrêmement délicat parce que la personne qui subit, la "victime" – entre guillemets – d'un mariage arrangé ou forcé, a vraiment de la peine à pouvoir s'exprimer. Ensuite, il faut avoir beaucoup de courage pour dénoncer ce genre de situation. Il n'en demeure pas moins que nous pouvons, par une politique d'information, surtout par le biais de l'intégration, puisque vous savez que nous développons une politique d'intégration, au moins informer et essayer de faire de la prévention auprès des populations les plus concernées.

Quant à l'excision, il faut savoir qu'un rapport de l'UNICEF parle d'environ 7'000 cas en Suisse de femmes qui ont connu l'excision. Bien sûr, c'est une pratique tout à fait abominable et qui mérite un traitement extrêmement sévère dans notre pays. Nous avons eu connaissance du cas de quelques fillettes qui étaient déjà scolarisées dans notre canton et qui, aussi à l'occasion de vacances dans leur pays, ont subi cette opération abominable. D'autres – on le sait aussi – ont fait venir dans le canton des personnes de l'extérieur pour pratiquer cette opération. Enfin, on a aussi connu quelques cas où des frères et sœurs ou des parents économisent de l'argent pour pouvoir payer l'excision de leur fille ou de leur petite sœur restée au pays.

On peut avoir tout le respect que l'on doit à certaines traditions, mais on doit surtout avoir le respect des valeurs que l'on défend chez nous.

Vous savez que le département a organisé dernièrement une journée de sensibilisation avec la collaboration de l'Institut international des droits de l'enfant à Bramois. Nous n'avons pas l'intention de rester simplement sur cette sensibilisation. Nous allons également élaborer un projet d'information et de prévention, que nous désirons commencer et réaliser en partie déjà cet automne 2006.

Frage 3

von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO), an das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend Verordnung Finanzhaushaltgesetz / Regeln Inkasso- und Eintreibungsverfahren

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La question du député Beat Abgottspon concerne l'ordonnance sur les procédures d'encaissement et de recouvrement ou plutôt les règlements d'application qui doivent découler de cette ordonnance.

Un simple message. Cette réglementation est actuellement en phase finale d'élaboration. Nous pensons au Conseil d'Etat pouvoir prendre les décisions, avant la pause estivale, sur cette réglementation.

Le président:

La question 4 sera traitée, tout à l'heure, dans le cadre des urgences.

Question 5

du député Pascal Bridy (PDCC), au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les normes de sécurité et cahier des charges des chargés de sécurité

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La question du député Pascal Bridy concerne les normes de sécurité et le cahier des charges des chargés de sécurité, à la suite des événements dramatiques que l'on a connus dans le canton, notamment des cas d'intoxication, que vous mentionnez d'ailleurs dans la question, qui ont été causés par le dégagement de monoxyde de carbone. Ce dégagement se produit lors d'une mauvaise combustion par manque d'oxygène.

Pour pallier ce cas de figure, les normes et directives prévoient la mise en place d'une aération suffisante en fonction du type de combustible et de la puissance de l'installation.

Vous savez que les enquêtes sont encore en cours et préciseront bien sûr quelles sont les responsabilités.

Mais, d'une manière générale, il faut savoir que la première responsabilité, c'est le propriétaire lui-même de l'installation et la seconde, c'est le chargé communal qui doit vérifier

la bienfaisance non seulement de l'installation, mais de son fonctionnement et de son environnement, en tout cas en ce qui concerne toutes les maisons individuelles ou à deux niveaux et en ce qui concerne la transformation partielle de bâtiments existants. Quant au service cantonal, il a, lui, pour mission première d'émettre des directives et ensuite de contrôler l'application de ces directives. Vous savez que nous avons fait un pas de plus puisque nous mettons à disposition des communes et en particulier des chargés de sécurité des communes les compétences techniques de nos collaborateurs. Les chargés de sécurité dans les communes peuvent toujours appeler le service lorsqu'ils ont un doute ou lorsque la situation leur paraît plus complexe que l'ordinaire, de manière à ce que, techniquement en tout cas, les choses soient faites d'une façon correcte.

Alors, bien sûr, la responsabilité, c'est le principe de subsidiarité: d'abord le propriétaire, puis le chargé communal et enfin le recours aux compétences techniques du service cantonal lorsque cela est nécessaire.

Le président:

Nous arrivons au Département de l'économie et du territoire.

Je prie donc M. le conseiller d'Etat Claude Roch, remplaçant de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, de répondre aux questions 10 et 11.

Question 10

du député Nicolas Voide (PDCB) et cosignataires, au Département de l'économie et du territoire, concernant le Service des registres fonciers et de la géomatique: cahier des charges de la direction

TEXTE DEPOSE:

Question 11

du groupe GRL, par le député Christophe Perruchoud, au Département de l'économie et du territoire, concernant le regroupement du Service des registres fonciers et du Service des mensurations cadastrales

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Les députés Nicolas Voide et Christophe Perruchoud se questionnent sur la future organisation du Service des registres fonciers et de la géomatique, avec deux interrogations, à savoir la répartition des compétences dans ce service et le fonctionnement futur de ce service.

Il faut rappeler que l'organisation des services reste de la compétence du Conseil d'Etat. L'information que je vous donne devra être complétée ultérieurement puisque le premier principe a été admis par le Conseil d'Etat, principe acceptant la fusion des deux services précédents en un seul service. Cette fusion demandant un certain nombre d'éclaircissements, notamment au niveau de la direction et de l'organisation, un rapport complémentaire a été demandé. Ce dernier est en discussion actuellement auprès des personnes qui ont été mandatées pour l'exécuter. Puis, ce rapport sera transmis d'abord au département et ensuite au Conseil d'Etat, et une décision sera prise sur le fonctionnement, l'organisation et la structure définitive du service. Pour le moment, seule la décision de fusion a été acceptée.

Nous poursuivrons cette information. La décision définitive sera prise durant l'automne.

Question 12

du groupe GRL, par le député Willy Giroud, au Département de l'économie et du territoire, concernant: contrôles prévendanges, quels changements?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Le député Willy Giroud se questionne à la fois sur les imperfections et sur les mesures correctives qui ont été constatées en 2005 lors des premiers contrôles prévendanges.

Tout d'abord, il faut rappeler le principe mis en place, l'ordonnance sur la vigne et le vin et le règlement d'application qui a été exécuté par l'Interprofession de la vigne et du vin et homologué par la suite par le Conseil d'Etat.

Dans ces deux documents, deux objectifs principaux ont été exécutés: tout d'abord, il fallait responsabiliser et renforcer les liens entre les partenaires en vue d'une démarche qualitative et, ensuite, il fallait crédibiliser, valoriser l'appellation d'origine valaisanne contrôlée.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport d'activité après cette première exécution en 2005 et quatre constats peuvent en être tirés aujourd'hui:

1. Le bilan est très positif. Je crois que c'est un des avantages d'avoir fait ce rapport.
2. Le contrôle est fait sur la parcelle et non pas sur le propriétaire, donc sur le terrain et pas sur la personne. C'est important, je crois, notamment pour les questions qui sont posées.
3. Il est aussi bien de constater que la très grande majorité des parcelles sont en ordre; ce qui montre la qualité du travail fait par les vignerons puisque, dans le rapport, seules 2,71% des parcelles ne sont pas conformes. C'est donc relativement peu, mais ce sont ces 2,71% qu'il faudra, dans le futur, corriger.
4. Le Conseil d'Etat encourage le partenariat entre les différentes collaborations qui sont mises en place avec ce rapport.

Quelles sont les améliorations possibles?

Le Conseil d'Etat propose et a fourni ce rapport à l'interprofession qui doit le mettre en application.

Les problèmes relevés sont les suivants:

- La qualité des plans cadastraux. Ces plans cadastraux n'étant pas forcément précis dans toutes les communes, des mesures complémentaires, par exemple avec des photos, doivent être mises en place. L'analyse sera faite pour la prochaine année de contrôle.
- Une critique a été faite sur la compétence des contrôleurs. A l'interprofession d'examiner, peut-être de trouver des personnes complémentaires et de renforcer la crédibilité au niveau de ces contrôles.

- La présence du propriétaire sur le terrain est parfois difficile. Je vous rappelle qu'il y a 17'000 parcelles et qu'il est difficile de contrôler l'ensemble de ce domaine. Par contre, pour les 2,71% des parcelles qui ne sont pas en ordre, dans une deuxième phase, systématiquement le propriétaire sera contacté et convoqué en séance.

J'espère que, à travers ces informations, on pourra avoir un meilleur contrôle de qualité.

Développements / Entwicklungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

16. POSTULAT

**du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant
l'adaptation de la législation cantonale à la loi sur le partenariat
(16.03.2006) (1.074)**

POSTULAT

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter,
betreffend Anpassung der kantonalen Gesetzgebung an das
Partnerschaftsgesetz (16.03.2006) (1.074)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Diejenigen unter ihnen, welche bereits die vorangehende Legislatur in diesem Parlament sassen, werden sich mit Sicherheit an die ausführlichen und kontroversen Debatten erinnern, die sich bei der Entwicklung und Behandlung der Motion "Gleiche Rechte für gleichgeschlechtliche Paare" in diesem Saal abspielten.

Die Überweisung dieser Motion an den Staatsrat nach der ersten Debatte kam einer kleinen Sensation gleich. Bei der Behandlung hat es dann aber leider knapp nicht mehr für die nötige Mehrheit gereicht.

Genosse Staatsrat Fournier – ich weiss jetzt seit heute Morgen, dass er auch ein "Sozialist" ist – versteckte seine ablehnende Haltung in jener Dezembersession 2002 – neben grundsätzlich ablehnenden Ausführungen – hinter dem Argument, dass es keinen Sinn mache ein kantonales Gesetz zu schaffen, wo doch auf Bundesebene alles vorgespurt sei. Bei Vorliegen des Gesetzes werde man dieses selbstverständlich umsetzen.

In diesem Sinne möchte ich es nicht unterlassen, die Ausführungen von Staatsrat Fournier zu zitieren:

"...lorsque la loi fédérale sera admise (...), je peux vous dire que, évidemment, nous allons apporter les corrections nécessaires dans les lois d'application cantonales. Nous irons peut-être encore plus loin si, dans les dispositions cantonales, il y a des dispositions discriminatoires en vigueur, nous les corrigerons, même si le droit fédéral ne le prévoit pas".

Nun, Herr Fournier, inzwischen sind vier Jahre vergangen, das Schweizer Volk hat das Partnerschaftsgesetz im Juni 2005 angenommen und das Inkrafttreten ist für den 1. Januar 2007 vorgesehen.

So weit so gut, doch das kantonale Recht muss in verschiedenen Punkten angepasst werden, damit das Partnerschaftsgesetz auch im Wallis in Kraft treten kann.

Unser Nachbarkanton Bern hat bereits seit Oktober vergangenen Jahres die gesetzgeberische Arbeit abgeschlossen, welche die Umsetzung der Bestimmungen des Partnerschaftsgesetzes ermöglicht. Ich habe Ihnen, Herr Fournier, diese Vorlage bereits per E-Mail zukommen lassen.

Während unsere Berner Kollegen schon weit fortgeschritten sind, scheint sich bei uns noch nichts zu regen.

- Die Traktandenlisten der Grossratssessionen bleiben diesbezüglich leer
- In den Walliser Medien hört man nichts von der Arbeit an der Umsetzung des Partnerschaftsgesetzes
- Und was mich schliesslich doch sehr erstaunt hat, ist die Tatsache, dass in der integrierten Mehrjahresplanung 2006 – 2009 kein Wort davon steht, dass entsprechende Arbeiten in Angriff genommen werden sollen.

Herr Fournier, ist da etwas vergessen gegangen? Beim jetzigen Tempo könnte nämlich die Befürchtung aufkommen, dass das Partnerschaftsgesetz im Wallis noch in zehn Jahren nicht umgesetzt werden könnte.

Aber da ich aufgrund Ihrer damaligen Versicherungen, die ich eben zitiert habe, überzeugt bin, dass Sie uns gleich interessante Neuigkeiten zu den fortgeschrittenen Arbeiten liefern werden, übergebe ich sehr gerne das Wort an Sie, Herr Fournier.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.) Marc Kalbermatter.

Votre postulat n'est pas combattu; il sera ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. POSTULAT

**du groupe UDC/SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant
Polycom en Valais: un potentiel d'économies? (11.04.2006) (1.075)**

POSTULAT

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent Gavillet, betreffend
Sparpotential durch Polycom im Wallis (11.04.2006) (1.075)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Permettez-moi de prendre quelques minutes de notre temps pour vous expliquer ce que c'est le réseau national de sécurité Polycom, car ce terme, nous l'avons déjà entendu et nous allons encore l'entendre dans ce Parlement.

Sous le mot Polycom, qui est le nom donné à ce projet, celui-ci a pour but de rassembler sur le même et unique réseau radio toutes les instances de secours et de sécurité et cela de manière nationale. Je précise que cela découle des Accords de Schengen, chers à certains d'entre vous.

Concrètement, je vous les montre, aujourd'hui, la protection civile travaille encore avec le fameux SC125, que tous ceux qui ont fait de l'armée connaissent, l'armée travaille avec son fameux SC135, le corps des gardes-frontières travaille, lui, avec son appareil, encore un autre réseau, le Service des routes et des cours d'eau travaille sur son propre réseau, la police cantonale travaille sur son propre réseau et le Service du feu travaille, lui aussi, sur son propre réseau, et je vous fais grâce des polices municipales.

Eh bien!, si le Valais se décide enfin, et cela avant 2010 – comme ceci a été précisé ce matin, date de fin de la garantie de financement de près de 80% du projet par la Confédération –, tous ces intervenants se trouveront sur le même réseau et pourront, au gré des besoins, converser ensemble, et cela de façon cryptée et commune sur un seul et unique réseau; je vous montre la forme que cela prendra.

De nombreuses demandes ont été faites par les régions valaisannes sinistrées ces dernières années afin de posséder un réseau de conduite unique et compatible entre organisations. Dans certains cantons romands, cela est déjà réalisé (Neuchâtel, Jura, Genève, Vaud en cours de montage et le Parlement de Berne vient de voter, sans opposition, le budget pour ce nouveau réseau, à Fribourg, le message parlementaire est prêt). Chaque département de l'Etat du Valais, y inclus le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, grâce à la prise à 100% en charge des coûts par la Confédération des installations dans les tunnels et des terminaux, ainsi que les communes qui accèderont pour leur police (si elles existent encore, on verra) et les services du feu ont intérêt à adhérer à ce réseau.

Il faut s'imaginer que, rapidement, les cantons voisins équipés de Polycom ne pourront plus nous envoyer des renforts, comme, par exemple, lors des grands événements de Brigue, et le canton du Valais leur envoyer des renforts du style WEF puisque nous serons incompatibles techniquement.

Pour revenir à ce postulat, il demande simplement d'analyser les synergies avec le corps des gardes-frontières afin de ne pas multiplier les coûts de déploiement de ce réseau, sachant que cette analyse faite à Genève, Monsieur le conseiller d'Etat, a donné un résultat de 50% de surcoût en partant seul dans la solution.

Merci de soutenir ce postulat qui ne demande que d'analyser un potentiel d'économies de plusieurs millions pour l'Etat du Valais.

M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):

Bienvenue aux "sept" députés UDC présents dans la salle pour l'occasion!

Je désire combattre, à titre personnel, ce postulat 1.075 pour cause de conflit d'intérêts qui a été porté à ma connaissance, il y a quelques jours.

L'avocat genevois Charles Poncet disait récemment, dans le cadre des affaires qui défraient la chronique en ce moment à Genève, que "la Suisse, gouvernée par des politiciens de milice, était de facto la championne du monde du conflit d'intérêts".

Au sein de ce Parlement, nous parlons également de plus en plus régulièrement de conflits d'intérêts, que ce soit pour des députés élus en mars 2005, mais également salariés par l'AI ou par le RSV, ou encore tout récemment par d'autres collègues députés et enseignants ne pouvant voter certains textes ayant trait à leur avenir. On parlait aussi de conflit d'intérêts pas plus tard que mardi passé lorsque le député Edmond Perruchoud s'insurgea, à son tour et à raison, du fait que la BCVs soit l'une des dernières grandes banques de ce pays à autoriser que son président soit également administrateur d'une société débitrice à la BCVs de plusieurs dizaines de millions de francs. Ce qui n'est plus possible à l'UBS, au Crédit Suisse, après le scandale de la Swissair, ou à la Banque Cantonale Vaudoise après les scandales qu'elle a également connus, l'est encore à la BCVs. Mais oser le relever, c'est passer de suite pour un adepte de Don Quichotte. Comprenne qui pourra, et il est regrettable d'apporter de l'eau au moulin des gens qui pensent que le monde des élites est parfois quelque peu opaque.

Chers collègues, avec ce postulat, nous atteignons pourtant le niveau étalon du conflit d'intérêts, qui est porté ici à un niveau rarement atteint dans un Parlement. En effet, le postulant est ingénieur et cadre supérieur de l'entreprise RUAG, entreprise qui commercialise elle-même le produit Polycom. Même si, nous l'avons déjà vu tantôt avec ma collègue Marie-Claude Ecoeur, cette acquisition est souhaitée et souhaitable, le postulat 1.075 ne doit en aucun cas provenir de l'interne de l'entreprise RUAG, chargée de commercialiser le produit Polycom par la voix de son sous-directeur ou ingénieur.

Si nous acceptons de laisser traiter ce postulat, ce sera la porte ouverte à d'innombrables dérives futures, sans parler du déficit d'image engendré au Parlement.

Pour cette raison, je vous demande de combattre ce postulat.

Merci de votre attention.

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP):

Je précise, vu ces graves accusations, fausses d'ailleurs, la mission de mon entreprise qui est une entreprise en main de la Confédération, une SA.

La seule chose sur laquelle nous intervenons pour l'ensemble des réseaux de la Confédération est de garantir finalement que si un fournisseur – et le fournisseur du réseau Polycom s'appelle Siemens, et nous n'avons aucune liaison avec Siemens –, si Siemens, par hasard dans le futur, se retirait du réseau Polycom pour une raison ou autres, fusion ou autres, la Confédération, à travers sa société qui s'appelle RUAG, garantit en fait l'investissement pour plusieurs dizaines d'années sur ce réseau-là.

Alors, avant d'intervenir, Monsieur le député Xavier Bagnoud, analysez vos sources et faites attention à ce que vous dites. Je le retiendrai et j'en tirerai les conséquences.

Merci.

Le président:

Monsieur le député Xavier Bagnoud, maintenez-vous votre opposition à ce postulat?

M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):

Je maintiens bien entendu le combat, d'autant plus que si vous allez sur le site Internet Google et si vous tapez RUAG et Polycom, vous verrez qu'en Suisse, c'est RUAG qui est chargé de commercialiser Polycom.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Juste une précision.

Ce postulat n'est pas un postulat du député Laurent Gavillet personnellement, mais du groupe UDC/SVP.

Je vous prie donc simplement, Chers collègues, de revenir à l'essentiel, qui est de savoir si, comme le veut notre collègue du Bas-Valais, on veut ceci, cet appareil que je vous montre, ou en rester à toute la panoplie que j'avais tout à l'heure sur mon bureau.

Veut-on quelque chose d'un peu plus moderne pour notre canton? Voilà la vraie question et c'est de cela qu'il faut discuter et là-dessus qu'il faut voter.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

C'est donc sur le texte du postulat que nous votons maintenant.

Le député Alexis Turin demande encore la parole.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Je crois que, ici, on se trompe un peu de cible. On parle de la forme et du fond. Aujourd'hui, on doit discuter du fond de ce postulat et non pas de la forme

Je rappelle que le groupe radical-libéral a déposé une motion, il y a quelques mois ou années, pour la publication des liens d'intérêts des personnes qui siègent dans cette salle. Je crois que si on avançait un peu dans cette motion et si on mettait à disposition de tous les députés les liens d'intérêts de chacun d'entre nous, on n'aurait pas besoin d'aller sur Google pour savoir qui a un lien d'intérêt avec quoi. Cela simplifierait la tâche et peut-être qu'on aurait pu souffler au député Laurent Gavillet de ne pas intervenir, mais je ne connais pas le problème de forme.

Aujourd'hui, il faut voter sur le fond de la question.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député Alexis Turin.

En ce qui concerne votre proposition de publication des liens d'intérêts, le groupe de travail a déjà tranché et cela sera fait.

Au niveau du vote, il est évident que chaque député ici dans cette salle, par rapport au fond, par rapport à la forme, a le droit de combattre un texte.

C'est de cette manière que s'est exprimé le député Xavier Bagnoud.

Nous procédons au vote.

(...)

Par 70 voix contre 27 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.075 développé par le député Laurent Gavillet.

Le Parlement vous a reçu 4 sur 5!

Ce postulat sera transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

18. POSTULAT

du groupe UDC/SVP, par le député Laurent Gavillet, concernant le centre de conduite national Polycom (11.04.2006) (1.076)

POSTULAT

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Laurent Gavillet, betreffend nationales Führungszentrum Polycom (11.04.2006) (1.076)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

(Cf. développement du postulat 1.075)

19. POSTULAT

des députées Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Graziella Walker Salzmann (CSPO), Marylène Volpi Fournier (SPO), Véronique Maret (suppl.) (PS/AdG), Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) et cosignataires concernant la concrétisation dans l'administration cantonale du mandat d'égalité entre les femmes et les hommes prévu par la loi (11.04.2006) (1.080)

POSTULAT

der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Graziella Walker Salzmann (CSPO), Marylène Volpi Fournier (SPO), Véronique Maret (suppl.) (PS/AdG), Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Umsetzung des gesetzlichen Gleichstellungsauftrages in der Kantonsverwaltung (11.04.2006) (1.080)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):

Par ce postulat, nous nous permettons de vous rappeler que la loi sur l'égalité existe depuis dix ans et qu'il serait temps de vérifier si son application est réelle au sein de l'Administration cantonale.

C'est pourquoi nous demandons que le Conseil d'Etat contrôle, à l'étude d'une enquête et seulement d'une enquête, dans quelle mesure l'égalité entre femmes et hommes, et plus particulièrement le principe "à travail égal / salaire égal", est mise en pratique dans les secteurs de l'Administration.

Je tiens à rappeler que le service compétent pour l'évaluation de l'application de l'égalité entre femmes et hommes est, au sein de l'Administration, le Service du personnel.

Je vous demande donc de soutenir ce postulat qui n'est, en fait, que l'application concrète de la loi sur l'égalité.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.) Véronique Maret.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

20. POSTULAT
du député Beat Abgottspon (CVPO) concernant les avances (12.04.2006)
(1.081) (en collaboration avec le DTEE)
POSTULAT
von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend Vorauszahlungen
(12.04.2006) (1.081) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die Zahlungsmodalitäten beim Projekt Tunnel Riedberg sind ja gegenwärtig Gegenstand von Untersuchungen durch diverse Instanzen. Die Resultate werden mit Spannung erwartet. Und ohne den Untersuchungsergebnissen vorgreifen zu wollen, fordert die CVPO vom Staatsrat in der Budgetbewirtschaftung ein Umdenken sowie eine transparente Arbeitsweise in allen Bereichen.

Die CVPO fordert namentlich die Prüfung folgender Punkte:

- Massnahmen zur Umsetzung einer transparenten Arbeitskultur,
- Einrichtung von zweckmässigen Rubriken für die Abwicklung der verschiedenen Sachgeschäfte, damit die Aufwendungen und Rechnungen transparent verbucht werden können,

- Rechnungstellung und Zahlungen des Staates während aller 12 Jahresmonate,
- Angepasste Zahlungsprozeduren,
- klare Richtlinien für die Budgetbewirtschaftung und die Erarbeitung von eigentlichen Zahlungsplänen.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Die SPO/Linke Allianz bekämpft dieses Postulat weil es überflüssig ist und von den wahren Problemen innerhalb des Baudepartements ablenkt.

Wir gehen zwar mit dem Postulanten einig, dass der Druck auf die Departemente ihre Budgets vollständig auszuschöpfen, angestiegen ist. Dies ist unserer Meinung nach ein Nachgeschmack der von der CVP verfolgten und immer wieder verlangten rigorosen Sparpolitik. Die neue Verwaltungsführung unterstützt dies noch zusätzlich.

Diese Woche haben wir hier im Grossen Rat mehrmals feststellen können, dass im Departement Rey-Bellet ein Durcheinander herrscht, was die Budgetierung, Finanzierung und Verbuchung von finanziellen Verpflichtungen anbelangt. Dafür trägt Staatsrat Rey-Bellet als zuständiger Departementchef die politische Verantwortung. Und hier liegt das Problem und nicht in erster Linie bei den Staatsangestellten.

Gefragt sind also keine ablenkenden Überprüfungen, zumal sich schon die GPK der Sache angenommen hat. Gefragt sind die Einhaltung von gesetzlichen Bestimmungen und Vorgaben durch den Departementvorsteher und den dementsprechenden klaren Anweisungen und Kontrollen innerhalb seines Departements.

Gefragt ist von der CVP aber auch, dass ihre gebetsmässig wiederholten Voten in Bezug auf Transparenz und Effizienz in Sachen Staat endlich in die Tat umgesetzt werden.

Die CVPO tut also gut daran, sich mit Staatsrat Rey-Bellet zusammen zu setzen um schnellstmöglich die Transparenz und das Einhalten der gesetzlichen Bestimmungen zu gewährleisten.

Dies ist gefragt und keine zusätzlichen Überprüfungen. Deshalb ist das Postulat völlig überflüssig.

Mit dieser Überzeugung lehnen wir das vorliegende Postulat ab.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous procédons maintenant au vote.

(...)

Par 91 voix contre 22, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.081 développé par le député Beat Abgottspon.

Ce postulat sera ainsi transmis pour traitement au Conseil d'Etat.

21. POSTULAT

**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant évolution démographique et politique familiale: mieux vaut
agir que réagir (13.04.2006) (1.082) (en collaboration avec le DSSE, le
DECS et le DET)**

POSTULAT

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend demographische Entwicklung und
Familienpolitik: agieren statt reagieren (13.04.2006) (1.082) (in
Zusammenarbeit mit dem DGSE, dem DEKS und dem DVR)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Mit dem vorliegenden Postulat wird der Staatsrat aufgefordert, eine aktive Familienförderungspolitik in die Wege zu leiten, um der ausgewiesenen demographischen Kurve, welche einen zum Teil gravierenden und alarmierenden Knicks verzeichnet, entgegen zu wirken. Gefordert werden Konzepte, die sich departementübergreifend mit dieser Problematik auseinandersetzen. Es geht nicht nur darum, die Steuerabzüge für Familien zu erhöhen, sondern und vor allem auch darum, die Lebensqualität in kleinen und mittleren Dorfschaften zu erhalten. Dazu gehört unter anderem auch die Erhaltung der Dorfschulen, die Schaffung sicherer Verkehrswege und anderes mehr.

Im Rahmen der neuen Regionalpolitik bietet sich dem Staatsrat eine erste ausgezeichnete Möglichkeit, sich diesen Fragen zu widmen. Die Zeit drängt, die Fragen sind im Postulat formuliert.

Gerne erwarten wir den Bericht des Staatsrats zu dieser Problematik in einem Jahr.

Danke.

Le président:

Merci, Madame la députée Graziella Walker Salzmann.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis pour traitement au Conseil d'Etat.

Débat final et lecture

22. PROJET DE DECISION concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005

Schlussdebatte und Lesung

BESCHLUSSENTWURF zur Staatsrechnung für das Jahr 2005

Cf. Compte 2005 p. 28*

Siehe Rechnung 2005 S. 28*

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Débat final:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Les critiques constructives génèrent des réflexions positives.

Cette remarque, formulée hier par M. le conseiller d'Etat Claude Roch à l'issue de l'examen de détail de son département, résume assez exactement l'état d'esprit dans lequel a eu lieu la lecture du compte de l'Etat du Valais.

Les brillants résultats comptables de l'exercice 2005 auront ainsi été examinés au microscope par un Parlement attentif, exigeant, voire pointilleux, et ses nombreuses remarques, questions et suggestions auront permis à notre Exécutif cantonal d'apporter avec force détails les éclaircissements demandés ou de prendre acte des pistes de réflexions proposées.

Parmi les exigences posées par le Grand Conseil, il convient de souligner tout particulièrement celle qui concerne l'article 22bis de la LGCAF. Le Gouvernement doit se remettre à table avec la commission des finances afin de parvenir à une interprétation commune, claire et définitive de cet article et soumettre ensuite au Parlement des directives et règles d'applications précises, aptes à dissiper une bonne fois pour toutes le flou artistique qui a régné jusqu'ici.

Pour le surplus, le groupe PDCC fait siennes l'ensemble des remarques de la commission des finances, particulièrement en ce qui concerne les postes d'auxiliaires, les retards de taxation, la maîtrise des dépenses du RSV, la fusion de la HEVs et de la HEVs2, le cautionnement par l'ECAV des pertes de l'Auberge d'Ecole Inn ou encore les exigences en rapport avec le Service des mensurations cadastrales ou avec celui de l'agriculture, sans oublier les intérêts dus pour le tunnel de Riedberg ou la pratique étonnante pour le moins du Laboratoire cantonal.

En outre, le groupe PDCC rappelle au Conseil d'Etat les principes de vigilance évoqués lors de l'entrée en matière, les inconnues de la future RPT, les allégements fiscaux et les importantes échéances financières liées aux engagements conditionnels du canton. Seul un respect rigoureux des principes de mesures structurelles permettra à notre Gouvernement, avec le soutien du Parlement et de l'Administration, de doubler ces caps difficiles et de procéder aussi à la nouvelle répartition des tâches Confédération-canton-communes en respectant la neutralité des coûts, cela, bien sûr, sans toucher au porte-monnaie du citoyen dont la bonne santé financière est fondamentale pour celle de l'Etat.

Et, pour terminer, à l'heure où se profile déjà le budget 2007, le groupe PDCC remercie et félicite la commission des finances pour son travail et l'engage à poursuivre sa tâche avec le même sérieux.

Il rappelle, enfin, au Conseil d'Etat ses questions et réflexions concernant le développement du tourisme dans notre canton. Il l'encourage à réfléchir et à faire montre d'imagination et de rigueur dans une politique d'investissements à la fois audacieuse et prudente.

Enfin, en félicitant le Gouvernement pour la qualité de sa gestion, le groupe PDCC vous recommande d'accepter les comptes 2005 de l'Etat du Valais tels que présentés.

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite un bon été et surtout... bonnes vacances!

M. le député René Constantin (GRL):

S'il fallait synthétiser notre volonté et nos souhaits manifestés durant cette semaine, je mentionnerais à coup sûr notre détermination à voir, dès l'an prochain, un franc fiscal utilisé judicieusement, avec plus de centimes que ceux actuellement mis à contribution pour les investissements, notamment au niveau des infrastructures touristiques et dans la recherche appliquée – des domaines de prédilection dans lesquels nous devons mettre des moyens supplémentaires, mais après, comme l'a d'ailleurs relevé M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, uniquement après analyse des besoins et définition des priorités.

Deuxième volonté émise par notre groupe: la simplification de certaines procédures, comme celles en vigueur dans la LGCAF: oui aux enveloppes et à la nouvelle gestion publique, mais oui aussi à plus de souplesse dans la gestion de ces enveloppes.

Avec le souci de vous épargner des redites pour le moins ennuyeuses, longuement évoquées dans le débat d'entrée en matière, le groupe radical-libéral veut mettre l'accent sur d'autres aspects d'ordre politique avant tout.

Je ne reviendrai donc pas sur l'aspect séduisant du noir..., pour ce qui concerne les chiffres et les comptes 2005!

Mais, le noir – faut-il le rappeler? – caractérise aussi le côté obscur des choses et des gens..., le noir des catacombes ou des galeries souterraines, par exemple, où l'on creuse, de manière sournoise, à l'image des taupes besogneuses, que l'on chasse néanmoins systématiquement de par leur côté nuisible.

Mais, pour voir enfin le bout du tunnel... comme celui de Riedberg dans le Haut-Valais, il faut faire éclater au grand jour ce qui se trame effectivement sous terre en dénonçant

les dysfonctionnements et les malversations qui péjorent l'activité de l'Etat et l'intérêt du citoyen. Le DTEE, en l'occurrence, par l'entremise de son chef, l'a fait de manière correcte, nous tenons à le souligner.

Bien sûr, nous pourrions, comme tant d'autres, faire de la récupération politique et jeter la suspicion sur le fonctionnement d'un département, voire de l'Etat.

Après les taupes, il faudrait donc lancer la chasse aux sorcières. Assurément non.

Nous pourrions, nous aussi, quémander une CEP aux coûts exorbitants pour le citoyen – il faut le dire – avec le danger de n'obtenir que de pâles conclusions du style: tous un peu coupables: le DTEE, le Conseil d'Etat et nous-mêmes pas assez curieux en la matière.

Non, nous n'entrerons pas dans ce jeu-là. Les dysfonctionnements ont été dénoncés. La justice a été nantie de l'affaire. Chacun ses compétences. Laissons les professionnels agir, déjà que, dans cette salle, nous sommes une majorité à nous plaindre de la somme de travail à effectuer par rapport aux moyens alloués.

Faire de la politique, à nos yeux, c'est d'abord imaginer des solutions nouvelles pour un mieux-être de la collectivité et non pas être suspicieux du lever du jour au crépuscule!

Suspicieux, c'est aussi l'adjectif utilisé par notre collègue Jérôme Bonvin, mercredi dernier, pour caractériser la manière d'être que se devait d'avoir, à ses yeux, la commission des finances. Cette vision est une erreur, à nos yeux. La suspicion est trop négative en soi. Nous préférons bénéficier d'une commission des finances homogène, professionnelle dans ses démarches, disponible pour effectuer un travail sérieux, un brin curieuse certes, pourquoi pas, mais surtout réfléchie afin qu'elle puisse, dans le futur, être plus souvent soutenue et suivie par le plenum. Sa crédibilité en dépend.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Lors de l'entrée en matière, les députés DC du Bas ont qualifié le compte 2005 d'extraordinaire et ce dans tous les sens du terme, dont le sens étymologique "qui sort de l'ordinaire". Je n'entends évidemment pas, aujourd'hui, revenir sur ce qualificatif.

L'examen de détail, en effet, a permis non seulement d'écarter la seule proposition d'amendement déposée – par ailleurs pour le moins fantaisiste –, mais surtout a permis au collègue gouvernemental de répondre, département par département, à chacune de nos questions ou remarques.

Messieurs les conseillers d'Etat, l'exercice est réussi. Nous vous félicitons et vous remercions. Mais, attention, nous nous habituons très vite à cette qualité du travail et des résultats.

Nous attendons donc déjà avec impatience le budget 2007, peut-être – et nous en serions les premiers heureux – que nous nous apercevrons alors que, finalement, le compte 2005 était tout à fait ordinaire.

Une remarque encore. Ayant constaté l'absence de proposition d'amendement du compte dans le DTEE, nous concluons que la lecture faite par le département de l'article 22bis LGCAF est avalisée par ce Parlement. Notre groupe a, cependant, précisé mardi les conditions auxquelles il pourrait, lui, dans le futur, admettre cette lecture. Ces conditions

doivent être fixées dans des directives claires et précises du Conseil d'Etat, soumises à notre approbation.

Messieurs les conseillers d'Etat, est-ce bien aussi ainsi que vous envisagez la suite de ce dossier?

Je vous remercie de répondre encore à cette question, du travail effectué et, vous tous, de votre attention.

Le groupe DC du Bas accepte bien sûr au vote final le compte 2005.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Ich kann mich eigentlich in der Schlussdebatte kurz fassen.

Meine Botschaft auch seitens der CVPO lautet: Trotz des Rekordergebnisses 2005 der Staatsrechnung müssen wir mit beiden Füßen auf dem Boden bleiben, Bodenhaftung behalten.

Ich erinnere diesbezüglich an folgende Punkte:

1. Die Bruttoverschuldung des Kantons ist in unseren Augen immer noch sehr hoch. Dies beunruhigt, vor allem vor dem Hintergrund anziehender Zinsen. Wie sich das jetzt so langsam bemerkbar macht, besteht hier die Gefahr, dass wir den Spielraum, den wir gewonnen haben durch die Senkung der Bruttoschuld durch anziehende Zinsen verlieren. Diese Gefahr muss aufmerksam beobachtet werden.

2. Die Pensionskassen der Staatsangestellten und der Lehrer müssen dringend saniert werden und erfordern beträchtliche finanzielle Mittel seitens des Staates.

3. Das hervorragende Ergebnis der Staatsrechnung 2005 kam vorab durch gestiegene Steuereinnahmen zustande. Hier erinnere ich einerseits daran, dass der Wirtschaftsmotor in den USA – und da haben wir erste Meldungen erhalten – langsam zu stocken beginnt und dies wird sich auch mit Verzögerungen in unseren Breitengraden bemerkbar machen, sodass wir in Zukunft diese reichlichen Steuerflüsse wahrscheinlich nicht mehr realisieren können. Andererseits stellt sich in diesem Zusammenhang sicher auch die Frage der erträglichen Steuerbelastung im Wallis. Die gestern veröffentlichten Vergleiche mit den anderen Schweizer Kantonen sprechen hier eigentlich eine deutliche Sprache zu Ungunsten des Kantons Wallis. Die Steuerbelastung muss aus der Sicht der CVPO in unserem Kanton gezielt gesenkt werden.

Im Lichte dieser Aspekte stimmt die CVPO der Staatsrechnung 2005 zu.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Durant cette semaine, tout a été dit ou presque sur les comptes.

Le Conseil d'Etat a répondu, plus ou moins à la satisfaction des intervenants, aux nombreuses questions posées par les parlementaires.

La gauche a entendu avec surprise les nombreuses remarques des groupes qui regrettent la faiblesse des investissements de l'Etat alors qu'ils ont mis en place un frein aux investissements qui limite ces mêmes investissements.

Nous espérons que les articles 22 et 22bis LGCAF qui posent problèmes seront remaniés afin de clarifier les transferts financiers entre les différentes rubriques du compte.

Nous reviendrons, lors du budget, sur les nombreuses propositions faites à l'entrée en matière.

Nous voulons améliorer les investissements de ce canton, plus particulièrement dans les domaines d'avenir comme l'énergie et les nouvelles technologies. Nous refuserons toutes nouvelles propositions de baisses d'impôts pour les entreprises, d'ailleurs largement bénéficiaires, alors que les besoins d'investissements sont primordiaux pour permettre à notre canton d'avancer et de se moderniser.

C'est avec la ferme volonté de proposer dans ce sens de nombreuses modifications financières lors du budget que les députés PS/AdG acceptent l'entrée en matière, afin que les comptes futurs soient un peu moins "extraordinaires", mais que notre canton ait les moyens d'offrir aux Valaisannes et aux Valaisans des services et des infrastructures de qualité.

Merci.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die vorliegende Rechnung ist der Ausdruck der Politik, wie sie seit Jahren in diesem Kanton betrieben wird. Das Resultat einer orientierungslosen und rückwärts gewandten Politik. Eine Politik, die nicht im entferntesten in der Lage ist, die wirklichen Probleme in diesem Kanton anzugehen. Wer heute diese Rechnung über den grünen Klee rühmt, verkennt die politischen Realitäten in diesem Kanton.

Die Industrie war einst ein wichtiges wirtschaftliches Standbein in diesem Kanton. Heute stellen wir fest, dass die Entindustrialisierung in diesem Wasserschloss-Kanton schleichend voran geht.

Wir betreiben seit zehn Jahren eine Verkehrspolitik ohne ein einziges – und vorab im Oberwallis – wirkliches Verkehrsproblem zu lösen.

Wir haben eine losgelöste Bildungspolitik, in der man sich keinen Deut darum kümmert, dass es attraktive Arbeitsplätze und ein offenes Wallis braucht. Mit dem Resultat, dass immer mehr Menschen desillusioniert diesem Kanton den Rücken kehren.

Wir betreiben eine Tourismuspolitik mit einer hundsmiserablen Wertschöpfung und finanzieren erst noch ineffiziente Tourismusstrukturen. Und jetzt soll mit einer neuen Tourismustaxe dieser organisierte Leerlauf noch stärker subventioniert werden, um noch mehr unnütze "Reisli" nach Moskau zu finanzieren.

Wir haben anlässlich der Budgetdebatte eine ganze Reihe von konkreten Anträgen gestellt für den ökologischen Umbau in diesem Kanton, für eine aktive Wirtschaftspolitik und für eine intelligente Investitionspolitik. Alle Vorschläge wurden in diesem Saal unter den Teppich gewischt. Heute stellen wir fest, dass die Investitionen noch mehr heruntergefahren wurden und wir heute bei einem völlig unsinnigen Selbstfinanzierungsgrad von 231 Prozent gelandet sind.

Die Fraktion der SPO/Linke Allianz sagt nein zur vorliegenden Rechnung.

Es ist vorab ein Nein zu einer orientierungslosen, realitätsfremden und rückwärts gewandten Politik, wie sie von den bürgerlichen Parteien in diesem Kanton betrieben wird.

Danke schön.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Die CSPO stimmt der Staatsrechnung 2005 zu.

Dank höheren Steuereinnahmen und gedrosselten Ausgaben haben wir ein gutes Ergebnis. Wir haben in den letzten Jahren die Grundlagen mitgetragen und insbesondere den Bestimmungen über die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse zugestimmt. Auch unser Finanzminister hat das seinige beigetragen.

Die CSPO-Fraktion verlangt, dass die budgetierten Investitionen ausgeführt werden und insbesondere auch aufgrund der untragbaren Verkehrssituation im Oberwallis Investitionen vorgenommen werden.

Die von unserer Fraktion aufgeworfenen Fragen sind in dieser Woche nicht alle beantwortet worden.

Auch wenn nun die Begehrlichkeiten steigen werden, sind die anstehenden Sanierungen der Pensionskassen, die Einführung des neuen Finanzausgleichs und die Neuregelung des interkommunalen Finanzausgleichs vor Augen zu halten. Die Steuerinitiative wird demnächst auf unseren Tisch kommen. Die Justizkommission wird die Zulässigkeit demnächst prüfen.

In diesem Sinne stimmen wir der Staatsrechnung zu.

Ich danke.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP votera, lui aussi, ces comptes avec un message qui correspond à un point sur lequel j'aimerais revenir.

Nous avons déjà plusieurs fois dénoncé, ici, l'abus du recours aux auxiliaires qui détourne des moyens que nous avons essayé de nous donner pour maîtriser les dépenses de l'Etat. Sur ce point, nous avons pris note avec satisfaction de la volonté qui a été exprimée par le Conseil d'Etat d'essayer de résoudre ce problème dans le cadre du budget 2007. Il y aura là une réflexion très importante à faire sur le rôle et sur les missions de l'Etat. Ce sera l'occasion de trier entre, d'une part, des fonctions qui correspondent à des besoins nécessaires de l'Etat (auquel cas il faut avoir le courage d'en tirer les conséquences) ou, au contraire, des fonctions qui doivent être supprimées (auquel cas il s'agira également d'avoir le courage de les supprimer si ça ne correspond ni à des missions importantes de l'Etat ni à ce que devraient être des auxiliaires). Pour cela, nous resterons très attentifs et nous le montrerons lorsque nous examinerons le prochain budget.

C'est dans cet esprit que nous approuvons les comptes 2005.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Ich bin etwas erstaunt vom Votum von Grossrat Eyer.

In den Jahren als die Rechnungen schlecht waren, haben Sie die Rechnungen angenommen. Dieses Jahr ist die Rechnung gut und Sie lehnen diese ab. Wahrscheinlich haben Sie lieber rote als schwarze Zahlen.

Nun zur Sache. Aus Sicht der FDPO kann die Rechnung grundsätzlich als gut bezeichnet werden, doch sind die Investitionen sehr tief. Wir erwarten daher, dass auf der einen Seite der Kanton Wallis in Zukunft wieder mehr investiert und auf der anderen Seite durch strukturelle Massnahmen Einsparungen in der laufenden Rechnung vornimmt.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Nur eine materielle Berichtigung zuhanden von Grossrat Eggel.

Ich mag nicht aussehen wie ein Elefant, aber ich habe ein Gedächtnis wie ein Elefant und ich kann mich sehr gut erinnern, dass wir in den letzten Jahren plus/minus die Rechnungen abgelehnt haben, weil die Absicht, gerade auch von Ihrer Gruppe, voraussehbar war, dass ihr nur den Staat aushungern und zerschlagen wollt, damit die Steuern gesenkt werden können für eure Klientel. Und da haben wir immer gesagt, nein. Daran kann ich mich sehr gut erinnern.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Pour ma part, l'essentiel a été dit. Il est inutile d'en rajouter, si ce n'est que la commission des finances est évidemment prête à collaborer à l'élaboration de directives claires quant à l'interprétation et à l'application de la LGCAF.

Je me limiterai donc aux remerciements de circonstance aux chefs de département qui nous ont, comme à l'habitude, fait bénéficier de leur précieuse collaboration dans l'accomplissement de nos tâches d'investigation, aux chefs de service et à leurs collaborateurs pour leur disponibilité, à l'Inspection cantonale des finances qui nous assure un soutien logistique indispensable, aux différents présidents de groupe qui nous ont exprimé leur soutien et leur encouragement à maintenir une ligne de conduite claire..., même s'ils ne nous suivent pas toujours, et, enfin, à mes collègues de la commission qui, malgré un rythme de travail terriblement soutenu en cette première moitié d'année 2006 avec les objets d'importance que nous avons eu à traiter en plus des travaux habituels, ont fait preuve d'assiduité et d'investissement personnel important dans les activités de la commission des finances.

Je terminerai tout de même par une remarque personnelle, en relevant l'impressionnante démonstration de collégialité servie par le Gouvernement, cette semaine et les jours précédents. Nous avons un Gouvernement fort et je m'en réjouis, car c'est bien pour notre canton. Mais, nous avons aussi besoin et peut-être d'autant plus besoin de commissions de haute surveillance fortes, ce qui implique évidemment rigueur et collégialité, comme cela a d'ailleurs été relevé tout à l'heure.

Au vu de l'entrée en matière et des discussions de détail, je me réjouissais déjà d'une acceptation quasi-unanime qui devait clôturer le chapitre du compte 2005 de l'Etat du Valais, mais je constate aussi avec surprise que ce ne sera vraisemblablement pas le cas.

Il ne me reste donc qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances d'été bien méritées.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Au moment de cette discussion finale sur le compte 2005, j'aimerais commencer – ce n'est pas coutume – par des remerciements. Mes premiers remerciements, je les adresse à mes collègues du Gouvernement, ainsi qu'à l'Administration cantonale d'une manière générale et à ses cadres pour la rigueur avec laquelle, pendant tout l'exercice 2005, ils ont veillé à ce que non seulement le budget ne soit pas dépassé, mais que surtout la pression sur les dépenses et la contenance de ces dépenses soient respectées.

Je remercie d'une manière générale tous les présidents de groupe qui sont intervenus en faveur de l'acceptation du compte 2005. Et puis, il est vrai qu'au sourire qu'avait émis le député German Eyer lorsqu'il s'est levé, je me suis dit: ce n'est quand même pas possible, il ne va quand même pas accepter le compte 2005! J'ai été rapidement rassuré... Cela reste pour moi un rêve..., enfin, je pensais que c'était un rêve, maintenant, je pense que ça redevient du domaine du fantasme de voir une fois le groupe SPO accepter le compte.

Alors, quant aux remarques et interventions individuelles, j'ai bien sûr quelques commentaires à porter.

Tout d'abord, Monsieur le député Jacques Melly pour le groupe PDCC, vous avez appuyé sur l'importance de trouver une manière d'interpréter les articles 22 et 22bis LGCAF pour qu'ils soient cohérents avec la volonté développée dans ce Parlement, notamment à l'occasion de la mise sur pied des réformes et vous avez mis cela d'ailleurs en perspective avec le niveau des investissements que beaucoup de groupes ont regretté trop bas.

Alors, oui, Monsieur le député Nicolas Voide, qui avez émis le même souci, nous allons nous pencher sur une ébauche de directive à soumettre, d'ailleurs en accord avec la commission des finances quant à l'interprétation et surtout la manière de pouvoir ensuite, dans la réalité, appliquer cette directive, et j'irai même plus loin: s'il s'avérait qu'une directive ne serait pas suffisante pour garantir la bonne application, avec la rigueur budgétaire telle qu'elle est désirée par le Parlement et le Gouvernement, nous devrions peut-être faire l'effort ou nous ne pourrions pas faire l'économie d'une modification législative, mais à ce moment là il faudra aussi que l'on se mette au travail, cela aussi dans l'esprit, tel que voulu par le président du groupe radical-libéral, qui a invoqué la politique des enveloppes, mais aussi surtout la souplesse avec laquelle on devrait travailler avec ces instruments, sinon ces instruments perdraient bien sûr toute leur efficacité.

Vous avez rappelé également, Monsieur le député Jacques Melly, la vigilance qui doit prédominer dans le futur en ce qui concerne les grandes inconnues, soulevées aussi d'ailleurs par le député Beat Abgottspon et par les intervenants du groupe CSPO également, la RPT. On connaît dans la RPT le souci émis par le groupe des "jaunes" de dire: "attention, oui il y a le risque pour le canton, mais il faut déjà intégrer le risque pour les communes, de manière à ne pas renvoyer sur les communes une charge supplémentaire que le canton pourrait tout simplement dégager en corner", alors que vous savez très bien que ce n'est pas la volonté du Gouvernement et certainement pas du Parlement non plus de jouer à cet exercice-là. Donc, les risques sont connus, bien identifiés, soit la RPT, les caisses de pension, les programmes d'allègement de la Confédération. Et cela, comme vous l'avez dit, Messieurs les députés Beat Abgottspon et Jacques Melly, en essayant de préserver au mieux les intérêts du citoyen, sans toucher d'ailleurs à son porte-monnaie.

Investissements en hausse: voilà également un souhait du président de groupe radical-libéral. Investissements en hausse: oui. Investissements en hausse: vous donnez des directions, comme d'ailleurs les groupes socialistes: dans le tourisme pour certains et dans la formation, l'éducation et dans le social pour d'autres. Vous voyez qu'il faudra éviter de faire de grands écarts déjà à l'occasion de l'examen du budget 2007. La députée Marcelle Monnet-Terrettaz annonce qu'elle présentera des propositions importantes dans le cadre du budget 2007. Je vous propose d'abord d'attendre qu'on élabore ce budget et qu'on vous le présente avant de faire des propositions, en espérant que déjà quelques-uns de vos souhaits seront satisfaits ou partiellement satisfaits dans le cadre du budget que le Gouvernement vous présentera cet automne.

Monsieur le député René Constantin, pour le groupe radical-libéral, votre amour pour la couleur noire s'est arrêté à l'entrée en matière..., bien sûr, j'ai bien pensé que vous alliez rectifier tout cela dans le cadre de la discussion finale, mais sachez que si, parfois, il y a des taupes qui creusent des catacombes, tous les deux, en ce qui concerne les travaux souterrains et en surface aussi, mais en ce qui concerne la petite faune, sont du ressort de mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet, et c'est lui qui vous apportera une réponse circonstanciée en temps voulu.

Monsieur le député Nicolas Voide, vous dites que peut-être nous disposons maintenant des moyens nécessaires ou de la capacité suffisante pour faire en sorte que les comptes futurs démontrent que le compte 2005 n'est pas simplement un rêve. Je le souhaite aussi, mais vous le savez, les rentrées extraordinaires, qui ont présidé finalement à la réussite de ce compte 2005, sont définies comme extraordinaires et certainement qu'elles auront de la peine à se répéter dans le futur. Il n'en demeure pas moins que la volonté de rigueur dans la gestion et la pression sur les dépenses seront maintenues dans les années futures.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, on vous a dit, déjà à l'entrée en matière et ensuite dans le traitement de mon département, la volonté, et non seulement la volonté déterminée puisqu'un prérapport existe déjà qui a été porté à la connaissance de la commission des finances sur la situation des auxiliaires à l'Etat du Valais, mais bien sûr nous devons examiner cas par cas pour savoir sur la base de quels critères et comment intégrer, titulariser ceux qui doivent l'être, de manière à ce que la situation soit la plus transparente possible déjà au budget 2007 et ceux qui doivent rester auxiliaires de courte durée ou peut-être même certains – on espère le moins possible – de longue durée, mais qui doivent rester avec le statut d'auxiliaire, et que chaque cas soit connu, identifié et justifié avec une politique claire pour l'avenir.

Monsieur le député Beat Abgottspon, vous avez parlé des risques, mais aussi de la situation du canton et surtout du contribuable valaisan, en affirmant d'une façon claire que la charge fiscale dans notre canton était encore trop haute et qu'il faudrait faire des efforts dans le futur. Alors, bien sûr, je pense que vous avez peut-être été inspiré comme moi par la lecture du "Walliser Bote" ce matin qui titre "Wallis weiterhin eine Steuerhölle", en sortant les chiffres 2005 et en démontrant que le canton du Valais, au niveau de la charge fiscale, sur la base des chiffres 2005, a perdu encore un rang par rapport à 2004, mais je vous propose, en premier lieu, d'attendre l'effet du décret fiscal qui a été voulu dans ce Parlement et d'attendre l'effet de ce décret sur la nouvelle classification de la fiscalité valaisanne dans l'ensemble des cantons pour porter une appréciation plus "up to date", mise à jour, et puis, ensuite, je vous conseillerai peut-être aussi de lire certaines études qui ont été menées notamment par "Bilanz"

que vous connaissez certainement qui a pris en compte l'ensemble du poids sur les familles valaisannes (impôt cantonal, impôt communal, impôt fédéral et taxes diverses) et qui a mis cela en perspective et en comparaison, en "benchmarking" comme on dit, au niveau national. Vous constaterez, à ce moment-là, que le canton du Valais sort en tête pratiquement en comparaison de toutes les villes ou les régions de Suisse. Alors finalement le Valais: "Wallis eine Steuerhölle, ja vielleicht. Wir müssen noch warten, aber sicher und was sehr wichtig ist, dass das Wallis ein Familienparadies bleibt, oder nicht?"

Je vous remercie encore pour l'acceptation de ces comptes et me réjouis avec vous, dans le même état d'esprit, de poursuivre les mesures structurelles nécessaires et également une politique d'investissements que nous voulons plus active, mais que nous voulons plus active, certainement vous et nous, avec aussi la souplesse nécessaire dans la conduite de ces investissements. C'est finalement dans la modification de l'interprétation des articles 22 et 22bis LGCAF et peut-être la modification de ces articles que nous mettons aussi quelques espoirs.

Merci encore à la commission des finances, à tous les commissaires et aux rapporteurs pour le travail important réalisé par cette commission et surtout par l'excellente relation que nous entretenons dans le quotidien parce que, finalement, ce qui apparaît ici au Parlement, ce n'est que la pointe de l'iceberg et tout le travail qu'accomplit la commission des finances pendant toute l'année, les jours durant, mérite également, et peut-être surtout ce travail-là, le respect du Gouvernement.

Merci beaucoup de votre attention.

Le président:

Nous allons maintenant sanctionner ces comptes 2005 par un vote final. Il s'agit du projet de décision qui se trouve en page 28* du document vert du compte 2005

Ainsi décidé par 113 voix contre 4 en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 juin 2006.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

23. INTERPELLATION URGENTE du député (suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) et cosignataires concernant un collapsus routier dans le Haut-Valais (06.06.2006) (1.083) DRINGLICHE INTERPELLATION von Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Verkehrskollaps im Oberwallis (06.06.2006) (1.083)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Frage 4

**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, an das
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend Wallis =
Transitachse nach Gotthardsperre**

(gemeinsame Antwort mit der dringlichen Interpellation 1.083)

HINTERLEGTER TEXT:

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Als Mitbewohnerin der Gemeinde Visp entwickle ich die vorliegende Dringlichkeit.

Seit der Schliessung der Gotthardautobahn aus Sicherheitsgründen kommt es im Raume Raron – Visp – Brig zu einer unerträglichen Verkehrsbelastung. Die zirka 1'000 Lastwagen, inklusive 40 Töner, welche infolge der Strassensperrung am Gotthard auf die Simplonroute ausweichen sowie der Privatverkehr, stauen sich bis nach Raron, was zu einem nie da gewesenen Verkehrsaufkommen führt (siehe auch WB von heute).

Herr Staatsrat Rey-Bellet, ich weiss nicht wie oft an dieser Stelle schon das Thema Stau des Nadelöhrs Visp thematisiert wurde. Die CSPO hinterlegte im Frühling 2002 in einer Petition mehr als 3'000 Unterschriften gegen die zunehmende Lastwagenlawine des Transitverkehrs. Passiert ist immer noch nichts.

Immer wieder forderten die Oberwalliser Damen und Herren Parlamentarier Sie auf, endlich nach Lösungen zu suchen. Immer wieder wurden wir alle auf den St. Nimmerleinstag vertröstet. Wir kennen das ganze Prozedere zur Genüge und wir wissen auch, dass es nicht immer Ihre Schuld war, keine effizienten Lösungen gefunden zu haben.

Die betroffene Bevölkerung hat in den letzten Jahren enorme Opfer gebracht, vom wirtschaftlichen Schaden wagen wir kaum zu sprechen. Herr Departementsvorsteher, die CSPO fordert Sie deshalb auf, mit den betroffenen Gemeinden diesmal nach notrechtlichen Massnahmen zu greifen, damit der wirtschaftliche und touristische Schaden in den kommenden Sommermonaten nicht zu gravierenden Auswirkungen führt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Monsieur le chef du département, je pense que vous répondez, par la même occasion, à la question 4 de l'Heure des questions.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, parce que c'est exactement la même préoccupation qu'a exprimée dans sa question la députée Susanne Hugo-Lötscher. Je me permets ainsi, avec votre accord, de ne donner qu'une seule réponse à l'interpellation urgente et à la question 4 de l'Heure des questions.

D'abord, quelques informations.

Les responsables du canton d'Uri ont annoncé plusieurs jours de fermeture de l'autoroute du Gothard jusqu'à ce que le danger de nouvelles chutes de blocs soit écarté. La décision a été prise hier de procéder, dans trois semaines, à des minages. Vous constatez ainsi que, pour quelques semaines, ce problème va perdurer.

Pour pallier les conséquences négatives de cette fermeture, le Département fédéral des transports, de l'énergie et de la communication a institué un comité de coordination sur le plan national. Pour le canton du Valais, c'est M. Albert Fournier, chef du Service des routes et des cours d'eau, qui a été délégué par le département de mon collègue Jean-Jacques Rey-Bellet. Ce groupe de travail s'est réuni hier. Les informations obtenues, c'est qu'effectivement il faut s'attendre à plusieurs semaines de fermeture de la route du Gothard, mais, en même temps, un effort sera fait avec une priorité claire de dévier ce trafic non pas à l'ouest, mais à l'est de l'axe du Gothard. Les démarches sont entreprises dans ce sens-là.

La gestion opérationnelle du trafic routier alpin a été confiée au groupe permanent qui s'appelle TGSC (Transitgüterverkehrstrasse), responsable, sur le plan national du trafic routier des marchandises à travers les Alpes.

Sur le plan cantonal, c'est la police – c'est la raison pour laquelle c'est moi qui réponds à cette question – qui gère le dispositif et les urgences en ce qui concerne le trafic. La police a mis en place un dispositif que l'on appelle de phase rouge. Ce dispositif comporte une surveillance systématique et intensive de l'évolution du trafic. Il permet des stockages temporaires de camions, des adaptations des dispositions de régulation de passage sur les chantiers, etc. En cas de nécessité, il est envisagé de bloquer à certaines heures le trafic des poids lourds aux endroits critiques (par exemple, pour Viège, sur la place de stockage de Goler à Rarogne). On l'a déjà fait. Vous savez que cela se pratique et demande toute une infrastructure, soit d'hygiène, d'approvisionnement, etc. Ce n'est pas une chose très simple. Cette mesure de police est réservée aux situations exceptionnelles, mais la police cantonale se tient prête dans ce sens-là à appliquer certaines mesures.

La mise en place, dans ce cadre, d'une déviation par Lalden, comme demandé par les intervenants, n'est, pour l'instant en tout cas, pas du tout adaptée, en tout cas pour des raisons techniques. Elle fait partie d'une variante, je dirai en X priorités, pour la simple et bonne raison que le trafic poids lourds sur cet axe est quasiment impossible et qu'il faudrait vraiment que l'axe qui traverse la ville connaisse une impossibilité majeure de circulation pour que nous puissions actionner cette déviation-là comme solution provisoire aux bouchons actuels.

On espère bien sûr que non seulement le Gothard soit rouvert le plus rapidement possible, mais on espère surtout que des solutions de déviation du trafic sur l'est portent leurs fruits et que, au niveau fédéral aussi, on soit conséquent avec les propositions qui nous sont faites.

Je sais que l'inconvénient demeure. Vous ne pouvez être satisfaite, Madame la députée, que très partiellement de la réponse que je vous donne, mais vous avez vu que les cailloux tombent aussi sur le Gothard et pas toujours en Valais.

24. MOTION URGENTE
des députés Gabriel Luisier, Charles-André Bagnoud, Gilbert Loretan et
Alexandre Caillet concernant la modification de la loi réglant
l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des
personnes à l'étranger (06.06.2006) (4.043)
DRINGLICHE MOTION
der Grossräte Gabriel Luisier, Charles-André Bagnoud,
Gilbert Loretan und Alexandre Caillet betreffend Änderung des Gesetzes
über die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von
Grundstücken durch Personen im Ausland (06.06.2006) (4.043)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC):

La motion déposée ne concerne que les actes de vente, dans lesquels l'aliénateur est étranger au sens de la loi et, par conséquent, c'est là l'essentiel des actes pour lesquels il n'est pas nécessaire d'utiliser une unité d'un contingent que l'on sait, à ce jour, maigre et insuffisant pour notre canton.

La LFAIE (loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger) a pour but de prévenir l'emprise étrangère sur le sol suisse. Cette emprise est limitée par un contingent annuel d'autorisations que la Berne fédérale accorde aux cantons concernés.

Pour les actes concernés par ce contingent, les délais d'attente sont longs, trop longs actuellement allant d'une à plusieurs années selon les régions.

La commission cantonale et le Conseil d'Etat ont donc bien fait, pour ces actes-là, de porter et d'augmenter, comme la loi le leur permet, le délai de possession du vendeur de 5 à 10 ans. L'arrêté du Conseil d'Etat précise d'ailleurs clairement que cette augmentation du délai d'attente a été décidée au début de cette année en raison et uniquement, je cite: "en raison du manque de contingent".

Il n'y a, par contre, aucune raison d'étendre ce principe aux actes de transferts qui ne puissent pas dans ce contingent et qui ne posent aucun problème particulier. Il s'agit des actes de revente entre étrangers ou, pire encore, des actes d'étrangers à Suisses.

Par cette pratique, qui ne repose sur aucune obligation légale, le Service juridique du registre foncier en est ainsi arrivé à empêcher un étranger à revendre son bien immobilier à un Suisse durant ce délai de 10 ans, un délai encore une fois que le Service juridique a décidé d'appliquer à des actes ou à des situations qui ne l'exigent pas, et cela alors que le délai de 5 ans, appliqué jusqu'à cette année, a donné pleine satisfaction.

On le voit, cette pratique va à l'encontre du but même de la loi et paralyse des opérations qui pourraient se faire au moment opportun.

Il est inutile, à notre sens, de prolonger artificiellement pour de tels actes qui ne le nécessitent pas des délais d'attente pénalisants pour tout le monde.

Cette motion touche un sujet assez technique où même les notaires qui pratiquent régulièrement cette loi ont parfois de la peine à s'y retrouver.

Mais, pour imaginer la situation à ce jour, je dirai que par la pratique qu'il a instaurée dans ce domaine, le Service juridique du registre foncier se montre plus royaliste que le roi.

Quant au problème des inégalités ou des différences de traitement, qui ne manquerait pas d'être invoqué, il existe de par la loi elle-même puisque celle-ci pose dans son principe une différence entre acquéreur suisse et acquéreur étranger. A partir de telles prémisses, il ne peut y avoir que des différences de traitement ou autres inégalités, et ce quelles que soient les solutions envisagées.

Notre canton doit, à notre sens, faire preuve dans ce domaine de pragmatisme et trouver les solutions les plus simples dans l'application de cette loi. Il doit simplifier les procédures là où cela est possible. N'allons pas volontairement au-delà de la loi.

La motion urgente déposée va dans ce sens et elle va, de plus, dans le sens du but même de la loi fédérale.

Je vous encourage donc à la soutenir comme elle le mérite.

Merci de votre attention.

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole. Donc, cette motion n'est pas combattue par le Parlement.

Est-ce que vous voulez vous exprimer, Monsieur le conseiller d'Etat?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Vous savez que la lex Koller sera abrogée dans le temps par les instances fédérales.

Les premières mesures prises par le canton sont celles qui ont été mentionnées par le député Charles-André Bagnoud, notamment le délai d'attente a été porté de 5 à 10 ans.

Ce matin, au Conseil d'Etat, nous avons eu une discussion sur cette motion urgente, malheureusement en l'absence du chef du département concerné. Comme M. le président du Grand Conseil l'a annoncé tout à l'heure, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina nous représente à la Conférence des cantons. Il était donc essentiel qu'il soit présent à cette séance.

Nous avons ainsi décidé, ce matin, d'étayer notre argumentation, d'avoir un rapport complémentaire, d'essayer de mieux connaître l'argumentation du Registre foncier et la vôtre, que nous venons d'entendre.

Dans ce sens et selon le règlement du Grand Conseil, qui nous autorise à donner une réponse à une motion urgente lors de la prochaine session, vous aurez le détail des mesures prises au plus tard d'ici à la prochaine session.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le motionnaire, est-ce que vous acceptez cette proposition du Conseil d'Etat?

Oui, très bien!

Voilà, nous sommes arrivés au terme de cette session.

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour la bonne tenue de nos débats durant cette longue semaine.

Mesdames et Messieurs, ce qui compte ne peut pas toujours être compté... et ce qui peut être compté ne compte pas forcément!

La pause estivale nous permettra d'appréhender avec un peu de recul cette citation de Albert Einstein.

C'est, en effet, le 12 septembre prochain que nous nous retrouverons dans cette salle.

Je vous invite maintenant à partager l'apéritif offert par la commune de Grimisuat en l'honneur de M. le député Paul-André Roux, deuxième vice-président, commune de Grimisuat que je remercie et dont je salue les représentants.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter, à toutes et à tous, un magnifique été.

A bientôt peut-être lors de mes représentations durant l'été!

Avant de vous libérer, je cède encore la parole à M. le deuxième vice-président Paul-André Roux.

M. le député Paul-André Roux (PDCC), deuxième vice-président du Grand Conseil:

Chers amis députés, tout d'abord, permettez-moi de réitérer mes vifs remerciements pour votre soutien massif lors de mon accession à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil en mai dernier.

En signe de remerciement et pour maintenir une tradition bien ancrée, la commune de Grimisuat, représentée par son président Eric Roux, sa vice-présidente Géraldine Marchand et tout le conseil communal, se réjouit de vous inviter à un apéritif dînatoire dans la salle des pas perdus.

En votre nom à tous et en mon nom personnel, je remercie la commune de Grimisuat pour sa générosité.

Je profite de l'occasion pour lui adresser toute ma gratitude pour l'accueil chaleureux réservé à la commission thématique de l'économie et de l'énergie, que j'ai eu le plaisir de présider, lors de ses nombreuses séances passées dans la magnifique maison communale.

Et, maintenant, je vous invite à vous déplacer dans la salle des pas perdus, de prendre l'apéritif offert par les "Bleks" – surnom donné par nos voisins aux habitants de Grimisuat – et vous serez accompagnés par quatre "Bleks", soit le député Bernard Fauchère, le député (suppl.) Grégoire Raboud et par notre chef de la technique, M. Jean Gapany.

L'apéritif qui vous a été préparé va être servi par la boucherie-traiteur des Landes à Grimisuat de Luc Balet et par des dames de Grimisuat en costume.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite, à toutes et à tous, un excellent été.

La session ordinaire de juin 2006 est officiellement close à 12 h 45.

PROJET DE DECISION
concernant le compte de l'Etat pour l'année 2005

BESCHLUSSENTWURF
zur Staatsrechnung für das Jahr 2005

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission des finances
Finanzkommission

Proposition du député Edmond Perruchoud

Il est comptabilisé au **passif**, le montant décidé en première lecture par le Grand Conseil en session d'avril 2006 de 500 millions pour la recapitalisation des caisses de pension étatiques. Le montant des engagements conditionnels apparaissant en pied de bilan en page 26* est diminué d'autant.

Décision de la commission : refusée

Vorschlag von Grossrat Edmond Perruchoud

Der vom Grossen Rat in der Aprilsession 2006 in erster Lesung beschlossene Betrag von 500 Millionen Franken für die Aufkapitalisierung der staatlichen Vorsorgeeinrichtungen wird auf der **Passivseite** verbucht. Der in der Bilanz auf Seite 26* (unten) erscheinende Betrag der Eventualverpflichtungen wird entsprechend vermindert.

Beschluss der Kommission: abgelehnt